



Hydro-Québec

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I

**Mur de soutènement en amont du barrage
Simon-Sicard
Propriétés situées le long de la rive sud de la
Rivière-des-Prairies, entre les avenues
Saint-Charles et Papineau, Montréal (Québec)**

045-P-0018897-0-15-230-SG-R-0100-00

OCTOBRE 2020

VERSION FINALE



Préparé par :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Oscar Loko".

Oscar Loko, B. Sc., M. Env.
Chargé de projet
Géoenvironnement

Approuvé par :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Claude Marcotte".

Claude Marcotte, géo., M. Env., MBA, ÉESA, VEA
Directeur d'expertise
Géoenvironnement

Résumé

Englobe Corp. (Englobe) a été mandatée par Hydro-Québec afin de réaliser une évaluation environnementale de site (ÉES) phase I dans le secteur du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard situé le long de la rive sud de la Rivière-des-Prairies, entre les avenues Saint-Charles et Papineau, à Montréal au Québec. La présente étude s'inscrit dans le cadre d'un projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard (phase 2), assujéti à l'article 2 (1) de l'annexe 1 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*.

L'objectif de l'ÉES phase I consiste à identifier et à évaluer, pour le site à l'étude, les problèmes environnementaux, potentiels ou existants, occasionnés par son utilisation passée ou actuelle ainsi que celle des terrains environnants. Cette étude a été effectuée en respect des principes de la norme CSA Z768-01 et du *Guide de caractérisation des terrains* du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

La propriété à l'étude possède une superficie d'environ 39 501 m² et correspond à une partie des lots 2 496 751, 2 496 750, 2 495 546, 2 495 540, 2 495 542, 4 858 914, 4 858 915, 2 495 539, 2 494 706, 2 292 709, 2 736 326, 2 736 327, 2 736 245, 2 736 249, 2 736 250, 2 736 254, 2 494 474, 2 494 475, 1 741 341 et 1 745 374 du cadastre du Québec. Elle est située dans un secteur dont le zonage est de types « équipements collectifs et institutionnel (codes : 1315, 1384, 1399, 1414, 1407 et 1426) » et « résidentiel (code : 1379) autorisant des usages de types « parcs, jardin et promenade : E.1 (1) », « centre d'hébergement : E.5 (2) », « lieu de culte, couvent et monastère : E.5 (1) » et des « logements : H.1, H.2 et H.3 ».

Entre 1909 et 1921, le site à l'étude et certaines propriétés adjacentes, situées dans sa partie est, sont demeurés vacants. Le bâtiment principal de l'école Sophie-Barat, situé à l'adresse civique 1239 boulevard Gouin Est, dans la portion ouest du site à l'étude (au sud du mur de soutènement), aurait été construit entre 1856 et 1858. Un incendie serait survenu en 1929, suivi de la reconstruction du bâtiment en 1930. Par la suite, le bâtiment a été agrandi vers l'ouest en 1960, avec la construction d'un bâtiment annexe. Les bâtiments annexes de la chaufferie de l'école Sophie-Barat (situé à la limite est du bâtiment principal) et du centre sportif (situé dans le coin nord-ouest du bâtiment principal) auraient été construits respectivement en 1912 et 1985. Par ailleurs, l'actuel bâtiment de l'église de la Visitation de la Bienheureuse-Vierge-Marie, situé à l'adresse civique 1829 boulevard Gouin Est, dans la partie est du site à l'étude, aurait été construit entre 1749 et 1751, puis agrandi en 1850. Il a été classé immeuble patrimonial, par le ministère de la Culture et des Communications, en 1974. Enfin, les bâtiments du CHSLD Berthiaume-Du Tremblay et de la résidence étudiante Ignace Bourget, situés au sud du mur de soutènement, principalement dans la portion est du site à l'étude, ont été construits respectivement en 1972 et 1950.

Le mur de soutènement en béton, d'une longueur de 1,3 km, qui longe la rive sud de la Rivière-des-Prairies en amont du barrage Simon-Sicard, dans le secteur du site à l'étude a été construit 1929. Plusieurs activités de remblayage de la rive droite (sud) de la Rivière-des-Prairies ont été réalisées au cours des années 40 et 50 dans certains secteurs du mur de soutènement. De même, des activités de remblayage auraient été réalisées, le long du mur de soutènement, en 1974 dans le secteur de la résidence Ignace Bourget (secteur est, à l'ouest du secteur des Sœurs de la Miséricorde) ainsi qu'en 1980, dans le secteur de la résidence Berthiaume-Du Tremblay. Par ailleurs, des travaux de réhabilitation du mur de soutènement ont été amorcés depuis le mois de septembre 2018, puis poursuivis jusqu'au

mois d'août 2020, dans les secteurs de l'école Sophie-Barat, du CHSLD Berthiaume-Du Tremblay et des Sœurs de la Miséricorde, où le mur de soutènement était fissuré, cisailé et disloqué en de nombreux endroits. Ces travaux ont consisté à mettre en place un remblai en enrochement en amont du mur dans les secteurs mentionnés et à le profiler de manière à consolider les sols en place et stabiliser le mur de soutènement. Les remblais utilisés dans le cadre de ces travaux provenaient de la carrière Mathers, située à Saint-Eustache. Il est à noter qu'un sentier pédestre, utilisé pour la pratique de la marche et de la course à pied, ainsi qu'une piste cyclable, sont situés à environ 40 m au sud du site à l'étude, dans le secteur de l'école Sophie-Barat. De même, un parc (parc Louis-Hébert) est aménagé le long du mur de soutènement, au sud de la partie centrale du site à l'étude. Le site à l'étude empiète sur les limites nord de plusieurs propriétés à vocation résidentielle (propriétés situées aux adresses civiques 1585-1587 et 1601-1605 boulevard Gouin Est) et des propriétés autorisant des usages de type institutionnel sensible (centre d'hébergement) (dans les secteurs de la résidence Berthiaume-Du Tremblay et des Sœurs de la Miséricorde), où des servitudes de passage de largeur variable ont été attribuées à Hydro-Québec en vue de la réalisation de travaux potentiels d'entretien du mur de soutènement.

L'interprétation des informations disponibles et recueillies lors du présent mandat a permis de révéler la présence d'un risque environnemental pouvant affecter le terrain à l'étude, soit la présence suspectée d'un réservoir hors sol de mazout, au sous-sol du bâtiment résidentiel vacant (anciennement utilisé comme résidence pour les sœurs religieuses) situé à l'adresse civique 12375 rue du Fort-Lorette, dans le secteur des Sœurs de la Miséricorde. Ce réservoir était connecté à deux chaudières anciennement utilisées pour le chauffage du bâtiment. Aucune information n'était disponible sur la capacité et le type de réservoir utilisé pour alimenter ces chaudières. Par ailleurs, des événements ont été observés sur la façade extérieure nord du bâtiment, lors de la visite du site à l'étude réalisée dans le cadre de ce mandat. Cependant le bâtiment était fermé durant la visite. Aucune information n'était disponible sur un démantèlement de ce réservoir. Il est à noter que des enclaves de sols contaminés en HAP, métaux et HP C₁₀-C₅₀, classés dans les plages « B-C » et « C-RESC » des critères du *Guide d'Intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* (PSRTC) du MELCC ont été identifiées lors d'études antérieures (Hydro-Québec, 2009 et 2016b) sur la portion du terrain située au nord, entre le bâtiment vacant et le mur de soutènement. En conséquence, la réalisation d'une caractérisation environnementale est recommandée afin de vérifier la qualité environnementale du terrain, situé à la limite nord du bâtiment, dans ce secteur jugé préoccupant.

Par ailleurs, plusieurs enclaves de sols contaminés en HAP, métaux et HP C₁₀-C₅₀, classés dans les plages « B-C », « C-RESC » et « >RESC », ont été identifiées lors des études antérieures, au voisinage sud du mur de soutènement, respectivement dans les secteurs de l'école Sophie-Barat (partie ouest du site à l'étude), de la résidence Berthiaume-Du Tremblay et des Sœurs de la Miséricorde (partie est du site à l'étude). Ces sols sont non conformes, eu égard à l'usage de type institutionnel sensible (centre d'hébergement) autorisé dans les secteurs de la résidence Berthiaume-Du Tremblay et des Sœurs de la Miséricorde. Ainsi, dans le cadre des travaux projetés de réfection du mur de soutènement, si ces sols doivent être excavés et éliminés hors site, ils devront être gérés selon les modalités présentées dans la *Grille de gestion des sols excavés* du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC et au *Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés* (RSCTSC).

Enfin, la consultation des données issues de la base de données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) a permis de révéler la présence de quatre occurrences d'espèce faunique menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée (MVS) observées au voisinage du secteur du site à l'étude. Ainsi, dans le cadre des travaux projetés de réfection du mur de soutènement, qui impacteraient potentiellement le milieu hydrique (soit la rive sud de la Rivière-des-Prairies, le long mur de soutènement situé en amont du barrage Simon-Sicard), visé par la section V.1 de la LQE, une autorisation du MELCC devra préalablement être obtenue en vertu du paragraphe 4 de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

Registre des révisions et émissions		
N° de révision	Date	Description
0A	2020-09-10	Émission de la version préliminaire pour commentaires
00	2020-10-09	Émission de la version finale

Propriété et confidentialité

« Ce document est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute utilisation du rapport doit prendre en considération l'objet et la portée du mandat en vertu duquel le rapport a été préparé ainsi que les limitations et conditions qui y sont spécifiées et l'état des connaissances scientifiques au moment de l'émission du rapport. Englobe Corp. (Englobe) ne fournit aucune garantie ni ne fait aucune représentation autre que celles expressément contenues dans le rapport.

Ce document est l'œuvre d'Englobe. Toute reproduction, diffusion ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client. Pour plus de certitude, l'utilisation d'extraits du rapport est strictement interdite sans l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client, le rapport devant être lu et considéré dans sa forme intégrale.

Aucune information contenue dans ce rapport ne peut être utilisée par un tiers sans l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client. Englobe se dégage de toute responsabilité pour toute reproduction, diffusion, adaptation ou utilisation non autorisée du rapport.

Si des essais ont été effectués, les résultats de ces essais ne sont valides que pour l'échantillon décrit dans le présent rapport.

Les sous-traitants d'Englobe qui auraient réalisé des travaux au chantier ou en laboratoire sont dûment évalués selon la procédure relative aux achats de notre système qualité. Pour toute information complémentaire ou de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre chargé de projet. »

Abréviations courantes

BPC	Biphényles polychlorés
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
COV	Composés organiques volatils
CSA	Association canadienne de normalisation
ÉES	Évaluation environnementale de site
Guide	Guide d'intervention – PSRTC du MELCC
HAM	Hydrocarbures aromatiques monocycliques
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
HP C ₁₀ -C ₅₀	Hydrocarbures pétroliers C ₁₀ -C ₅₀
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MCA	Matériaux contenant de l'amiante
MELCC ¹	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MIUF	Mousse isolante d'urée formaldéhyde
MSCA	Matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
PSRTC	Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés
RBQ	Régie du bâtiment du Québec
RPRT	Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains
SACO	Substance appauvrissant la couche d'ozone
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SIH	Système d'information hydrogéologique du MELCC

¹ Afin d'alléger le texte, l'utilisation de l'abréviation MELCC qui réfère au présent ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques désigne aussi les appellations antérieures du Ministère, soit du MENVIQ (1979-1994), du MEF (1994-1998), du MENV (1998-2005), du MDDEP (2005-2012), du MDDEFP (2012-2014) et du MDDELCC (2014-2018)

Table des matières

1	INTRODUCTION	1
1.1	Mandat et objectif	1
1.2	Limitations	1
2	IDENTIFICATION DU SITE À L'ÉTUDE	3
3	ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I	5
3.1	Méthodologie	5
3.2	Revue historique et étude des dossiers	7
3.2.1	Inscriptions au Registre foncier du Québec	7
3.2.2	Photographies aériennes et images satellites	9
3.2.3	Documents d'assurance.....	11
3.2.4	Caractéristiques biophysiques du milieu.....	12
3.2.5	Banques de données ministérielles provinciales et fédérale	12
3.2.6	Demandes d'accès à l'information	13
3.2.7	Zonage municipal et usages autorisés	14
3.2.8	Études antérieures	14
3.2.9	Autres dossiers	21
3.2.10	Entrevues	22
3.2.11	Sommaire de l'historique.....	23
3.3	Visite des lieux	24
3.3.1	Site à l'étude	24
3.3.1.1	Description générale.....	24
3.3.1.2	Utilisation et activités actuelles.....	30
3.3.1.3	Observations et préoccupations environnementales	30
3.3.2	Propriétés environnantes	33
3.4	Activités réglementaires désignées.....	34
3.5	Synthèse des risques environnementaux	34
4	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	37

Tableaux

Tableau 3.1	Résumé des informations tirées du Registre foncier du Québec	8
Tableau 3.2	Résumé des informations relatives à la photo-interprétation.....	10
Tableau 3.3	Description du site à l'étude	25
Tableau 3.4a	Description des bâtiments de l'école Sophie-Barat (1239, boulevard Gouin Est, Montréal).....	26
Tableau 3.4b	Description d'un bâtiment résidentiel unifamilial (secteur centre-ouest : 1395, boulevard Gouin Est)	26
Tableau 3.4c	Description d'un bâtiment résidentiel multi-logement (secteur centre-est : 1585-1587, boulevard Gouin Est)	27
Tableau 3.4d	Description d'un bâtiment résidentiel multi-logement (secteur centre-est : 1589-1591, boulevard Gouin Est)	27
Tableau 3.4e	Description d'un bâtiment résidentiel multi-logement (secteur centre-est : 1601-1605, boulevard Gouin Est)	28
Tableau 3.4f	Description d'un bâtiment résidentiel multi-logement (secteur de la résidence Berthiaume-Du Tremblay : 1615-1635, boulevard Gouin Est)	28
Tableau 3.4g	Description d'un bâtiment résidentiel multi-logement (secteur est : 12350, rue du Fort-Lorette)	29
Tableau 3.4h	Description d'un bâtiment résidentiel multi-logement (secteur des Sœurs de la Miséricorde : 12375, rue du Fort-Lorette)	29
Tableau 3.4i	Description du bâtiment de l'église de la Visitation (secteur des Sœurs de la Miséricorde : 1829-1847, boulevard Gouin Est)	30
Tableau 3.5	Observations et risques environnementaux du terrain	31
Tableau 3.6	Observations et éléments nécessitant une attention spéciale (bâtiments).....	33

Annexes

Annexe 1	Limitation et exonération de responsabilité
Annexe 2	Figures
Annexe 3	Documents pertinents
Annexe 4	Document photographique
Annexe 5	Fiches techniques (préoccupations environnementales)

1 Introduction

1.1 Mandat et objectif

Englobe Corp. (Englobe) a été mandatée par Hydro-Québec afin de réaliser une évaluation environnementale de site (ÉES) phase I dans le secteur du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard situé le long de la rive sud de la Rivière-des-Prairies, entre les avenues Saint-Charles et Papineau, à Montréal au Québec.

Les termes régissant le présent mandat s'appuient sur les énoncés d'une offre de services professionnels préparée le 3 juin 2020 par Englobe (N/Réf. : 2020-P045-0343) et approuvée le même jour par madame Dominique Boivin, représentante d'Hydro-Québec. La présente étude s'inscrit dans le cadre d'un projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard (phase 2), assujetti à l'article 2 (1) de l'annexe 1 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*.

L'objectif de l'ÉES phase I consiste à identifier et à évaluer, pour le site à l'étude, les problèmes environnementaux, potentiels ou existants, occasionnés par son utilisation passée ou actuelle ainsi que celle des terrains environnants. Cette étude a été effectuée en respect des principes de la norme CSA Z768-01 et du *Guide de caractérisation des terrains* du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

1.2 Limitations

Les informations contenues dans ce rapport sont soumises au document « Limitation et exonération de responsabilité » inséré à l'annexe 1 du présent rapport. Nous référons également le lecteur à la norme CSA Z768-01 qui présente d'autres limitations inhérentes à la réalisation d'une ÉES phase I.

2 Identification du site à l'étude

Le site à l'étude présente les caractéristiques générales suivantes :

Adresse :	Propriétés situées le long de la rive sud de la Rivière-des-Prairies, entre les avenues Saint-Charles et Papineau, aux adresses civiques 1239, 1395, 1585-1587, 1589-1591, 1601-1605, 1615-1635 et 1829-1847, boulevard Gouin Est ainsi que 12350 et 12375, rue du Fort-Lorette, Montréal (Québec)
Coordonnées géographiques :	45,564368° N., -73,664249° O.
Lots et cadastre :	Parties des lots 2 496 751, 2 496 750, 2 495 546, 2 495 540, 2 495 542, 4 858 914, 4 858 915, 2 495 539, 2 494 706, 2 494 709, 2 736 326, 2 736 327, 2 736 245, 2 736 249, 2 736 250, 2 736 254, 2 494 474, 2 494 475, 1 741 341 et 1 745 374 du cadastre du Québec
Superficie :	Environ 39 501 m ² (emprise du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard, le long de la rive sud de la Rivière-des-Prairies, des propriétés d'Hydro-Québec et des zones de servitude de passage)
Propriétaires actuels :	Commission Scolaire de Montréal (lots 2 496 751, 2 736 326, 2 736 327 et 2 736 245) Allard Jean (lot 2 496 750) Ville de Montréal (lots 2 494 474 et 2 495 546) Lévesque-Constantineau Monique (2 495 540) Hydro-Québec (lots 1 741 341, 2 736 249, 2 736 250, 4 858 914 et 4 858 915) Turcotte Jean Robert (lot 2 495 542) Frères de Saint-Gabriel du Canada (lot 2 495 539) Fondation Berthiaume-Du Tremblay (lots 2 494 706 et 2 736 254) Corporation Archépiscopale Catholique Romaine de Montréal (lot 2 494 709) Fabrique de la Paroisse de la visitation de la Bienheureuse Vierge-Marie (lots 1 745 374 et 2 494 475)

- Infrastructures existantes :** Un mur de soutènement en béton d'environ 1,3 km de longueur (le long de la limite nord du site à l'étude)
- Le bâtiment de l'école Sophie-Barat (secteur ouest du site à l'étude : 1239, boulevard Gouin Est)
- Trois édicules de poste de ventilation du métro (Garage Saint-Charles de la STM) (secteur ouest du site à l'étude, dans la portion nord du terrain de l'école Sophie-Barat : aire de garage souterrain de la STM)
- Un bâtiment résidentiel unifamilial (secteur centre ouest : 1395, boulevard Gouin Est)
- Six bâtiments résidentiels multi-logements (secteur est : 1585-1587, 1589-1591, 1601-1605 et 1615-1635, boulevard Gouin Est ainsi que 12350 et 12375, rue du Fort-Lorette)
- Le bâtiment d'une église (secteur est : 1829-1847, boulevard Gouin Est : Église catholique de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie)
- Occupants :** Commission Scolaire de Montréal (l'école Sophie-Barat), M. Allard Jean, plusieurs locataires/résidents (Résidence Berthiaume-Du Tremblay, Centre d'hébergement Laurendeau, Résidence étudiante Ignace-Bourget), les Frères de Saint-Gabriel
- Vocations actuelles :** Équipement collectif et institutionnel, résidentiel, parcs et espaces verts
- Activités actuelles :** École secondaire publique, parc, piste cyclable, logements

Le site à l'étude est localisé dans la portion nord de l'arrondissement d'Ahunsi-Cartierville, soit au nord du boulevard Gouin Est. Plus précisément, il se trouve le long de la rive sud de la Rivière-des-Prairies, entre les avenues Saint-Charles et Papineau. Pour faciliter la lecture du présent rapport, l'avenue Saint-Charles est considérée comme étant orientée selon un axe nord-sud et la Rivière-des-Prairies dans un axe est-ouest.

L'emplacement du site à l'étude dans son contexte régional est présenté à la figure 1 alors que la figure 2 illustre la localisation du site à l'étude ainsi que les éléments à risque soulevés à la section 3.5, le cas échéant. Ces figures sont présentées à l'annexe 2.

3 Évaluation environnementale de site phase I

3.1 Méthodologie

Le présent mandat a d'abord comporté une recherche historique et une étude de dossiers visant à préciser les utilisations actuelles ou antérieures du site à l'étude. Cette recherche à caractère environnemental s'est appuyée sur l'utilisation ou la consultation des sources d'informations diverses suivantes :

- ▶ **Association canadienne de normalisation :**
 - Norme CSA Z768-01 – Évaluation environnementale de site phase I;
- ▶ **Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :**
 - Demande d'accès à l'information à la Direction régionale;
 - Guide de caractérisation des terrains (2003);
 - Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés;
 - Loi sur la qualité de l'environnement;
 - Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels;
 - Répertoire des terrains contaminés;
 - Registre des interventions d'Urgence-Environnement;
 - Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains;
 - Système d'information hydrogéologique (SIH);
 - Navigateur cartographique;
- ▶ **Régie du bâtiment du Québec :**
 - Répertoire des sites d'équipements pétroliers;
 - Liste des titulaires d'un permis d'utilisation d'équipements pétroliers à risque élevé;
- ▶ **Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec :**
 - Registre foncier du Québec en ligne;
 - Infolot;
 - Système d'information géominière du Québec (SIGÉOM);
- ▶ **Ministère de la Culture et des Communications :**
 - Répertoire du patrimoine culturel du Québec;
- ▶ **Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec :**
 - Demande d'information concernant les espèces floristiques vulnérables, menacées ou susceptibles d'être ainsi désignées (MELCC);
 - Demande d'information concernant les espèces fauniques vulnérables, menacées ou susceptibles d'être ainsi désignées (ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs) (MFFP);

- ▶ **Ville de Montréal :**
 - Demande d'accès à l'information;
 - Carte du territoire et rôle d'évaluation municipale;
 - Cartes des « zones à problèmes », Ville de Montréal – Service des travaux publics (Module technique – Laboratoire, 1986);
- ▶ **Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :**
 - Demande d'accès à l'information;
 - Zonage et usages autorisés;
- ▶ **Cartothèque privée de photographies aériennes (Hydro-Québec) et Google Earth (site Internet) :**
 - Photographies aériennes :
 - + VM97-3-7P23-42 (1949);
 - + VM97-3-7P23-41 (1949);
 - + Q64525-010 (1964);
 - + Q82854-057 (1982);
 - + Q88803-078 (1988);
 - + HMQ92114-026 (1992);
 - + HMQ97107-047 (1997);
 - + HMO24001-124 (2002);
 - Images satellites (Google Earth : 2004, 2008, 2013, 2016, 2018, 2019 et 2020);
- ▶ **Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) :**
 - Anciennes cartes topographiques (1909, 1915, 1921, 1928, 1934, 1944, 1961, 1971, 1976, 1980, 1988 et 2000);
- ▶ **Opta inc. Intelligence informationnelle :**
 - Demande de services relatifs à l'environnement (documents d'assurance);
- ▶ **Cartographie des milieux humides et hydriques :**
 - Cartographie détaillée des milieux humides du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (Canards Illimités Canada et MELCC, 2017);
- ▶ **Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :**
 - Inventaire des sites contaminés fédéraux (site Internet, version du 15 août 2020);
- ▶ **Énergir :**
 - Demande de date de branchement au service du gaz naturel;
- ▶ **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) :**
 - Identification cadastrale (site Internet, consulté le 13 août 2020);
- ▶ **Études antérieures :**
 - Hydro-Québec (2009). *Prélèvement et analyses d'échantillons de sols dans le cadre de travaux de stabilisation du basculement du mur de soutènement, dans les secteurs de l'École Sophie-Barat et des Sœurs de la Miséricorde*. 26 novembre 2009.

- Hydro-Québec (2016a). *Avis environnemental sommaire – Charte de projet. Mur de soutènement rive droite de la Rivière-des-Prairies (côté Montréal – secteur de l’arrondissement Ahuntsic-Cartierville)*. Réalisé le 11 janvier 2016.
- Hydro-Québec (2016b). *Fiche d’évaluation environnementale. Mur de soutènement rive droite de la Rivière-des-Prairies*. Réalisé le 21 octobre 2016.
- Englobe (2018). *Caractérisation environnementale sommaire des sols – Travaux de réhabilitation du MSRD du barrage Simon-Sicard. Campagne d’investigations géologiques et géotechniques 2017*. Référence n° 025-P-0014484-0-01-001-HG-R-0001-00, 26 janvier 2018.
- Englobe (2019). *Caractérisation environnementale sur glace 2019 – Centrale de la Rivière-des-Prairies. Étude d’avant-projet – Mur de soutènement rive droite digue Simon-Sicard (secteurs non prioritaires)*. Référence n° 046-P-0014484-0-01-005-01-EN-R-0100-0A, 4 avril 2019.
- SNC-Lavalin (2019). *Campagne d’investigations géologiques et géotechniques 2019. Caractérisation environnementale des sols et des sédiments. Travaux de réhabilitation du MSRD du barrage Simon-Sicard : Secteur de l’étude d’avant-projet*. Référence n° 15451-16002 AT011, 20 décembre 2019.

Ensuite, une entrevue a été réalisée afin de recueillir des informations additionnelles se rapportant au site ou pour corroborer celles déjà obtenues lors de la recherche historique. Les informations additionnelles recueillies lors de l’entrevue sont colligées à la section 3.2.10.

Enfin, une visite des lieux a également été effectuée par monsieur Oscar Loko, chargé de projet d’Englobe, afin d’évaluer les conditions actuelles du site et celles des terrains environnants. Cette visite s’est déroulée le 11 août 2020 en compagnie de M. Serge Dupuis, représentant d’Hydro-Québec. Les données pertinentes recueillies lors de la visite sont colligées à la section 3.3.

3.2 Revue historique et étude des dossiers

3.2.1 Inscriptions au Registre foncier du Québec

Les informations cadastrales sont tirées de documents publiés au Registre foncier du Québec. Leur consultation a permis de relever les informations pertinentes consignées au tableau 3.1 ci-après.

Tableau 3.1 Résumé des informations tirées du Registre foncier du Québec

Élément		Information
Lots et cadastre	Actuel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 496 751 (anciennement 227 et 227-3) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créé en 2003 ▪ 2 496 750 (anciennement 227-2 et 541) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créé en 2003 ▪ 2 495 546 (anciennement 227-1 et Partie des lots 220, 221 et 222) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créé en 2003 ▪ 2 495 540 (anciennement 219) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créé en 2003 ▪ 2 495 542 (anciennement 219) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créé en 2003 ▪ 4 858 914 (anciennement 2 736 251) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créé en 2015 ▪ 4 858 915 (anciennement 2 736 251) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créé en 2015 ▪ 2 495 539 (anciennement 218 et 218-2) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créé en 2003 ▪ 2 494 706 (anciennement 211-1, 211-2, 211-3, 211-5, 211-7, 211-8-2, 218-2-1 et 218-4) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créé en 2003 ▪ 2 494 709 (anciennement 211-11) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créé en 2003 ▪ 2 736 326 (anciennement 227) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créé en 2003 ▪ 2 736 327 (anciennement 227 et 227-3) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créé en 2003 ▪ 2 736 245 (anciennement 227) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créé en 2003 ▪ 2 736 249 (anciennement 206) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créé en 2003 ▪ 2 736 250 (anciennement 211, 218 et 219) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créé en 2003 ▪ 2 736 254 (anciennement 211-10) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créé en 2003 ▪ 2 494 474 (anciennement 206 et 206-1) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créé en 2003 ▪ 2 494 475 (anciennement 206 et 206-1) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créé en 2003 ▪ 1 741 341 (anciennement 201 Ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créé en 2000 ▪ 1 745 374 (anciennement 201 Ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créé en 2000
	Antérieur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 227 et 227-3 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal, créés respectivement en 1847 et 1971 ▪ 227-2 et 541 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal, créés respectivement en 1967 et 1968 ▪ 227-1 et Partie des lots 220, 221 et 222 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal, créés respectivement en 1967 et 1874 ▪ 2 736 251 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créé en 2003 <ul style="list-style-type: none"> ○ 220, 221 et 222 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal, créés en 1874 ▪ 201 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal, créé en 1874 ▪ 206 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal, créé en 1874 ▪ 206-1 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal, créé en 1928 ▪ 211, 218 et 219 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal, créés en 1847 ▪ 211-1, 211-2 et 211-3 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal, créés en 1928 ▪ 211-5 et 211-7 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal, créés en 1970 ▪ 211-8-2 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal, créé en 1978 ▪ 211-10 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal, créé en 1976 ▪ 211-11 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal, créé en 1986 ▪ 218-2 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal, créé en 1929 ▪ 218-4 et 218-2-1 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal, créés en 1970

Élément		Information
Propriétaires	Actuel	<ol style="list-style-type: none"> Commission Scolaire de Montréal (Lots 2 496 751, 2 736 326, 2 736 327 et 2 736 245) : depuis 2004 M. Allard Jean (Lot 2 496 750) : depuis 2001 La Ville de Montréal (Lots 2 495 546 et 2 494 474) : depuis 1969 et 2018 Hydro-Québec Propriétés Immobilières (Lots 1 741 341, 2 736 249, 2 736 250, 4 858 914 et 4 858 915) : depuis 1948 Turcotte Jean Robert (Lot 2 495 542) : depuis 1991 Frères de Saint-Gabriel du Canada (Lot 2 495 539) : depuis 1996 Levesque-Constantineau Monique (Lot 2 495 540) : depuis 1977 Fondation Berthiaume-du Tremblay (Lots 2 494 706 et 2 736 254) : depuis 1971 Corporation Archiépiscopale Catholique Romaine de Montréal (Lot 2 494 709) : depuis au moins 1986 Fabrique de la paroisse de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie (Lots 1 745 374 et 2 494 475) : depuis au moins 1991
	Antérieur	<ol style="list-style-type: none"> La Commission des écoles catholiques de Montréal (1970-2004) <ul style="list-style-type: none"> Les Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus (avant 1970) M. Germain Alain (1995-2001) <ul style="list-style-type: none"> Mme D'Astous Ghislaine (1984-1995) Mme Ouellet Suzanne (1972-1984) M. Georges Arcouette (1965-1972) Les Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus (avant 1965) Lots 2 495 546 et 2 494 474 : <ol style="list-style-type: none"> Lot 2 495 546 : Me Georges Arcouette (1965-1969) <ul style="list-style-type: none"> Les Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus (avant 1965) Lot 2 494 474 : 9354-5309 Québec Inc. (2017-2018) <ul style="list-style-type: none"> Les sœurs de la Miséricorde de Montréal (avant 2017) Montréal Island Power Company (1928-1948) <ul style="list-style-type: none"> Les Cure et Marguilliers de l'œuvre et Fabrique de la Paroisse de la Visitation du Salut au Récollet (avant 1928) M. Choquette Jean (avant 1991) Institut des Frères de Saint-Gabriel au Canada (1995-1996) <ul style="list-style-type: none"> Institut des Frères de Saint-Gabriel (avant 1995) M. Paul Lecavalier (avant 1977) Institut des Frères de Saint-Gabriel au Canada (avant 1971)
Interprétation		
Élément(s) permettant de suspecter un risque environnemental		<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
Description du risque	<input checked="" type="checkbox"/> S. O.	
Autre(s) élément(s) pertinent(s)		

S. O. : sans objet

Les documents pertinents consultés sont insérés à l'annexe 3.

3.2.2 Photographies aériennes et images satellites

Les photographies aériennes et les images satellites sélectionnées couvrent le secteur du site à l'étude pour la période comprise entre 1949 et 2020.

Les informations pertinentes tirées de leur consultation sont consignées au tableau 3.2 ci-après.

Tableau 3.2 Résumé des informations relatives à la photo-interprétation

Année	Sujet	Description
1949	Site	L'actuel mur de soutènement, qui longe la rive sud de la Rivière-des-Prairies, est observé sur la photographie aérienne dans le secteur du site à l'étude.
	Voisinage	Plusieurs bâtiments d'apparence résidentielle sont observés au voisinage du mur à l'est (respectivement dans les secteurs de l'actuelle résidence Berthiaume-Du Tremblay et des Sœurs de la Miséricorde) et à l'ouest (secteur de l'actuelle école Sophie-Barat). La portion est de l'actuel bâtiment de l'école Sophie-Barat est observée également sur la photographie aérienne. La Rivière-des-Prairies, située le long de la limite nord du site à l'étude, est observée. Le terrain situé entre le secteur de la résidence Berthiaume-Du Tremblay et celui des Sœurs de la Miséricorde est vacant. L'actuelle rue du Fort-Lorette située à la limite ouest du secteur des Sœurs de la Miséricorde est également observée. De même, l'actuel boulevard Gouin Est, situé au sud de la zone d'étude, est également observé ainsi que l'avenue Saint-Charles située à la limite ouest de la zone d'étude. L'actuel bâtiment de l'Église de la Visitation de la Bienheureuse-Vierge-Marie situé à l'extrême est de la zone d'étude, est également observé. De même, un long bâtiment orienté selon un axe nord-sud est également observé sur cette propriété.
1964	Site	Aucun changement significatif n'est observé sur le site à l'étude depuis 1949.
	Voisinage	Aucun changement significatif n'est observé sur les propriétés adjacentes au site à l'étude depuis 1949, à l'exception de la présence de plusieurs bâtiments d'apparence résidentielle observés, de part et d'autre, le long du boulevard Gouin Est. De même, la portion centrale du site à l'étude est vacante et occupée par une aire gazonnée avec des arbres, principalement dans le secteur de l'actuel parc Louis-Hébert. Les propriétés adjacentes situées dans le secteur sud du boulevard Gouin Est, sont en plein développement.
1982	Site	Aucun changement significatif n'est observé sur le site à l'étude depuis 1964.
	Voisinage	Un sentier (actuelle piste cyclable) est observé le long du mur de soutènement sur le terrain de l'école Sophie-Barat (à l'ouest) ainsi que dans la partie centrale du site, principalement dans le secteur du parc Louis-Hébert. Le bâtiment de l'école Sophie-Barat a été agrandi vers l'ouest. Les actuels édicules de poste de ventilation du métro (trois au total), situés dans la partie nord de la propriété de l'école Sophie-Barat, sont observés sur la photographie aérienne. Trois des anciens bâtiments, situés dans le secteur des Sœurs de la Miséricorde ont été démolis.
1988-2002	Site	Aucun changement significatif n'est observé sur le site à l'étude depuis 1982.
	Voisinage	Aucun changement significatif n'est observé sur les propriétés adjacentes au site à l'étude depuis 1982, à l'exception de l'agrandissement, vers le nord, du bâtiment de l'école Sophie-Barat observé depuis 1988 sur les photographies aériennes.
2004-2018	Site	Aucun changement significatif n'est observé sur le site à l'étude depuis 2002, à l'exception de la présence d'un quai, situé au niveau du mur de soutènement dans le secteur de l'école Sophie-Barat (à l'ouest du site à l'étude), observé depuis 2004 sur les images satellites.
	Voisinage	Aucun changement significatif n'est observé sur les propriétés adjacentes au site à l'étude depuis 2002.
2019-2020	Site	Des remblais d'envrochement sont observés, depuis 2018, le long du mur de soutènement, à l'ouest, dans le secteur de l'école Sophie-Barat, ainsi qu'à l'est dans les secteurs de la résidence Berthiaume-Du Tremblay et des Sœurs de la Miséricorde.
	Voisinage	Aucun changement significatif n'est observé sur les propriétés adjacentes au site à l'étude depuis 2018.
Interprétation		
Élément(s) permettant de suspecter un risque environnemental		<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui
Description du risque	<input type="checkbox"/> S. O. Le risque environnemental identifié se rapporte à la présence des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> Présence de remblais de nature et d'origine inconnues dans les parties ouest (secteur de l'école Sophie-Barat) et est (secteurs de la résidence Berthiaume-Du Tremblay et des Sœurs de la Miséricorde) du mur de soutènement (images satellites de 2019 et 2020). Cependant, selon les informations reçues, de la part de M. Serge Dupuis, représentant d'Hydro-Québec, lors de la visite du site, ce remblai provient de la carrière Mathers à Saint-Eustache dont la qualité environnementale est prouvée. Ainsi, ces remblais ne représentent pas une préoccupation environnementale pour le site à l'étude (n° 1 sur la figure 2). 	

S. O. : sans objet

Une copie des photographies aériennes et images satellites sélectionnées est insérée à l'annexe 3.

3.2.3 Documents d'assurance

Aucun plan ou rapport d'assurance incendie n'est disponible pour le site à l'étude à la BANQ. Cependant, un plan d'assurance incendie (PAI) se rapportant au bâtiment vacant situé à l'adresse civique 12375 rue du Fort-Lorette, dans le secteur des Sœurs de la Miséricorde, est disponible pour l'année 1964 (voir PAI 1964 volume 1404A à l'annexe 3). De plus, quatre autres PAI, datés de la même année (1964), sont également disponibles pour les propriétés avoisinantes à ce bâtiment. De même, trois rapports d'inspection (Opta), datés respectivement de 1953, 1993 et 2012 sont également disponibles pour ce bâtiment (12375 rue du Fort-Lorette) situé au voisinage du mur de soutènement dans le secteur est. Les informations suivantes ont été recueillies :

- ▶ PAI de 1964 : l'actuelle rue Fort-Lorette, située à la limite ouest du secteur des Sœurs de la Miséricorde est observée. Le boulevard Gouin Est, situé au sud du site à l'étude est également observé. Deux bâtiments, situés respectivement aux adresses civiques 12375 rue Fort-Lorette et 1801, boulevard Gouin Est, sont observés au voisinage du mur de soutènement sur cette propriété appartenant aux Sœurs de la Miséricorde. Ces bâtiments sont d'apparence résidentielle. Le bâtiment situé à l'adresse civique 1801, dénommé « *Maison Saint-Janvier des Sœurs de la Miséricorde* » ou encore « *La Crèche Saint Paul* », comporte une chapelle ainsi qu'une crèche. Deux chaudières à huile sont observées dans la portion nord du bâtiment situé à l'adresse civique 12375 rue du Fort-Lorette. L'actuel bâtiment de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay, situé à environ 200 m à l'ouest de cette propriété (12375 rue du Fort-Lorette) est également observé. Le mur de soutènement, situé le long de la rive sud de la Rivière-des-Prairies est également observé sur les PAI;
- ▶ selon les différents rapports d'inspection du bâtiment situé à l'adresse civique 12375 rue Fort-Lorette consultés :
 - le bâtiment aurait été construit en 1950. Il comporte deux étages et un niveau de sous-sol, pour un total de 20 chambres. Le sous-sol comprenait une salle à manger, une salle de séjour, deux chambres, une salle électrique incluant les installations de chauffage du bâtiment. Le rez-de-chaussée comprenait sept chambres, un salon et une chapelle. Finalement, le deuxième étage comprenait 11 chambres, un bureau et un salon;
 - le bâtiment était utilisé comme résidence pour les sœurs religieuses;
 - le bâtiment était chauffé au mazout, par l'entremise de deux chaudières, au moins depuis 1953, et les rapports indiquaient que l'installation de chauffage était conforme aux normes applicables. Par ailleurs, l'installation de chauffage a été refaite en 1980;
 - plusieurs rénovations (toiture, plomberie, électricité) ont été réalisées au niveau du bâtiment respectivement en 1975, 1980 et 2008.

La consultation du PAI et des rapports d'inspection ont permis de constater la présence d'un risque environnemental pour le site à l'étude, soit :

- ▶ présence de deux chaudières alimentées au mazout, au sous-sol, dans la portion nord du bâtiment situé à l'adresse civique 12375 rue Fort-Lorette. Aucune information n'était disponible sur la capacité et le type de réservoir (hors sol ou souterrain) utilisé pour alimenter ces chaudières. Cependant, des événements ont été observés sur la façade extérieure

nord du bâtiment, lors de la visite du site à l'étude réalisée dans le cadre de ce mandat. Par ailleurs, aucune information n'était disponible sur le démantèlement de ce réservoir (n° 2 sur la figure 2).

3.2.4 Caractéristiques biophysiques du milieu

Les documents consultés ont permis de recueillir les informations suivantes :

- ▶ **Dépôts meubles** : sable avec un peu de gravier, d'une épaisseur d'environ 6 m;
- ▶ **Socle rocheux** : calcaire à grain fin à moyen avec lits de shale (membre de Saint-Michel de la Formation de Montréal) appartenant au Groupe de Trenton de la province géologique des Basses Terres du Saint-Laurent;
- ▶ **Milieu humide** : aucun milieu humide n'est répertorié sur le site à l'étude;
- ▶ **Hydrologie** : le cours d'eau le plus près du site est la Rivière-des-Prairies, située le long de la limite nord du site;
- ▶ **Hydrogéologie** : l'écoulement présumé de l'eau souterraine dans le secteur du site s'effectue vers le nord, soit en direction de la Rivière-des-Prairies;
- ▶ **Système d'information hydrogéologique** : aucun puits n'est répertorié sur le site. Par contre, un puits (Puits_#2) est répertorié dans un rayon de 1 km autour de ce dernier, soit environ 175 m à l'est du site à l'étude. Ce puits n'a pas été foré dans un but d'approvisionnement en eau potable, selon le code cité dans le SIH. De plus, compte tenu de la présence d'un système d'aqueduc municipal desservant le secteur, il est peu probable que ce puits soit utilisé à des fins d'approvisionnement en eau potable;
- ▶ **Installation municipale de captage d'eau potable** : une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine est présente dans un rayon de 1 km autour du site. Cette station (usine de filtration Pont-Viau) est située au 41, rue Saint-Hubert, à Laval, soit à environ 600 m au nord-ouest du site à l'étude, en amont hydraulique présumé de ce dernier. Selon le *Répertoire des installations municipales de distribution d'eau potable* du MELCC, l'ensemble des propriétés du site à l'étude sont alimentées en eau potable par le Fleuve Saint-Laurent (n° 3 sur la figure 2).

3.2.5 Banques de données ministérielles provinciales et fédérale

Selon les données recueillies dans un rayon de 200 m autour du site, les éléments suivants sont retenus :

- ▶ aucun dépôt de sols ou de résidus industriels n'y est répertorié;
- ▶ aucun terrain contaminé n'y est répertorié;
- ▶ aucun site contaminé fédéral n'y est répertorié;

- ▶ un titulaire d'un permis d'utilisation et site d'équipement pétrolier à risque élevé y est répertorié, soit :
 - Commission scolaire de Montréal – 10770, rue Chambord, Montréal (Québec) (n° permis RBQ : 1013152) (n° 4 sur la figure 2);
 - + Capacité autorisée : 4546 L
 - + Nombre de réservoirs autorisés : un
 - + Localisation par rapport au site à l'étude : environ 245 m au sud du secteur de l'école Sophie-Barat
 - + Risque environnemental : compte tenu de la localisation de la propriété (environ 245 m au sud), de la présence d'une infrastructure routière (boulevard Gouin Est) et plusieurs bâtiments, qui séparent cette propriété du site à l'étude, ce titulaire et/ou équipement pétrolier ne constitue pas un risque environnemental pour le site à l'étude.
- ▶ aucune intervention d'Urgence-Environnement n'y est répertoriée.

3.2.6 Demandes d'accès à l'information

L'examen des réponses obtenues auprès des organismes publics contactés a permis d'établir les constats suivants :

- ▶ **MELCC** : aucun dossier ne concerne le site à l'étude ainsi que la majorité des propriétés situées à son voisinage;
- ▶ **RBQ** : aucune demande d'accès à l'information n'a été formulée à la RBQ, puisque le site n'est pas listé dans le *Répertoire des titulaires de permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé* ni dans le *Registre des installations d'équipements pétroliers*;
- ▶ **Ville de Montréal** : aucun dossier ne concerne le site à l'étude et les propriétés avoisinantes, à l'exception d'un incendie survenu le 21 août 1997, au 1125 boulevard Gouin Est, dans un bâtiment vacant situé dans le coin sud-ouest de la cour de l'école Sophie-Barat à environ 220 m au sud du mur de soutènement situé dans le secteur nord de l'école. Eu égard à la localisation du bâtiment (environ 220 m au sud du mur de soutènement), à la présence d'un grand espace de stationnement asphalté et une piste cyclable entre ce bâtiment et le site à l'étude, cet incendie ne constitue pas un risque environnemental pour le site à l'étude (n° 5 sur la figure 2);
- ▶ **Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville** : aucun dossier pertinent, à caractère environnemental, ne concerne le site à l'étude ainsi que la majorité des propriétés situées à son voisinage;
- ▶ **CDPNQ** : la présence ou l'absence d'espèce faunique ou floristique menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée (EMVS) sur le site à l'étude a été documentée à l'aide de la banque de données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) :
 - Faune : 31 occurrences d'espèce faunique menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée (MVS) ont été répertoriées sur le site à l'étude et dans un rayon de 5 km autour de ce dernier (voir données du CDPNQ à l'annexe 3). Quatre des occurrences d'espèces fauniques MVS, soit l'alose savoureuse (*Alosa sapidissima* (11156); habitat : Rivière-des-Prairies, en aval du barrage Simon-Sicard : bassin de l'Église), la couleuvre brune (*Storeria dekayi* (18874); habitat : sur la berge est de la Rivière-des-Prairies, à partir de la rue J.-J. Gagnier au nord jusqu'à la rue du Fort Lorette au sud), le martinet ramoneur (*Chaetura pelagica* (21379); habitat : cheminée d'un immeuble situé sur une

propriété avoisinante au site à l'étude) et la tortue géographique (*Graptemys geographica* (2946); habitat : Rivière-des-Prairies) ont été observées sur le site à l'étude et à environ 150 m autour de ce dernier (voir carte (Dossier 13794), des espèces animales désignées du CDPNQ à l'annexe 3). Selon les documents consultés, ces espèces ont été observées pour la dernière fois entre 1983 et 2019;

- Flore : 37 occurrences d'espèce floristique MVS ont été répertoriées dans un rayon de 5 km du site à l'étude (voir données du CDPNQ à l'annexe 3). Selon les documents consultés, aucun milieu humide n'est répertorié sur le site à l'étude. Par ailleurs, aucune de ces espèces n'a été observée sur le site à l'étude et son voisinage immédiat.

Les réponses obtenues des organismes publics sont insérées à l'annexe 3.

3.2.7 Zonage municipal et usages autorisés

Les conditions actuelles de zonage municipal se définissent comme suit :

- ▶ **Site à l'étude** : zonage de types « équipements collectifs et institutionnel (codes : 1315, 1384, 1399, 1407, 1414 et 1426) » et « résidentiel (code : 1379) autorisant des usages de types « parcs, jardin et promenade : E.1 (1) », « lieu de culte, couvent et monastère : E.5 (1) », « centre d'hébergement : E.5 (2) », et des « logements : H.1, H.2 et H.3 »;
- ▶ **Terrains voisins** : zonage de type « équipements collectifs et institutionnels (codes : 1362 et 1426) » sur la propriété adjacente située au sud-ouest (code : 1362), dans le secteur qui couvre le site de l'école Sophie-Barat ainsi qu'à l'est (code : 1426). Cependant, le zonage est de type « résidentiel (codes : 1379, 1420 et 1340) » pour les propriétés situées au centre-sud (code : 1379), au sud-est (codes 1379 et 1420) et à l'ouest (code : 1340).

Selon les informations recueillies auprès de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aucun changement de zonage et d'usage n'est prévu pour le site à l'étude.

Tous les usages autorisés pour le site et les terrains voisins sont définis dans les documents présentés à l'annexe 3.

3.2.8 Études antérieures

Selon les informations obtenues dans le cadre du présent mandat, le site à l'étude a fait l'objet de plusieurs études antérieures :

Hydro-Québec (2009). Prélèvement et analyses d'échantillons de sols dans le cadre de travaux de stabilisation du basculement du mur de soutènement, dans les secteurs de l'école Sophie-Barat et des Sœurs de la Miséricorde. 26 novembre 2009.

Le résumé des résultats de l'étude, réalisée par Hydro-Québec, est présenté comme suit :

- ▶ cette étude avait pour objectif de préciser la qualité environnementale des sols, au voisinage du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard, dans le cadre de la réalisation de travaux ayant pour but de stabiliser le basculement du mur de soutènement, dans les secteurs de l'école Sophie-Barat et des Sœurs de la Miséricorde;
- ▶ vingt-et-un (21) échantillons de sols (identifiés : Ech-1 à 21) avaient été prélevés dans une tranchée réalisée le long du mur de soutènement dans le secteur de l'école Sophie-Barat et cinq autres échantillons (identifiés : Ech-201 à 205) ont été prélevés dans une excavation réalisée le long du mur de soutènement dans le secteur des Sœurs de la Miséricorde (voir

annexe 3, pour la localisation des zones de prélèvement des sols). Aucune information n'était disponible sur la profondeur des échantillons prélevés. Ces échantillons ont été soumis à un programme analytique pour la détermination des concentrations en HAM, en HP C₁₀-C₅₀, en HAP et en métaux;

- ▶ les résultats analytiques ont montré que :
 - **Dans le secteur de l'école Sophie-Barat** : parmi les 21 échantillons analysés, neuf ont présenté des concentrations pour l'ensemble des paramètres analysés inférieures aux critères « A » du Guide d'Intervention – PSRTC du MELCC, alors que les 12 échantillons restants (Ech-1, Ech-3, Ech-5, Ech-6, Ech-7, Ech-8, Ech-9, Ech-10, Ech-12, Ech-14, Ech-15 et Ech-21) ont présenté des concentrations en HAP et/ou métaux situées dans la plage « A-B » des critères du même guide;
 - **Dans le secteur des Sœurs de la Miséricorde** : parmi les échantillons analysés, l'échantillon Ech-205 a présenté des concentrations pour l'ensemble des paramètres analysés inférieures aux critères « A » du Guide d'Intervention – PSRTC du MELCC, alors que les échantillons Ech-202 et Ech-204 ont présenté des concentrations en métaux et/ou HAP situées dans la plage « A-B » des critères du même guide. Par ailleurs, l'échantillon Ech-201 a présenté une concentration en HAP située dans la plage « B-C » des critères du Guide d'Intervention – PSRTC du MELCC alors que l'échantillon Ech-203 a présenté une concentration en métaux (arsenic) située dans la plage « C-RESC » des critères du Guide d'Intervention – PSRTC du MELCC (voir les certificats d'analyses chimiques à l'annexe 3 du rapport).

Hydro-Québec (2016a). Avis environnemental sommaire – Charte de projet. Mur de soutènement rive droite de la Rivière-des-Prairies (côté Montréal – secteur de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville). Réalisé le 11 janvier 2016.

Le résumé de cet avis environnemental, réalisé par Hydro-Québec, est présenté comme suit :

- ▶ cet avis environnemental a été réalisé dans le cadre d'un projet de rétablissement du niveau de sécurité du mur de soutènement situé le long de la rive droite de la Rivière-des-Prairies en amont du barrage Simon-Sicard. Les travaux projetés dans le secteur du mur de soutènement permettront de corriger l'écart de sûreté et se conformer aux exigences des normes légales et réglementaires en vigueur (soit la *Loi sur la sécurité des barrages* et ses règlements ainsi que la *Loi sur la sécurité civile*);
- ▶ plusieurs activités de remblayage de la rive droite de la Rivière-des-Prairies, le long du mur de soutènement situé dans le secteur à l'étude, avaient été réalisées au cours des années 40 et 50 dans certains secteurs du mur. De même, des activités de remblayage auraient eu lieu dans le secteur de la baie de la résidence Ignace-Bourget (secteur est, à l'ouest du secteur des Sœurs de la Miséricorde) dans les années 70;
- ▶ des travaux réalisés en vue de stabiliser le basculement du mur de soutènement ont été réalisés en 2009 dans les secteurs de l'école Sophie-Barat et des Sœurs de la Miséricorde. Les résultats analytiques des sols prélevés dans le cadre de ces travaux ont révélé la présence de concentration en HAP et/ou métaux situées dans les plages « A-B », « B-C » et « C-RESC » des critères du Guide d'Intervention – PSRTC du MELCC;
- ▶ des sites archéologiques, comprenant le site de l'église du Sault-au-Récollet, le site du Fort Lorette et le site de l'externat Sainte-Sophie, ont été identifiés dans le secteur des travaux projetés. Ainsi, il avait été recommandé de réaliser une étude archéologique dans ces secteurs, préalablement à la réalisation des travaux projetés;

- ▶ les travaux projetés devraient être assujettis à des autorisations gouvernementales qui découlent respectivement de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), la *Loi sur la conservation et la Mise en Valeur de la Faune* et la *Loi sur les Pêches*.

Hydro-Québec (2016b). Fiche d'évaluation environnementale. Mur de soutènement rive droite de la Rivière-des-Prairies. Réalisé le 21 octobre 2016.

Le résumé de cette fiche d'évaluation environnementale, réalisée par Hydro-Québec, est présenté comme suit :

- ▶ cette fiche d'évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre d'un projet d'instrumentation (complémentaire) du mur de soutènement situé le long de la rive droite de la Rivière-des-Prairies en amont du barrage Simon-Sicard. Les travaux projetés visaient l'ajout de cellules de charge sur les ancrages existants le long du mur de soutènement dans les secteurs de la propriété des Sœurs de la Miséricorde (propriété située à l'est de la zone d'étude, au 12375 rue du Fort-Lorette) et de l'école Sophie-Barat (propriété située à l'ouest de la zone d'étude, au 1239 boulevard Gouin Est). De plus, il était projeté de réaliser l'excavation de tranchées (de dimension de 2 m x 3 m, avec une profondeur de 1,5 m, chacune) pour passer des câbles sur la propriété située dans le secteur de la résidence Berthiaume-Du Tremblay (propriété située à l'est du site à l'étude, au 1635 boulevard Gouin Est);
- ▶ aucun certificat d'autorisation n'est requis dans le cadre des travaux projetés;
- ▶ des recommandations pour l'empilement et la gestion hors site des sols à excaver ont été formulées;
- ▶ il a été indiqué que le bâtiment de l'école Sophie-Barat, bien que faisant partie du patrimoine culturel du Québec, se situe en dehors de la zone de servitude d'entretien du mur de soutènement;
- ▶ cinq empilements de sols, identifiés respectivement Pile-1, Pile-2, Pile-3, Pile-4 et Pile-5, ont été réalisés sur la propriété située dans le secteur des Sœurs de la Miséricorde (propriété située à l'est de la zone d'étude, au 12375 rue du Fort-Lorette) (voir annexe 3, pour la localisation des empilements de sols);
- ▶ douze (12) échantillons de sols (identifiés : 1A, 1B, 1C, 2A, 2B, 2C, 3A, 4A, 4B, 5A, 5B et 5C) avaient été prélevés et soumis à un programme analytique pour la détermination des concentrations en HAP, en HP C₁₀-C₅₀ et en métaux;
- ▶ les résultats analytiques ont montré que :
 - la majorité des échantillons analysés ont présenté des concentrations, pour l'ensemble des paramètres analysés, inférieures aux critères « A » et/ou situées dans la plage « A-B » des critères du Guide d'Intervention – PSRTC du MELCC, à l'exception de l'échantillon 2B qui a présenté des concentrations en HAP supérieures aux critères « C » du Guide d'intervention – PSRTC et des concentrations en HP C₁₀-C₅₀ classées dans la plage « B-C » des critères du même guide.

Englobe (2018). Caractérisation environnementale sommaire des sols – Travaux de réhabilitation du MSRD du barrage Simon-Sicard. Campagne d'investigations géologiques et géotechniques 2017. Référence n°025-P-0014484-0-01-001-HG-R-0001-00, 26 janvier 2018.

Le résumé des résultats de l'étude, réalisée par Englobe et produite au bénéfice d'Hydro-Québec, est présenté comme suit :

- ▶ cette étude avait pour objectif de préciser la qualité environnementale des sols, dans le cadre de la réalisation de travaux de réhabilitation du mur de soutènement situé le long de la rive droite de la Rivière-des-Prairies en amont du barrage Simon-Sicard. Les investigations ont été effectuées dans des secteurs jugés prioritaires, soit dans les secteurs de l'école Sophie-Barat, le CHSLD Berthiaume-Du Tremblay et des Sœurs de la Miséricorde;
- ▶ les travaux réalisés en 2018 ont consisté à effectuer 23 forages, dont 11 forages réalisés dans le secteur de l'école Sophie-Barat (identifiés TF-13-17 à TF-23-17, avec une profondeur comprise entre 8,90 et 11,61 m), 6 forages réalisés dans le secteur du CHSLD Berthiaume-Du Tremblay (identifiés TF-06-17 à TF-12-17, avec une profondeur comprise entre 11,32 et 12,49 m) et enfin 6 forages réalisés dans le secteur des Sœurs de la Miséricorde (identifiés TF-01-17 à TF-05-17, et TF-02A-17 avec une profondeur comprise entre 7,42 et 11,13 m);
- ▶ la stratigraphie était généralement constituée :
 - **Dans le secteur de l'école Sophie-Barat** : de remblais (d'épaisseur comprise entre 0,50 et 3,66 m) en surface, constitué d'un mélange de sable, silt et gravier en proportions variables avec par endroit un peu de débris de matières résiduelles (morceaux de briques, bois et scories). Ces sols reposent par la suite sur un horizon de sol naturel constitué de sable silteux et graveleux contenant des traces gravier, intercepté à une profondeur comprise entre. Le socle rocheux, constitué de calcaire à grains fins, a été intercepté à des profondeurs variant entre 5,04 et 8,22 m;
 - **Dans le secteur du CHSLD Berthiaume-Du Tremblay** : de remblais (d'épaisseur comprise entre 0,10 et 5,16 m) en surface constitué de sable, de silt, de gravier et d'argile en proportions variables. Ces sols reposent par la suite sur un horizon de sol naturel constitué de sable contenant du gravier et du silt en proportion variables. Le socle rocheux, constitué de calcaire à grains fins, a été intercepté à des profondeurs variant entre 7,91 et 9,27 m;
 - **Dans le secteur des Sœurs de la Miséricorde** : de remblais (d'épaisseur comprise entre 1,52 et 4,09 m) en surface, constitué de silt contenant du sable, d'argile et du gravier en proportion variables avec par endroit un peu de débris de matières résiduelles (plastique, morceaux de briques, scories et pièces électriques). Ces sols reposent par la suite sur un horizon de sol naturel constitué de sable et de gravier contenant des traces de silt. Le socle rocheux, constitué de calcaire à grains fins, a été intercepté à des profondeurs variant entre 7,23 et 7,99 m;
- ▶ vingt-trois (23) échantillons de sols ont été sélectionnés et soumis à un programme analytique pour la détermination des concentrations en HP C₁₀-C₅₀ (17 échantillons), en HAP (17 échantillons) et en métaux (23 échantillons);

- ▶ les résultats analytiques ont montré que :
 - **Dans le secteur de l'école Sophie-Barat** : la majorité des échantillons analysés ont présenté des concentrations, pour l'ensemble des paramètres analysés, inférieures aux critères « A » et/ou situées dans la plage « A-B » des critères du Guide d'Intervention – PSRTC du MELCC, à l'exception de l'échantillon de sol naturel TF-13-17 CF-5 (4,48 - 5,09 m de profondeur) qui a présenté des concentrations en HAP classées dans la plage « B-C » des critères du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC;
 - **Dans le secteur du CHSLD Berthiaume-Du Tremblay** : la majorité des échantillons analysés ont présenté des concentrations, pour l'ensemble des paramètres analysés, inférieures aux critères « A » et/ou situées dans la plage « A-B » des critères du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC, à l'exception de l'échantillon de remblai TF-06-17 CF-1 (2,43 - 3,04 m de profondeur) qui a présenté une concentration en HP C₁₀-C₅₀ située dans la plage « B-C » ainsi que l'échantillon de remblai (sédiment) TF-10-17 CF-1 (1,46 - 2,07 m de profondeur) qui a présenté des concentrations en métaux (zinc) classées dans la plage « C-RESC » des critères du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC;
 - **Dans le secteur des Sœurs de la Miséricorde** : la majorité des échantillons analysés ont présenté des concentrations, pour l'ensemble des paramètres analysés, inférieures aux critères « A » et/ou situées dans la plage « A-B » des critères du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC, à l'exception des échantillons de remblai TF-01-17 CF-2 (2,71 - 3,27 m de profondeur) et TF-05-17 CF-1 (4,66 - 5,27 m de profondeur) qui ont présenté respectivement des concentrations en métaux (zinc) et HP C₁₀-C₅₀ classées dans la plage « C-RESC » des critères du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC.

Englobe (2019). Caractérisation environnementale sur glace 2019 – Centrale de la Rivière-des-Prairies. Étude d'avant-projet – Mur de soutènement rive droite digue Simon-Sicard (secteurs non prioritaires). Référence n°046-P-0014484-0-01-005-01-EN-R-0100-0A, 4 avril 2019.

Le résumé des résultats de l'étude, réalisée par Englobe et produite au bénéfice d'Hydro-Québec, est présenté comme suit :

- ▶ cette étude avait pour objectif de préciser la qualité environnementale des sédiments, dans le cadre de l'étude d'avant-projet de réhabilitation du mur de soutènement situé le long de la rive droite de la Rivière-des-Prairies en amont du barrage Simon-Sicard. Principalement, l'étude visait à identifier et caractériser les couches de sédiments en surface du fond de la Rivière-des-Prairies. Les investigations ont été effectuées dans des secteurs jugés non prioritaires, soit dans les secteurs du parc Louis-Hébert, des Frères de Saint-Gabriel, de la résidence Ignace-Bourget, le CHSLD Berthiaume-Du Tremblay et des Sœurs de la Miséricorde;
- ▶ les travaux réalisés en 2019 ont consisté à implanter 12 stations d'échantillonnage (identifiées : T-16-19, T-17-19, T-19-19 à T-23-19, et T-25-19 à T-29-19, avec une profondeur comprise entre 0,25 et 1,25 m) réparties, dans la Rivière-des-Prairies, dans les différents secteurs situés le long du mur de soutènement;
- ▶ la stratigraphie était généralement constituée d'argile homogène contenant par endroits du sable fin;
- ▶ vingt-et-un (21) échantillons de sédiments ont été sélectionnés et soumis à un programme analytique pour la détermination des concentrations en HP C₁₀-C₅₀ (21 échantillons), en HAP (21 échantillons) et en métaux (13 échantillons);

- ▶ les résultats analytiques, en comparaison aux critères génériques de la qualité des sols du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC, ont montré que :
 - quatre des échantillons analysés (T-22-19-2, T-23-19-4, T-25-19-2 et T-27-19-2) ont présenté des concentrations en HAP et/ou HP C₁₀-C₅₀ situées dans la plage « A-B » des critères du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC;
 - neuf des échantillons analysés (T-16-19, T-17-19, T-19-19-1, T-20-19-2, T-26-19-1, T-28-19-1, T-22-19-1, T-23-19-3 et T-28-19-2) ont présenté des concentrations en HP C₁₀-C₅₀ et/ou HAP situées dans la plage « B-C » des critères du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC;
 - huit des échantillons analysés (T-19-19-2, T-20-19-1, T-21-19, T-23-19-2, T-25-19-1, T-26-19-2, T-27-19-1 et T-29-19) ont présenté des concentrations en HP C₁₀-C₅₀ supérieures aux critères « C » du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC;
- ▶ les résultats analytiques, en comparaison aux *Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec*, ont montré que :
 - un des 21 échantillons analysés (T-23-19-4) a présenté une concentration en HAP située dans la plage « CSE-CEO » des critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec;
 - six des échantillons analysés (T-16-19, T-19-19-1, T-22-19-2, T-25-19-2, T-27-19-2 et T-28-19-1) ont présenté des concentrations en HAP et/ou HP C₁₀-C₅₀ et/ou métaux, situées dans la plage « CEO-CEP » des critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec;
 - deux des 21 échantillons analysés (T-26-19-1 et T-27-19-1) ont présenté une concentration en HAP située dans la plage « CEP-CEF » des critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec;
 - 12 des 21 échantillons analysés (T-19-19-2, T-20-19-1, T-20-19-2, T-21-19, T-22-19-1, T-23-19-2, T-23-19-3, T-25-19-1, T-26-19-2, T-27-19-1, T-28-19-2 et T-29-19) ont présenté des concentrations en HAP et/ou HP C₁₀-C₅₀ et/ou métaux, supérieures au critère « CEF » pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec;
- ▶ finalement, Englobe a formulé plusieurs recommandations en vue de la gestion, en milieu terrestre ou aquatique, des sédiments contaminés, en prévision des travaux projetés le long du mur de soutènement.

SNC-Lavalin (2019). Campagne d'investigations géologiques et géotechniques 2019. Caractérisation environnementale des sols et des sédiments. Travaux de réhabilitation du MSRD du barrage Simon-Sicard : Secteur de l'étude d'avant-projet. Référence n°15451-16002 AT011, 20 décembre 2019.

Le résumé des résultats de l'étude, réalisée par SNC-Lavalin et produite au bénéfice d'Hydro-Québec, est présenté comme suit :

- ▶ cette étude avait pour objectif de préciser la qualité environnementale des sols et des sédiments dans le cadre des travaux de réhabilitation projetés du mur de soutènement situé le long de la rive droite de la Rivière-des-Prairies en amont du barrage Simon-Sicard. Principalement, l'étude visait à identifier et caractériser les couches de sédiments en surface du fond de la Rivière-des-Prairies;
- ▶ les travaux réalisés ont consisté à effectuer 16 sondages, dont 11 forages réalisés sur l'eau le long du mur de soutènement (identifiés TF-31-19 à TF-41-19, avec une profondeur

comprise entre 3,71 et 12,58 m), quatre forages réalisés sur terre (identifiés : TF-42-19 à TF-45-19, avec une profondeur comprise entre 7,57 et 9,04 m) et un puits d'exploration, identifié PU-01-19 (avec 1,70 m de profondeur) (voir annexe 3, pour la localisation des sondages);

- ▶ la stratigraphie était généralement constituée :
 - **Au niveau des forages réalisés dans l'eau** : une couche de sédiment de surface, au fond de l'eau, composée de silt et d'argile avec des proportions variables de sable et de gravier, dont l'épaisseur varie entre 0,57 et 2,29 m. Ces sédiments reposent par la suite sur un horizon de sol naturel constitué d'un mélange de sable et silt, en proportions variables avec des traces de gravier et d'argile. Enfin, le socle rocheux, constitué d'une alternance de calcaire fossilifère et de shale fissile, a été intercepté à des profondeurs variant entre 7,34 et 8,66 m;
 - **Au niveau des forages réalisés sur terre** : une mince couche superficielle de sol organique d'environ 0,15 à 0,3 m d'épaisseur, suivie d'un horizon de remblai (d'épaisseur comprise entre 1,50 et 6,41 m) constitué de sable et de silt avec des proportions variables de gravier et d'argile. Ces sols reposent par la suite sur un horizon de sol naturel constitué d'un mélange de sable avec des traces de gravier, de silt et argile. L'épaisseur de l'horizon de sol naturel est comprise entre 2,03 et 3,04 m. Le socle rocheux n'a pas été atteint au niveau des forages réalisés sur terre;
- ▶ quarante-quatre (44) échantillons ont été sélectionnés et soumis à un programme analytique pour la détermination des concentrations en HP C₁₀-C₅₀ (44 échantillons incluant 4 duplicata), en HAP (44 échantillons incluant 4 duplicata) et en métaux (44 échantillons incluant 4 duplicata);
- ▶ les résultats analytiques, en comparaison aux critères génériques de la qualité des sols du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC, ont montré que :
 - treize (13) des échantillons analysés (TF-31-19 CF-3, TF-31-19 CF-5, TF-33-19 CF-2, TF-43-19 CF-3, TF-43-19 CF-7, TF-34-19 CF-4, TF-36-19 CF-4, TF-36-19 CF-6, TF-37-19 CF-2, TF-37-19 CF-4, TF-39-19 CF-5, TF-40-19 CF-6 et TF-41-19 CF-5) ont présenté des concentrations en HAP, HP C₁₀-C₅₀ et métaux inférieures aux critères « A » du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC;
 - onze (11) des échantillons analysés (TF-42-19 CF-2, TF-42-19 CF-5B, TF-43-19 CF-1, TF-36-19 CF-1, TF-38-19 CF-2, TF-38-19 CF-3, TF-45-19 CF-9, PE-01-19 PM-2, PE-01-19-PM-5, TF-44-19 CF-5 et TF-44-19 CF-10) ont présenté des concentrations en métaux et/ou HAP et/ou HP C₁₀-C₅₀ situées dans la plage « A-B » des critères du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC;
 - neuf des échantillons analysés (TF-32-19 CF-4, TF-34-19 CF-1, TF-37-19 CF-1, TF-38-19 CF-1, TF-39-19 CF-1, TF-41-19 CF-1, TF-41-19 CF-3, TF-45-19 CF-3 et TF-44-19 CF-2) ont présenté des concentrations en métaux et/ou HAP et/ou HP C₁₀-C₅₀ situées dans la plage « B-C » des critères du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC;
 - six des échantillons analysés (TF-31-19 CF-2, TF-32-19 CF-1, TF-33-19 CF-1, TF-35-19 CF-1, TF-39-19 CF-3 et TF-40-19 CF-2) ont présenté des concentrations en HP C₁₀-C₅₀ et/ou métaux supérieures aux critères « C » du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC;
 - un des échantillons analysés (TF-45-19 CF-6) a présenté des concentrations en HAP supérieures aux critères « RESC »;

- ▶ les résultats analytiques, en comparaison aux *Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec*, ont montré que :
 - douze (12) des échantillons de sédiment analysés (TF-31-19 CF-2, TF-32-19 CF-1, TF-33-19 CF-1, TF-34-19 CF-1, TF-35-19 CF-1, TF-37-19 CF-1, TF-38-19 CF-1, TF-39-19 CF-1, TF-39-19 CF-3, TF-40-19 CF-2, TF-41-19 CF-1 et TF-41-19 CF-3) ont présenté des concentrations en HAP et/ou métaux supérieures au critère « CEF » pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec;
 - deux des échantillons de sédiment analysés (TF-31-19 CF-3 et TF-36-19 CF-1), ont présenté des concentrations en HAP et métaux, inférieures au critère « CEO » pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec;
- ▶ finalement, Englobe a formulé plusieurs recommandations en vue de la gestion, en milieu terrestre, des sédiments et sols contaminés, en prévision des travaux projetés le long du mur de soutènement.

3.2.9 Autres dossiers

La consultation du site internet de la CPTAQ et/ou d'Infolot a permis de confirmer les numéros de lot et les limites cadastrales du site à l'étude ainsi que son exclusion du territoire protégé à des fins agricoles en vertu de la *Loi sur la protection et du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q, c. P-41.1).

La consultation des anciennes cartes topographiques de 1909 à 2000 ainsi que de la carte actuelle a permis de faire ressortir les informations suivantes :

- ▶ la topographie du site à l'étude est plane;
- ▶ entre 1909 et 1921, le site à l'étude et certaines propriétés adjacentes étaient vacants. La Rivière-des-Prairies est observée le long de la limite nord du site depuis au moins 1909. Le bâtiment de l'école Sophie-Barat ainsi que celui de l'Église catholique de la Visitation de la Bienheureuse-Vierge-Marie respectivement situés sur les propriétés adjacentes dans les secteurs ouest et est, sont observés depuis au moins 1909 sur les cartes topographiques. L'actuel boulevard Gouin Est, situé au sud du site à l'étude est également observé, depuis au moins 1909 sur les cartes topographiques. De même, l'actuelle avenue Saint-Charles située à la limite ouest de la zone d'étude, est observée depuis au moins 1909 sur les cartes topographiques. Deux rigoles servant à l'écoulement des eaux de ruissellement vers la Rivière-des-Prairies, sont observées dans la partie centrale du site à l'étude, dans le secteur de l'actuel parc Louis-Hébert, depuis au moins 1909;
- ▶ en 1928, plusieurs petits bâtiments d'apparence résidentielle sont observés sur les propriétés adjacentes situées au sud du site à l'étude, dans le secteur est;
- ▶ en 1934, l'actuel mur de soutènement qui longe la rive sud de la Rivière-des-Prairies, dans le secteur du site à l'étude, est observé. Le barrage Simon-Sicard situé à l'est du site à l'étude, est également observé. Les deux rigoles, initialement observées dans la partie centrale du site à l'étude ont été remblayées ou chenalisées. Plusieurs bâtiments d'apparence résidentielle sont observés au sud du boulevard Gouin Est;
- ▶ entre 1944 et 1971, aucun changement significatif sur le site à l'étude et les propriétés adjacentes. Les propriétés environnantes situées au sud du site à l'étude semblent être en plein développement de même que les propriétés situées à l'ouest et à l'est;
- ▶ entre 1976 et 2000, aucun changement significatif n'est observé sur le site à l'étude et les propriétés adjacentes depuis 1971.

D'après le navigateur cartographique du MELCC et la carte des milieux humides du territoire de la CMM, le site à l'étude et les terrains adjacents ne comportent pas de milieux humides.

La consultation du rôle d'évaluation foncière a permis, entre autres, de confirmer les noms des propriétaires, les numéros des lots du site à l'étude ainsi que l'année de construction de certains bâtiments situés dans le secteur sud, au voisinage du site à l'étude.

La consultation du répertoire du patrimoine culturel du Québec a permis de confirmer que :

- ▶ les bâtiments de l'école Sophie-Barat (situé à l'adresse civique 1239 boulevard Gouin Est, dans le secteur ouest du site à l'étude), de l'Église de la Visitation de la Bienheureuse-Vierge-Marie (situé à l'adresse civique 1829 boulevard Gouin Est, dans le secteur est du site à l'étude) ainsi que le bâtiment vacant (situé au 12375 rue Fort-Lorette, dans le secteur des Sœurs de la Miséricorde) ont été classés comme immeubles d'intérêt patrimonial et/ou architectural;
- ▶ le bâtiment de l'Église de la Visitation aurait été construit entre 1749 et 1751, puis agrandi en 1850;
- ▶ le bâtiment principal de l'école Sophie-Barat aurait été construit entre 1856 et 1858. Par la suite, un incendie serait survenu en 1929, suivi de la reconstruction du bâtiment en 1930. Le bâtiment a été agrandi vers l'ouest en 1960, avec la construction d'un bâtiment annexe. Finalement, le complexe sportif, situé dans le coin nord-ouest du bâtiment principal, aurait été construit en 1985. Le bâtiment de la chaufferie de l'école Sophie-Barat, situé à l'est du bâtiment principal, aurait été construit en 1912. Il est à noter que l'un des bâtiments annexes « ancien externat Saint-Sophie », situé à l'adresse civique 1125 boulevard Gouin Est, à environ 40 m au sud-ouest du bâtiment principal de l'école Sophie-Barat a été incendié en 1997 et n'a pu être restauré depuis cet incident.

Une demande de service effectuée auprès d'Énergir a permis d'apprendre que les bâtiments de l'école Sophie-Barat sont connectés au gaz naturel depuis 1929. Le bâtiment résidentiel de M. Allard, situé à l'adresse 1395 boulevard Gouin Est, au voisinage du mur, dans la partie centrale du site (à l'ouest du parc Louis-Hébert) n'a jamais été connecté au gaz. Les bâtiments situés dans le secteur de la résidence Berthiaume-Du Tremblay (à l'adresse civique 1635 boulevard Gouin Est) sont connectés au gaz depuis 1990. Le bâtiment vacant, situé à l'adresse 12375 rue Fort-Lorette, dans le secteur des Sœurs de la Miséricorde (partie est du site à l'étude) n'a jamais été connecté au gaz naturel.

Les autres dossiers consultés sont présentés à l'annexe 3.

3.2.10 Entrevues

L'entrevue réalisée avec monsieur Serge Dupuis, représentant d'Hydro-Québec, a permis de corroborer les diverses informations recueillies lors de la recherche historique et de la visite des lieux. Celle-ci a permis de retenir les informations additionnelles suivantes :

- ▶ le mur de soutènement en béton qui longe la rive sud de la Rivière-des-Prairies en amont du barrage Simon-Sicard, dans le secteur du site à l'étude a été construit entre 1928 et 1929 afin de protéger la rive sud de la Rivière-des-Prairies à pente douce située en amont du barrage;
- ▶ des travaux de réhabilitation du mur de soutènement ont été amorcés depuis le mois de septembre 2018 dans les secteurs de l'école Sophie-Barat, du CHSLD Berthiaume-Du Tremblay et des Sœurs de la Miséricorde, où le mur de soutènement était fissuré, cisailé et

disloqué en de nombreux endroits. Ces travaux ont consisté à mettre en place un remblai en enrochement en amont du mur dans les secteurs mentionnés et à le profiler de manière à consolider les sols en place et stabiliser le mur de soutènement. Les remblais utilisés dans le cadre de ces travaux, provenaient de la carrière Mathers située à Saint-Eustache (n° 1 sur la figure 2);

- ▶ des anciens travaux de remblayage auraient été réalisés, le long du mur de soutènement, en 1974 et 1980 respectivement dans les secteurs des résidences Ignace Bourget et Berthiaume-Du Tremblay ainsi que lors de la 1^{re} phase des travaux de réfection du mur en 2018. De même, des travaux d'ancrages avaient également été effectués en 2009 dans les secteurs des Sœurs de la Miséricorde et de l'école Sophie-Barat;
- ▶ un quai sera aménagé le long du mur de soutènement dans le secteur de l'école Sophie-Barat, à l'emplacement de l'ancien quai qui a été démoli, afin de faciliter le déroulement des activités scolaires et parascolaires sur la Rivière-des-Prairies. Ces activités consistent en des sorties en canot au départ du quai.

3.2.11 Sommaire de l'historique

L'analyse des diverses informations recueillies lors de la recherche historique, de l'étude des dossiers et des entrevues, a permis d'établir les éléments suivants :

- ▶ l'actuel bâtiment de l'Église de la Visitation de la Bienheureuse-Vierge-Marie (situé à l'adresse civique 1829 boulevard Gouin Est) aurait été construit entre 1749 et 1751, puis agrandi en 1850. Il a été classé immeuble patrimonial, par le ministère de la Culture et des Communications, en 1974;
- ▶ le bâtiment principal de l'école Sophie-Barat (situé à l'adresse civique 1239 boulevard Gouin Est) aurait été construit entre 1856 et 1858. Un incendie serait survenu en 1929, suivi de la reconstruction du bâtiment en 1930. Par la suite, le bâtiment a été agrandi vers l'ouest en 1960, avec la construction d'un bâtiment annexe. L'actuel bâtiment du centre sportif, situé dans le coin nord-ouest du bâtiment principal, aurait été construit en 1985. Le bâtiment de la chaufferie de l'école Sophie-Barat, situé à l'est du bâtiment principal, aurait été construit en 1912. Finalement, il est à noter que les bâtiments de l'école Sophie-Barat sont connectés au gaz naturel depuis 1929;
- ▶ le bâtiment de l'ancien externat Sainte-Sophie, situé au 1125 boulevard Gouin Est, à environ 40 m au sud-ouest du bâtiment principal de l'école Sophie-Barat a été incendié en 1997 et n'a pu être restauré depuis lors;
- ▶ entre 1909 et 1921, le site à l'étude et certaines propriétés adjacentes étaient vacants;
- ▶ l'actuel boulevard Gouin Est, situé au sud du site à l'étude, ainsi que l'actuelle avenue Saint-Charles située à la limite ouest de la zone d'étude, ont été construits depuis au moins 1909;
- ▶ le mur de soutènement en béton qui longe la rive sud de la Rivière-des-Prairies en amont du barrage Simon-Sicard, dans le secteur du site à l'étude a été construit en 1929;
- ▶ l'actuel bâtiment vacant, situé dans le secteur des Sœurs de la Miséricorde (à l'adresse civique 12375 rue du Fort-Lorette), aurait été construit en 1950. Ce bâtiment était anciennement utilisé comme résidence pour les sœurs religieuses. Il était chauffé au mazout, par l'entremise de deux chaudières, depuis au moins 1953, et n'a jamais été connecté au gaz naturel. Par ailleurs, l'installation de chauffage a été refaite en 1980. Ce bâtiment a été classé immeuble patrimonial, par le ministère de la Culture et des Communications, depuis 2017;

- ▶ la portion sud de la partie centrale du site à l'étude est occupée par le parc Louis-Hébert, depuis au moins 1964;
- ▶ plusieurs activités de remblayage de la rive droite de la Rivière-des-Prairies, le long du mur de soutènement situé dans le secteur à l'étude, ont été réalisées au cours des années 40 et 50 dans certains secteurs du mur. De même, des activités de remblayage auraient été réalisées, le long du mur de soutènement, en 1974 dans le secteur de la résidence Ignace Bourget (secteur est, à l'ouest du secteur des Sœurs de la Miséricorde), en 1980, dans le secteur de la résidence Berthiaume-Du Tremblay ainsi que lors de la 1^{re} phase des travaux de réfection du mur en 2018;
- ▶ en 2009, des travaux d'ancrages ont été réalisés le long du mur de soutènement, dans les secteurs des Sœurs de la Miséricorde et de l'école Sophie-Barat;
- ▶ des travaux de réhabilitation du mur de soutènement ont été amorcés depuis le mois de septembre 2018 dans les secteurs de l'école Sophie-Barat, du CHSLD Berthiaume-Du Tremblay et des Sœurs de la Miséricorde, où le mur de soutènement était fissuré, cisailé et disloqué en de nombreux endroits. Ces travaux ont consisté à mettre en place un remblai en enrochement en amont du mur dans les secteurs mentionnés et à profiler de manière à consolider les sols en place et stabiliser le mur de soutènement. Les remblais utilisés dans le cadre de ces travaux provenaient de la carrière Mathers, située à Saint-Eustache;
- ▶ les études antérieures de caractérisations environnementales, réalisées par Hydro-Québec (2009 et 2016b), Englobe (2018 et 2019) et SNC-Lavalin (2019), ont révélé la présence de plusieurs enclaves de sols et sédiments contaminés en HAP, métaux et HP C₁₀-C₅₀, classés dans les plages « B-C », « C-RESC » et « >RESC », au voisinage sud et nord du mur de soutènement, respectivement dans les secteurs de l'école Sophie-Barat (partie ouest du site à l'étude), du parc Louis-Hébert, des Frères de Saint-Gabriel, de la résidence Ignace-Bourget, de la résidence Berthiaume-Du Tremblay et des Sœurs de la Miséricorde (partie est du site à l'étude).

Il est à noter que les risques environnementaux sont traités à la section 3.5.

3.3 Visite des lieux

3.3.1 Site à l'étude

3.3.1.1 Description générale

Les éléments pertinents se rapportant à la description du site à l'étude et des bâtiments sont respectivement compilés aux tableaux 3.3, 3.4a, 3.4b, 3.4c, 3.4d, 3.4e, 3.4f, 3.4g, 3.4h et 3.4i. De plus, un document photographique faisant état des conditions pertinentes observées est présenté à l'annexe 4.

Tableau 3.3 Description du site à l'étude

Nombre de bâtiments	<p>Huit bâtiments (situés au voisinage du site à l'étude, dans la partie sud) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Secteur de l'école Sophie-Barat (secteur ouest du site à l'étude : lots 2 496 751, 2, 736 326, 2 736 327 et 2 736 245): <ul style="list-style-type: none"> • le bâtiment principal, le bâtiment annexe du Centre sportif et celui de la chaufferie de l'école Sophie-Barat (tous situés au 1239 boulevard Gouin Est); • le bâtiment de l'ancienne annexe de l'externat Saint-Sophie (situé au 1105 boulevard Gouin Est); ▪ Secteur du Parc Louis-Hébert (secteur centre-ouest du site à l'étude : lot 2 496 750) : <ul style="list-style-type: none"> • le bâtiment résidentiel unifamilial de M. Allard Jean (situé au 1395 boulevard Gouin Est); ▪ Secteur central du site : <ul style="list-style-type: none"> • le bâtiment résidentiel de Mme Levesque-Constantineau, Monique (situé aux 1585-1587 boulevard Gouin Est : lot 2 495 540); • le bâtiment résidentiel (situé aux 1589-1591 boulevard Gouin Est : lot 2 495 542); • le bâtiment résidentiel des Frères de Saint-Gabriel du Canada (situé au 1601-1605, boulevard Gouin Est : lot 2 495 539); ▪ Secteur de la résidence Berthiaume-Du Tremblay (secteur est du site à l'étude) : <ul style="list-style-type: none"> • le bâtiment du CHSLD Berthiaume-Du Tremblay (situé aux 1615-1635 boulevard Gouin Est : lot 2 494 706); • le bâtiment de la résidence étudiante Ignace Bourget (situé au 12350 rue Fort-Lorette : lot 2 494 709); ▪ Secteur des Sœurs de la Miséricorde (secteur est du site à l'étude) : <ul style="list-style-type: none"> • le bâtiment résidentiel vacant (situé au 12375 rue Fort-Lorette : lot 2 494 474); • le bâtiment de l'Église catholique de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie (situé au 1829 boulevard Gouin Est : lots 1 745 374 et 2 494 475).
Superficie du terrain	39 501 m ² (emprise du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard, le long de la rive sud de la Rivière-des-Prairies, sur une distance d'environ 1,3 km).
Topographie	Relativement plat
Chemin d'accès	Le site est accessible par l'avenue Saint-Charles (à l'ouest), le boulevard Gouin Est (au sud) et la rue Fort-Lorette (secteur est du site à l'étude).
Recouvrement du terrain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gazon (portion centrale, dans le secteur du parc Louis-Hébert, et à l'est, respectivement dans les secteurs du centre d'hébergement Laurendeau et des Sœurs de la Miséricorde); ▪ Boisé (portion centrale dans le secteur du parc Louis-Hébert et est, principalement dans les secteurs du centre d'hébergement Laurendeau et des Sœurs de la Miséricorde); ▪ Pierre concassée (portion ouest dans le secteur de l'école Sophie-Barat et à l'est, principalement dans les secteurs de la résidence Berthiaume-Du Tremblay et des Sœurs de la Miséricorde); ▪ Bâtiments (au voisinage sud du site à l'étude, respectivement dans les secteurs ouest, centre et est).
Zone d'entreposage	S. O.
Boisé	Oui (portion centrale du site à l'étude dans le secteur du Parc Louis-Hébert et à l'est, principalement dans les secteurs de la résidence Berthiaume-Du Tremblay, du centre d'hébergement Laurendeau et des Sœurs de la Miséricorde).
Drainage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Principalement par ruissellement vers les regards d'égout pluvial présents dans l'espace de stationnement situé au nord du secteur de la résidence Berthiaume-Du Tremblay et reliés au réseau d'égout pluvial municipal. ▪ Infiltration dans les sols de surface dans les secteurs gazonnés et boisés.
Autres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un sentier pédestre et une piste cyclable sont situés à environ 40 m au sud du site à l'étude, dans le secteur de l'école Sophie-Barat (secteur ouest du site à l'étude); ▪ Trois édicules de ventilation du métro (Garage souterrain Saint-Charles, de la STM) de Montréal sont situés dans le secteur ouest du site à l'étude, et particulièrement dans la portion nord du terrain de l'école Sophie-Barat. Ces édicules sont utilisés comme des bouches de ventilation de l'aire de stationnement temporaire souterrain, à huit voies des trains du métro de la STM; ▪ Un parc (parc Louis-Hubert) est aménagé le long du mur de soutènement dans la partie centrale du site à l'étude (lot 2 495 546); ▪ Une aire de stationnement asphaltée est située dans la portion nord du terrain situé dans le secteur de la résidence Berthiaume-Du Tremblay, au voisinage du mur de soutènement.

S. O. : sans objet

Tableau 3.4a Description des bâtiments de l'école Sophie-Barat (1239, boulevard Gouin Est, Montréal)

Année de construction	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bâtiment principal de l'école Sophie-Barat : entre 1856 et 1858 ▪ Bâtiment annexe de l'ancien externat Saint-Sophie : entre 1856 et 1858 	
Agrandissement ou rénovation	Une chaufferie a été construite, en annexe, à l'est du bâtiment principal en 1912. À la suite d'un incendie survenu dans le bâtiment principal en 1929, ce dernier a été reconstruit en 1930, puis agrandi vers l'ouest en 1960, avec la construction d'un bâtiment annexe. Le bâtiment principal a été agrandi dans sa portion nord-ouest, en 1985, avec la construction d'un complexe sportif.	
Utilisation générale	École secondaire publique	
Dimensions	Environ 8000 m ²	
Nombre d'étages	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bâtiment principal de l'école Sophie-Barat : trois étages ▪ Bâtiment annexe de la chaufferie : deux étages 	
Sous-sol ou vide sanitaire	1 niveau de sous-sol (bâtiment principal)	
Système de chauffage	Actuel	<input checked="" type="checkbox"/> Électrique <input type="checkbox"/> Mazout <input checked="" type="checkbox"/> Gaz naturel <input type="checkbox"/> Autres : Depuis : 1929
	Original	<input type="checkbox"/> Électrique <input type="checkbox"/> Mazout <input type="checkbox"/> Gaz naturel <input checked="" type="checkbox"/> Autres : inconnu
Alimentation en eau potable	<input checked="" type="checkbox"/> Aqueduc municipal <input type="checkbox"/> Puits d'alimentation <input type="checkbox"/> S. O.	
Gestion des eaux usées	<input checked="" type="checkbox"/> Égout municipal <input type="checkbox"/> Fosse septique <input type="checkbox"/> Champ d'épuration <input type="checkbox"/> Fossé <input type="checkbox"/> S. O.	
Autres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un incendie est survenu en 1997 au niveau du bâtiment annexe de l'ancien externat Sainte-Sophie, situé au 1125 boulevard Gouin est, à environ 40 m au sud-ouest du bâtiment principal de l'école Sophie-Barat. Le bâtiment n'a pas été rénové depuis cet incident et les vestiges de l'ancienne annexe de l'externat Sainte-Sophie sont encore visibles dans le secteur de l'école Sophie-Barat (n° 5 sur la figure 2). ▪ Le bâtiment principal est situé dans le secteur ouest du site à l'étude, à environ 90 m au sud du mur de soutènement. 	

S. O. : sans objet

Tableau 3.4b Description d'un bâtiment résidentiel unifamilial (secteur centre-ouest : 1395, boulevard Gouin Est)

Année de construction	1969	<input type="checkbox"/> Terrain vacant
Agrandissement ou rénovation	S. O.	
Utilisation générale	Logement (résidence de M. Allard Jean)	
Dimensions	Environ 192 m ²	
Nombre d'étages	Un	
Sous-sol ou vide sanitaire	S. O.	
Système de chauffage	Actuel	<input checked="" type="checkbox"/> Électrique <input type="checkbox"/> Mazout <input type="checkbox"/> Gaz naturel <input type="checkbox"/> Autres : Depuis : 1969
	Original	<input type="checkbox"/> Électrique <input type="checkbox"/> Mazout <input type="checkbox"/> Gaz naturel <input type="checkbox"/> Autres :
Alimentation en eau potable	<input checked="" type="checkbox"/> Aqueduc municipal <input type="checkbox"/> Puits d'alimentation <input type="checkbox"/> S. O.	
Gestion des eaux usées	<input checked="" type="checkbox"/> Égout municipal <input type="checkbox"/> Fosse septique <input type="checkbox"/> Champ d'épuration <input type="checkbox"/> Fossé <input type="checkbox"/> S. O.	
Autres	Le bâtiment est situé dans le secteur centre-ouest du site à l'étude, à la limite sud du mur de soutènement.	

S. O. : sans objet

Tableau 3.4c Description d'un bâtiment résidentiel multi-logement (secteur centre-est : 1585-1587, boulevard Gouin Est)

Année de construction	1949	<input type="checkbox"/> Terrain vacant
Agrandissement ou rénovation	S. O.	
Utilisation générale	Logement	
Dimensions	Environ 202 m ²	
Nombre d'étages	Deux	
Sous-sol ou vide sanitaire	Un niveau de sous-sol	
Système de chauffage	Actuel	<input checked="" type="checkbox"/> Électrique <input type="checkbox"/> Mazout <input type="checkbox"/> Gaz naturel <input type="checkbox"/> Autres : Depuis : 1949
	Original	<input type="checkbox"/> Électrique <input type="checkbox"/> Mazout <input type="checkbox"/> Gaz naturel <input type="checkbox"/> Autres :
Alimentation en eau potable	<input checked="" type="checkbox"/> Aqueduc municipal <input type="checkbox"/> Puits d'alimentation <input type="checkbox"/> S. O.	
Gestion des eaux usées	<input checked="" type="checkbox"/> Égout municipal <input type="checkbox"/> Fosse septique <input type="checkbox"/> Champ d'épuration <input type="checkbox"/> Fossé <input type="checkbox"/> S. O.	
Autres	Le bâtiment est situé dans le secteur centre-est du site à l'étude, à environ 60 m, au sud du mur de soutènement.	

S. O. : sans objet

Tableau 3.4d Description d'un bâtiment résidentiel multi-logement (secteur centre-est : 1589-1591, boulevard Gouin Est)

Année de construction	1949	<input type="checkbox"/> Terrain vacant
Agrandissement ou rénovation	S. O.	
Utilisation générale	Logement	
Dimensions	Environ 214 m ²	
Nombre d'étages	Deux	
Sous-sol ou vide sanitaire	Un niveau de sous-sol	
Système de chauffage	Actuel	<input checked="" type="checkbox"/> Électrique <input type="checkbox"/> Mazout <input checked="" type="checkbox"/> Gaz naturel <input type="checkbox"/> Autres : Depuis : 1995
	Original	<input checked="" type="checkbox"/> Électrique <input type="checkbox"/> Mazout <input type="checkbox"/> Gaz naturel <input type="checkbox"/> Autres :
Alimentation en eau potable	<input checked="" type="checkbox"/> Aqueduc municipal <input type="checkbox"/> Puits d'alimentation <input type="checkbox"/> S. O.	
Gestion des eaux usées	<input checked="" type="checkbox"/> Égout municipal <input type="checkbox"/> Fosse septique <input type="checkbox"/> Champ d'épuration <input type="checkbox"/> Fossé <input type="checkbox"/> S. O.	
Autres	Le bâtiment est situé dans le secteur centre-est du site à l'étude, à environ 60 m au sud du mur de soutènement.	

S. O. : sans objet

Tableau 3.4e Description d'un bâtiment résidentiel multi-logement (secteur centre-est : 1601-1605, boulevard Gouin Est)

Année de construction	1960	<input type="checkbox"/> Terrain vacant
Agrandissement ou rénovation	S. O.	
Utilisation générale	Logement pour religieux (Frères de Saint-Gabriel du Canada)	
Dimensions	Environ 1070 m ²	
Nombre d'étages	Deux	
Sous-sol ou vide sanitaire	Un niveau de sous-sol	
Système de chauffage	Actuel	<input checked="" type="checkbox"/> Électrique <input type="checkbox"/> Mazout <input checked="" type="checkbox"/> Gaz naturel <input type="checkbox"/> Autres : Depuis : 1995
	Original	<input checked="" type="checkbox"/> Électrique <input type="checkbox"/> Mazout <input type="checkbox"/> Gaz naturel <input type="checkbox"/> Autres :
Alimentation en eau potable	<input checked="" type="checkbox"/> Aqueduc municipal <input type="checkbox"/> Puits d'alimentation <input type="checkbox"/> S. O.	
Gestion des eaux usées	<input checked="" type="checkbox"/> Égout municipal <input type="checkbox"/> Fosse septique <input type="checkbox"/> Champ d'épuration <input type="checkbox"/> Fossé <input type="checkbox"/> S. O.	
Autres	Le bâtiment est situé dans le secteur centre-est du site à l'étude, à environ 40 m au sud du mur de soutènement.	

S. O. : sans objet

Tableau 3.4f Description d'un bâtiment résidentiel multi-logement (secteur de la résidence Berthiaume-Du Tremblay : 1615-1635, boulevard Gouin Est)

Année de construction	1972	<input type="checkbox"/> Terrain vacant
Agrandissement ou rénovation	S. O.	
Utilisation générale	Résidence pour personnes âgées (CHSLD Berthiaume-Du Tremblay)	
Dimensions	Environ 1070 m ²	
Nombre d'étages	11	
Sous-sol ou vide sanitaire	S. O.	
Système de chauffage	Actuel	<input checked="" type="checkbox"/> Électrique <input type="checkbox"/> Mazout <input checked="" type="checkbox"/> Gaz naturel <input type="checkbox"/> Autres : Depuis : 1990
	Original	<input checked="" type="checkbox"/> Électrique <input type="checkbox"/> Mazout <input type="checkbox"/> Gaz naturel <input type="checkbox"/> Autres :
Alimentation en eau potable	<input checked="" type="checkbox"/> Aqueduc municipal <input type="checkbox"/> Puits d'alimentation <input type="checkbox"/> S. O.	
Gestion des eaux usées	<input checked="" type="checkbox"/> Égout municipal <input type="checkbox"/> Fosse septique <input type="checkbox"/> Champ d'épuration <input type="checkbox"/> Fossé <input type="checkbox"/> S. O.	
Autres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un stationnement asphalté est présent, à l'extérieur du bâtiment dans la portion nord-est, à la limite sud du mur de soutènement. 	

S. O. : sans objet

Tableau 3.4g Description d'un bâtiment résidentiel multi-logement (secteur est : 12350, rue du Fort-Lorette)

Année de construction	1950	<input type="checkbox"/> Terrain vacant
Agrandissement ou rénovation	Agrandissement du bâtiment en 1970, portion est située le long de la rue du Fort-Lorette	
Utilisation générale	Logement pour étudiants (Résidence étudiante Ignace Bourget)	
Dimensions	Environ 965 m ²	
Nombre d'étages	Quatre	
Sous-sol ou vide sanitaire	S.O.	
Système de chauffage	Actuel	<input checked="" type="checkbox"/> Électrique <input type="checkbox"/> Mazout <input type="checkbox"/> Gaz naturel <input type="checkbox"/> Autres : 1950
	Original	<input type="checkbox"/> Électrique <input type="checkbox"/> Mazout <input type="checkbox"/> Gaz naturel <input type="checkbox"/> Autres :
Alimentation en eau potable	<input checked="" type="checkbox"/> Aqueduc municipal <input type="checkbox"/> Puits d'alimentation <input type="checkbox"/> S. O.	
Gestion des eaux usées	<input checked="" type="checkbox"/> Égout municipal <input type="checkbox"/> Fosse septique <input type="checkbox"/> Champ d'épuration <input type="checkbox"/> Fossé <input type="checkbox"/> S. O.	
Autres	Le bâtiment est situé dans le secteur des Sœurs de la Miséricorde, précisément le long de la rue Fort-Lorette, à environ 8 m au sud du mur de soutènement.	

S. O. : sans objet

Tableau 3.4h Description d'un bâtiment résidentiel multi-logement (secteur des Sœurs de la Miséricorde : 12375, rue du Fort-Lorette)

Année de construction	1950	<input type="checkbox"/> Terrain vacant
Agrandissement ou rénovation	Selon les documents d'assurance présentés à la section 3.2.3, plusieurs rénovations (toiture, plomberie, électricité) ont été réalisées au niveau du bâtiment respectivement en 1975, 1980 et 2008.	
Utilisation générale	Présentement vacant (anciennement utilisé comme résidence pour les sœurs religieuses)	
Dimensions	Environ 550 m ²	
Nombre d'étages	Deux	
Sous-sol ou vide sanitaire	Un niveau de sous-sol	
Système de chauffage	Actuel	<input type="checkbox"/> Électrique <input checked="" type="checkbox"/> Mazout <input type="checkbox"/> Gaz naturel <input type="checkbox"/> Autres : Depuis : 1950
	Original	<input type="checkbox"/> Électrique <input type="checkbox"/> Mazout <input type="checkbox"/> Gaz naturel <input type="checkbox"/> Autres :
Alimentation en eau potable	<input checked="" type="checkbox"/> Aqueduc municipal <input type="checkbox"/> Puits d'alimentation <input type="checkbox"/> S. O.	
Gestion des eaux usées	<input checked="" type="checkbox"/> Égout municipal <input type="checkbox"/> Fosse septique <input type="checkbox"/> Champ d'épuration <input type="checkbox"/> Fossé <input type="checkbox"/> S. O.	
Autres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce bâtiment est présentement vacant, et n'a pu être visité; ▪ Selon les documents d'assurance présentés à la section 3.2.3, le bâtiment était chauffé au mazout, par l'entremise de deux chaudières, au moins depuis 1953. Par ailleurs, l'installation de chauffage a été refaite en 1980; ▪ Le bâtiment est situé dans le secteur des Sœurs de la Miséricorde, précisément le long de la rue Fort-Lorette, à environ 11 m au sud du mur de soutènement. 	

S. O. : sans objet

Tableau 3.4i Description du bâtiment de l'église de la Visitation (secteur des Sœurs de la Miséricorde : 1829-1847, boulevard Gouin Est)

Année de construction	1749-1751	<input type="checkbox"/> Terrain vacant
Agrandissement ou rénovation	Agrandissement en 1850 (façade principale), suivi de la construction en 1883 du bâtiment du presbytère et de celui de la « Maison de l'habitat », respectivement situés à l'est et à l'ouest du bâtiment de l'église.	
Utilisation générale	Église (Église catholique de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie)	
Dimensions	Environ 550 m ²	
Nombre d'étages	Un	
Sous-sol ou vide sanitaire	Un niveau de sous-sol	
Système de chauffage	Actuel	<input checked="" type="checkbox"/> Électrique <input type="checkbox"/> Mazout <input checked="" type="checkbox"/> Gaz naturel <input type="checkbox"/> Autres : Depuis : 1985
	Original	<input checked="" type="checkbox"/> Électrique <input type="checkbox"/> Mazout <input type="checkbox"/> Gaz naturel <input type="checkbox"/> Autres :
Alimentation en eau potable	<input checked="" type="checkbox"/> Aqueduc municipal <input type="checkbox"/> Puits d'alimentation <input type="checkbox"/> S. O.	
Gestion des eaux usées	<input checked="" type="checkbox"/> Égout municipal <input type="checkbox"/> Fosse septique <input type="checkbox"/> Champ d'épuration <input type="checkbox"/> Fossé <input type="checkbox"/> S. O.	
Autres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Édifice classé immeuble patrimonial en 1974 par le ministère de la Culture et des Communications et bénéficie également d'une aire de protection, car le site est associé à un site archéologique amérindien préhistorique; ▪ Le bâtiment de l'église est situé dans le secteur des Sœurs de la Miséricorde (secteur est du site à l'étude), à environ 60 m au sud-est du mur de soutènement. 	

S. O. : sans objet

3.3.1.2 Utilisation et activités actuelles

Un mur de soutènement en béton d'environ 1,3 km de longueur a été construit le long de la limite nord du site à l'étude (soit le long de la rive sud de la Rivière-des-Prairies). Il est à noter qu'un sentier pédestre, utilisé pour la pratique de la marche et de la course à pied, ainsi qu'une piste cyclable sont situés à environ 40 m au sud du site à l'étude, dans le secteur de l'école Sophie-Barat (secteur ouest du site à l'étude). De même, un parc (parc Louis-Hubert) est aménagé le long du mur de soutènement dans la partie centrale du site à l'étude. Finalement, le site à l'étude empiète sur les limites nord de plusieurs propriétés à vocation résidentielle situées dans la portion est du site à l'étude (secteurs de la résidence Berthiaume-Du Tremblay et des Sœurs de la Miséricorde) où des servitudes de passage de largeur variable ont été attribuées à Hydro-Québec en vue de la réalisation de travaux potentiels d'entretien du mur de soutènement.

3.3.1.3 Observations et préoccupations environnementales

La présente section fait état des observations relevées et des informations obtenues lors de la visite du site à l'étude. Il est important de noter que seuls les espaces visuellement accessibles ont été observés. Conséquemment, la visite du site ne constitue pas un inventaire exhaustif concernant les éléments cités dans la présente section. En outre, aucun prélèvement d'échantillon ni analyse en laboratoire n'a été effectué dans le cadre du présent mandat, à moins d'avis contraire.

Les préoccupations environnementales susceptibles d'affecter le site à l'étude sont regroupées en deux catégories, soit :

- ▶ les éléments se rapportant au terrain (tableau 3.5);
- ▶ les « éléments nécessitant une attention spéciale », tels que cités par la norme CSA Z768-01, lesquels se rapportent principalement aux bâtiments (équipements ou matériaux de construction) (tableau 3.6), le cas échéant.

Tableau 3.5 Observations et risques environnementaux du terrain

Élément	Observation ¹			Description et localisation	Risque	
	N	O	S		N	O
Réservoir souterrain	✓				✓	
Réservoir hors sol		✓		Deux réservoirs hors sol en acier (double parois), d'une capacité de 1 137 L chacun, contenant du diesel, sont situés dans une salle dédiée située au rez-de-chaussée du bâtiment du CHSLD Berthiaume-Du Tremblay, aux 1615-1635 boulevard Gouin Est. Ces deux réservoirs alimentent respectivement les génératrices de secours situées au rez-de-chaussée et au 10 ^e étage du bâtiment. Ces réservoirs sont entreposés à l'intérieur d'un bassin de rétention étanche. Aucun indice de fuite ou déversement n'a été constaté au voisinage des réservoirs (n° 6 sur la figure 2).	✓	
			✓	Présence suspectée d'un réservoir hors sol de mazout, de capacité inconnue, dans le sous-sol du bâtiment résidentiel vacant (anciennement utilisé comme résidence pour les sœurs religieuses) situé au 12375 rue du Fort-Lorette. Des événements ont été observés sur la façade extérieure nord du bâtiment, lors de la visite du site à l'étude réalisée dans le cadre de ce mandat. Aucune information n'était disponible sur la capacité et le type de réservoir (hors-sol ou souterrain) utilisé pour alimenter les deux anciennes chaudières. Par ailleurs, aucune information n'était disponible sur le démantèlement de ce réservoir (n° 7 sur la figure 2)		✓
Conduite souterraine	✓				✓	
Autres équipements pétroliers		✓		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon les documents d'assurance présentés à section 3.2.3, le bâtiment vacant situé au 12375 rue du Fort-Lorette, était chauffé au mazout, par l'entremise de deux chaudières, au moins depuis 1953. Le PAI de 1964, indiquait également la présence de deux chaudières situées dans la portion nord du bâtiment (n° 2 sur la figure 2); ▪ Deux génératrices au diesel sont situées sur une dalle de béton, dans une salle dédiée, respectivement au 10^e étage et au rez-de-chaussée du bâtiment du CHSLD Berthiaume-Du Tremblay. La génératrice située au 10^e étage est utilisée pour approvisionner les trois ascenseurs du bâtiment en électricité en cas de coupure de courant. Celle située au rez-de-chaussée est utilisée pour l'éclairage du bâtiment en cas de coupure du courant. La dalle de béton sous les génératrices ne présentait aucune fissure. De plus, aucune tache d'apparence huileuse n'a été observée durant la visite (n° 8 sur la figure 2). 	✓	
Vérin hydraulique	✓				✓	
Monte-charge et ascenseur		✓		Trois ascenseurs à câble sont situés dans le bâtiment de la résidence Berthiaume-Du Tremblay (1615-1635, boulevard Gouin Est).	✓	
Séparateur eau-huile	✓				✓	
Drain de plancher, puisard et caniveau		✓		Un puisard, muni d'une pompe, est situé dans le bâtiment résidentiel de M. Allard Jean, au 1395 boulevard Gouin Est. L'accès au puisard est sec et ne présente pas d'indice de contamination.	✓	
Rejet d'eau de procédé	✓				✓	
Rejet des eaux usées	✓				✓	

Élément	Observation ¹			Description et localisation	Risque	
	N	O	S		N	O
Matériaux de remblai		✓		Des remblais d'enrochement provenant de la carrière Mathers, à Saint-Eustache, ont été utilisés lors des travaux de réhabilitation du mur de soutènement réalisés entre 2018 et 2020 dans les secteurs de l'école Sophie-Barat, du CHSLD Berthiaume-Du Tremblay et des Sœurs de la Miséricorde, où le mur de soutènement était fissuré, cisailé et disloqué en de nombreux endroits (n° 1 sur la figure 2).	✓	
Matières dangereuses et autres produits chimiques		✓		Quelques produits d'entretien ménager sont adéquatement entreposés dans un local prévu à cet effet, dans les bâtiments de l'école Sophie-Barat et du CHSLD Berthiaume-Du Tremblay.	✓	
Matières résiduelles		✓		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plusieurs bacs de récupération de matières résiduelles (carton, plastique, etc.) sont situés sur une dalle de béton, à l'extérieur, le long du mur ouest du bâtiment de l'école Sophie-Barat. Ces matières sont disposées hors site par une firme spécialisée; ▪ Des bacs de récupérations de matières résiduelles (carton, plastique, etc.) sont entreposés également sur une surface asphaltée, à l'extérieur, dans la portion nord-est du bâtiment du CHSLD Berthiaume-Du Tremblay. Ces matières sont disposées hors site par une firme spécialisée; ▪ Un conteneur de récupération des déchets est entreposé sur une surface asphaltée, à l'extérieur, le long de la façade est du bâtiment du CHSLD Berthiaume-du Tremblay. Le contenu est disposé hors site par une firme spécialisée. 	✓	
Matières résiduelles dangereuses	✓				✓	
Émissions atmosphériques	✓				✓	
Odeurs et taches	✓				✓	
Végétation agressée	✓				✓	
Milieu naturel sensible (zone d'écoulement et milieu humide)		✓		La Rivière-des-Prairies est située le long de la limite sud du site.	✓	
Autres	✓				✓	

¹ **Observation** : N (non), O (oui), S (suspectée)

S. O. : sans objet

Contrairement à l'impact potentiel du terrain (sols et eau souterraine, notamment) que peuvent susciter les éléments cités au tableau 3.5, la préoccupation environnementale des éléments se rapportant au bâtiment (amiante, BPC, plomb, moisissures, etc.), comme décrit au tableau 3.6, découle davantage d'un enjeu pour la santé et la sécurité des occupants ainsi que des pratiques de bonne gestion environnementale applicables lors de la réalisation de certains travaux (rénovation, démolition ou démantèlement). À cet égard, des fiches techniques explicatives sont présentées à l'intention du lecteur à l'annexe 5. Il est à noter que les observations faites dans ce tableau sont à titre informatif puisqu'elles ne concernent que des bâtiments situés à proximité du site (portion sud du site à l'étude) n'ayant aucun lien avec les travaux de réhabilitation prévus au niveau du mur de soutènement.

Tableau 3.6 Observations et éléments nécessitant une attention spéciale (bâtiments)

Élément	Présence ¹		Description et localisation
	NS	S	
Amiante		✓	En considérant l'année de construction de la majeure partie des bâtiments situés dans le voisinage sud du site à l'étude (soit entre 1749 et 1960), il est possible que certains matériaux contiennent de l'amiante, soit le crépi cimentaire, le plâtre et ciment des murs intérieurs, l'isolant thermique de la tuyauterie d'eau chaude, des tuiles de vinyle (plancher), des tuiles acoustiques (plafond) ou du flocage. De façon générale, ces matériaux apparaissent en bon état.
Biphényles polychlorés (BPC)	✓		Les transformateurs présents dans la majorité des bâtiments sont de type sec.
Plomb		✓	En considérant l'année de construction de la majeure partie des bâtiments situés dans le voisinage sud du site à l'étude (soit entre 1749 et 1960), la peinture intérieure de ces bâtiments serait susceptible de contenir du plomb. Cependant, celle-ci ne présente pas d'indice d'altération (écaillage).
Halocarbures		✓	Des unités de climatisation susceptibles de contenir des halocarbures sont présentes sur le toit des bâtiments de l'école Sophie-Barat, du CHSLD Berthiaume-Du Tremblay et de la résidence étudiante Ignace Bourget.
Mousse isolante d'urée formaldéhyde (MIUF)	✓		
Moisissures	✓		S. O.
Mercure	✓		
Radon	✓		
Silice		✓	Selon la nature des granulats contenus dans les structures de béton du mur de soutènement et des bâtiments adjacents, il est possible que celles-ci contiennent de la silice cristalline.
Autres éléments (ex. bruit, brouillage électromagnétique, vibrations)	✓		S. O.

¹ **Présence** : NS (non suspectée), S (suspectée)

S. O. : sans objet

3.3.2 Propriétés environnantes

Les observations faites des propriétés environnantes ont été effectuées sur une base sommaire et visuelle. Aucune visite ni entrevue n'y ont été effectuées. Les propriétés environnantes au site à l'étude se présentent comme suit :

- ▶ au **nord** : la Rivière-des-Prairies;
- ▶ au **sud** : propriétés à vocations institutionnelle et résidentielle, suivi du boulevard Guoin Est;
- ▶ à l'**est** : le barrage Simon-Sicard, suivi de l'autoroute Papineau et plusieurs propriétés résidentielles;
- ▶ à l'**ouest** : l'avenue Saint-Charles, suivie de plusieurs propriétés résidentielles.

La nature des activités pratiquées actuellement sur les propriétés environnantes et/ou les observations faites sur ces dernières ne constituent pas un risque environnemental pour le site.

3.4 Activités réglementaires désignées

Les informations recueillies dans le cadre du mandat n'ont pas permis de relever la présence, pour le site à l'étude, d'une activité actuelle ou passée listée à l'annexe III du RPRT. Il est à noter que la présente section ne constitue pas un avis légal.

3.5 Synthèse des risques environnementaux

L'interprétation des informations disponibles et recueillies lors du présent mandat a permis d'établir que le terrain à l'étude est exposé à des risques environnementaux, lesquels sont attribuables à la présence des éléments suivants :

- ▶ présence suspectée d'un réservoir hors sol de mazout, au sous-sol du bâtiment résidentiel vacant (anciennement utilisé comme résidence pour les sœurs religieuses) situé au 12375 rue du Fort-Lorette, dans le secteur des Sœurs de la Miséricorde. Ce réservoir était connecté à deux chaudières anciennement utilisées pour le chauffage du bâtiment. Aucune information n'était disponible sur la capacité et le type de réservoir utilisé pour alimenter ces chaudières. Cependant, des événements ont été observés sur la façade extérieure nord du bâtiment, lors de la visite du site à l'étude réalisée dans le cadre de ce mandat. Par ailleurs, aucune information n'était disponible sur le démantèlement de ce réservoir (n° 2 sur la figure 2);
- ▶ les résultats analytiques d'échantillons de sols et sédiments prélevés, dans le cadre des différentes campagnes de caractérisation environnementales indiquaient la présence :
 - **Dans le secteur de l'école Sophie-Barat :**
 - + la présence de sédiments (TF-13-17 CF-5 : 4,48 - 5,09 m de profondeur) présentant des concentrations en HAP classées dans les plages « B-C » des critères du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC (Englobe, 2018);
 - + la présence de sols présentant des concentrations en HAP (TF-44-19 CF-2 : 0,61 – 1,22 m de profondeur) classées dans les plages « B-C » des critères du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC (SNC-Lavalin, 2019);
 - **Dans la partie centrale du site à l'étude (secteur du parc Louis-Hébert) :**
 - + la présence de sédiments (T-26-19-1 : 0,00 – 0,48 m de profondeur, T-28-19-1 : 0,00 – 0,48 m de profondeur, T-22-19-1 : 0,00 – 0,15 m de profondeur, T-23-19-3 : 0,16 – 0,26 m de profondeur et T-28-19-2 : 0,15 – 0,95 m de profondeur) présentant des concentrations en HP C₁₀-C₅₀ et/ou HAP situées dans la plage « B-C » des critères du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC (Englobe, 2019);
 - + la présence de sédiments (T-21-19 : 0,00 – 0,25 m de profondeur, T-23-19-2 : 0,05 – 0,18 m de profondeur, T-25-19-1 : 0,00 – 0,84 m de profondeur, T-26-19-2 : 0,48 – 0,55 m de profondeur, T-27-19-1 : 0,00 – 0,18 m de profondeur) présentant des concentrations en HP C₁₀-C₅₀ supérieures aux critères « C » du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC (Englobe, 2019);
 - + la présence de sédiments (T-31-19 CF-2, T-32-19 CF-1 et T-33-19 CF-1) présentant des concentrations en HP C₁₀-C₅₀ supérieures aux critères « C » du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC (SNC-Lavalin, 2019);
 - **Dans le secteur du CHSLD Berthiaume de Tremblay :**
 - + la présence de sols de remblai (TF-06-17 CF-1 : 2,43 – 3,04 m de profondeur) présentant une concentration en HP C₁₀-C₅₀ classée dans les plages « B-C » des critères du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC (Englobe, 2018);

- + la présence de sédiments (TF-10-17 CF-1 : 1,46 – 2,07 m de profondeur) présentant des concentrations en métaux (zinc) classées dans les plages « C-RESC » des critères du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC (Englobe, 2018);
- + la présence de sédiments (T-19-19-1 : 0,00 – 0,15 m de profondeur, et T-20-19-2 : 0,66 – 0,90 m de profondeur) présentant des concentrations en HP C₁₀-C₅₀ et/ou HAP situées dans la plage « B-C » des critères du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC (Englobe, 2019);
- + la présence de sédiments (T-19-19-2 : 0,15 – 0,40 m de profondeur, et T-20-19-1 : 0,00 – 0,66 m de profondeur) présentant des concentrations en HP C₁₀-C₅₀ supérieures aux critères « C » du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC (Englobe, 2019);
- + la présence de sédiments (T-39-19 CF-3 et T-40-19 CF-2) présentant des concentrations en HP C₁₀-C₅₀ supérieures aux critères « C » du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC (SNC-Lavalin, 2019);
- **Dans le secteur des Sœurs de la Miséricorde :**
 - + la présence de sols présentant des concentrations en HAP (échantillon Ech-201) et métaux (arsenic) (échantillon Ech-203) classées respectivement dans les plages « B-C » et « C-RESC » des critères du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC (Hydro-Québec, 2009);
 - + la présence de sols (échantillon 2B) présentant des concentrations en HP C₁₀-C₅₀ et HAP classées respectivement dans les plages « B-C » et « C-RESC » critères du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC (Hydro-Québec, 2016b);
 - + la présence de sédiments (T-29-19 : 0,00 – 1,25 m de profondeur) présentant des concentrations en HP C₁₀-C₅₀ supérieures aux critères « C » du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC (Englobe, 2019);
 - + la présence de sédiments (T-16-19 : 0,00 – 0,25 m de profondeur, et T-17-19 : 0,00 – 0,47 m de profondeur) présentant des concentrations en HP C₁₀-C₅₀ et/ou HAP situées dans la plage « B-C » des critères du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC (Englobe, 2019);
 - + la présence de sols (TF-45-19 CF-6 : 3,05 – 3,66 m de profondeur) présentant des concentrations en HAP supérieures aux critères « RESC » ainsi que certains sols (TF-45-19 CF-3 : 1,22 - 1,83 m de profondeur) dont la concentration en HP C₁₀-C₅₀ est classée dans la plage « B-C » des critères du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC (SNC-Lavalin, 2019).

Il est à noter que ces enclaves de sols et sédiments contaminés identifiées lors des études antérieures au voisinage du mur de soutènement (respectivement dans les portions sud et nord du site à l'étude), respectivement dans les secteurs de l'école Sophie-Barat (partie ouest du site à l'étude), du parc Louis-Hébert (partie centrale du site à l'étude), de la résidence Berthiaume-Du Tremblay et des Sœurs de la Miséricorde (partie est du site à l'étude), sont non conformes, eu égard à l'usage de type institutionnel sensible (centre d'hébergement) autorisé dans les secteurs de la résidence Berthiaume-Du Tremblay et des Sœurs de la Miséricorde.

4 Conclusion et recommandations

Englobe a été mandatée par Hydro-Québec afin de réaliser une ÉES phase I dans le secteur du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard situé le long de la rive sud de la Rivière-des-Prairies, entre les avenues Saint-Charles et Papineau, à Montréal au Québec. Rappelons que la présente étude s'inscrit dans le cadre d'un projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard (phase 2), assujéti à l'article 2 (1) de l'annexe 1 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*.

Sur la base des informations présentées à la section 3.5, le présent mandat a permis de relever la présence d'un risque environnemental pouvant affecter le terrain à l'étude, soit :

- ▶ la présence suspectée d'un réservoir hors sol de mazout, au sous-sol du bâtiment résidentiel vacant (anciennement utilisé comme résidence pour les sœurs religieuses) situé à l'adresse civique 12375 rue du Fort-Lorette, dans le secteur des Sœurs de la Miséricorde. Ce réservoir était connecté à deux chaudières anciennement utilisées pour le chauffage du bâtiment. Aucune information n'était disponible sur la capacité et le type de réservoir utilisé pour alimenter ces chaudières. Par ailleurs, des événements ont été observés sur la façade extérieure nord du bâtiment, lors de la visite du site à l'étude réalisée dans le cadre de ce mandat. Aucune information n'était disponible sur un démantèlement de ce réservoir. Il est à noter que des enclaves de sols contaminées en HAP, métaux et HP C₁₀-C₅₀, classées dans les plages « B-C » et « C-RESC » des critères du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC ont été identifiées lors d'études antérieures (Hydro-Québec, 2009 et 2016b) sur la portion du terrain située, au nord, entre le bâtiment vacant et le mur de soutènement.

En conséquence, la réalisation d'une caractérisation environnementale est recommandée afin de vérifier la qualité environnementale du terrain, situé à la limite nord du bâtiment, dans ce secteur jugé préoccupant.

Par ailleurs, plusieurs enclaves de sols et de sédiments contaminés en HAP et/ou métaux et/ou HP C₁₀-C₅₀, classées dans les plages « B-C », « C-RESC » et « >RESC », ont été identifiées lors des études antérieures, au voisinage du mur de soutènement, respectivement dans les secteurs de l'école Sophie-Barat (partie ouest du site à l'étude), du parc Louis-Hébert (secteur central du site à l'étude), de la résidence Berthiaume-Du Tremblay et des Sœurs de la Miséricorde (partie est du site à l'étude). Ces sols sont réputés non conformes, eu égard à l'usage de type institutionnel sensible (Centre d'hébergement) autorisé dans les secteurs de la résidence Berthiaume-Du Tremblay et des Sœurs de la Miséricorde. Ainsi, dans le cadre des travaux projetés de réfection du mur de soutènement, si ces sols ou sédiments doivent être excavés et éliminés hors site, ils devront être gérés selon les modalités présentées dans la *Grille de gestion des sols excavés* du Guide d'intervention – PSRTC du MELCC et au *Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés* (RSCTSC).

Enfin, la consultation des données issues de la base de données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) a permis de révéler la présence de quatre occurrences d'espèce faunique menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée (MVS) observées au voisinage du secteur du site à l'étude. Ainsi, dans le cadre des travaux projetés de réfection du mur de soutènement, qui impacteraient potentiellement le milieu hydrique (soit la rive sud de la Rivière-des-Prairies, le long mur de soutènement situé en amont du barrage Simon-Sicard), visé par la section V.1 de la LQE, une autorisation du MELCC devra préalablement être obtenue en vertu du paragraphe 4 de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

Annexe 1 Limitation et exonération de responsabilité

LIMITATION ET EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

1. Destinataire et usage

Le présent rapport (ci-après le « **Rapport** ») a été préparé par Englobe Corp. (ci-après « **Englobe** ») à la demande et au bénéfice unique du client auquel il est directement destiné (ci-après le « **Client** »). Le Rapport doit être utilisé et interprété dans son intégralité. Tous les documents annexés au Rapport se complètent mutuellement et tout ce qui figure dans l'un ou l'autre de ces documents fait partie intégrante du Rapport.

L'utilisation du Rapport et de son contenu par un tiers est formellement interdite sans l'approbation préalable expresse et écrite d'Englobe. Advenant l'utilisation du Rapport par un tiers, sans avoir obtenu l'approbation expresse et écrite d'Englobe, ce tiers accepte d'en faire usage à ses risques et périls, en assume l'entière responsabilité et dégage expressément Englobe de toute responsabilité découlant, directement ou indirectement, des éléments, des informations, des recommandations et/ou des conclusions contenus au Rapport.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, Englobe n'a, envers ce tiers, aucune obligation et ne peut aucunement être tenue responsable des pertes, amendes, pénalités, frais, dommages et/ou préjudices, de quelque nature que ce soit, subis par ce tiers qui découleraient, directement ou indirectement, de l'utilisation interdite du Rapport et de son contenu, dont notamment d'une décision prise par ce tiers sur la base des informations, des recommandations et/ou des conclusions contenues au Rapport.

2. Objet du Rapport

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'objet du Rapport vise à transmettre l'appréciation d'Englobe quant à l'état des lieux visés par le mandat spécifique confié par le Client, aux dates indiquées dans le Rapport, et des constatations, commentaires, recommandations et/ou conclusions découlant de ce mandat, sous réserve des limites spécifiées dans le Rapport.

Toute description du site visé et de ses composantes présentées au Rapport n'est fournie qu'à titre informatif pour le Client. À moins d'indication contraire explicitement spécifiée au Rapport, une telle description ne doit pas être utilisée à des fins autres que pour assurer une meilleure compréhension des lieux visés et des conditions de réalisation du mandat confié à Englobe par le Client. Le Rapport ne peut aucunement être considéré comme une vérification détaillée, complète et totale de l'utilisation passée, présente ou future des lieux visés par le mandat, à moins de l'être expressément mentionné au Rapport. Au surplus, ce Rapport ne doit en aucun cas être utilisé pour la conception et/ou la réalisation de travaux de construction, à moins d'avoir obtenu l'approbation expresse et écrite d'Englobe à cet effet.

3. Limitation géographique et temporelle

Le Rapport concerne uniquement les lieux visés par le mandat et plus spécifiquement décrits dans ce dernier, et ce, en se basant sur des observations visuelles, des recherches souterraines à des endroits et des profondeurs déterminés ainsi que sur l'analyse spécifique de paramètres chimiques et matériaux précis pendant une période déterminée et circonscrite, tel que plus amplement énoncé dans le Rapport.

Le contenu et les conclusions du présent Rapport ne s'appliquent aucunement à l'égard des autres parties des lieux visés et/ou d'un site adjacent qui n'ont pas été spécifiquement inclus dans le mandat. À moins d'indication contraire au Rapport, les résultats présentés sont uniquement représentatifs des endroits précis où les analyses ont été effectuées. Ces analyses ne permettent d'ailleurs pas de garantir la condition du sol, ni les conditions physiques et chimiques des eaux souterraines, le cas échéant, à l'extérieur des lieux visés par le mandat; celles-ci étant susceptibles de variations entre les sondages, et ce, selon les saisons et les équipements de mesures utilisés lors des travaux. Englobe ne peut en aucun cas et d'aucune façon être tenue responsable de ces variations.

Le contenu et les conclusions du présent Rapport ne s'appliquent pas à l'égard de tout paramètre, condition, matériau, substance ou analyse qui n'est pas expressément spécifié ou exigé dans le mandat. Englobe ne peut être tenue responsable, notamment :

- ▶ des paramètres, conditions, matériaux, substances ou analyses, autres que ceux visés par l'investigation décrite dans ce Rapport, qui pourraient exister sur le site à l'extérieur des lieux visés par le mandat;
- ▶ des paramètres, conditions, matériaux, substances ou analyses, visés par cette investigation, qui pourraient exister à des endroits du site qui n'ont pas fait l'objet du présent mandat;
- ▶ des concentrations des matériaux, substances ou analyses, différentes de celles indiquées dans le Rapport, qui pourraient exister dans des endroits autres que ceux où des échantillons ont été prélevés et qui faisaient partie du mandat.

Le contenu et les conclusions du présent Rapport ne peuvent s'appliquer à un quelconque moment antérieur ou ultérieur au mandat. Les constats factuels présentés dans ce Rapport peuvent varier dans le temps et être influencés par de nombreux facteurs, dont notamment les activités en cours sur le site et/ou sur les terrains adjacents, pour lesquels Englobe ne peut être tenue responsable.

4. Limitation liée à la pérennité du Rapport

Une révision du Rapport et/ou des modifications aux paramètres, conclusions et/ou recommandations pourrait s'avérer nécessaire advenant un changement dans les conditions du site, des normes applicables et/ou de la découverte d'informations additionnelles pertinentes, postérieurement à la production du Rapport.

Un nouveau rapport et/ou un rapport complémentaire pourront alors être effectués à la demande expresse du Client et, le cas échéant, par l'octroi d'un mandat additionnel à Englobe.

5. Exonération liée à l'information fournie par le Client et/ou les tiers

Le contenu et les conclusions du présent Rapport sont basés sur les informations fournies par le Client de même que sur la recherche diligente et raisonnable d'informations disponibles au moment de la réalisation du mandat exécuté par Englobe. Des informations peuvent également avoir été fournies par des tiers, par l'entremise ou non du Client, pour lesquelles Englobe n'a aucun contrôle et ne peut être tenue responsable de ces informations si elles s'avèrent incomplètes et/ou incorrectes. Englobe ne pourra en aucun cas et d'aucune façon être tenue responsable des conséquences de l'omission ou de la dissimulation d'informations pertinentes ou de la prise en considération d'informations inexacts. La véracité et le caractère complet de l'information fournie par le Client, ses mandataires et/ou par un tiers

sont présumés aux fins de la préparation des recommandations et des conclusions de ce Rapport. L'interprétation fournie dans ce Rapport se limite à ces informations.

De plus, si le Client est en possession d'informations émanant de ses mandataires et/ou de tiers qui s'avérait incompatibles avec le contenu et/ou les conclusions du Rapport, le Client s'engage à informer Englobe immédiatement de ces constats et à lui transmettre toute l'information pertinente, à défaut de quoi Englobe ne pourra en aucun cas et d'aucune façon être tenue responsable des pertes, amendes, pénalités, frais, dommages ou préjudices, de quelque nature que ce soit, qui découleraient de ce manquement de la part du Client.

6. Limitation légale

L'interprétation des données, l'observation du site ainsi que les conclusions et recommandations du Rapport tiennent compte de la législation, de la réglementation, des normes, des politiques et des directives applicables et en vigueur au moment de l'exécution du mandat ainsi que des règles de l'art applicables en semblable matière.

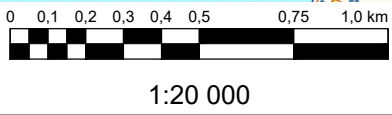
Toute modification à la législation, à la réglementation, aux normes, aux politiques et/ou aux directives applicables au mandat pourrait entraîner la nécessité d'une révision et/ou d'une modification du contenu et des conclusions du Rapport, le cas échéant.

Toute opinion concernant la conformité aux lois et règlements exprimée dans le présent Rapport est de nature technique et aucune disposition du présent rapport ne doit être considérée comme un avis juridique.

Annexe 2 Figures



\\MTL6-FIL-001\PROJETS\045\PROJETS_HQIP-0018897-0-15-230-MUR-SIMON_SICARD\25_CAD\045-P-0018897-0-15-230-SG-D-0101-00.DWG



1:20 000

SOURCE :
- CARTE TOPOGRAPHIQUE MERN, 31H12-0102, MONTRÉAL-NORD.

Ce document est l'œuvre d'Englobe Corp. Toute reproduction, diffusion ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client. Aucune information contenue dans ce document ne peut être utilisée par un tiers sans l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client. Englobe Corp. se dégage de toute responsabilité pour toute reproduction, diffusion, adaptation ou utilisation non autorisée du document.

Client
Hydro-Québec

Projet
**Évaluation environnementale de site phase I
Mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard**

Propriétés situées le long de la rive sud de la Rivière-des-Prairies, entre les avenues Saint-Charles et Papineau, Montréal (Québec)

Titre
**Figure 1
Localisation générale du site à l'étude**

Englobe Corp.
1001, rue Sherbrooke Est
bureau 600
Montréal, Québec
H2L 1L3
514-281-5151

Discipline : Environnement	Préparé par : O. Loko	Vérfié par : C. Marcotte, géo.
Échelle : 1:20 000	Dessiné par : F. Boudreau	Approuvé par : O. Loko
Date : 09/10/2020	No. de la figure :	
Mise en page : 0101	No. d'enregistrement :	
Format papier : ANSI full bleed A (8.50 x 11.00 pouces)		

Resp.	Projet	OTP	Projet/ Disc	Phase/ Type	Ref. élec. / No. Dessin	Rév.
045	P-0018897	0-15-230	SG	D		0101 00

10 cm
5
4
3
2
1
0

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT			
1	REMBLAIS D'ENROCHEMENT PROVENANT DE LA CARRIÈRE MATHERS À SAINT-EUSTACHE	9	ENCLAVE DE SOLS CONTAMINÉS CLASSÉS « B-C » EN HAP (TF-44-19 CF-2) (SNC-LAVALIN, 2019)
2	DEUX (2) ANCIENNES CHAUDIÈRES ALIMENTÉES AU MAZOUT (12375, RUE DU FORT-LORETTE)	10	ENCLAVE DE SÉDIMENTS CONTAMINÉS CLASSÉS « B-C » EN HAP (TF-13-17 CF-5) (ENGLobe, 2018)
3	INSTALLATION MUNICIPALE DE CAPTAGE D'EAU POTABLE (USINE DE FILTRATION PONT-VIAU : 41, RUE SAINT-HUBERT, LAVAL)	11	ENCLAVE DE SÉDIMENTS CONTAMINÉS CLASSÉS « C-RESC » EN MÉTAUX (ZINC) (TF-10-17 CF-1) (ENGLobe, 2018)
4	TITULAIRE D'UN PERMIS D'UTILISATION ET SITE D'ÉQUIPEMENT PÉTROLIER À RISQUE ÉLEVÉ (COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL : 10770, RUE CHAMBORD, MONTRÉAL QUÉBEC)	12	ENCLAVE DE SOLS CONTAMINÉS CLASSÉS « B-C » EN HP C ₁₀ -C ₅₀ (TF-06-17 CF-1) (ENGLobe, 2018)
5	VESTIGE DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE ANNEXE DE L'EXTERNAT SAINT-SOPHIE (INCENDIE SURVENU EN 1997)	13	ENCLAVE DE SOLS CONTAMINÉS CLASSÉS « B-C » EN HAP (ECH-201) ET « C-RESC » EN MÉTAUX (ECH-203) (Hydro-Québec, 2009)
6	DEUX (2) RÉSERVOIRS HORS SOL DE DIESEL SITUÉS AU REZ-DE-CHAUSSÉE DU BÂTIMENT DU CHSLD BERTHIAUME-DU TREMBLAY (1615-1635, BOULEVARD GOUIN EST)	14	ENCLAVE DE SOLS CONTAMINÉS CLASSÉS « B-C » HP C ₁₀ -C ₅₀ ET « C-RESC » EN HAP (2B) (Hydro-Québec, 2016b)
7	PRÉSENCE SUSPECTÉE D'UN RÉSERVOIR HORS SOL DE MAZOUT (BÂTIMENT VACANT : 12375, RUE DU FORT-LORETTE)	15	ENCLAVE DE SOLS CONTAMINÉS CLASSÉS « >RESC » EN HAP (TF-45-19 CF-6) (SNC-LAVALIN, 2019)
8	DEUX (2) GÉNÉRATRICES AU DIÉSEL (CHSLD BERTHIAUME-DU TREMBLAY : 1615-1635, BOULEVARD GOUIN EST)	16	ÉDICULES DE VENTILATION DU MÉTRO (GARAGE SOUTERRAIN SAINT-CHARLES, DE LA STM)



LÉGENDE :

- MUR DE SOUTÈNEMENT EN AMONT DU BARRAGE SIMON-SICARD
- LIMITE DU SITE (SUPERFICIE : 39 501 m²)

SOURCE :
• GOOGLE EARTH, 2019.

Sceau

Échelle

1:4 000

Ce document est l'œuvre d'Englobe Corp. Toute reproduction, diffusion ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client. Aucune information contenue dans ce document ne peut être utilisée par un tiers sans l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client. Englobe Corp. se dégage de toute responsabilité pour toute reproduction, diffusion, adaptation ou utilisation non autorisée du document.

Client

Hydro-Québec

Englobe Corp.
1001, rue Sherbrooke Est
bureau 600
Montréal, Québec
H2L 1L3
514-281-5151

Projet

Évaluation environnementale de site phase I
Mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard

Propriétés situées le long de la rive sud de la Rivière-des-Prairies, entre les avenues Saint-Charles et Papineau, Montréal (Québec)

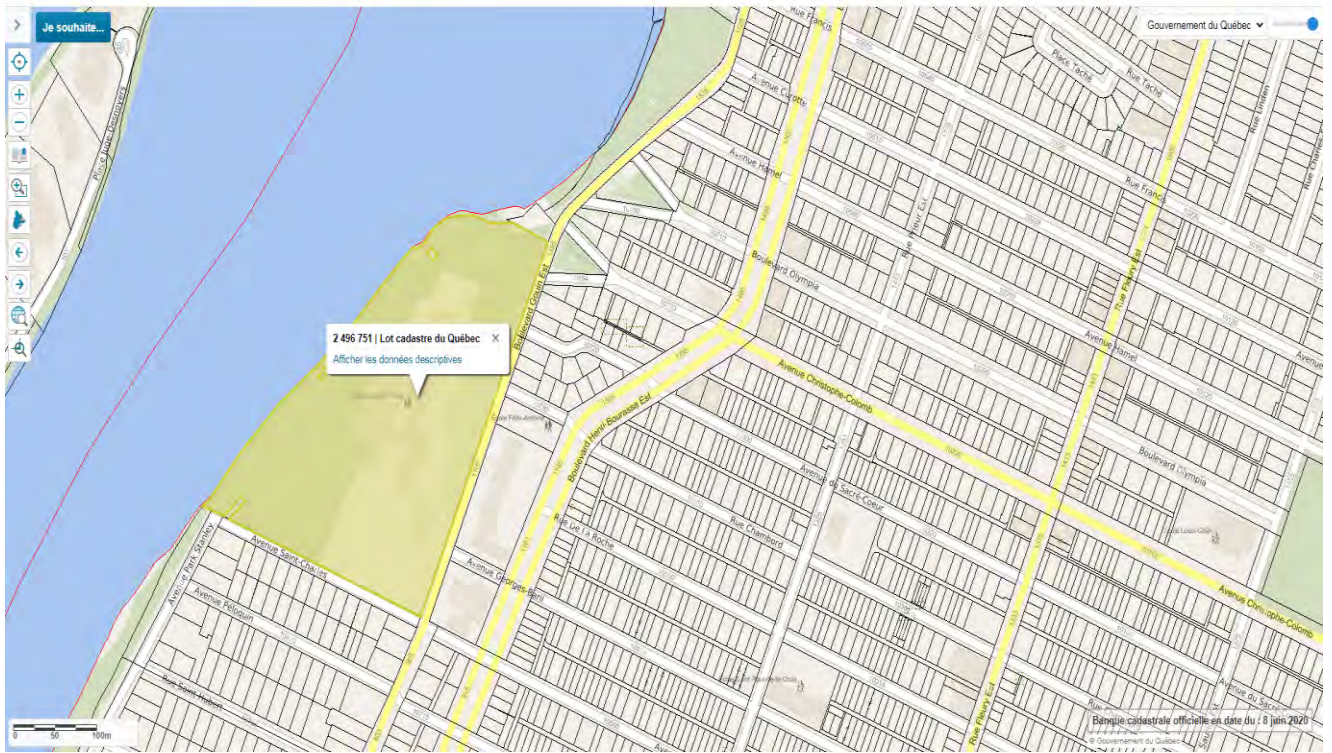
Titre

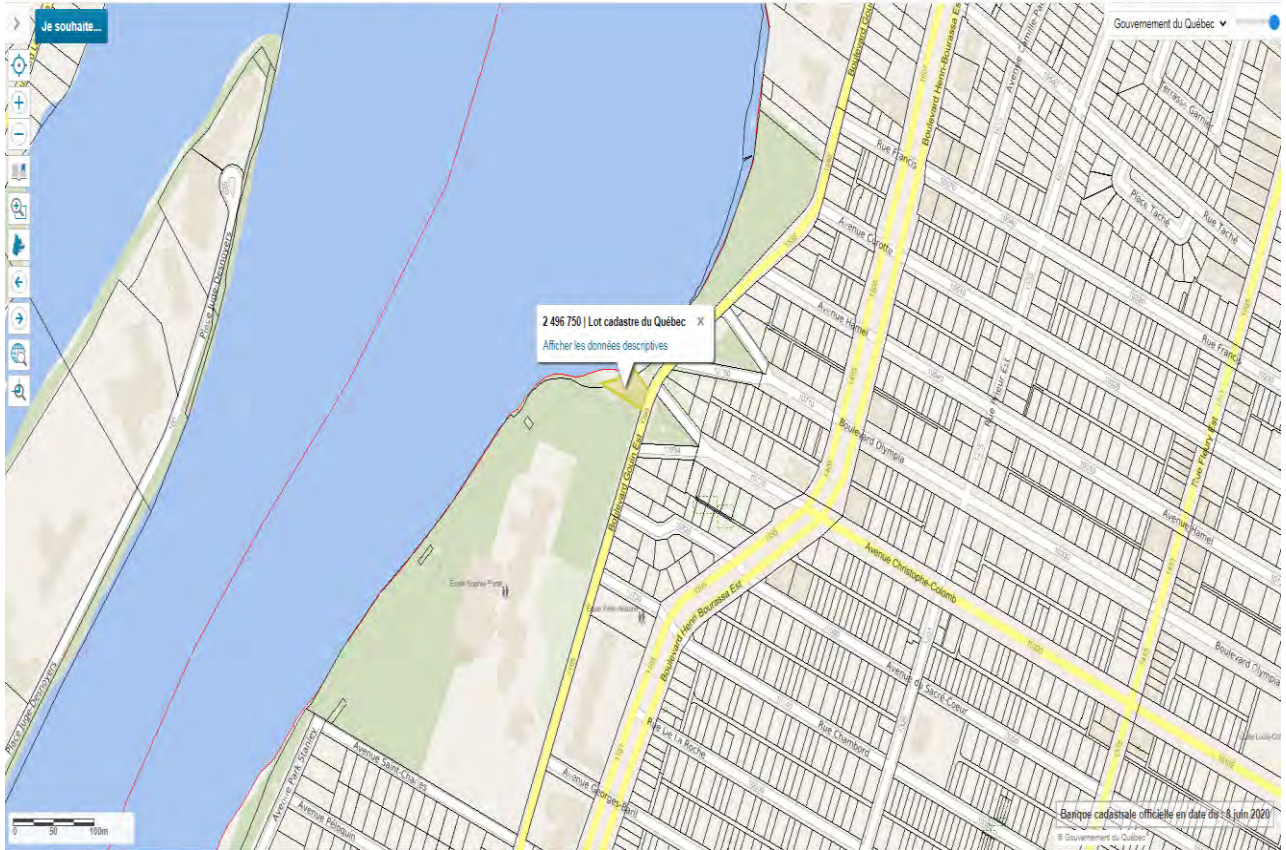
Figure 2
Localisation du site et des éléments d'intérêt

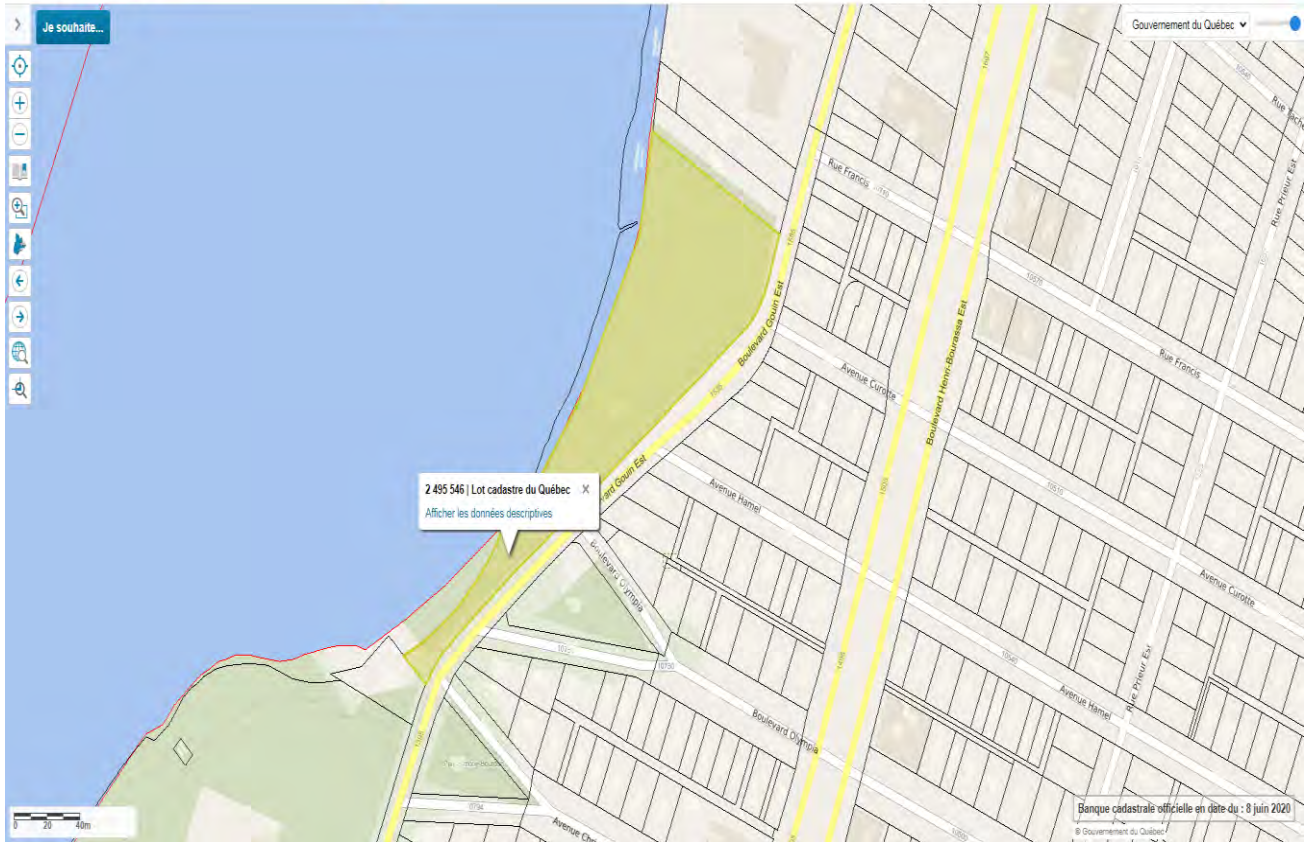
Discipline :	Environnement	Préparé par :	O. Loko	Vérifié par :	C. Marcotte, géo.	
Échelle :	1:4 000	Dessiné par :	F. Boudreau	Approuvé par :	O. Loko	
Date :	09/10/2020	No. de figure :		No. d'enregistrement :		
Mise en page :	0102	Format papier :	ISO full bleed A2 (594,00 x 420,00 mm)			
Resp.	Projet	OTP	Projet/ Disc	Phase/ Type	Réf. élec. / No.Dessin	Rév.
045	P-0018897	0-15-230	SG	D		0102 00

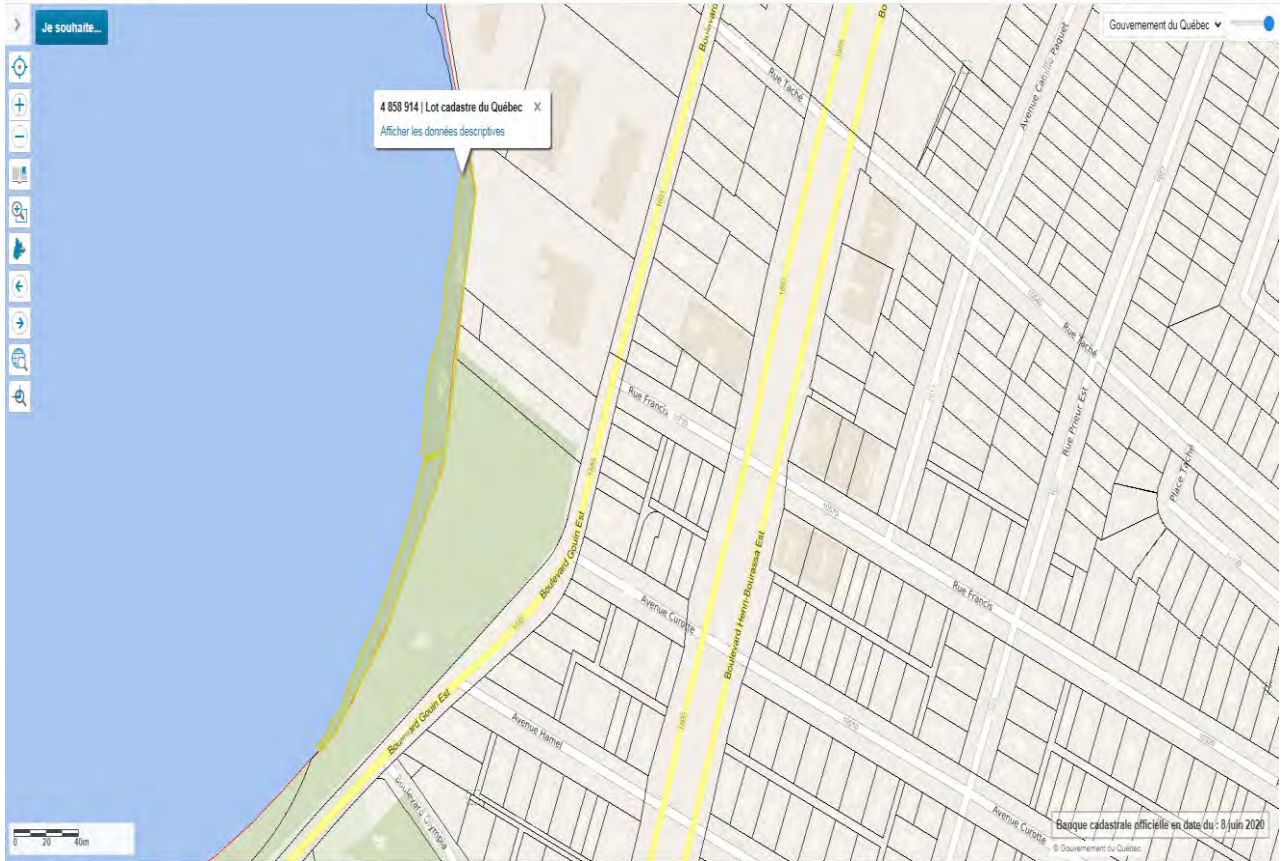
W:\LEF\001\PROJETS\045\2018897 - PROJETS_HQP-0018897-045-230-MURS-SIMON_SICARD-25_CAD\045P-0018897-045-230-SC-010-00.DWG

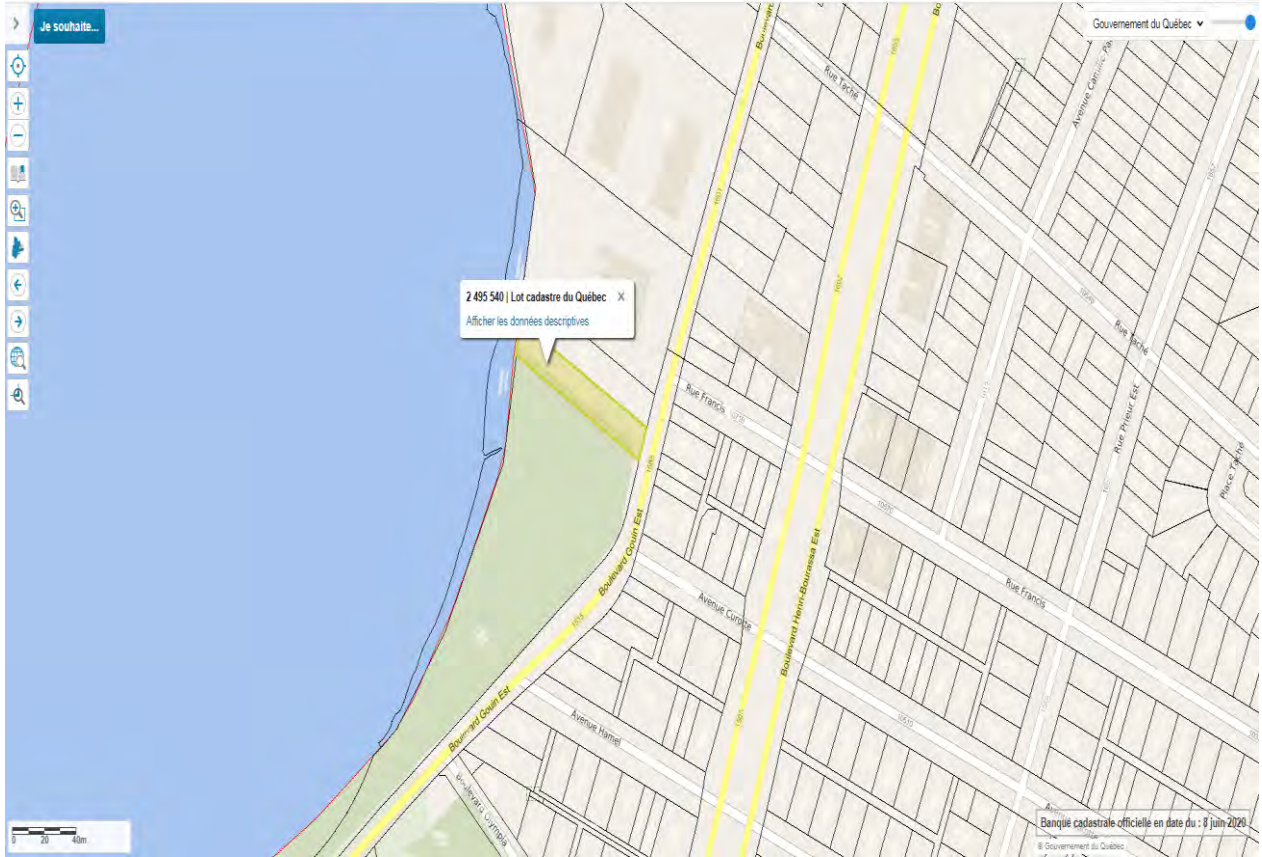
Annexe 3 Documents pertinents

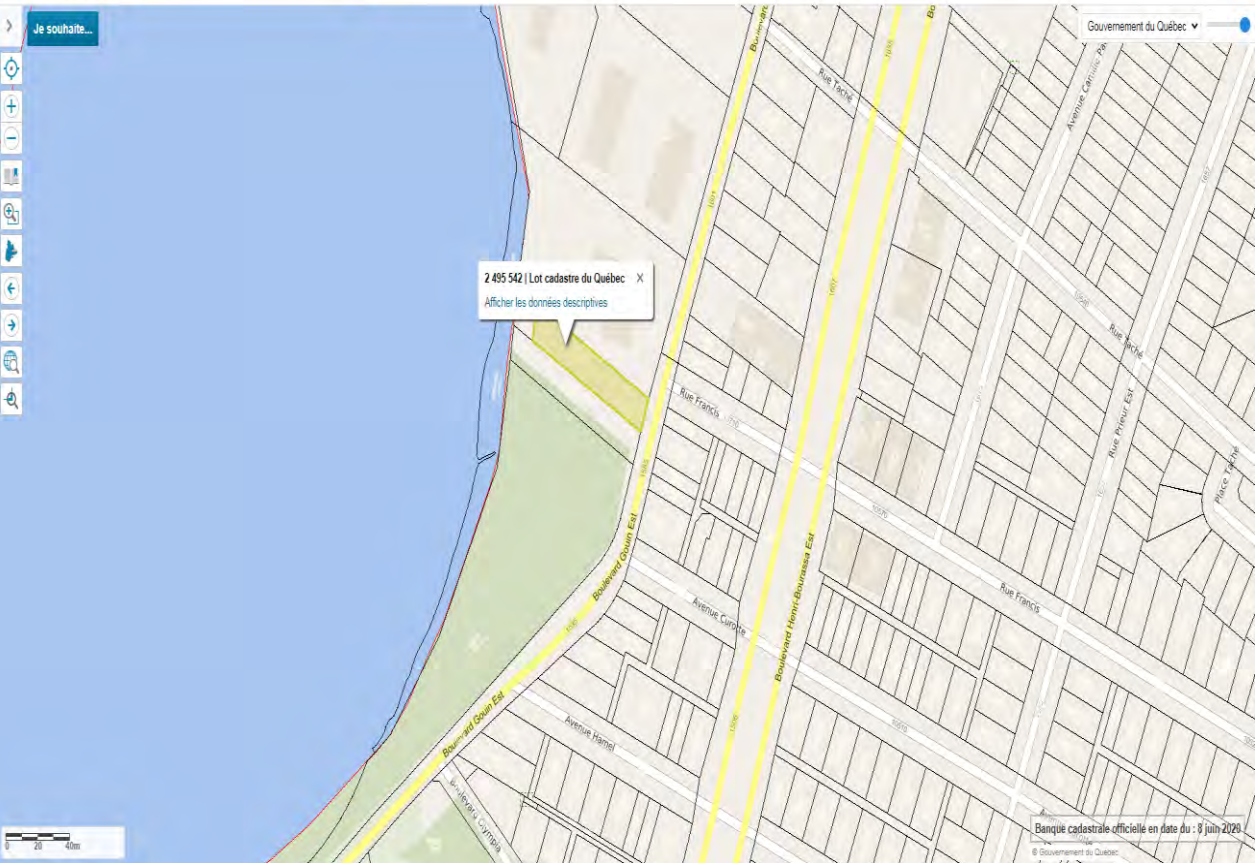


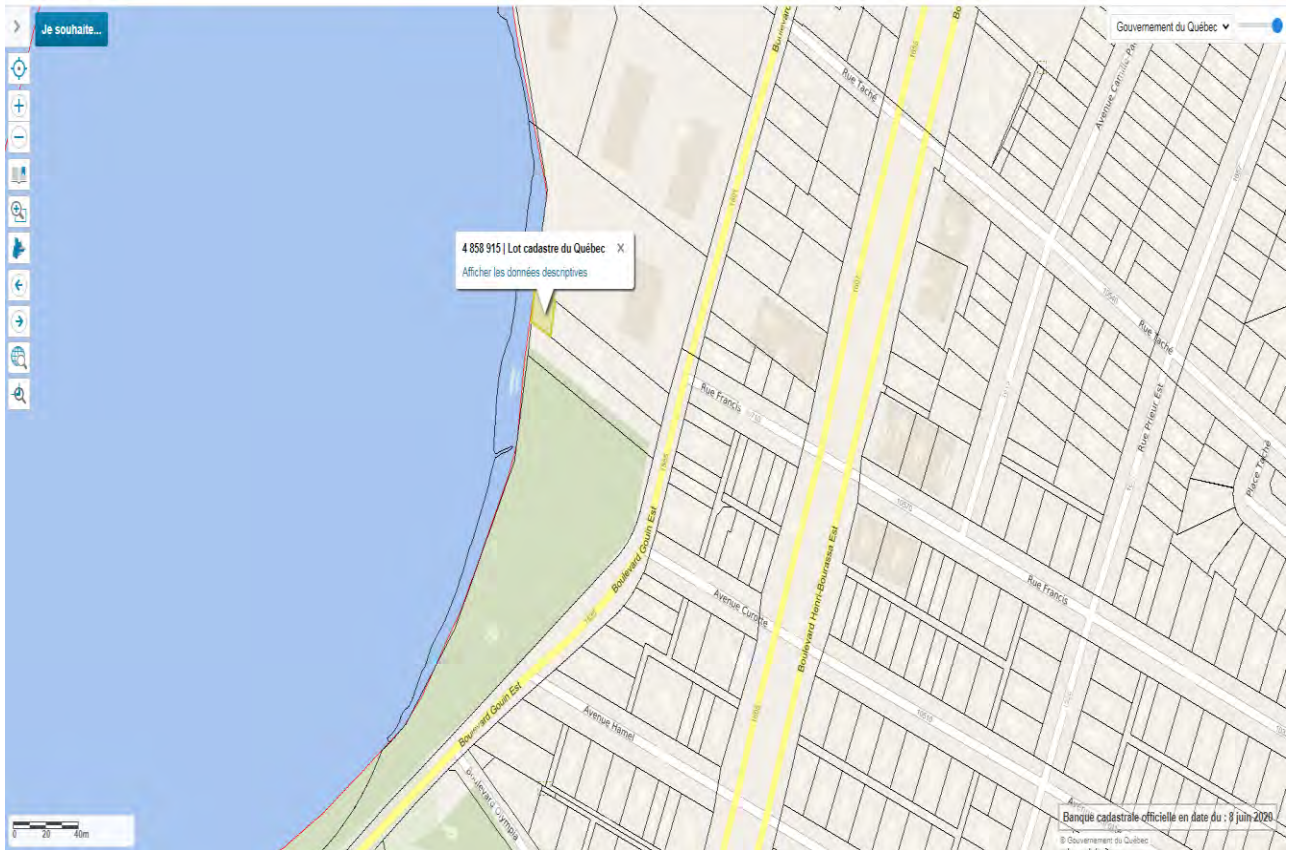


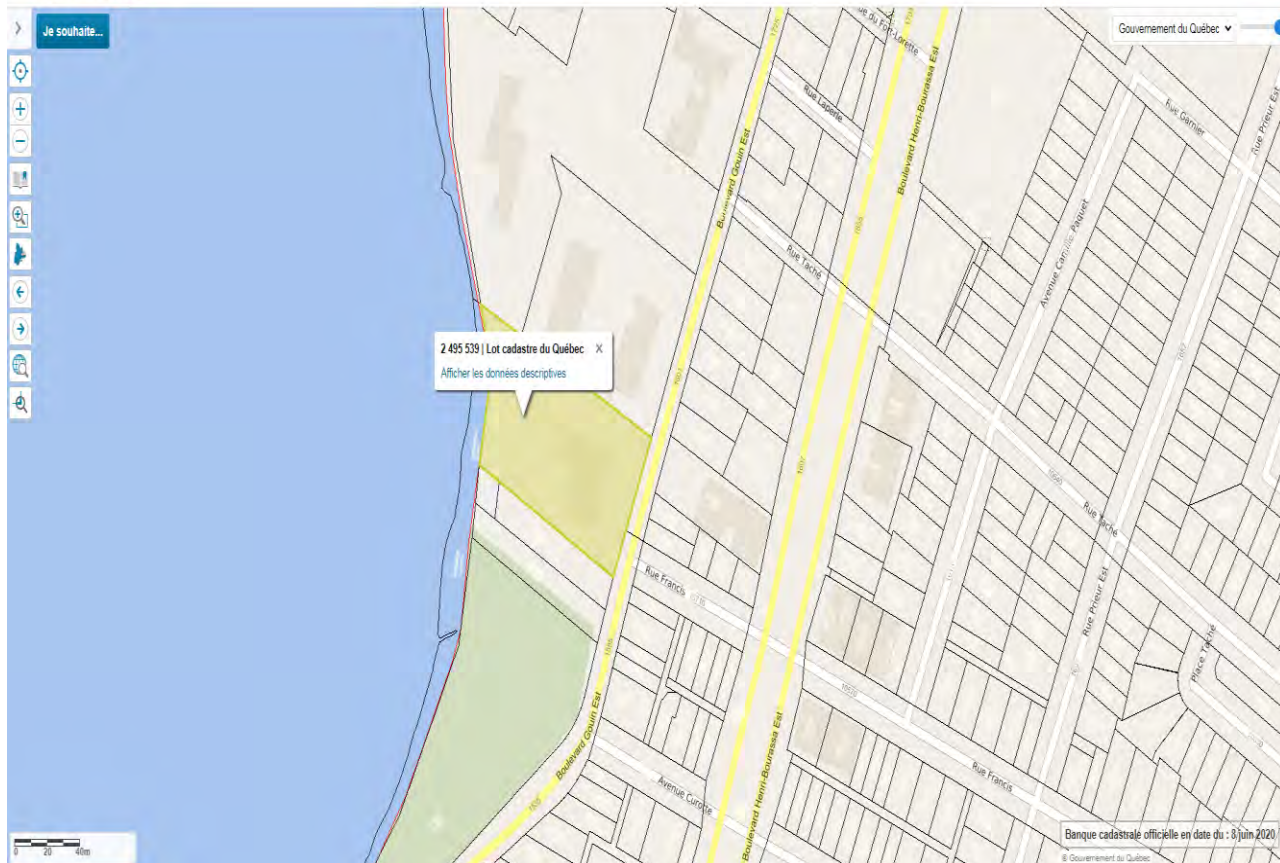


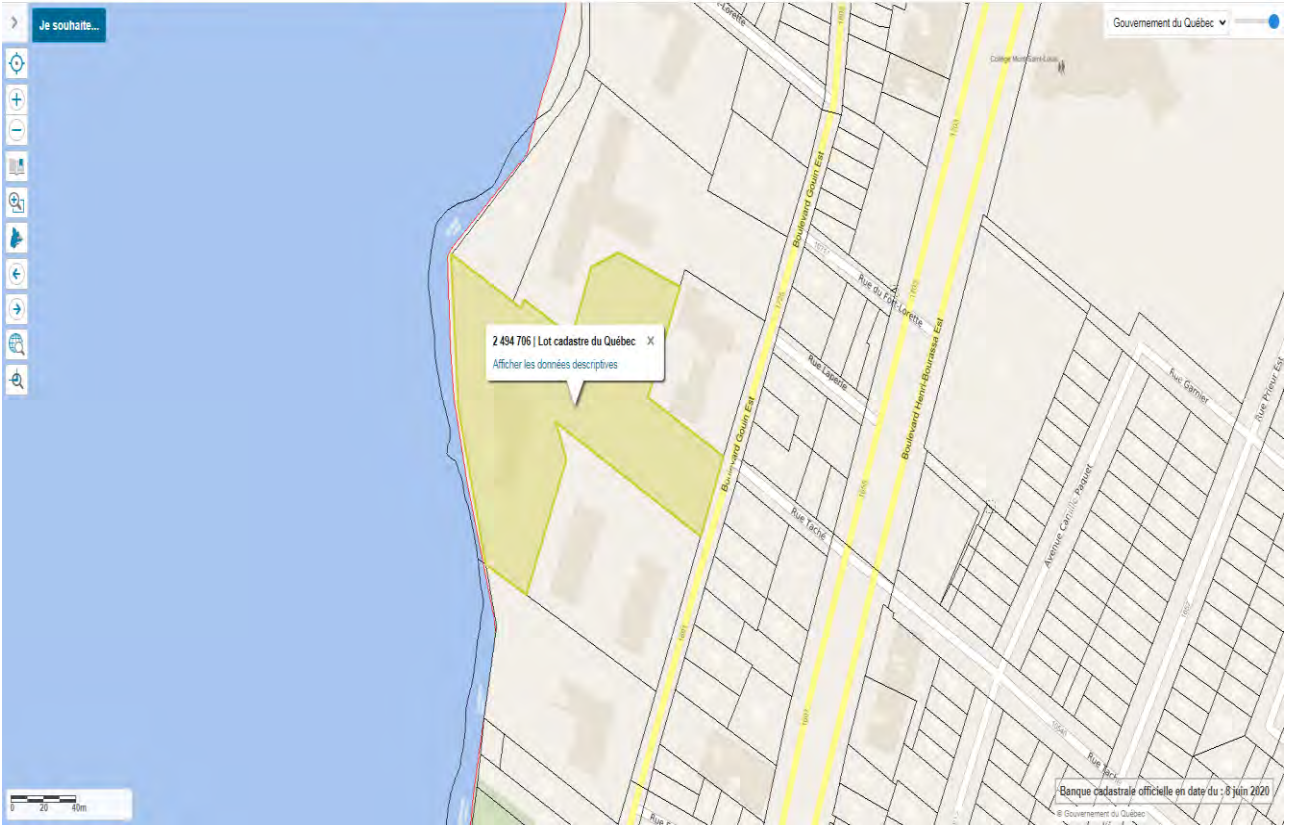


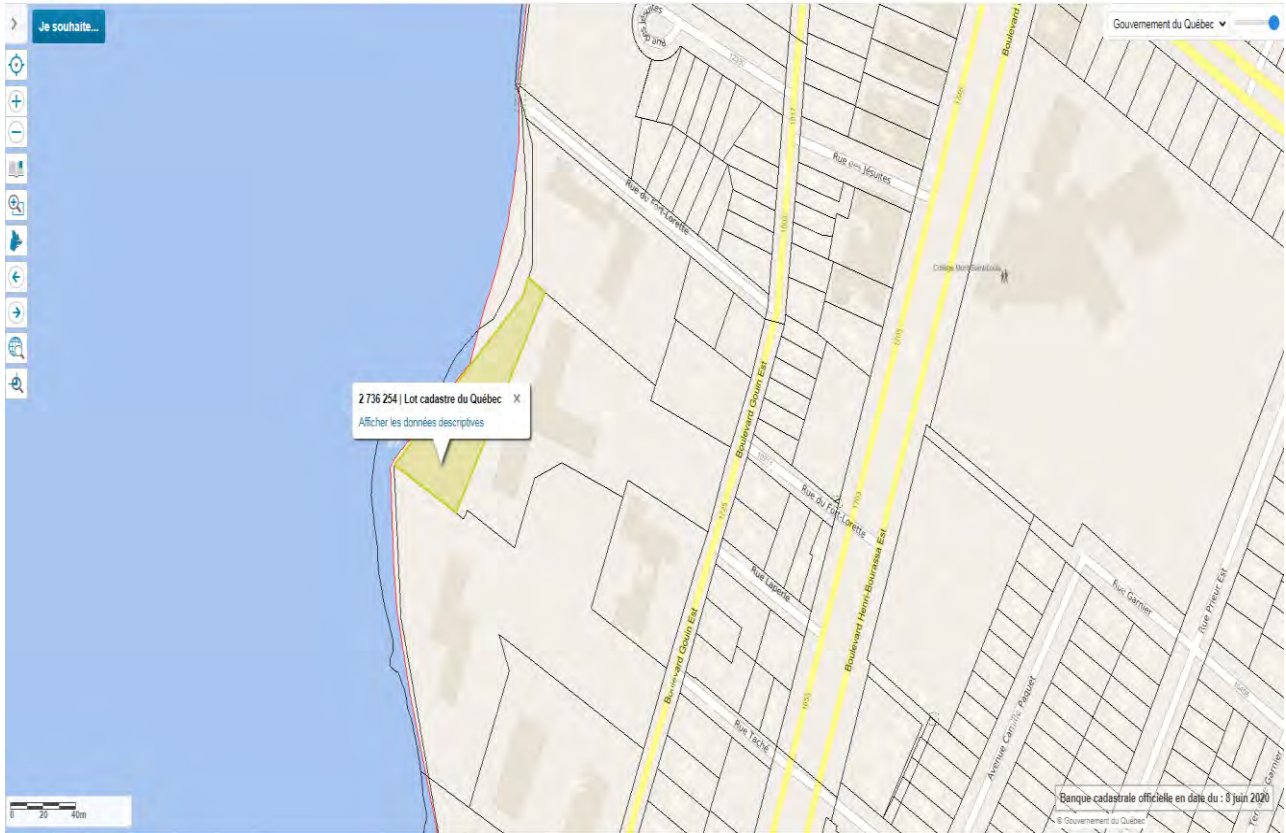


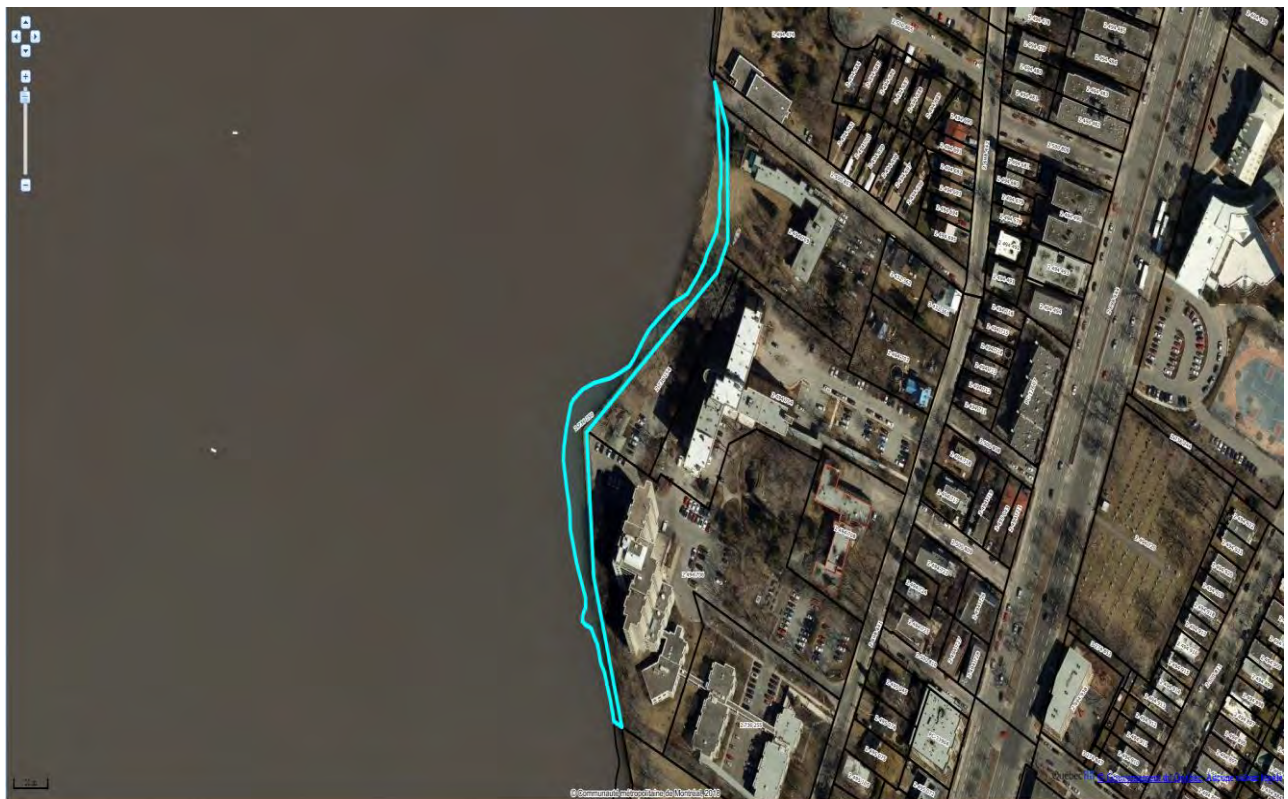
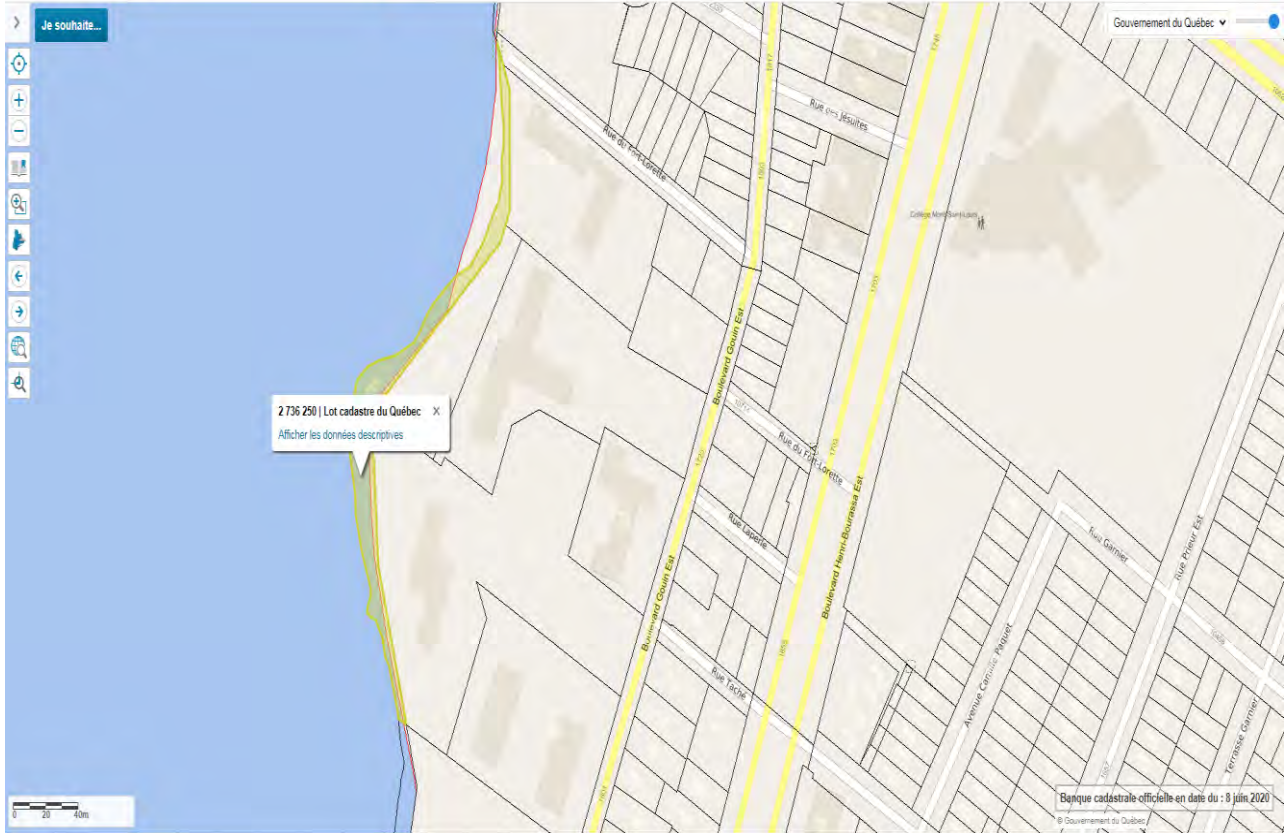


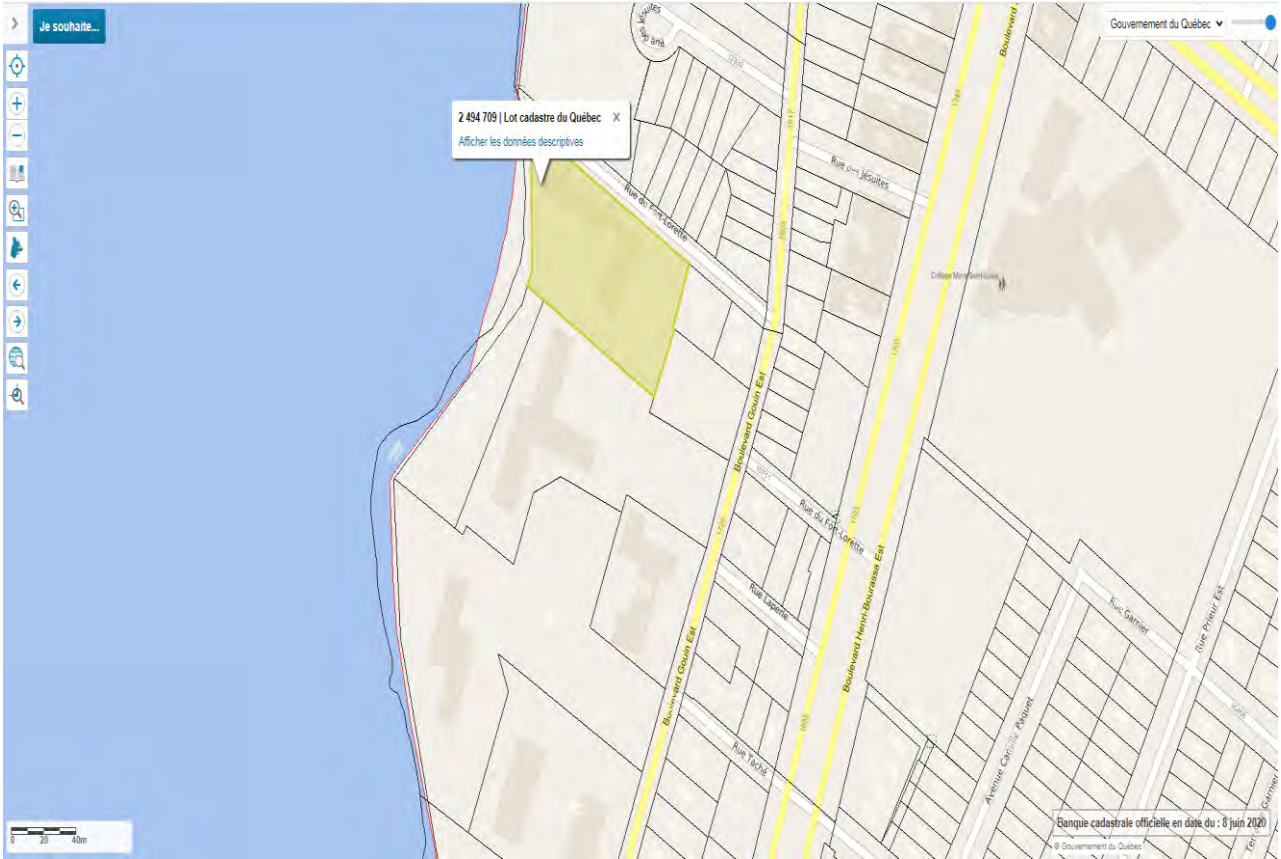


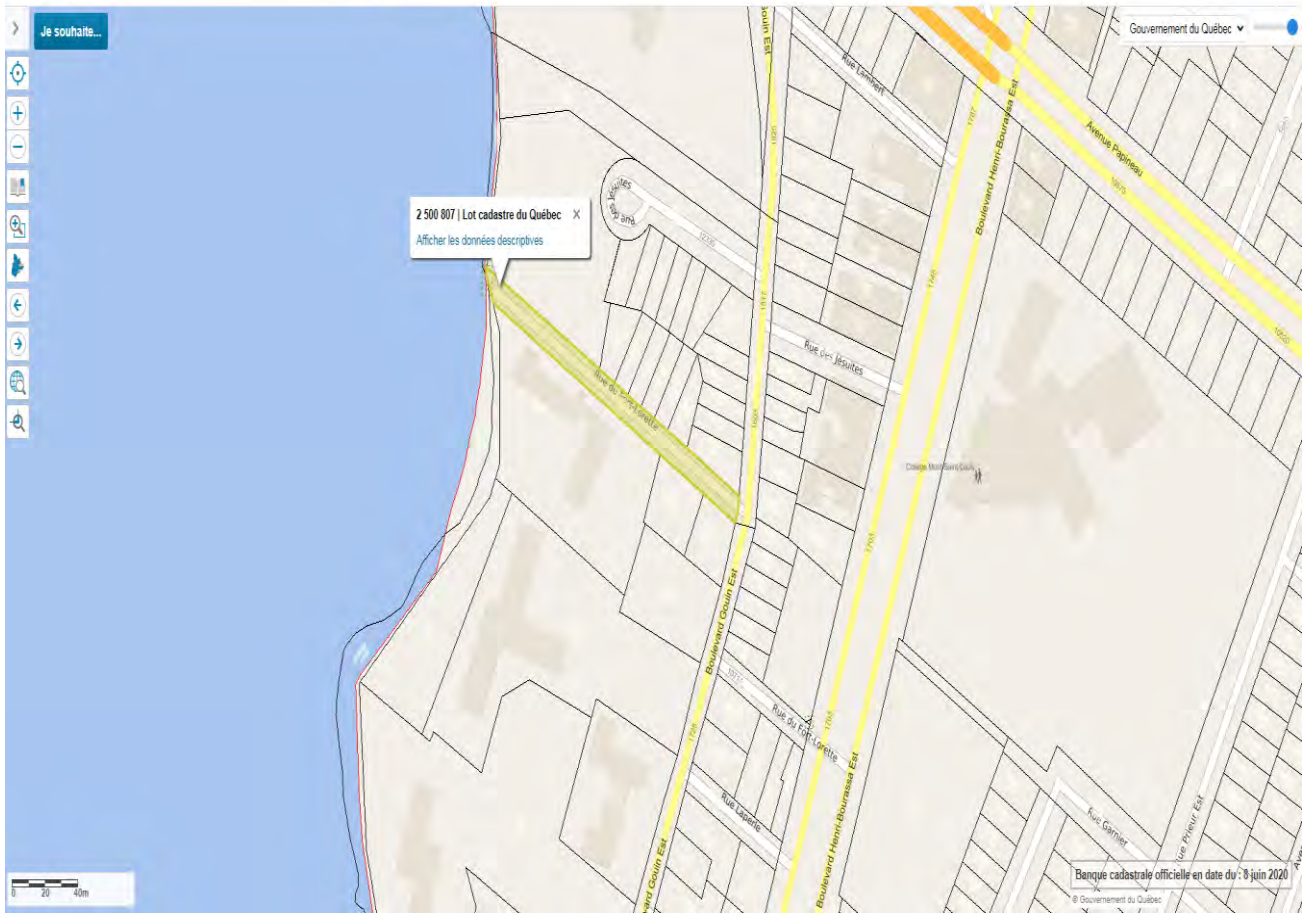




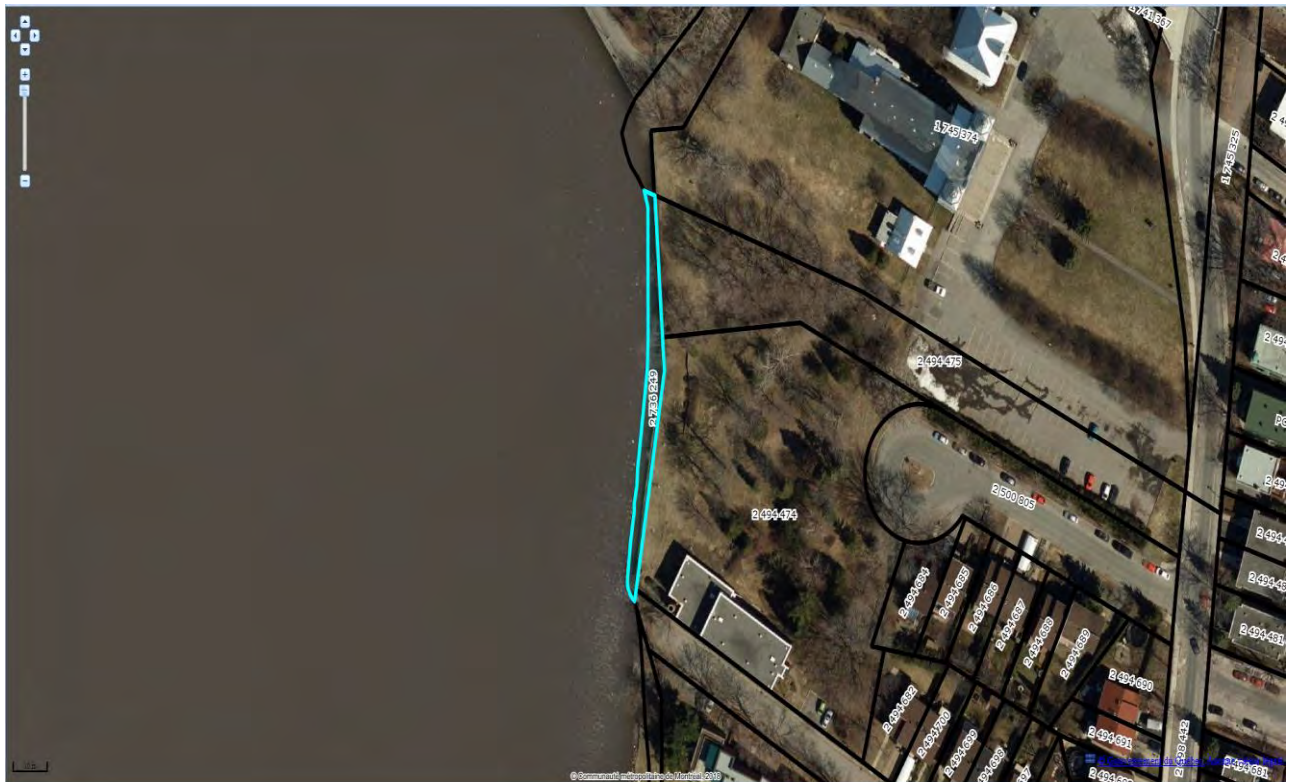
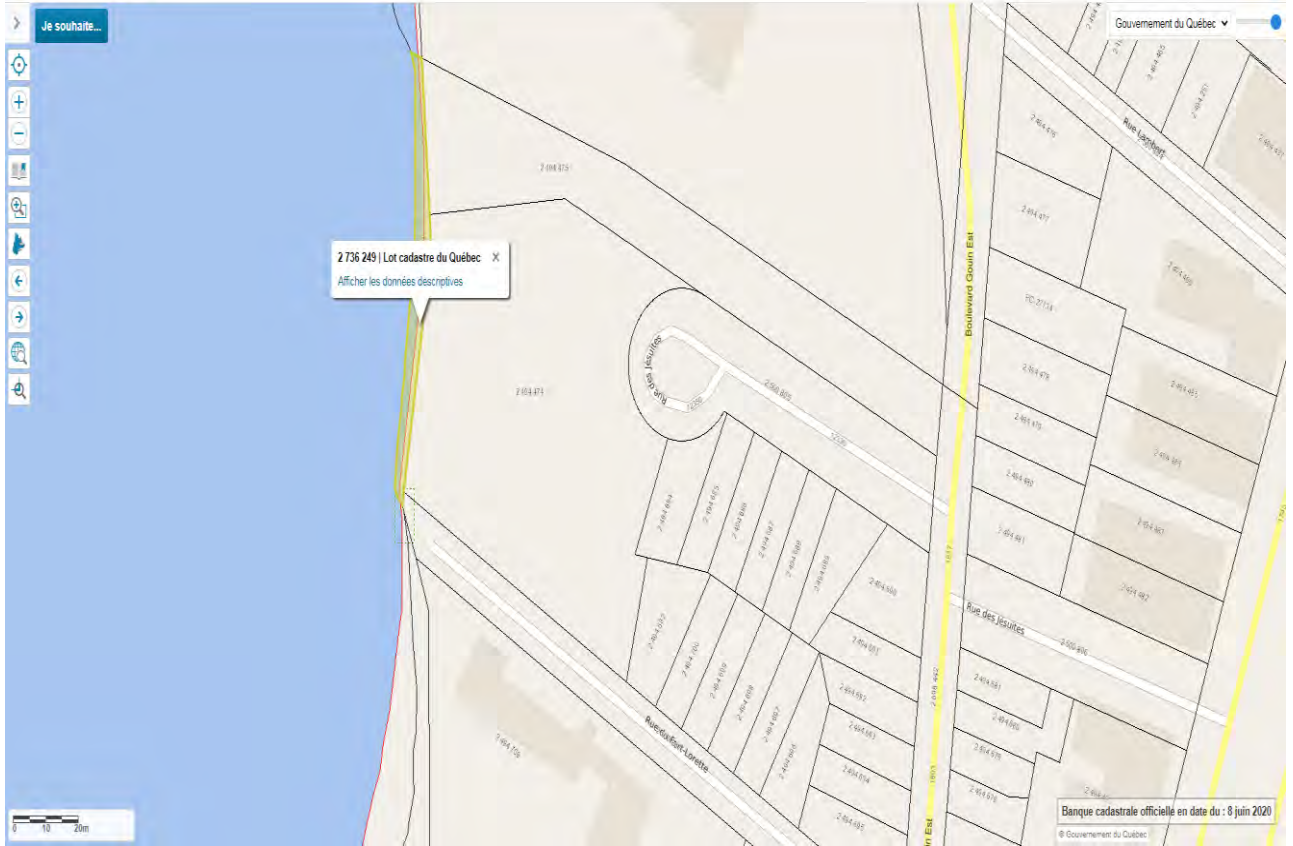


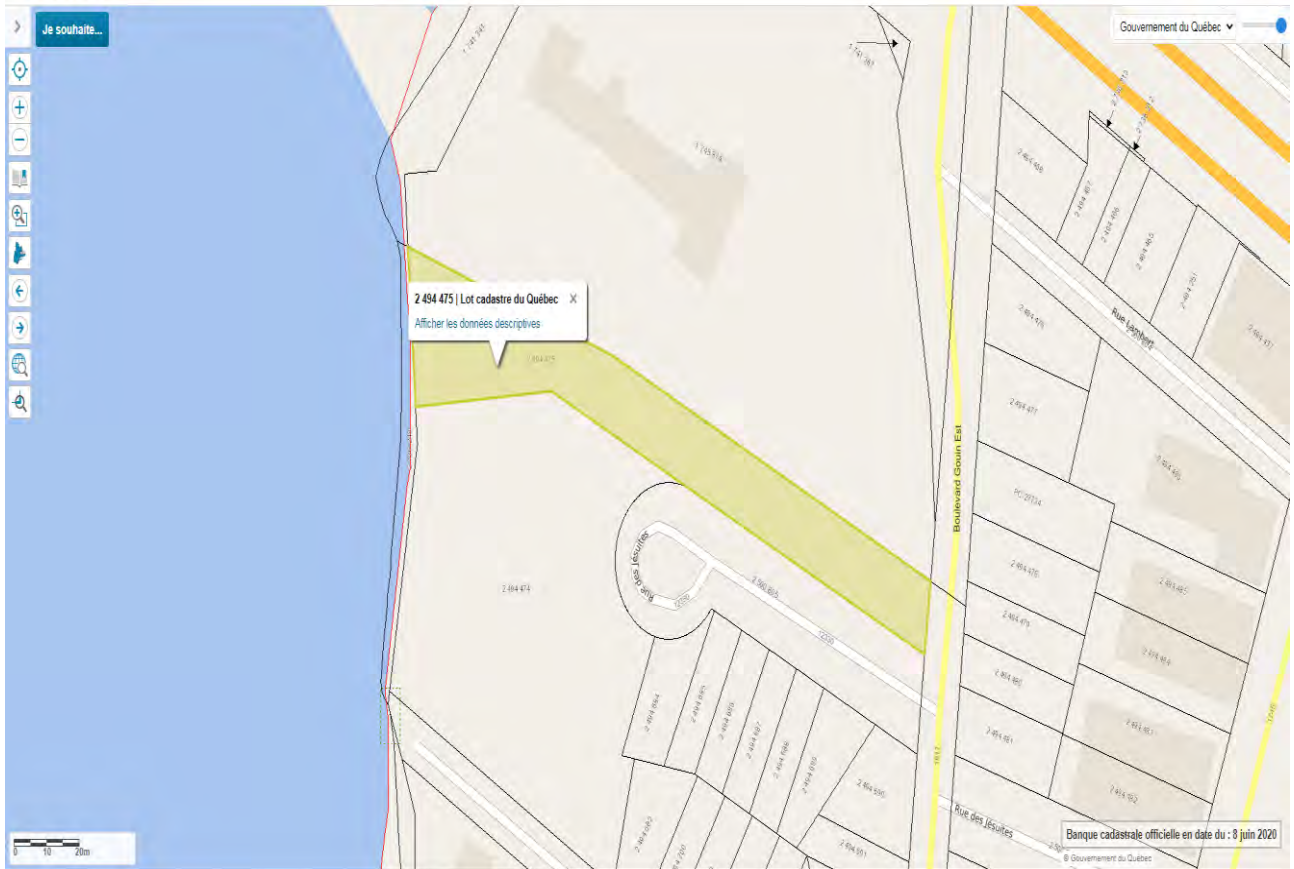




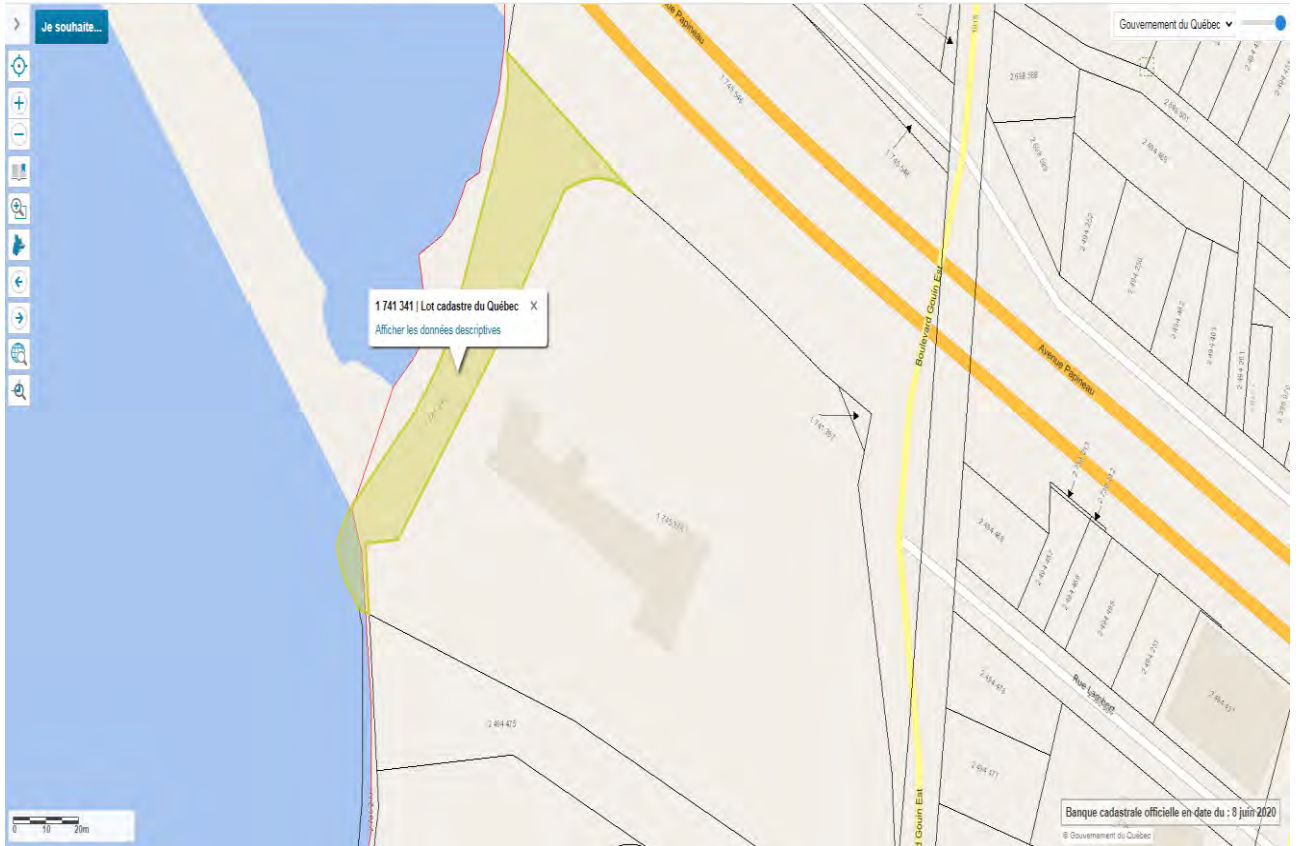


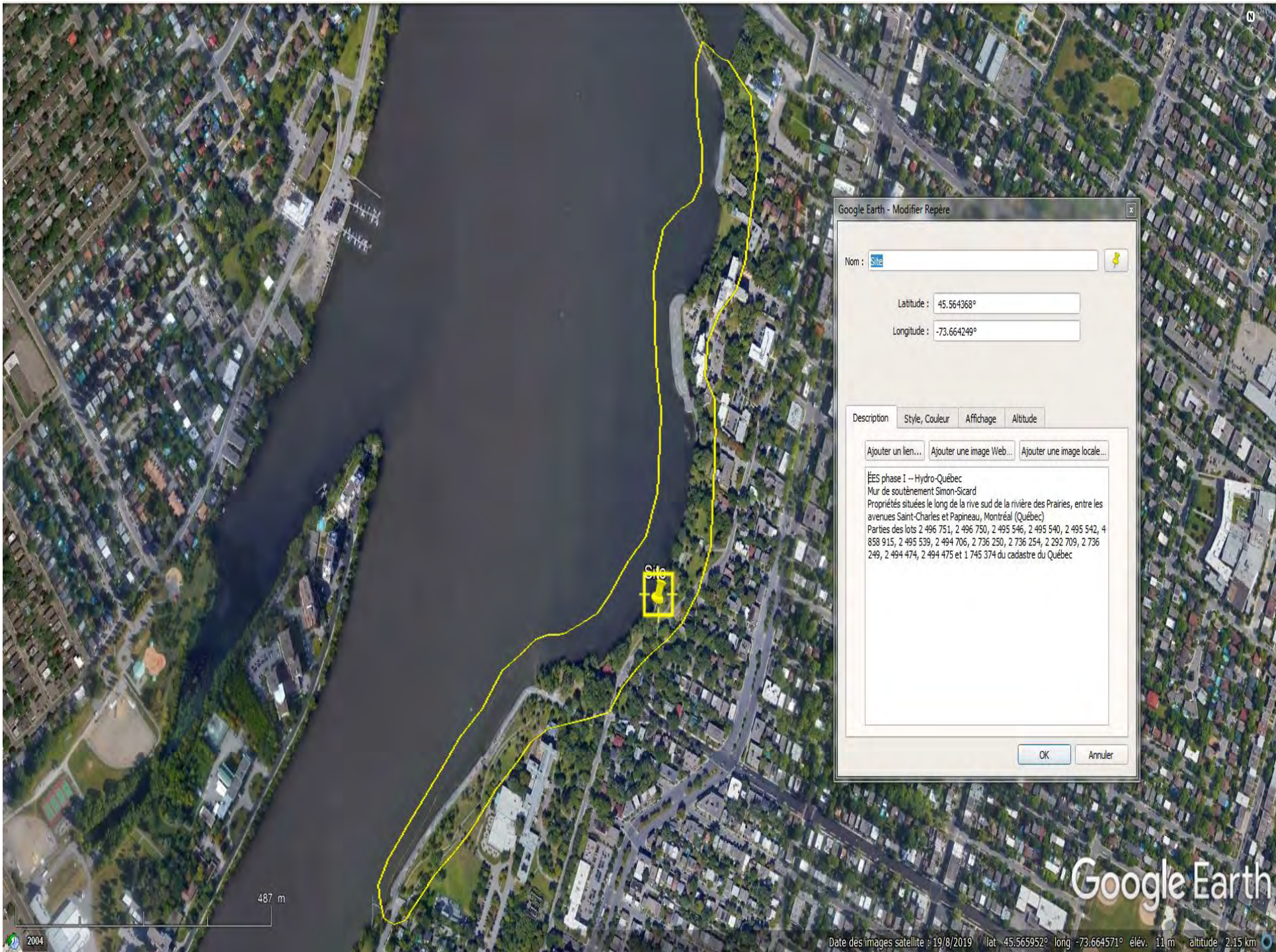












Google Earth - Modifier Repère

Nom :

Latitude :

Longitude :

Description Style, Couleur Affichage Altitude

ÉES phase I -- Hydro-Québec
 Mur de soutènement Simon-Sicard
 Propriétés situées le long de la rive sud de la rivière des Prairies, entre les avenues Saint-Charles et Papineau, Montréal (Québec)
 Parties des lots 2 496 751, 2 496 750, 2 495 546, 2 495 540, 2 495 542, 4 858 915, 2 495 539, 2 494 706, 2 736 250, 2 736 254, 2 292 709, 2 736 249, 2 494 474, 2 494 475 et 1 745 374 du cadastre du Québec

487 m

2004

Date des images satellite : 19/8/2019 lat 45.565952° long -73.664571° élév. 11 m altitude 2.15 km

Google Earth

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Cadastre du Québec	Droits : 2020-08-11 14:59
Lot : 2 496 751	Radiations : 2020-08-06 09:04
Date d'établissement : 2003-05-09 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan : Liste des plans	
Concordance : Partie du (des) lot(s) 227 et 227-3 Paroisse de Sault-au-Récollet.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2004-11-29	11 904 677	Avis de transfert de propriété- Comm. Scolaires	Cédant Cessionnaire	La Commission des écoles catholiques de Montréal Commission scolaire de Montréal		6 038 821	
2017-02-22	22 912 046	Hypothèque légale (construction)	Créancier Débiteur	Les Entreprises M Melançon inc. 9200-1643 Québec inc. Commission Scolaire de Montréal (propriétaire)	101 298,04 \$		
2017-04-25	23 025 281	Hypothèque légale (construction)	Créancier Débiteur	Ital Forge Ornemental Ltée 9200-1643 Québec Inc. VILLE DE MONTRÉAL (propriétaire) et autres	78 251,99 \$	6 931 296	
2017-05-11	23 064 345	Hypothèque légale (construction)	Créancier Débiteur	GRONDIN ACOUSTIQUE INC. COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL VILLE DE MONTRÉAL	28 580,74 \$	6 854 678	I 24 451 738
2017-05-26	23 100 414	Hypothèque légale (construction)	Créancier Débiteur	LES ENTREPRISES SERGE FORTIN INC. COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL (propriétaire) VILLE DE MONTRÉAL (propriétaire) et autres	134 421,12 \$	6 916 669	
2017-06-14	23 156 792	Hypothèque légale (construction)	Créancier Débiteur	9200-1643 QUÉBEC INC. VILLE DE MONTRÉAL (propriétaire) COMMISSION SCOLAIRE DE	1 009 532,83 \$	6 918 995	

Index des immeubles - Section informatisée

				MONTRÉAL (propriétaire)			
2017-06-21	23 179 536	Préavis d'exercice - Vente sous contrôle justice	Créancier débiteur débiteur	LES ENTREPRISES SERGE FORTIN INC. 9200-1643 QUÉBEC INC. F.A.S.N.QUADRAX ET ASSOCIÉS ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL (propriétaire) et autres	Réf. : 23 100 414		
2017-08-21	23 315 746	Préavis d'exercice - Vente sous contrôle justice	Créancier Débiteur	Les Entreprises M Melançon inc. Commission scolaire de Montréal (propriétaire) Ville de Montréal (propriétaire) et autres	Réf. : 22 912 046		
2017-09-13	23 366 420	Préavis d'exercice - Vente sous contrôle justice	Créancier Débiteur	ITAL FORGE ORNEMENTAL LTÉE 9200-1643 QUEBEC INC. VILLE DE MONTRÉAL (propriétaire) et autres	Réf. : 23 025 281		
2017-10-06	23 417 013	Préavis d'exercice - Vente sous contrôle justice	Créancier Débiteur	9200-1643 QUÉBEC INC. VILLE DE MONTRÉAL (propriétaire) COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL (propriétaire)	Réf. : 23 156 792		
2018-02-19	23 661 954	Hypothèque légale (construction)	Créancier Débiteur	GROUPE SIMTECH 3000 INC. VILLE DE MONTREAL (propriétaire) 9200-1643 QUÉBEC INC.	17 393,95 \$	6 948 025	I 24 415 453
2018-04-17	23 763 583	Préavis d'exercice - Vente sous contrôle justice	Créancier Débiteur	Groupe Simtech 3000 Inc. Ville de Montréal (propriétaire) 9200-1643 Québec Inc.	Réf. : 23 661 954		I 24 415 453
2018-09-12	À 09:00.Modification(s) : Limites (position relative). Mesures. Voir plan(s) et/ou document joint : 1214096						

Plan cadastral

[Liste des plans](#)

Document à afficher :

Plan global

1 de 1

Circonscription foncière :

Montréal

Cadastre :

Cadastre du Québec

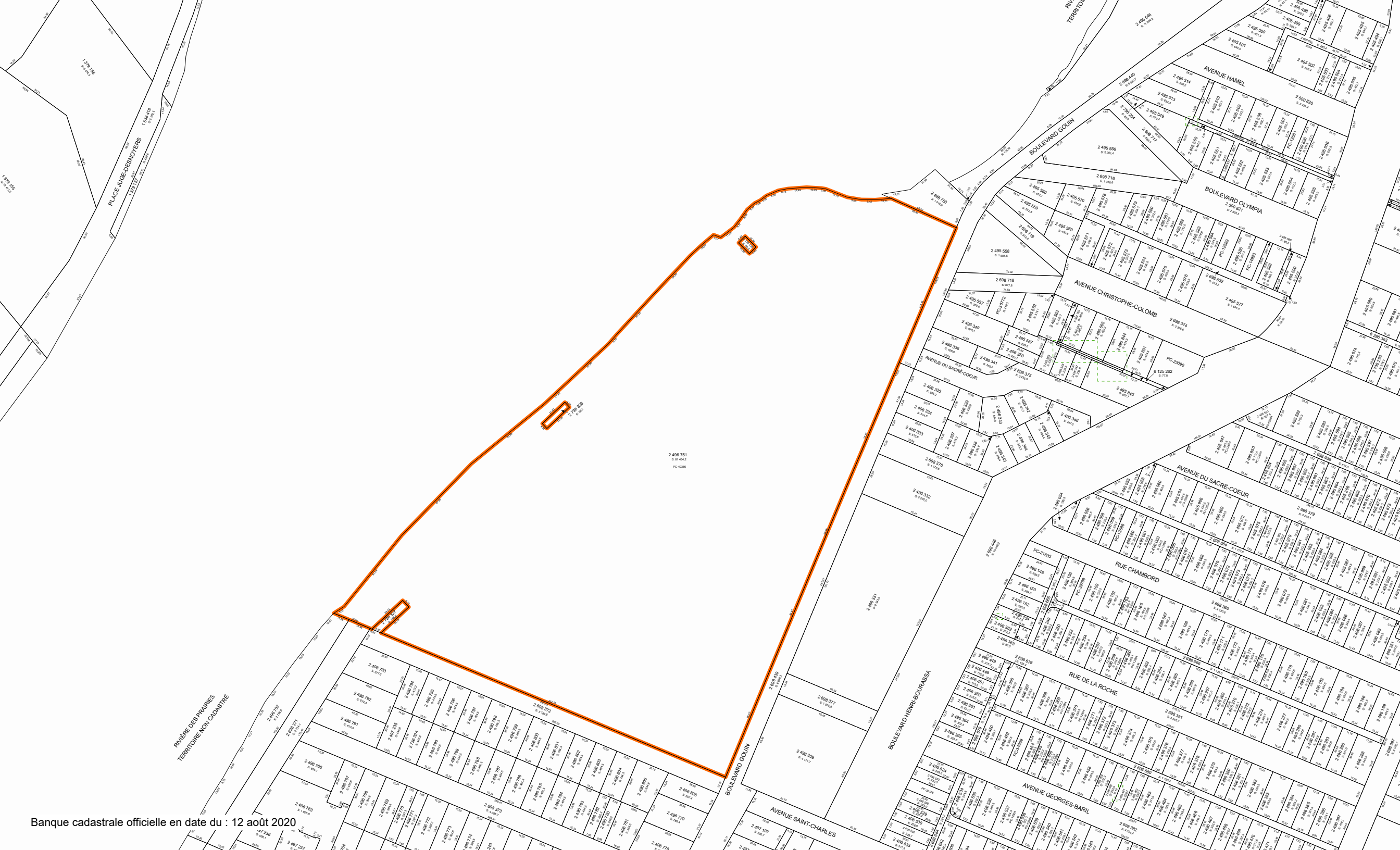
Lot :

2 496 751

Type de document :

Plan global

Numéro de document :



Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Paroisse de Sault-au-Récollet	Droits : 2020-08-11 14:59
Lot : 227	Radiations : 2020-08-06 09:04
Date d'établissement : 1874-04-30	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 1980-09-01						
1987-11-12	3 952 118	Servitude	Propriétaire	COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL et al			
1991-06-21	4 402 867	Cession	Cédant Cessionnaire	COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL	8 121,30 \$ comptant		
1991-06-21	4 402 867	Cession	Cédant Cessionnaire	COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL	LE TREFONDS		
1991-06-21	4 402 867	Servitude	Cédant Cessionnaire	COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL	SUR LA SURFACE DU SOL EN FAVEUR DU TREFONDS		
1991-06-21	4 402 867	Servitude	Cédant Cessionnaire	COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL			
2003-04-29	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2003-05-09	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 2 496 751 , 2 736 245 , 2 736 326 et 2 736 327 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).						
2018-09-12	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 6 265 883 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTREE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUEES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISE. [(1986) 118 G.O. II, 7181]

INDEX AUX IMMEUBLES

4020 No. 227

Feuille No 1
 du cadastre de la Paroisse des Saints-Pierre et Paul
 de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal
 Attesté à Montréal, le 15 mai 19 37
 Par *[Signature]* devant *[Signature]*
 Dép. Régistrateur. Dép. Protonotaire.

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT			RADIATION	REMARQUES
		Reg.	Vol. Page	No		
Sœurs R. St. à North B. - M. Ins. Co.	Obligation	E	3	14124.	1619	
DIVISION DE MONTREAL						
Mont. Island Power Co. à The Island Trust Ltd		7	8	157866	0290500	Partie A. C.
Ladies of the Sacred Heart of Jesus Convention		F	62	267765		EST 29 1903
Com. Hydro. Québec	Prise de Pose			738930		Prots. stie
Demelelig. Assoc. Coeur de Jésus à Arcauette St-Vente				1865859		Stie comptant
PARTIELLEMENT SUBDIVISE. PLAN DÉPOSÉ LE 16 AOUT 1967 9 hrs. A.M. (227-Tet 2 Vol 227)						
26-2-68 Arcauette St. in Arcauette St. Obligation				2044365	650248	Stie 620911
11/7/70 Les P. Felix, S. Co. de Jésus à la G. E. C. M. Vente				2218823		Stie 14-7-70
11/2/71 J. G. Langon Stie	Privilège			2315914	718135 703123	Stie
6-12-71 Wood Olivier Stie	Privilège			2316771	727454	Stie
PARTIELLEMENT SUBDIVISE. 29 DEC 1971 à 09:00 hrs (227-3 Vol 248)						
30/12/71 Poursuite pour privilège				9538	753123 718135	05-818432 (71) Stie
11/2/72 Poursuite pour privilège				9553		05-01543-72 stie
14/2/72 Poursuite pour Privilège				9556	727454	05-01600-72 stie
And Electrical Contractors Privilège				2405304	761864	Stie

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTREE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUEES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISE. [(1986) 118 G.O. II, 718]

INDEX AUX IMMEUBLES

Feuillet No _____ destiné au No _____
 du cadastre de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal
 Attesté à Montréal, le _____ 19____
 Par _____ devant _____

4019 No. 227

Dép. Régistrateur _____ Dép. Protonotaire _____

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT			RADIATION	REMARQUES
		Reg.	Vol. Page	No		
<u>4021</u>	<u>228</u>					
<u>4025</u>	<u>229</u>					
Stanley Black Bagge " " " "	Will. Cordill B.R. " " " " Declaration B.R.	8 15	74545 74546 133421			puell. W.H.R.
<u>4027</u>	<u>230</u>					
<u>4029</u>	<u>231</u>					
Josephine Jermine inf. to her Will " " " "	Sale B	194	91991		42727	
<u>4031</u>	<u>232</u>					
<u>4033</u>	<u>233</u>					
<u>4035</u>	<u>234</u>					
<u>4037</u>	<u>235</u>					
John Dine & Co. Phrasge Lemoine " " " " " " B. H. Lemoine to McPherson Lemoine & Will " " " " " "	Sale B Declaration " " " " Declaration "	B " " " "	85115 85956 87569 87570			

Plan cadastral

[Liste des plans](#)

[Commander copie papier](#)

Document à afficher :

Plan originaire

1

de

2

Circonscription foncière :

Montréal

Cadastre :

Paroisse de Sault-au-Récollet

Lot :

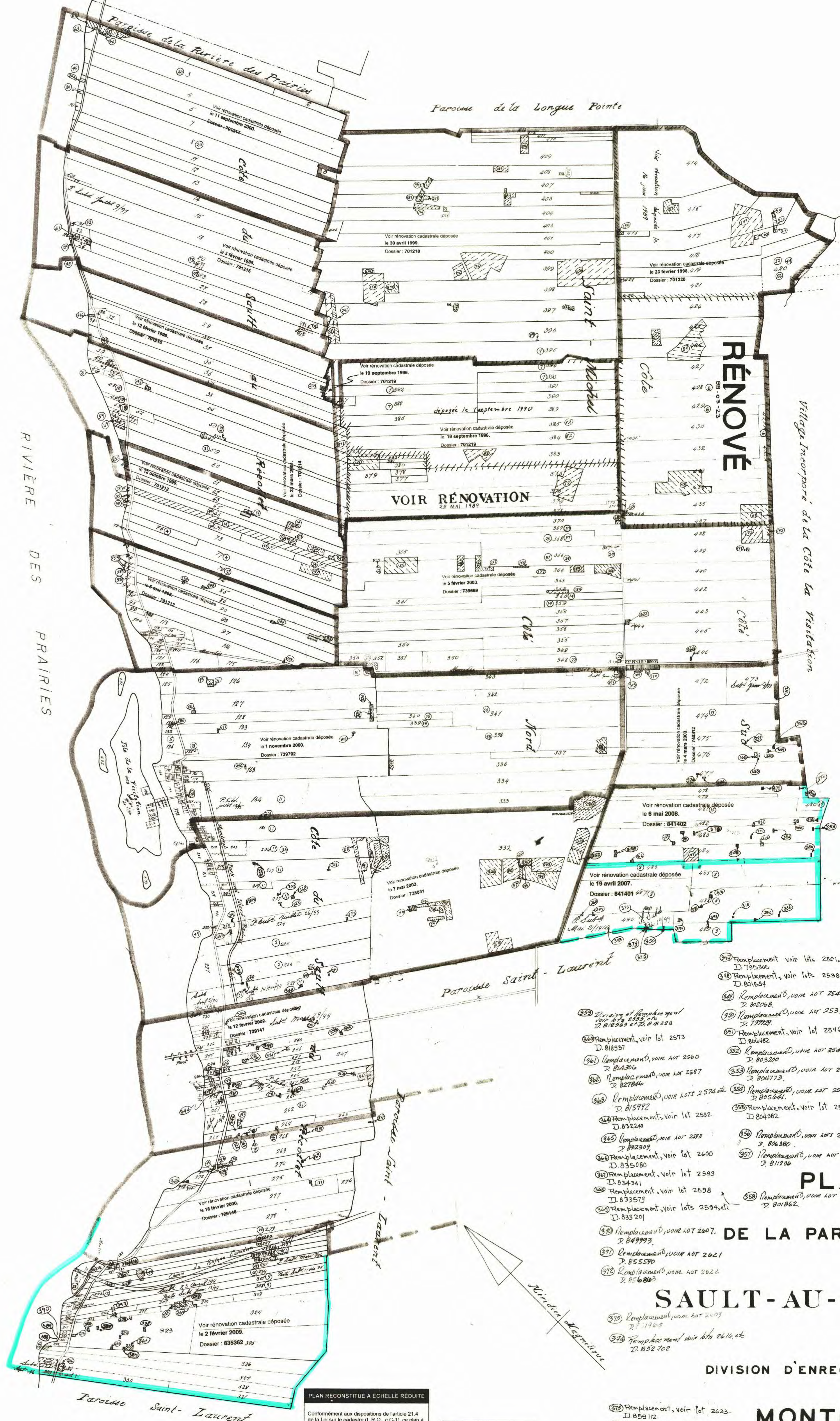
227

Type de document :

Plan originaire et livre de renvoi

Numéro de document :

- 326 Division, voir lots 2649, etc. D. 855 104
- 327 Division, voir lots 2649, etc. D. 855 104
- 328 Division, voir lot 2649 D. 27642
- 329 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 330 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 331 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 332 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 333 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 334 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 335 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 336 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 337 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 338 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 339 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 340 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104



- 341 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 342 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 343 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 344 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 345 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 346 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 347 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 348 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 349 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 350 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 351 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 352 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 353 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 354 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 355 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 356 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 357 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 358 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 359 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 360 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 361 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 362 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 363 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 364 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 365 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 366 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 367 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 368 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 369 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 370 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 371 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 372 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 373 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 374 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 375 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 376 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 377 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 378 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 379 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 380 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 381 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 382 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 383 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 384 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 385 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 386 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 387 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 388 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 389 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 390 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 391 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 392 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 393 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 394 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 395 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 396 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 397 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 398 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 399 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104
- 400 Remplacement, voir lot 2649 D. 855 104

PLAN DE LA PAROISSE DE SAULT-AU-RECOLLET

DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTREAL

PLAN RECONSTITUE A ECHELLE REDUITE
 Conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi sur l'accès à l'information, C.1.2, C.1.3, le plan a été reconstitué en respectant les proportions et les données cadastrales et cadastrales de référence.
 Québec, le 31 Octobre 2016
Handwritten signature

PLAN REPLACÉ
 Conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi sur l'accès à l'information, C.1.2, C.1.3, le plan a été remplacé en respectant les proportions et les données cadastrales et cadastrales de référence.
 Québec, le 1er décembre 2016
Handwritten signature
 pour le maître



LIVRE DE RENVOI

OFFICIEL



De la Paroisse du Sault au Recollet.

DIVISION
D'ENREGISTREMENT DE Comté d'Hochelega.

No du lot indiqué sur le plan officiel	NOM DU PROPRIÉTAIRE	DESCRIPTION GÉNÉRALE	REMARQUES
227	Les Dames Religieuses du Sacré Cœur de Jésus.	<p align="center"><u>Côté du Sault au Recollet</u></p> <p>De figure irrégulière, contenant onze arpents, vingt-cinq perches en superficie. Borné en front par le Chemin public en profondeur par la Rivière des Prairies, d'un côté par le no. 222, et de l'autre côté par le no. 228.</p>	P.S. 11-8-67 (1-2) P.A. 21-11-71 (3)
228	Louis Napoléon Félix Roy	<p>Contenant trois arpents de largeur sur vingt-huit arpents de profondeur; formant soixante et quatre en superficie en y comprenant le chemin public qui le traverse. Borné en front par la Rivière des Prairies, en profondeur par les terres de la Côte St. Michel, Côté nord, d'un côté par les nos. 226 et 227, et de l'autre côté par les nos. 229 et 230.</p>	<p>une partie de ce numéro et maintenant comprises dans le Chemin de fer "Montreal Paul et Island" décrit au présent cadastre sous le no. 505.</p> <p>Partie. Subd. Avril 5-194 (1462) P.S. 11-8-67 (1-2) et P.A. 21-11-71 (3) " Subd. 15-11-1911 (690 à 698) " Subd. 28-mars 1920 (717) Red. 16-Nov. 1921 (718 & 725) P.S. 11-8-67 (1-2) et P.A. 21-11-71 (3) " 15-5-62 (734-735) P.S. 11-8-67 (1-2) et P.A. 21-11-71 (3) Red. 16-6-64 (738-739)</p> <p>Subd. 26-mars 1923 (726 & 727) Subd. 23-juillet 1936 (730 & 731) dépôt sur annexe</p> <p>Red. 31-1-68 (740-741) Red. 4-12-68 (742) Red. 17-6-70 (743) Red. 30-11-77 (744)</p> <p>Subd. 29-Mars 1894 (121181) Subd. 17-juin 1922 (1188 à 1243) Subd. 24-Janv. 1923 (1244 à 1246) P.S. 11-8-67 (1-2) et P.A. 21-11-71 (3) P.S. 11-8-67 (1-2) et P.A. 21-11-71 (3) Red. le 30-Avril, 1929 (1325-1326) Red. le 16-Nov., 1946 (1327 à 1329) Red. 16-9-64 (1330) Red. 26-3-70 (1331) Red. 12-3-71 (1332) Red. 7-9-71 (1333) Red. 11-2-75 (1334) Red. 79-01-15 (1335 à 1337) Rempl. 83-06-13 (1338 @ 1345)</p>
229	Stanley Clarke Bogg.	<p>Contenant six arpents de largeur sur vingt arpents, sept perches de profondeur dans une ligne, vingt-deux arpents dans l'autre, dont il faut déduire la superficie des lots nos. 237, 238 et 239; formant cent-vingt-quatre arpents et quatre-vingt-cinq perches en superficie. Borné en front par le Chemin public et par le no. 237, en profondeur par la ligne limitative S.E. de la Paroisse du Sault au Recollet, d'un côté par le no. 228, et de l'autre côté par les nos. 237, 238, et 239 et une ruelle.</p>	<p>224 LA PARTIE REMPLACÉE DE CE LOT EST INDICUÉE SUR LE PLAN PAR DES TIRETS ROUGES VOIR LOT(S) 2189 D. 645880</p> <p>247 LA PARTIE REMPLACÉE DE CE LOT EST INDICUÉE SUR LE PLAN PAR DES TIRETS ROUGES VOIR LOT(S) 2239 D. 387700</p> <p>306 OPÉRATION(S) CADASTRALE(S) VOIR LOT(S) 2395 D. 75441</p>

187 La partie remplacée de lot est indiquée sur le plan par des tirets rouges. Voir lot 1011 et P.A. 21-11-71

349

OPÉRATION(S) CADASTRALE(S) VOIR LOT(S) 2541
D. 802008

208

LA PARTIE REMPLACÉE DE CE LOT EST INDICUÉE SUR LE PLAN PAR DES TIRETS ROUGES VOIR LOT(S) 2154
D. 639924

354

OPÉRATION(S) CADASTRALE(S) VOIR LOT(S) 2545
D. 805641

212

LA PARTIE REMPLACÉE DE CE LOT EST INDICUÉE SUR LE PLAN PAR DES TIRETS ROUGES VOIR LOT(S) 2159
D. 640639

252

LA PARTIE REMPLACÉE DE CE LOT EST INDICUÉE SUR LE PLAN PAR DES TIRETS ROUGES VOIR LOT(S) 2200
D. 648905

242

LA PARTIE REMPLACÉE DE CE LOT EST INDICUÉE SUR LE PLAN PAR DES TIRETS ROUGES VOIR LOT(S) 2236
D. 387145

252

LA PARTIE REMPLACÉE DE CE LOT EST INDICUÉE SUR LE PLAN PAR DES TIRETS ROUGES VOIR LOT(S) 2253, etc
D. 400714

LIVRE DE RENVOI

OFFICIEL

DIVISION

D'ENREGISTREMENT DE Comté d'Hochelega

De la Paroisse du Sault au Recollet.



No du lot indiqué sur le plan officiel	NOM DU PROPRIÉTAIRE	DESCRIPTION GÉNÉRALE	REMARQUES
230	Stanley Clarke Bagg.	<p align="center"><u>Côté du Sault au Recollet.</u></p> <p>Contenant deux arpents trois perches de largeur sur cinq arpents, cinq perches de profondeur dans une ligne, cinq arpents dans l'autre; formant douze arpents, sept perches, et cent-soixante-deux pieds en superficie. Borné en front par le chemin public, en profondeur par la Rivière des Prairies, d'un côté par le no. 228, et de l'autre côté par le no. 231.</p>	<p>Sub. mars 6/94. (1 à 46) Red. 19 juillet 1932 (47+48) Red. 18 août 1932 (49) red. 15.6.70 (50 à 52) red. 14.12.70 (53 à 54)</p>
231	Olivier Gadois	<p>Contenant sept perches, et neuf pieds de largeur, sur cinq arpents de profondeur dans une ligne, quatre arpents, huit perches dans l'autre; formant trois arpents, soixante et sept perches, et cent-soixante et deux pieds en superficie. Borné en front par le chemin public, en profondeur par la Rivière des Prairies, d'un côté par le no. 230, et de l'autre côté par le no. 232.</p>	<p>5.0 4.5</p>
232	Théodore Boucher	<p>Contenant cinq perches de largeur, sur quatre arpents, huit perches de profondeur dans une ligne, quatre arpents, cinq perches dans l'autre, formant deux arpents, treize perches, et cent-soixante-deux pieds en superficie. Borné en front par le chemin public, en profondeur par la Rivière des Prairies, d'un côté par le no. 231, et de l'autre côté par le no. 233.</p>	

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Paroisse de Sault-au-Récollet	Droits : 2020-08-11 14:59
Lot : 227-3	Radiations : 2020-08-06 09:04
Date d'établissement : 1971-12-29	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 1980-09-01							
1986-10-09	3 780 770	Bail emphytéotique	Locataire Locateur	VILLE DE MONTREAL COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL		1 174 916	
1986-10-09	3 780 770	Servitude	Cédant Cessionnaire	COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL VILLE DE MONTREAL	SUR ET EN FAVEUR	1 174 916	
1987-11-12	3 952 118	Servitude	Propriétaire	COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL et al			
1991-06-21	4 402 867	Cession	Cédant Cessionnaire	COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL	8 121,30 \$ comptant		
1991-06-21	4 402 867	Cession	Cédant Cessionnaire	COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL	LE TREFONDS		
1991-06-21	4 402 867	Servitude	Cédant Cessionnaire	COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL	SUR LA SURFACE DU SOL EN FAVEUR DU TREFONDS		
1991-06-21	4 402 867	Servitude	Cédant Cessionnaire	COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL			

Index des immeubles - Section informatisée

1992-06-22	4 517 234	Privilège	Fournisseur Débiteur et al	LUMEN INC PRONITEC CONTROLE INC et al	10 941,64 \$	I 1 610 170
1992-07-13	72 513	Bref d'assignation (poursuite)	Demandeur Défendeur	LUMEN INC PRONITEC CONTROLE INC et al	Réf.: 4 517 234 Numéro de cause: 50002021853929	I 1 610 170
1997-04-24	4 923 529	Bail	Locataire Locateur	GARIEPY, CELINE SHAMY, MAURICE		
2003-04-29	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.					
2003-05-09	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 2 496 751 et 2 736 327 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).					
2018-09-12	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 6 265 883 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)					

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTRÉE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUÉES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISÉ. [(1986) 118 G.O. II, 718]

INDEX AUX IMMEUBLES ⁰⁹²⁴

Feuillelet No ²²⁷⁻³ destiné au No
 du cadastre P. Sault-au-Récollet
 de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal
 Attesté à Montréal, le 29 DEC 1971 19
 Par *A. Beaudry* devant *L. Dupré*
 Dép. Régistrateur. Dép. Protonotaire

SUBDIVISÉ EN PARTIE ^{No 227-3}
 29 DEC 1971

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT			RADIATION	REMARQUES
		Reg.	Vol. Page	No		
2-1-72, <i>Banque Ventilation Inc</i> 14-2-72 <i>Pour suite pour privilège</i> LECM (Hydro Elec. de Québec + al) <i>servitude</i>	<i>Privilège</i>			2322505	753124 718153 753124 736178	1/2/72 cause 05-01543-72 droit passage, en faveur
				9555		
				2349963		

Numéro inscription :	4 402 867	Circ. foncière :	Montréal
DHM de présentation :	1991-06-21 13:07		

Registre des mentions

NL 0592

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE
le quatorzième jour du mois de juin. - - -

Devant Me IVAN LAMARRE, notaire,
résidant et exerçant en la Ville
de Montréal dans la province de
Québec. - - - - -

SONT PRESENTS: -

LA COMMISSION DES ECOLES CATHO-
LIQUES DE MONTREAL, commission régie par la
Loi de l'instruction publique et diverses
lois spéciales, ayant son Centre adminis-
tratif au numéro 3737 de la rue Sherbrooke
Est en la Ville de Montréal, représentée par
Madame ROLLANDE DANIS-PELLETIER, vice-présidente,

agissant en l'absence de la présidente, et
par madame FRANCOISE COULOMBE, secrétaire
générale toutes deux dûment autorisées aux fins
des présentes en vertu des actes suivants: - - -

- a» La résolution VIII adoptée par le
Conseil des commissaires à sa session
régulière du cinq juillet mil neuf cent
soixante-treize (1973); - - - - -
- b» La résolution XIV adoptée par le
Conseil des commissaires à sa séance
régulière du vingt-sept mai mil neuf
cent quatre-vingt-sept (1987); - - - - -

QUEBEC
20.00
MONTREAL
21 VI 91 DI

*Ces
ces
sera
retr.*

Division d'Enregistrement - MONTRÉAL
Je certifie que ce document a été enregistré
Ce 1991-06-21 - 13:07
année mois jour heure minute
sous le numéro 4402867
Johanne Pizette
Registreur-adj.



1012500992

1991-06-21 13:07

1991-06-21 13:07
1991-06-21 13:07
1991-06-21 13:07

c> L'autorisation du ministre de l'Éducation signée le deux juin mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988) par le sous-ministre monsieur Thomas J. Boudreau.

La Commission des écoles catholiques de Montréal est appelée dans ce contrat «LA COMMISSION».

ET

LA COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL, une corporation publique constituée par l'article 2 du chapitre C-37.2 des lois refondues du Québec, ayant son siège social au numéro 2, Complexe Desjardins, en la Ville de Montréal, représentée par monsieur Michel Hamelin, président du Comité exécutif et par madame Nicole Lafond, secrétaire de la Communauté urbaine de Montréal, autorisés en vertu des actes suivants: la résolution 4282 adoptée par le Conseil à son assemblée régulière du 19 décembre 1990.

La Communauté urbaine de Montréal est appelée dans ce contrat «LA COMMUNAUTE URBAINE».



MF 0245

DECLARATIONS PRELIMINAIRES

Les parties déclarent ce qui suit:

1. LA COMMUNAUTE URBAINE a fait construire un garage pour le métro à l'extrémité nord de la branche Est de la ligne numéro 2. -----

2. Ce garage est construit sous un terrain qui appartient à LA COMMISSION.---

3. Une première convention a été signée par les parties le vingt-neuf avril mil neuf cent soixante-seize (1976) avant la construction du garage. -----

4. Une convention finale doit maintenant être signée par les parties.-----

AUSSI LES PARTIES CONVIENNENT-
ELLES DE CE QUI SUIT: -----

I. CESSION DU TREFONDS ET
SERVITUDE POUR LIMITER LE
POIDS DES CONSTRUCTIONS
AU-DESSUS DU TREFONDS CEDE

LA COMMISSION cède avec la seule garantie de ses faits et gestes à LA COMMUNAUTE URBAINE qui accepte, une partie du tréfonds du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-SEPT (Ptie 227) du cadastre de la Paroisse du Sault-au-Récollet en la division d'enregistrement de Montréal et une partie du tréfonds du lot numéro TROIS de la subdivision du lot originaire numéro DEUX CENT

VINGT-SEPT (227 Ptie 3) dudit cadastre. La projection orthogonale de la surface supérieure de la partie cédée en tréfonds est indiquée par les lettres A B C D E F G H J A, C K W D C, K L M N P Q R S T U V W K et U X Y Z a b c d V U sur le plan C-1-281-241-4 en date du 7 septembre 1978 de monsieur Fernand Lachapelle, arpenteur-géomètre. Ce plan est annexé à ce contrat après avoir été reconnu véritable par les représentants des parties en présence du notaire soussigné. -----

Ce plan divise la partie expropriée en tréfonds en quatre emplacements et donne pour chaque emplacement la limite du poids de toute construction au-dessus de la partie cédée en tréfonds. Le terme «construction» employé dans la partie I de ce contrat ne se limite pas à une structure mais inclut toute accumulation de matériaux au-dessus de la surface supérieure des emplacements en tréfonds. -----

La description technique attachée à ce plan et portant la date du 6 décembre 1978 est intégrée dans ce contrat. Une copie demeurera annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable par les représentants des parties en présence du notaire soussigné. -----

DESIGNATION DES QUATRE
EMPLACEMENTS

FREMIER EMPLACEMENT: A B C D E F G H J A - - - -

A.- Tréfonds requis

La surface supérieure et la surface inférieure dudit emplacement sont respectivement à une altitude de 59 pieds (17,98 m) et de 4 pieds (1,22 m). L'emplacement en tréfonds contient un volume de 26,793 verges cubes (20 485,9 m³).

1.- La projection orthogonale sur la surface horizontale du sol correspond à la même partie du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-SEPT (Ptie 227) dudit cadastre, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est, vers l'ouest et vers le nord-ouest par d'autres parties dudit lot 227, vers le sud-est par une partie du lot 227-3 et par une autre partie dudit lot 227, vers le sud par les lots 228-60 (avenue Saint-Charles) et 228-61 (avenue Park Stanley); mesurant cinquante-huit pieds et vingt centièmes (58,20 pi., soit, 17,74 m) vers le nord-est, cent pieds et cinquante-six centièmes (100,56 pi., soit, 30,65 m) le long d'un arc de cercle de sept cent un pieds et quarante-cinq centièmes (701,45 pi., soit, 213,80 m) de rayon et soixante-deux pieds et soixante-deux centièmes (62,62 pi., soit, 19,09 m) en ligne

~~4402867~~

- 6 -

droite dans ses lignes sud-est, trente-huit pieds (38 pi., soit, 11,58 m) vers le sud, cent quatorze pieds et neuf centièmes (114,09 pi., soit, 34,77 m) vers l'ouest, soixante-huit pieds et cinq dixièmes (68,5 pi., soit, 20,88 m) vers le nord-ouest, contenant en superficie neuf mille deux cent soixante-dix pieds carrés (9 270 pi.², soit, 861,21 m²).

2.- La projection orthogonale sur la surface horizontale du sol correspond à la même partie du lot numéro TROIS de la subdivision du lot originare numéro DEUX CENT VINGT-SEPT (227-Ptie 3) dudit cadastre, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est, vers le sud-est et vers le sud-ouest par d'autres parties dudit lot 227-3, vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot 227-3 et par une partie du lot 227; mesurant quarante-sept pieds et quatre-vingt centièmes (47,80 pi., soit, 14,57 m) vers le nord-est, soixante-huit pieds et cinq dixièmes (68,5 pi., soit, 20,88 m), soixante-cinq pieds et dix-huit centièmes (65,18 pi., soit, 19,87 m) et trente et un pieds et un centième (31,01 pi., soit, 9,45 m) dans ses lignes sud-est, vingt pieds (20 pi., soit, 6,10 m) vers le sud-ouest, soixante et un pieds et vingt-six centièmes (61,26 pi., soit, 18,67 m) en ligne droite et cent pieds et cinquante-six centièmes (100,56 pi., soit, 30,65 m) le long d'un arc de cercle de sept cent un pieds et quarante-cinq

centièmes (701,45 pi., soit, 213,80 m) de rayon dans ses lignes nord-ouest, contenant en superficie trois mille huit cent quatre-vingt-trois pieds carrés - - (3 883 pi.², soit, 360,74 m²). -----

B. Servitude requise

La servitude requise grève tout l'emplacement (fonds servant) situé au-dessus de l'emplacement en tréfonds (fonds dominant) entre la surface supérieure de celui-ci et la surface du sol. Cette servitude limite le poids de toute construction à une charge maximum de neuf cents livres (900) par pied carré uniformément répartie sur la surface supérieure du tréfonds. -----

Fonds dominant

Les numéros d'ordre 1 et 2 du plan C-1-281-241-4 désignent la partie en tréfonds des lots 227 et 227-3 dont la projection orthogonale sur la surface du sol a été décrite précédemment. -----

Fonds servant

Les numéros d'ordre 9 et 10 du plan C-1-281-241-4 désignent la partie des lots 227 et 227-3 dont la projection orthogonale sur la surface du sol correspond à celle décrite aux numéros d'ordre 1 et 2. -----

4402867

- 8 -

DEUXIEME EMPLACEMENT: C K W D CA.- Tréfonds requis

La surface supérieure et la surface inférieure dudit emplacement sont respectivement à une altitude de 53,5 pieds (16,31 m) et de 10 pieds (3,05 m). L'emplacement en tréfonds contient un volume de 43,458 verges cubes (33 226 m³).

3.- La projection orthogonale sur la surface horizontale du sol correspond à la même partie du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-SEPT (Ptie 227) dudit cadastre, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est, vers le sud-ouest et vers le nord-ouest par d'autres parties dudit lot 227, vers le sud-est par une partie du lot 227-3; mesurant soixante-dix-neuf pieds et quarante-deux centièmes (79,42 pi., soit, 24,21 m) vers le nord-est, cent soixante-cinq pieds et dix-neuf centièmes (165,19 pi., soit, 50,35 m) le long d'un arc de cercle de trois mille deux cent cinquante (3 250 pi., soit, 990,60 m) de rayon et quatre-vingt-dix pieds et vingt-neuf centièmes (90,29 pi., soit, 27,52 m) le long d'un arc de cercle de sept cent un pieds et quarante-cinq centièmes (701,45 pi., soit 213,80 m) dans ses lignes sud-est, cinquante-huit pieds et vingt centièmes (58,20 pi., soit, 17,74 m) vers le sud-ouest, deux cent cinquante-quatre pieds

- 9 -

et cinquante centièmes (254,50 pi., soit, 77,57 m) vers le nord-ouest; contenant en superficie dix-sept mille deux cent quarante-six pieds carrés (17 246 pi.², soit, 1 602,21 m²). -----

4.- La projection orthogonale sur la surface horizontale du sol correspond à la même partie du lot numéro TROIS de la subdivision du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-SEPT (227-Ptie 3) dudit cadastre, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est, vers le sud-est et vers le sud-ouest par d'autres parties dudit lot 227-3, vers le nord-ouest par une partie du lot 227; mesurant vingt-six pieds et cinquante-huit centièmes (26,58 pi., soit, 8,10 m) vers le nord-est, deux cent cinquante-quatre pieds et cinq dixièmes (254,5 pi., soit, 77,57 m) vers le sud-est, quarante-sept pieds et quatre-vingt centièmes (47,80 pi., soit, 14,57 m) vers le sud-ouest, quatre-vingt-dix pieds et vingt-neuf centièmes (90,29 pi., soit, 27,52 m) le long d'un arc de cercle de sept cent un pieds et quarante-cinq centièmes (701,45 pi., soit, 213,80 m) de rayon et cent soixante-cinq pieds et dix-neuf centièmes (165,19 pi., soit, 50,35 m) le long d'un arc de cercle de trois mille deux cent cinquante pieds (3 250 pi., soit, 990,60 m) de rayon dans ses lignes nord-ouest, contenant en superficie neuf mille sept cent vingt-huit pieds carrés (9 728 pi.², soit, 903,76 m²).

- 10 -

B.- Servitude requise

La servitude requise grève tout l'emplacement (fonds servant) situé au-dessus de l'emplacement en tréfonds (fonds dominant) entre la surface supérieure de celui-ci et la surface du sol. Cette servitude limite le poids de toute construction à une charge maximum de mille trois cents livres (1 300) par pied carré uniformément répartie sur la surface supérieure du tréfonds. -----

Fonds dominant

Les numéros d'ordre 3 et 4 du plan C-1-281-241-4 désignent la partie en tréfonds des lots 227 et 227-3 dont la projection orthogonale sur la surface du sol a été décrite précédemment. -----

Fonds servant

Les numéros d'ordre 11 et 12 du plan C-1-281-241-4 désignent la partie des lots 227 et 227-3 dont la projection orthogonale sur la surface du sol correspond à celle décrite aux numéros d'ordre 3 et 4. -----

TROISIEME EMPLACEMENT: K L M N P Q R S T U V W K

A.- Tréfonds requis

La surface supérieure et la surface inférieure dudit emplacement sont respectivement à une altitude de 55,5 pieds (16,92 m) et de 12 pieds - - - (3,66 m). L'emplacement en tréfonds contient un volume de 85,766 verges cubes (65 573 m³).

5.- La projection orthogonale sur la surface horizontale du sol correspond à la même partie du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-SEPT (Ptie 227) dudit cadastre, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est, vers le sud-ouest et vers le nord-ouest par d'autres parties dudit lot 227, vers le sud-est par une partie du lot 227-3 et par une autre partie dudit lot 227; mesurant cinq pieds (5 pi., soit, 1,52 m), quinze pieds (15 pi., soit, 4,57 m) et soixante-seize pieds et trente et un centièmes (76,31 pi., soit, 23,26 m) dans ses lignes nord-est, cinq cent cinq pieds et cinquante-deux centièmes (505,52 pi., soit, 154,08 m) le long d'un arc de cercle de trois mille deux cent cinquante pieds (3 250 pi., soit, 990,60 m) de rayon et trente et un pieds (31 pi., soit, 9,45 m) en ligne droite dans ses lignes sud-est, soixante-dix-neuf pieds et quarante-deux centièmes (79,42 pi., soit, 24,21 m), douze pieds et six dixièmes (12,6 pi., soit, 3,84 m) et sept pieds et quinze centièmes (7,15 pi., soit,

4402867

2,18 m) dans ses lignes sud-ouest, cent soixante-sept pieds (167 pi., soit, 50,90 m), trente-cinq pieds (35 pi., soit, 10,67 m), soixante-neuf pieds (69 pi., soit, 21,03 m) et deux cent soixante-cinq pieds et quatre centièmes (265,04 pi., soit, 80,78 m) dans ses lignes nord-ouest, contenant en superficie quarante-deux mille trois cent trente-cinq pieds carrés - - - (42 335 pi.², soit, 3 933,05 m²). -----

6.- La projection orthogonale sur la surface horizontale du sol correspond à la même partie du lot numéro TROIS de la subdivision du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-SEPT (227-Ptie 3) dudit cadastre, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est, vers le sud-est et vers le sud-ouest par d'autres parties dudit lot 227-3, vers le nord-ouest par une partie du lot 227; mesurant vingt-neuf pieds et soixante-neuf centièmes (29,69 pi., soit, 9,05 m) vers le nord-est, cinq cent cinq pieds (505 pi., soit, 153,92 m) vers le sud-est, vingt-six pieds et cinquante-huit centièmes (26,58 pi., soit, 8,10 m) vers le sud-ouest, cinq cent cinq pieds et cinquante-deux centièmes (505,52 pi., soit, 154,08m) le long d'un arc de cercle de trois mille deux cent cinquante pieds (3 250 pi., soit, 990,60 m) de rayon contenant en superficie dix mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf pieds carrés (10 899 pi.², soit, - - - 1 012,55 m²). -----

B.- Servitude requise

La servitude requise grève tout l'emplacement (fonds servant) situé au-dessus de l'emplacement en tréfonds (fonds dominant) entre la surface supérieure de celui-ci et la surface du sol. Cette servitude limite le poids de toute construction à une charge maximum de mille livres (1 000) par pied carré uniformément répartie sur la surface supérieure du tréfonds. -----

Fonds dominant

Les numéros d'ordre 5 et 6 du plan C-1-281-241-4 désignent la partie en tréfonds des lots 227 et 227-3 dont la projection orthogonale sur la surface du sol a été décrite précédemment. -----

Fonds servant

Les numéros d'ordre 13 et 14 du plan C-1-281-241-4 désignent la partie des lots 227 et 227-3 dont la projection orthogonale sur la surface du sol correspond à celle décrite aux numéros d'ordre 5 et 6. -----

QUATRIEME EMPLACEMENT: U X Y Z a b c d V U . . .

A.- Tréfonds requis

La surface supérieure et la surface inférieure dudit emplacement sont respectivement à une altitude de 57,5 pieds (17,53 m) et de 17 pieds (5,18 m). L'emplacement en tréfonds contient un volume de 43 869 verges cubes (33 540 m³). -----

4402867

- 14 -

7.- La projection orthogonale sur la surface horizontale du sol correspond à la même partie du lot originare numéro DEUX CENT VINGT-SEPT (Ptie 227) dudit cadastre, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est, vers le sud-ouest et vers le nord-ouest par d'autres parties dudit lot 227, vers le sud-est par une partie du lot 227-3; mesurant quarante et un pieds et quatorze centièmes (41,14 pi., soit, 12,54 m) et trente-deux pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (32,99 pi., soit, 10,06 m) dans ses lignes nord-est, quarante et un pieds et deux dixièmes (41,2 pi., soit, 12,56 m) en ligne droite et deux cent quarante-six pieds et vingt-neuf centièmes (246,29 pi., soit, - - 75,07 m) le long d'un arc de cercle de trois mille deux cent cinquante pieds (3 250 pi., soit, 990,60 m) de rayon dans ses lignes sud-est, soixante-seize pieds et trente et un centièmes (76,31 pi., soit, 23,26 m) et trente-deux pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (32,95 pi., soit, 10,04 m) dans ses lignes sud-ouest, deux cent cinquante-neuf pieds et soixante-dix-sept centièmes (259,77 pi., soit, 79,18 m), vingt et un pieds (21 pi., soit, 6,40 m) et quatre pieds et cinq dixièmes (4,5 pi., soit, 1,37 m) dans ses lignes nord-ouest, contenant en superficie seize mille quatrecent soixante-quinze pieds carrés (16 475 pi.², soit, - - 1 530,58 m²).

8.- La projection orthogonale sur la surface horizontale du sol correspond à la même partie du lot numéro TROIS de la subdivision du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-SEPT (227-Ptie 3) dudit cadastre, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est, vers l'est, vers le sud-est et vers le sud-ouest par d'autres parties dudit lot 227-3, vers le nord-ouest par une partie du lot 227; mesurant trente-quatre pieds et quatre-vingt-six centièmes (34,86 pi., soit, 10,63 m) vers le nord-est, trente-six pieds et six centièmes (36,06 pi., soit, 10,99 m) vers l'est, deux cent soixante-cinq pieds et vingt-sept centièmes (265,27 pi., soit, 80,85 m) vers le sud-est, vingt-neuf pieds et soixante-neuf centièmes (29,69 pi., soit, 9,05 m) vers le sud-ouest, deux cent quarante-six pieds et vingt-neuf centièmes (246,29 pi., soit, 75,07 m) le long d'un arc de cercle de trois mille deux cent cinquante pieds (3 250 pi., soit, 990,60 m) de rayon et quarante et un pieds et deux dixièmes (41,2 pi., soit, 12,56 m) en ligne droite dans ses lignes nord-ouest, contenant en superficie douze mille sept cent soixante et onze pieds carrés (12 771 pi.², soit, 1 186,46 m²).

B.- Servitude requise

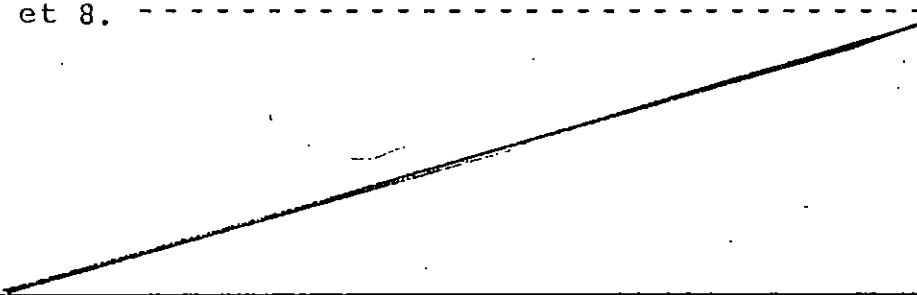
La servitude requise grève tout l'emplacement (fonds servant) situé au-dessus de l'emplacement en tréfonds (fonds dominant) entre la surface supérieure de celui-ci et la surface du sol. Cette servitude limite le poids de toute construction à une charge maximum de huit cents livres (800) par pied carré uniformément répartie sur la surface supérieure du tréfonds. -----

Fonds dominant

Les numéros d'ordre 7 et 8 du plan C-1-281-241-4 désignent la partie en tréfonds des lots 227 et 227-3 dont la projection orthogonale sur la surface du sol a été décrite précédemment. -----

Fonds servant

Les numéros d'ordre 15 et 16 du plan C-1-281-241-4 désignent la partie des lots 227 et 227-3 dont la projection orthogonale sur la surface du sol correspond à celle décrite aux numéros d'ordre 7 et 8. -----



II. CESSION DE TROIS TERRAINS

La COMMISSION cède à la COMMUNAUTE URBAINE avec les garanties ordinaires de droit trois (3) terrains vacants désignés comme suit: ----

1. Premier terrain

Un emplacement faisant partie du cadastre officiel de la Paroisse du Sault-au-Récollet en la division d'enregistrement de Montréal et situé au nord-est de l'avenue St-Charles et au nord-ouest du boulevard Gouin. Cet emplacement est indiqué par les lettres A B C D A sur le plan C-1-281-241-1 préparé par monsieur Gérald Carbonneau, arpenteur-géomètre, et daté du 2 mars 1978; ce plan est annexé à ce contrat après avoir été reconnu véritable par les représentants des parties en présence du notaire sous-signé. Cet emplacement est composé comme suit:

a) d'une partie non subdivisée du lot numéro deux cent vingt-sept (P.227) du susdit cadastre. De figure irrégulière, cette partie est bornée vers le sud-est par une partie du lot 227-3, vers le sud-ouest par la rue 228-60 (faisant partie de l'avenue St-Charles) et vers le nord-ouest par une autre partie non subdivi-

2

visée dudit lot 227; elle mesure cinquante-huit pieds et soixante-deux-centièmes de pied (58.62 pieds) (17.87 m) mesuré le long d'un arc de cercle de sept cent un pieds et quarante-cinq-centièmes de pied (701.45 pieds) (213.8 m) de rayon vers le sud-est, douze pieds et quarante-sept-centièmes de pied (12.47 pieds) (3.8 m) vers le sud-ouest et soixante-deux pieds et soixante-deux-centièmes de pied (62.62 pieds) (19.09m) vers le nord-ouest et elle contient en superficie trois cent trente-deux pieds carrés (332' c.) (30.8 m²). -----

b) D'une partie du lot numéro TROIS de la subdivision du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-SEPT (227-P.3) dudit cadastre; de figure irrégulière, elle est bornée vers le nord-est et vers le sud-est par une autre partie dudit lot 227-3, vers le sud-ouest par la rue 228-60 (faisant partie de l'avenue St-Charles) et vers le nord-ouest par une partie non subdivisée 227 et par une autre partie dudit lot 227-3; elle mesure vingt pieds (20') (6.1 m) vers le nord-est, quatre vingt-quatre pieds et cinquante et un-centièmes de pied (84.51 pieds) (25.76 m) vers le sud-est neuf pieds et quarante-six centièmes de pied (9.46 pieds) (2.88 m) vers

le sud-ouest et cinquante-huit pieds et soixante deux-centièmes de pied (58.62 pieds) (17.87 m) mesuré le long d'un arc de cercle de sept cent un pieds et quarante-cinq-centième de pied (701.45 pieds) (213.8 m) de rayon et trente et un pieds et un-centième de pied (31.01 pieds) (9.45 m) dans ses lignes nord-ouest et elle contient en superficie quatorze cent cinquante pieds carrés (1450' c.) (134.7 m²).

2. Deuxième terrain

Un emplacement faisant partie du cadastre officiel de la Paroisse du Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal et situé au nord-est de l'avenue St-Charles et au nord-ouest du boulevard Gouin. Cet emplacement indiqué par les lettres A B C D A sur le plan C-1-281-241-3 préparé par monsieur Gérald Carbonneau, arpenteur-géomètre et portant la date du 2 mars 1978; ce plan est annexé au contrat après avoir été reconnu véritable par les représentants des parties en présence du notaire soussigné. L'emplacement vendu est une partie non subdivisée du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-SEPT dudit cadastre, de figure rectangulaire; la partie cédée est bornée vers le nord-est, vers le sud-est

vers le sud-ouest et vers le nord-ouest par une autre partie non subdivisée dudit lot 227; mesurant quinze pieds (15') (4.57 m), vers le nord-est et vers le sud-ouest, soixante-neuf pieds (69') (21.03 m) vers le sud-est et vers le nord-ouest, contenant en superficie mille trente-cinq pieds carrés (1035' c.) (96.1 m²).

Cet emplacement peut être localisé de la façon suivante:

Le point A, point de rencontre de la ligne sud-est et de la ligne sud-ouest de cet emplacement est situé à trois cent quarante pieds et trois-centièmes de pied (340.03 pied) (103.64 m) du point M, point de tangence de la courbe renversée ayant respectivement sept cent un pieds et quarante-cinq-centièmes de pied (701.45 pieds) (213.8 m) et trois mille deux cent cinquante pieds (3250 pieds) (990.6 m) de rayon et constituant la ligne nord-ouest du lot 227-3 du susdit cadastre.

Le dit point A est aussi à une distance de soixante-dix-neuf pieds et soixante-dix-neuf-centièmes de pied (79.79 pieds) (24.31 m) du point P.

Ce point P, situé sur ladite ligne nord-ouest du lot 227-3 est, à partir du point M susmentionné, à une distance de trois cent trente-six pieds et soixante-quatre-centièmes (336.64 pieds) (102.6 m), mesurée vers le nord-est suivant un arc de cercle de trois mille deux cent cinquante pieds de rayon (3250') (990.6 m).

La ligne sud-ouest de l'emplacement, soit la ligne A B, est dans le prolongement vers le nord-ouest de la ligne P A. -----

3. Troisième terrain

Un emplacement faisant partie du cadastre officiel de la Paroisse du Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal, et situé au nord-ouest du boulevard Gouin et au nord-est de l'avenue Saint-Charles. Cet emplacement est indiqué par les lettres A B C D A sur le plan C-1-281-241-2 préparé par monsieur Gérald Carbonneau, arpenteur-géomètre et daté du 2 mars 1978; ce plan est annexé à ce contrat après avoir été reconnu véritable par les représentants des parties en présence du notaire soussigné. L'emplacement vendue est une partie non subdivisée du lot numéro DEUX

CENT VINGT-SEPT (P. 227) dudit cadastre, de figure rectangulaire; ladite partie est bornée vers le nord-est, vers le sud-est, vers le sud-ouest et nord-ouest par une autre partie non subdivisée dudit lot 227; mesurant trente-quatre pieds (34') (10.36 m) vers le nord-est et le sud-ouest, vingt et un pieds (21') (6.4 m) vers le sud-est et vers le nord-ouest, contenant en superficie sept cent quatorze pieds carrés (714' c.) (66.3 m²).

Cet emplacement peut être localisé de la façon suivante:

Le point A, point de rencontre de la ligne nord-est et de la ligne sud-est de cet emplacement, est situé à huit pieds et soixante-seize-centièmes de pieds (8.76 pieds) (2.67 m) du point M.

Cedit point M est le point de rencontre du prolongement vers le sud-est de ladite ligne nord-est de l'emplacement avec la ligne nord-ouest du lot 227-3 du susdit cadastre.

Le point M susmentionné est situé aussi à une distance de cent cinquante-huit pieds (158')

- 23 -

48.15 m) de l'intersection de ladite ligne nord-ouest
et d'une ligne nord-est dudit lot 227-3. -----

Le prix de vente de ces trois (3) terrains a été
fixé à deux dollars et trente cents (2,30 \$) le pied carré;
le prix total pour ces trois (3) terrains s'élève donc à la
somme de HUIT MILLE CENT VINGT ET UN DOLLARS ET TRENTE CENTS
(8 121,30 \$), que la COMMISSION reconnaît avoir reçue avant
ce jour de la COMMUNAUTE URBAINE à qui elle en donne une
quittance générale et finale. -----

LA COMMISSION reconnaît avoir reçu de plus un
intérêt calculé depuis le trente août mil neuf cent soixante-
dix-sept (1977), date de la fin de l'occupation stipulée gratuite
au mémoire d'entente, jusqu'à la signature de ce contrat en
appliquant les différents taux d'intérêt décrétés au cours de
cette période par le ministre du Revenu conformément à l'article
28 de la loi sur le Ministère du revenu. -----

4402867

- 24 -

C O N D I T I O N S

Ces trois (3) terrains sont vendus aux conditions suivantes que LA COMMUNAUTE URBAINE s'engage à remplir: -----

- a* Assumer le paiement des taxes foncières à compter du jour où elle a pris possession de ces terrains. -----
- b* N'exiger de LA COMMISSION ni titre, ni certificat de localisation, ni certificat de recherches. -----
- c* Acquitter le coût de ce contrat, de son enregistrement et des copies nécessaires dont une pour LA COMMISSION. -----
- d* Accepter les terrains cédés dans l'état où ils se trouvaient lorsqu'elle en a pris possession. -----
- e* Accepter les terrains avec tous les droits et servitudes qui peuvent y être attachés tant actifs que passifs. -----
- f* Ne pas utiliser les terrains cédés pour le stationnement de véhicules. Toutefois LA COMMUNAUTE URBAINE pourra stationner temporairement ses véhicules sur le terrain qui est cédé aux termes des présentes et qui est borné par la rue Saint-Charles afin de faciliter ----

l'accès à ses constructions. Aucun véhicule ne pourra être stationné sur ce terrain en permanence ni non plus temporairement un véhicule qui n'est pas utilisé pour avoir accès aux constructions de LA COMMUNAUTE URBAINE sous l'emplacement de l'école Sophie-Barat. Cette permission est accordée sous réserve des autorisations requises des autorités municipales. Ces autorisations devront être obtenues par LA COMMUNAUTE URBAINE à ses frais. -----

- g) Faire rediviser lorsque demande en sera faite par la Commission, les terrains cédés ainsi que le résidu continuant d'appartenir à LA COMMISSION de sorte qu'ils soient des lots entiers. -----

III - SERVITUDE POUR CONDUITE D'EAU

La COMMISSION accorde à la COMMUNAUTE URBAINE une servitude réelle et continue pour la pose, le maintien, l'entretien, la réparation et la reconstruction d'une conduite d'eau telle qu'elle est installée présentement. -----

Cette servitude comporte pour la COMMUNAUTE URBAINE les droits suivants: -----

- a) le droit d'entretenir, de réparer et de remplacer ladite conduite d'eau; -----
- b) le droit de passage à pied ou en véhicule à ces fins sur le fonds servant; -----
- c) le droit de couper, émonder et enlever en tout temps sur le fonds servant tous arbres, racines, arbustes, branches et buissons qui seraient nuisibles à la conduite d'eau après avoir donné un avis de trente (30) jours à la COMMISSION par poste recommandée; -----

- 26 -

d) le droit d'interdire à toute personne d'ériger toute construction ou structure avec ou sans fondation sur ledit fonds servant ou en-dessous dudit fonds servant sauf l'érection de clôtures, la plantation de haies décoratives, les revêtements d'asphalte et la construction de murets de béton et autres structures semblables. -----

FONDS SERVANT

Cette servitude grèvera l'emplacement suivant:

Description: Une partie du lot numéro TROIS de la subdivision du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-SEPT (227-P.3) du cadastre de la Paroisse du Sault-au-Récollet en la division d'enregistrement de Montréal; cette partie est située au nord-ouest du boulevard Gouin et au nord-est de l'avenue Saint-Charles; cette partie est indiquée par les lettres A B C D E F G H A sur le plan C-1-281-241-5 préparé par monsieur Jacques Dubois, arpenteur-géomètre, et daté du 14 janvier 1980; ce plan demeurera annexé à ce contrat après avoir été reconnu véritable par les représentants des parties en présence du notaire soussigné. -----

Cette partie de lot est désignée comme suit: de figure irrégulière, bornée vers le nord-est et le sud-ouest par une autre partie du lot 227-3, vers le sud-est par le boulevard Gouin (sans désignation cadastrale), vers le nord-ouest par la partie du lot 227-3 faisant l'objet du plan C-1-281-241-1 ci-après mentionné et par une autre partie du lot 227-3; mesurant quatre-vingt-dix-sept mètres et quatre-vingt-huit-centièmes (97,88 m) vers le nord-est, quatre mètres et cinquante-sept centièmes (4,57 m), trois cent quarante-six mètres

et neuf centièmes (346,09 m) et vingt mètres et quatre-vingt-sept centièmes (20,87 m) dans ses lignes vers le sud-est, quatre-vingt-quatorze mètres et quatre-vingt-sept centièmes (94,87 m) vers le sud-ouest, sept mètres et dix centièmes (7,10 m), dix-neuf mètres et quatre-vingt-sept centièmes (19,87 m) et trois cent quarante mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (340,89 m) dans ses lignes vers le nord-ouest; contenant en superficie deux mille cent dix-sept mètres carrés (2117 m²). -----

FONDS DOMINANT

Cette servitude est consentie en faveur du premier terrain désigné ci-dessus et vendu en pleine propriété à la COMMUNAUTE URBAINE. Ce terrain est montré sur le plan C-1-281-241-1 annexé à ce contrat. -----

C O N D I T I O N S

Cette servitude est consentie aux conditions suivantes que LA COMMUNAUTE URBAINE s'engage à respecter; -----

- a) LA COMMUNAUTE URBAINE sera responsable de tous les dommages qui peuvent être causés par suite de l'existence de cette servitude; -----
- b) Les tuyaux posés doivent être entièrement souterrains; aucun accessoire à l'exception de ceux indiqués au plan C-1-281-241-5 ne doit excéder la surface du sol ni être trop près de la surface du sol; -----

- c> LA COMMUNAUTE URBAINE jouira de cette servitude tant qu'elle en aura besoin pour les fins du garage du métro; cette servitude cessera lorsqu'elle ne sera plus utile et LA COMMUNAUTE URBAINE s'engage alors à signer à ses frais un acte constatant la fin de cette servitude. -----
- d> LA COMMUNAUTE URBAINE dans l'exécution de ses travaux s'efforcera de nuire le moins possible aux usagers du fonds servant et elle replacera toujours rapidement à ses frais le terrain dans l'état dans lequel il se trouvait avant le début des travaux. Ces travaux devront être exécutés de préférence durant la période de fermeture de l'école de LA COMMISSION au cours des vacances de l'été et ils devront être exécutés avec diligence. LA COMMUNAUTE URBAINE assume la responsabilité de tous accidents causés par suite de l'exécution de travaux entrepris par elle ou à sa demande. -----

ENGAGEMENT DE LA COMMISSION

LA COMMISSION ne pourra ériger aucune construction sur le fonds servant ni y planter des arbres. Elle pourra toutefois ériger sur le fonds servant des clôtures, planter des haies décoratives, étendre des revêtements d'asphalte, construire des murets de béton et autres structures semblables. -----

DROIT DE PASSAGE

Afin de permettre aux préposés de LA COMMUNAUTE URBAINE de se rendre aux terrains vendus par LA COMMISSION et sur le fonds servant de la servitude pour la conduite d'eau, LA COMMISSION accorde à LA COMMUNAUTE URBAINE un droit de passage sur tout son emplacement, à pied et en voiture, aux conditions suivantes: -----

- a» Ce droit de passage constitue une servitude réelle, continue et non apparente tant et aussi longtemps que LA COMMUNAUTE URBAINE en aura besoin pour les fins du garage du métro érigé sous l'emplacement de LA COMMISSION; lorsqu'elle cessera d'utiliser ce droit de passage, LA COMMUNAUTE URBAINE signera à ses frais un acte constatant la cessation de ce droit de passage; ---

- b» Cette servitude de passage ne limitera pas les droits de LA COMMISSION en tant que propriétaire de tout l'emplacement; LA COMMISSION conserve entre autres ses droits de construire des édifices, d'ériger des clôtures, de planter des arbres ou des arbustes, etc. sans aucune limitation à ses droits de propriétaire; -----

- c» Ce droit de passage devra être exercé aux endroits les moins nuisibles pour LA COMMISSION qui indiquera elle-même à

LA COMMUNAUTE URBAINE à quels endroits il peut être exercé et ce à chaque fois que LA COMMUNAUTE URBAINE voudra exercer ce droit de passage; -----

d» LA COMMUNAUTE URBAINE s'engage à réparer rapidement à ses frais tous les dommages causés dans l'exercice de ce droit de passage par ses préposés ou par les entrepreneurs engagés par elle.

e» Ce droit de passage ne comprend pas le droit de stationner des véhicules. -----

FONDS DOMINANT

Le fonds dominant pour la servitude de passage est constitué des trois (3) terrains vendus en pleine propriété à la COMMUNAUTE URBAINE et désignés ci-dessus. -----

FONDS SERVANT

Le fonds servant de la servitude de passage est tout l'emplacement de la COMMISSION moins les trois (3) terrains désignés ci-dessus et vendus en pleine propriété à la COMMUNAUTE URBAINE. -----

L'emplacement de la COMMISSION est un immeuble situé en la Ville de Montréal au nord-est de l'avenue St-Charles entre le boulevard Gouin et la Rivière-des-Prairies.

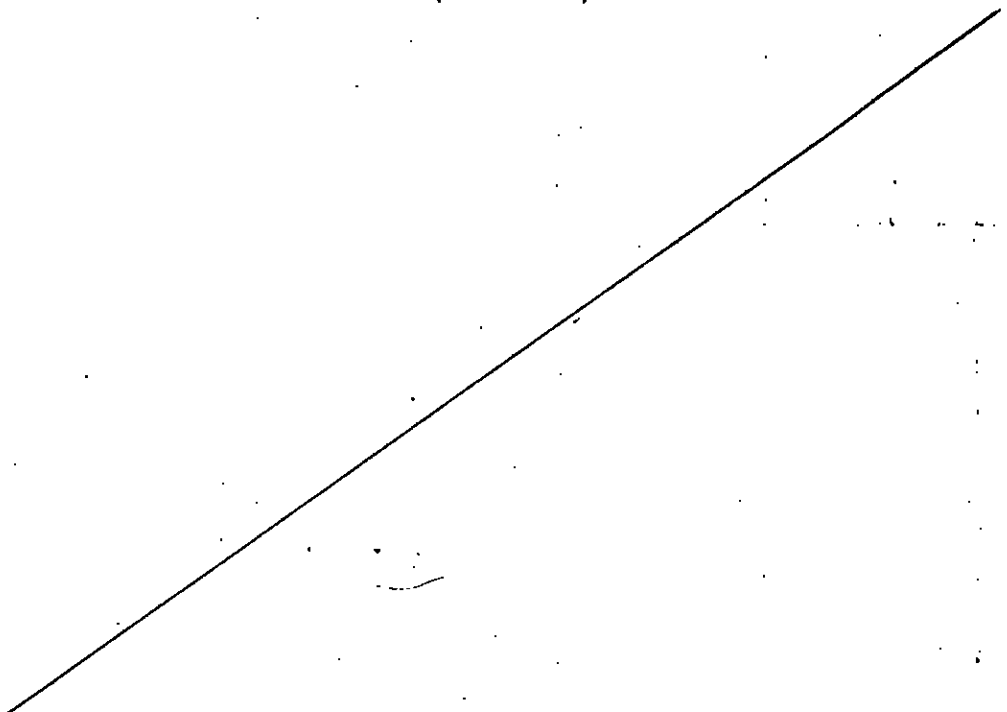
Ptie

7

Cet immeuble est composé comme suit: -----

1. Du lot numéro TROIS de la subdivision du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-SEPT (227-3) du cadastre de la Paroisse du Sault-au-Récollet en la division d'enregistrement de Montréal; et -----

2. D'une partie du lot numéro DEUX CENT VINGT-SEPT (Ptie 227) dudit cadastre, située entre le lot numéro TROIS de la subdivision du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-SEPT (227-3) désigné au paragraphe précédent et la Rivière des Prairies. Cette partie de lot est bornée vers le nord-ouest, vers le nord et vers le nord-est par la Rivière des Prairies, vers le sud-est par le lot numéro TROIS de la subdivision du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-SEPT (227-3), vers le sud-ouest par l'avenue St-Charles, l'avenue Park Stanley et une partie du lot numéro SOIXANTE-DEUX de la subdivision du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-HUIT (228-62) dudit cadastre et à l'ouest par une partie du lot numéro DEUX CENT VINGT-HUIT (Ptie 228) dudit cadastre. -----



REPARATIONS AUX CONSTRUCTIONS
ERIGÉES DANS LE TRÉFONDS CÉDÉ

LA COMMUNAUTE URBAINE aura le droit d'utiliser le terrain situé au-dessus du tréfonds cédé pour réparer les constructions érigées dans le tréfonds. Ce droit consenti par LA COMMISSION à LA COMMUNAUTE URBAINE est assujéti aux conditions suivantes: -----

- a* LA COMMISSION conserve tous ses droits de propriétaire sur la surface du sol au-dessus du tréfonds cédé pourvu qu'elle respecte la servitude qui limite le poids des constructions; -----
- b* LA COMMUNAUTE URBAINE sera responsable de tous dommages causés dans le cours des travaux. Elle devra prendre toutes les mesures de sécurité imposées par la loi, les règlements et la prudence;-----
- c* LA COMMUNAUTE URBAINE s'engage à remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant que des travaux ne soient effectués par elle; -----
- d* Les travaux devront être effectués dans la mesure du possible dans le cours des vacances scolaires et de façon à nuire le moins possible aux usagers du terrain et des bâtisses. -----
- e* Les travaux devront être effectués avec diligence et sans arrêt sauf pour cause de force majeure; -----

f* LA COMMISSION indiquera à LA COMMUNAUTE URBAINE l'endroit où elle peut passer pour réparer le garage souterrain à chaque fois qu'une réparation sera nécessaire. -----

VI. DEGAGEMENT DE RESPONSABILITE

LA COMMISSION ne pourra pas être poursuivie en dommages-intérêts pour blessures corporelles ou dommages aux biens par suite de la signature du présent contrat à moins qu'il n'y ait faute lourde de l'un de ses préposés. LA COMMUNAUTE URBAINE s'engage à prendre son fait et cause dans toutes actions intentées contre elle et à l'indemniser de tous jugements rendus contre elle.

VII. RESPECT DES CONVENTIONS AVEC LA VILLE DE MONTREAL

Tous les droits consentis à LA COMMUNAUTE URBAINE en vertu du présent contrat sont subordonnés à ceux déjà consentis à la Ville de Montréal aux termes des contrats suivants: -----

a* Bail emphytéotique d'une partie du terrain sur laquelle se trouvent une piscine et un stationnement, bail passé le 18 septembre 1986 devant le notaire Jean-Paul Langlois et enregistré sous le numéro 3 780 770. -----

b» Convention permettant à la Ville de Montréal, de construire une piste cyclable sur le terrain, convention passée le 2 novembre 1987 devant le notaire Ivan Lamarre et enregistrée sous le numéro 3 952 118. -----

c* Convention d'utilisation des gymnases et de la piscine, convention signée le 27 août 1986 devant le notaire Ivan Lamarre. -----

VIII. REMPLACEMENT DE LA CONVENTION ANTERIEURE

La présente convention remplacera à toutes fins que de droit la première convention signée le vingt-neuf avril mil neuf cent soixante-seize (1976). -----

IX. CLAUSES D'INTERPRETATION

Les mesures dans ce contrat sont des mesures anglaises à moins qu'il ne soit indiqué expressément qu'elles sont des mesures du Système international d'unité. ---

Tous les lots mentionnés dans ce contrat sont du cadastre de la Paroisse du Sault-au-Récollet en la division d'enregistrement de Montréal. -----

Le masculin comprend le féminin et vice versa et le singulier comprend le pluriel et vice versa chaque fois que le contexte le requerra. -----

X. DECLARATIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI AUTORISANT LES MUNICIPALITES A PERCEVOIR UN DROIT SUR LES MUTATIONS IMMOBILIERES

1. Le cédant:

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL
3737 est, rue Sherbrooke
Montréal, Qué. H1X 3B3;

2. Le cessionnaire:

LA COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL
2, Complexe Desjardins
Montréal, Qué. H5B 1E6.

3. L'immeuble cédé:

Entièrement situé dans le territoire de la Ville de Montréal; -----

4. Valeur de la contre-partie: -----

Huit mille cent vingt et un dollars et trente cents (8 121,30 \$); -----

5. Montant du droit de mutation: -----

Vingt-quatre dollars et trente-six cents (24,36 \$);---

6. Exemption du droit de mutation: -----

Le cessionnaire est exempté du paiement du droit de mutation en vertu de l'article 17 de ladite loi, car il est un organisme public. -----

4402857

D O N T A C T E

FAIT ET PASSE en la Ville de
Montréal sous le numéro deux mille deux cent vingt-
cinq (2225) -----

des minutes du notaire soussigné. -----

ET LECTURE FAITE, les représen-
tants des parties signent en notre présence.

LA COMMISSION DES ECOLES
CATHOLIQUES DE MONTREAL

par: *Rollande Danis-Pelletier*
Rollande Danis-Pelletier
vice-présidente

Françoise Coulombe
Françoise Coulombe, secrétaire générale

LA COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL

par: *Michel Hamelin*
Michel Hamelin, président du
Comité exécutif de la C.U.M.

Nicole Lafond
Nicole Lafond, secrétaire

Ivan Larre, notaire
IVAN LARRE, notaire

VRAIE COPIE de la minute demeurée en mon Etude.

Ivan Larre, notaire

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Cadastre du Québec	Droits : 2020-08-11 14:59
Lot : 2 496 750	Radiations : 2020-08-06 09:04
Date d'établissement : 2003-05-09 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan : Liste des plans	
Concordance : Lot(s) 227-2 et 541 Paroisse de Sault-au-Récollet.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2006-09-20	13 659 766	Déclaration de résidence familiale	Bénéficiaire	LORANGE, Isabelle Allard, Jean			T 15 779 889

Plan cadastral

[Liste des plans](#)

Document à afficher :

Plan global

1 de 1

Circonscription foncière :

Montréal

Cadastre :

Cadastre du Québec

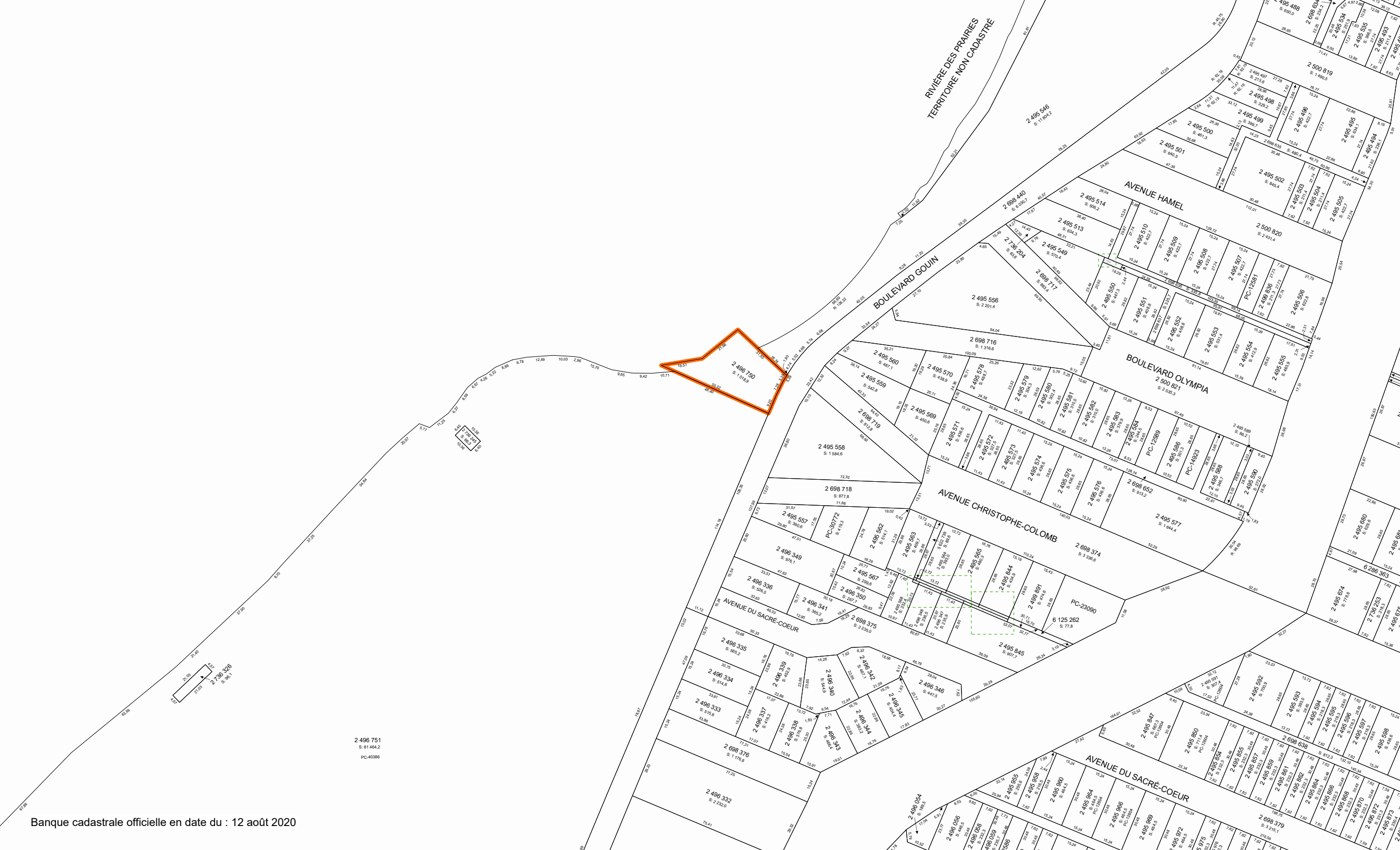
Lot :

2 496 750

Type de document :

Plan global

Numéro de document :



2 496 751
S: 81 464,2
PC-40386

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Paroisse de Sault-au-Récollet	Droits : 2020-08-11 16:00
Lot : 227-2	Radiations : 2020-08-06 09:04
Date d'établissement : 1967-08-16	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 1980-09-01						
1984-09-27	3 519 300	Vente	Vendeur Acquéreur	OUELLET, SUZANNE D'ASTOUS, GHISLAINE	149 000,00 \$ comptant		
1995-02-14	4 761 905	Vente	Vendeur Acquéreur	D ASTOUS, GHISLAINE GERMAIN, ALAIN	DROIT DE PROPRIETE 138 985,00 \$ comptant		
1997-04-24	4 923 529	Bail	Locataire Locateur	GARIEPY, CELINE SHAMY, MAURICE			
2001-11-14	5 301 342	Hypothèque conventionnelle	Créancier Débiteur	LA CAPITALE ASSURANCES MFQ INC ALLARD, JEAN	215 361,17 \$ avec intérêts	1 066 456	
2001-11-16	5 301 922	Vente	Vendeur Acquéreur	GERMAIN, ALAIN ALLARD, JEAN	382 850,00 \$ comptant		
2003-04-29	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2003-05-09	À 09:00. Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 2 496 750 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).						

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Montréal - Paroisse de Sault-au-Récollet - 227-2

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTRÉE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUÉES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISÉ. [(1986) 118 G.O. II, 718]

2314
INDEX AUX IMMEUBLES

Feuille No **P. Sault-au-Récollet** Destiné au No **227-2**
 du cadastre
 de l'index des Immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement de Montréal.
 Attesté à Montréal le **AOÛT 16 1967** 19__
 Par *[Signature]* Devant *[Signature]*
 Dép. Régulateur Dép. Protonotaire

No. **227-2**
SUBDIVISÉ EN PARTIE AOÛT 16 1967

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	Enregistrement			RADIATION	REMARQUES
		Reg.	Vol. Page	No		
<i>2 Héroles</i>						BAI 21 63
<i>Arcauette St. C. Comm. H. Gleason Dubois Serré</i>				2022475		<i>discussion</i>
<i>22/7/69</i>	<i>Acte de St. Laurent Ferras à Arcauette St. C.</i>			2153170	1003513	<i>160534</i> 11-8-69
<i>27-10-67</i>	<i>Arcauette St. C. à Arcauette St. C. Obligations</i>			2172072	1003894	<i>165821</i>
<i>29/11/72</i>	<i>Arcauette St. C. à Arcauette St. C. Vente</i>			2392309	1003513	<i>91-173</i>

Numéro inscription :	3 519 300	Circ. foncière :	Montréal
DHM de présentation :	1984-09-27 14:23		

Registre des mentions

13
~~60601~~

N^o. 8162

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE,
le vingt-sept septembre.

DEVANT ME JOSEE GIRARD, notaire pour la province de Québec,
exerçant à Montréal.

COMPARAISSENT:

SUZANNE OUELLET, femme d'affaires, demeurant à Montréal, au
numéro 1395 boulevard Gouin Est;

Ci-après appelée "LE VENDEUR"

ET:

GHISLAINE D'ASTOUS, physiothérapeute, demeurant au numéro 361
Corot Rive, Ile des Soeurs, à Verdun;

Ci-après appelée "L'ACHETEUR"

LESQUELS, font les déclarations et conventions suivantes,
savoir:

OBJET DU CONTRAT

1. Le Vendeur vend à l'acheteur, ici présent et acceptant,
l'immeuble suivant, savoir:

DESIGNATION

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision
deux du lot originaire deux cent vingt-sept (lot 227-2), et le
lot cinq cent quarante et un (lot 541), tous deux du Cadastre
officiel de la Paroisse de Sault-au-Récollet, division d'en-
registrement de Montréal.



1007275837

Division d'enregistrement - Montréal
Je certifie que ce document a été enregistré
Ce 84-09-27 - 14:23
annee mois jour heure minute
3519300

sous le numéro _____
J. Girard
Registreur

Tel que le tout est actuellement, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et portant le numéro civique 1395, boulevard Gouin Est, Montréal.

ETABLISSEMENT DE PROPRIETE

2. Au vendeur appartient le susdit immeuble pour l'avoir acquis de son époux, M. Georges Arcouette, par acte reçu devant Me Denis Martin, notaire, le 28 novembre 1972 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 29 novembre 1972, sous le numéro 2392309.

POSSESSION

3. Au moyen des présentes, l'acheteur sera propriétaire de l'immeuble ci-dessus à compter de ce jour, avec possession immédiate et occupation le ou vers le 1er octobre 1984 nonobstant cette disposition, le vendeur a accordé à l'acheteur à compter du 1er septembre 1984, le droit d'entreposer des objets mobiliers dans un des garages faisant partie de l'immeuble vendu et les obligations résultant de tel entreposage seront assumées par l'acheteur.

REPARTITIONS

4. Les répartitions d'usage concernant les taxes municipales scolaires et autres impositions foncières grevant l'immeuble vendu aux présentes, de même que toutes sommes ou intérêts dus

au vendeur, notamment en ce qui concerne les primes d'assurance, combustible ou location d'appareil s'il en est, ont été effectuées en date de la signature des présentes, dont quittance pour autant.

Toute répartition d'église dont est grevé l'immeuble est payée par le vendeur à moins que l'acheteur n'y soit assujetti personnellement.

Il est toutefois entendu que les susdites répartitions ne sont pas définitives et qu'elles peuvent être révisées dans un délai d'un (1) an à compter des présentes, que ce soit à la demande du vendeur ou de l'acheteur et ce, dans le cas seulement où les données sur la base desquelles elles ont été calculées s'avèreraient être incomplètes ou inexactes.

PRIX

5. La présente vente est consentie pour et en considération de la somme de cent quarante-neuf mille dollars (149 000,00 \$) que le vendeur reconnaît avoir reçu partie ce jour et partie avant ce jour dont quittance générale et finale.

DECLARATIONS DU VENDEUR

6. Le vendeur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant:

a) la présente vente est faite avec la garantie légale et comme franc et quitte de tout privilège, hypothèque, redevance, servitude et charge quelconque sauf et excepté la servitude de non construction et de passage existant en faveur de La Commission Hydroélectrique de Québec enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 267765 suite à une cession en faveur de cette dernière et enregistrée à Montréal sous le numéro 738930;

b) toutes les taxes, cotisations et répartitions foncières, générales et spéciales, échues ont été payées sans subrogation;

c) il n'a reçu, à sa connaissance, aucun avis de non conformité de quelque nature que ce soit des autorités municipales, provinciales ou autres concernant cet immeuble;

d) l'immeuble présentement vendu n'est pas ou n'a pas été isolé à l'aide de mousse d'urée formol.

CHARGES ET CONDITIONS

7. La présente vente est faite à charge par l'acheteur qui s'y oblige expressément:

a) de payer, à compter des présentes, les taxes municipales et scolaires, générales et spéciales, ainsi que toutes autres impositions foncières quelconques pouvant grever l'immeuble ci-dessus désigné;

b) de n'exiger du vendeur que les titres qu'il a en sa possession ainsi qu'un certificat de localisation, un plan d'arpenteur et un certificat de recherche, tous de date récente;

c) de prendre l'immeuble dans son état actuel, s'en déclarant satisfait pour l'avoir vu et visité;

d) de payer les droits de mutation de propriété, frais des présentes, copies et enregistrement, de même que tous frais ou honoraires inhérents ou reliés, directement ou indirectement, à la passation des présentes sauf les frais de remboursement et de radiation des hypothèques existantes, s'il y a lieu, qui seront à la charge du vendeur;

ETAT CIVIL ET REGIME MATRIMONIAL

8. Le vendeur déclare être marié en premières noces à Georges Arcouette sous le régime de la séparation de biens aux termes d'un contrat de mariage passé devant Me Etienne Dussault, notaire, le 27 mai 1954 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Stanstead et déposé avec

une quittance enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 590932 et que son état civil et matrimonial n'a subi et ne subira aucune modification.

9. L'acheteur déclare être célibataire et majeur, pour ne s'être jamais marié.

INTERVENTION

10. Aux présentes intervient Georges Annette époux contractuellement séparé de biens de Suzanne Ouellet, lequel déclare avoir pris connaissance des présentes et y apporter son concours.

DECLARATIONS RELATIVES A LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR
LES TRANSFERTS DE TERRAINS

Le vendeur et l'acquéreur déclarent qu'ils sont tous deux résidents canadiens aux fins de l'application des lois fiscales, tant fédérales que provinciales et notamment au sens de la loi susdite.

MENTIONS EXIGEES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI AUTORISANT
LES MUNICIPALITES A PERCEVOIR UN DROIT SUR LES MUTATIONS
IMMOBILIERES

Le vendeur et l'acquéreur déclarent que:

- a) les noms et adresses mentionnés aux comparutions des présentes sont exacts;
- b) la municipalité dans laquelle est situé l'immeuble ci-dessus désigné est la Ville de Montréal;
- c) la valeur de la contrepartie de la présente vente est de CENT QUARANTE-NEUF MILLE DOLLARS (149 000,00 \$);
- d) le montant du droit de mutation exigible en vertu de ladite loi est de SEPT CENT QUARANTE-QUATRE DOLLARS (744,00 \$).

DONT ACTE à Montréal sous le numéro treize (13) des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE les parties et l'intervenant signent avec et en présence du notaire soussigné.

Suzanne Quellet
SUZANNE QUELLET

Georges Arcouette
GEORGES ARCOUETTE

Ghislaine d'Astous
GHISLAINE D'ASTOUS

Josee Girard, notaire
JOSEE GIRARD, NOTAIRE

152/H

COPIE CONFORME de la minute demeurée en mon étude.

Josee Girard, notaire

Numéro inscription : 2 392 309

Circ. foncière : Montréal

DHM de présentation :

Registre des mentions

8

221.
VENTE

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE-DOUZE,
le vingt-huit novembre;
Devant Me DENIS MARTIN, notaire pour la
province de Québec, Canada, exerçant à
Montréal :

COMPARAIT :

Monsieur GEORGES ARCOUETTE, notaire, de-
meurant à Montréal, au numéro 1395 Boulevard Gouin
Est;

LEQUEL, par les présentes, vend, avec ga-
ranties de droit contre tout trouble ou éviction, à

Dame SUZANNE OUELLET, ménagère, épouse
dudit Georges Arcouette, de qui elle est séparée de
biens aux termes d'un contrat de mariage passé devant
Me Etienne Dussault, notaire, le 27 mai 1954, dont
une copie est enregistrée à Montréal avec une Quit-
tance déposée sous le No.590,932, à ce présente et
acceptant, l'immeuble suivant, savoir:

DESIGNATION

Un emplacement ayant front sur le Boule-
vard Gouin Est, à Montréal, composé de:

a) La subdivision DEUX du lot originaire
DEUX CENT VINGT-SEPT (227-2) aux plan et livre de
renvoi officiels de la Paroisse du Sault-au-Récollet;

b) Le lot cinq cent quarante et un (541)
aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse
du Sault-au-Récollet.

Avec maison de résidence dessus construite
portant le numéro 1395 Boulevard Gouin Est, à Mont-
réal, et ses dépendances.

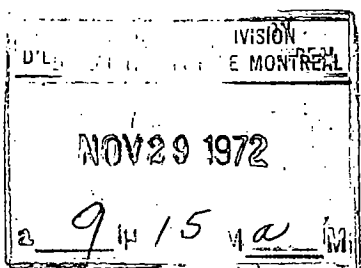
Ces terrains sont sujets aux servitudes
suivantes:

1) Une servitude pour le maintien d'un
drain de quarante-deux pouces de diamètre, telle que
créée aux termes d'une convention entre les Dames
Religieuses du Sacré-Coeur de Jésus et Montreal Island
Power Company. devant Me Robert Barron, notaire, le
14 janvier 1931, et enregistrée à Montréal, Reg. F.,
vol. 62, No.267,765;

2) Une servitude de passage en faveur de
La Commission Hydroélectrique de Québec, pour permet-
tre l'accès audit drain, et à un mur de soutènement
des eaux de la Rivière des Prairies, suivant acte pas-
sé devant Me Miguel Gagnon, notaire, le 26 octobre
1967, et enregistré à Montréal sous le No.2022478.

NE PAS PUBLIER

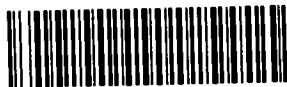
2392309



Par dépôt No. 1003513
le 80-12-19

les privilèges et hypothèques
résultant de l'acte no. 2392309
sont radiés.

Henri Lavoie
reg. ad.



1041369943

2392309

TITRE

Le vendeur est propriétaire du terrain en premier lieu décrit pour l'avoir acquis avec plus grande étendue, alors que non subdivisé, de Les Dames Religieuses du Sacré-Coeur de Jésus, aux termes d'un acte de vente passé devant Me Miguel Gagnon, notaire, le 4 octobre 1965, et dont copie est enregistrée à Montréal sous le No.1865859; il est propriétaire du terrain en second lieu décrit pour l'avoir acquis de Sa Majesté la Reine Elizabeth Deux, aux termes d'une vente consentie le 25 juin 1968, enregistrée au bureau du Sous-Régistrare de la Province de Québec, le 28 juin 1968, Libro 289, Folio 61, dont copie est enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal sous le No.2082634.

DECLARATIONS DU VENDEUR

Le vendeur déclare:

1.-Que ledit immeuble est tenu pour partie en franc alleu roturier, ayant été commué et le prix de commutation payé, et pour partie en franc et commun soccage, tel que ci-haut relaté.

2.-Que ledit immeuble est clair de toute charges autres que celles ci-haut relatées, et clair de toutes hypothèques autres que celles ci-après relatées;

3.-Que toutes les taxes et cotisations foncières sont payées à date de ce jour;

4.-Que son état civil n'a pas varié depuis qu'il a acquis les dits immeubles, ni n'est en voie de changement.

CHARGES ET CONDITIONS

La présente vente est faite à la charge par l'acquéreur de:

1.-Prendre ledit immeuble dans son état actuel;

2.-Ne pas exiger du vendeur d'autres titres que ceux fournis avec les présentes;

3.-Payer les frais des présentes, copies et enregistrement.

PRIX

La présente vente est faite pour et en considération de la somme de cinquante-deux mille cinq cents dollars (\$52,500.00), dont douze mille huit cent dix-neuf dollars et cinquante-sept cents

\$12,819.57) ont été payés comptant, partie avant et partie à l'exécution des présentes, à l'entière satisfaction du vendeur, et dont quittance pour autant, et finale en autant qu'il est concerné.

Une autre somme de vingt-trois mille dollars (\$23,000.00), soit \$22,000.00 en capital et \$1,000.00 en intérêt est due à l'acquéreur par le vendeur, aux termes d'un acte d'obligation passé devant Me Miguel Gagnon, notaire, le 20 octobre 1969, et enregistré à Montréal sous le No.2172073. Les parties aux présentes s'en donnent quittance réciproque pour autant, et l'acquéreur autorise le Régistrateur de Montréal à radier partout où besoin sera ladite inscription hypothécaire No.2172073 existant en sa faveur, cette somme étant payée par confusion.

Quant au solde, ou somme de SEIZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS ET QUARANTE-TROIS CENTS (\$16,680.43), l'acquéreur s'engage à le payer à l'acquit du vendeur à LA CAISSE POPULAIRE SAINT-VINCENT FERRIER DE MONTREAL, 205 est rue Jarry, à Montréal, par versements mensuels égaux et consécutifs de deux cents dollars (\$200.00) chacun, comprenant capital et intérêt au taux de neuf pour cent (9%) l'an.

Cette somme est le solde d'un prêt originnaire de vingt mille dollars passé devant Me Claude Gratton, notaire, le 21 juillet 1969, et dont copie est enregistrée à Montréal sous le No.2153170.

Aux termes d'une convention de prorogation sous seing privé, en date du 13 juillet 1972, le solde restant dû sur ce prêt deviendra exigible, à l'option du prêteur, le 21 juillet 1974.

L'acquéreur déclare bien connaître toutes les clauses et conditions de cette obligation, et elle s'engage à en accomplir toutes les exigences à l'entière exonération du vendeur.

775374

DONT ACTE, à Montréal sous le numéro
DEUX CENT VINGT ET UN (221) des minutes du notaire
soussigné.

LECTURE FAITE, les parties aux présentes
signent en présence du notaire.

Suzanne Ouellet Arcouette

SUZANNE OUELLET ARCOUETTE

Georges Arcouette

GEORGES ARCOUETTE

Denis Martin, notaire

DENIS MARTIN, notaire.

VRAIE COPIE de la minute des présentes
demeurée en mon étude.

Denis Martin, notaire

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Paroisse de Sault-au-Récollet	Droits : 2020-08-11 16:00
Lot : 541	Radiations : 2020-08-06 09:04
Date d'établissement : 1968-08-01	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 1980-09-01							
1984-09-27	3 519 300	Vente	Vendeur Acquéreur	OUELLET, SUZANNE D'ASTOUS, GHISLAINE	149 000,00 \$ comptant		
1995-02-14	4 761 905	Vente	Vendeur Acquéreur	D ASTOUS, GHISLAINE GERMAIN, ALAIN	DROIT DE PROPRIETE 138 985,00 \$ comptant		
2001-11-14	5 301 342	Hypothèque conventionnelle	Créancier Débiteur	LA CAPITALE ASSURANCES MFQ INC ALLARD, JEAN	215 361,17 \$ avec intérêts	1 066 456	
Correction: Entrée ajoutée le 2001-11-15							
2001-11-16	5 301 922	Vente	Vendeur Acquéreur	GERMAIN, ALAIN ALLARD, JEAN	382 850,00 \$ comptant		
2003-04-29	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2003-05-09	À 09:00. Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 2 496 750 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).						

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Montréal - Paroisse de Sault-au-Récollet - 541

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTREE SUR CE LIVRE SONT TOUTES LES MENTIONS RECONSTITUEES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISE. [(1986) 118 G.O. II, 718]

INDEX AUX IMMEUBLES

Feuille No. P. Sault-au-Récollet Destinée au No. 541
 du cadastre
 de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'enregistrement de Montréal
 Attesté à Montréal le 1 AOU 1968
 Par A. Beaudry Devant R. Gauthier
 Dép. Régistrateur Dép. Notaire

ajouté
 No. 541
 1 AOU 1968 667

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	Enregistrement			RADIATION	REMARQUES
		Reg.	Vol. Page	No		
<i>9/8/69</i> <i>S. H. Lafite Reue hors Prop. Ouellet Arcouette</i>	<i>Patentes</i>			<i>2082639</i>		<i>Cript; 11-2-68</i>
<i>22/7/69</i> <i>Geo. J. St. Laurent Fermier Arcouette Y</i>	<i>Prop.</i>			<i>2153170</i>	<i>1003513</i>	<i>11-5-69</i>
<i>27/04/69</i> <i>Arcouette Y Arcouette Y</i>	<i>Obligations</i>			<i>2172072</i>	<i>1003874</i>	
<i>2/11/72</i> <i>Arcouette Y Arcouette Y</i>	<i>Vente</i>			<i>2390309</i>	<i>1003513</i>	<i>912173</i>

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Cadastre du Québec	Droits : 2020-08-11 16:00
Lot : 2 495 546	Radiations : 2020-08-06 09:04
Date d'établissement : 2003-05-09 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan : Liste des plans	
Concordance : Lot(s) 227-1 Paroisse de Sault-au-Récollet et partie du (des) lot(s) 220 , 221 et 222 Paroisse de Sault-au-Récollet.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche							

Plan cadastral

[Liste des plans](#)

Document à afficher :

Plan global

1 de 1

Circonscription foncière :

Montréal

Cadastre :

Cadastre du Québec

Lot :

2 495 546

Type de document :

Plan global

Numéro de document :



Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Paroisse de Sault-au-Récollet	Droits : 2020-08-11 16:00
Lot : 227-1	Radiations : 2020-08-06 09:04
Date d'établissement : 1967-08-16	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 1980-09-01						
1997-04-24	4 923 529	Bail	Locataire Locateur	GARIEPY, CELINE SHAMY, MAURICE			
2003-04-29	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2003-05-09	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 2 495 546 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).						

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Montréal - Paroisse de Sault-au-Récollet - 227-1

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			

Numéro inscription : 2 161 703

Circ. foncière : Montréal

DHM de présentation :

Registre des mentions

7.70 - J. J. P. République

Simone Laroche 12 Juin 1969

No. 6208

Le 18 août 1969

V E N T E

2161703

BUREAU DE LA DIVISION
D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL
SEP 4 - 1969
9 H 25 M

J. J. P.

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE-NEUF, le dix-huitième - jour du mois d'août.

Devant Me JEAN-LUC TREMPÉ, - - - soussigné, Notaire à Montréal, Province de Québec.

O N T C O M P A R U :

LA VILLE DE MONTREAL, une municipalité ayant le siège principal de ses affaires à l'Hôtel de Ville, dans le quartier Ville-Marie de ladite Ville, agissant aux présentes par Son Honneur le Maire , Me Jean Drapeau, Avocat et conseiller en loi de la Reine et Me Marc Boyer, c.r. - - - - , le greffier intérimaire de la Ville, autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution du Conseil Municipal de la Ville, adoptée à l'assemblée tenue le dix-huitième - - - - jour du mois de juin - - - - - mil neuf cent soixante-neuf - - - - - , dont une copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée ne varietur par le Maire - - - - - , le Greffier intérimaire - - - - et le notaire soussigné, ci-après appelée "LA VILLE"

D'UNE PART

E T :-

ME GEORGES ARCOUETTE, notaire, domicilié à Montréal, au numéro 1395 est, boulevard Gouin,

ci-après appelé "Me ARCOUETTE"

D'AUTRE PART

LESQUELLES parties ont préalablement

relaté et exposé ce qui suit: (ATTENDU)

2161703



ATTENDU que Me Arcouette est propriétaire du lot numéro 227-1 du Cadastre de la Paroisse du Sault-au-Récollet, tel que ci-après décrit.

ATTENDU que la Ville désire acquérir le dit lot ci-après décrit pour fins d'agrandissement du parc Louis-Hébert ou pour toute autre fin municipale.

ATTENDU que le Service d'Urbanisme, dans son rapport du vingt-six mai mil neuf cent soixante-neuf, recommande d'acquérir de gré à gré, pour les fins d'agrandissement du parc Louis-Hébert, le lot 227-1 ci-après décrit.

ATTENDU que le Service des Immeubles, division de l'Expertise, dans son rapport du cinq juin mil neuf cent soixante-neuf, recommande la présente vente au montant de \$12,318.75.

C'EST POURQUOI LES PRESENTES FONT FOI:-

Me GEORGES ARCOUETTE vend par les présentes, avec garantie légale et libre de tous privilèges et hypothèques à LA VILLE DE MONTREAL, l'immeuble suivant, savoir:

DESIGNATION

Un emplacement ayant front sur le boulevard Gouin dans le Quartier Ahuntsic - - - - - de la Ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot-originaire la subdivision numéro un du lot originaire numéro deux cent vingt-sept (227-1) aux plans livre de renvoi officiels du Cadastre de la Paroisse du Sault-au-Récollet et ayant une superficie de (neuf)

neuf mille huit cent cinquante-cinq pieds carrés
(9,855 p.c.), mesures anglaises.

Tel que le tout se trouve, circonstances
et dépendances, sans aucune exception de la part de
Me Arcouette.

ETABLISSEMENT DE PROPRIETE

Me Arcouette a acquis l'emplacement
présentement vendu avec plus grande étendue aux termes
d'un acte de vente consenti par Les Dame Religieuses
du Sacré-Coeur de Jésus, reçu devant Me Miguel Gagnon,
notaire, le quatre octobre mil neuf cent soixante-
cinq et enregistré à Montréal le dix-huit du même
mois et de la même année sous le no. 1865859.

DECLARATIONS

Me Arcouette déclare:

- 1o. Que l'immeuble présentement cédé a
été dûment commué et le prix de commutation payé.
- 2o. Que le dit immeuble est libre et clair
de tous privilèges et hypothèques.
- 3o. Que toutes les taxes et cotisations
foncières grevant le dit immeuble ont été acquittées
jusqu'au premier mai mil neuf cent soixante-neuf.*

POSSESSION

La Ville de Montréal, au moyen des présentes,
jouira et disposera comme bon lui semblera de l'empla-
cement plus haut décrit avec possession à compter du
dix-huit octobre dernier (1969).

CONDITIONS

CETTE VENTE est consentie sous les

(conditions)

conditions suivantes, lesquelles la Ville s'oblige à remplir fidèlement, savoir:-

1o. De prendre l'immeuble vendu dans l'état où il se trouve actuellement, sujet aux servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées à cet immeuble.

2o. De payer toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales et cotisations d'église, qui grèvent ou qui pourront à l'avenir grever ledit immeuble à compter du premier mai mil neuf cent soixante-neuf.

3o. De n'utiliser le dit emplacement que pour fins municipales seulement.

4o. De n'exiger de Me Arcouette aucune copie de titres et aucun certificat de recherche touchant ledit immeuble.

5o. De payer le coût du présent acte, de son enregistrement, et d'une copie pour Me Arcouette.

P R I X

Cette vente est faite pour le prix de DOUZE MILLE TROIS CENT DIX-HUIT DOLLARS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (\$12,318.75) que Me Arcouette reconnaît avoir reçu de la Ville à l'exécution des présentes, dont quittance générale et finale.

D O N T A C T E

FAIT ET PASSE en la Ville de Montréal, à la date ci-dessus en premier lieu écrite sous le numéro six mille deux cent huit - - - - -

du répertoire de Me

ET LECTURE FAITE, Son Honneur le Maire

-----de la Ville a signé les présentes
et le Greffier intérimaire ----- de la Ville les
a contresignées et y a apposé le sceau de la Ville
et Me Arcouette a aussi signé les présentes, le tout
en présence et sous la signature du dit notaire. (un
renvoi bon et trois mots rayés nuls).

Georges Arcouette

(Identifié)
(Identified)

M. B.

Greffier de la Ville
City Clerk

LA VILLE DE MONTREAL

Jean Desjardins MAIRE
Marc Bureau GREFFIER

Élu. Intérimaire
Élu. Intérimaire

* 40. Qu'il est marié en premières noces avec Dame
Suzanne Ouellet ----- qui vit et dont
il est séparé de biens suivant un contrat de
mariage passé devant Me E. Dussault, -----
notaire, le vingt-sept mai mil neuf cent cin-
quante-quatre, enregistré au bureau d'enregis-
trement du Comté de Stanstead sous le no 58627.

VRAINE COPIE

M. B.
Élu. Intérimaire
Élu. Intérimaire
20/10/54

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Paroisse de Sault-au-Récollet	Droits : 2020-08-12 09:04
Lot : 220	Radiations : 2020-08-06 09:04
Date d'établissement : 1874-04-30	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 1980-09-01						
1993-12-22	4 669 236	Servitude	Propriétaire	VILLE DE MONTREAL	SUR		
2003-04-29	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2003-05-09	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 2 495 546 et 2 736 251 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).						

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTREE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUEES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISE. [(1986) 118 G.O. II, 718]

INDEX AUX IMMEUBLES

Feuille No 1 destinée au No 220
 du cadastre de la Paroisse de Saint-Jean. Recueil
 de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal
 Attesté à Montréal, le 15 mai 19 39
 [Signature] [Signature]
 Dép. Registrateur Dép. Protonotaire.

3999 No. 220

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT			RADIATION	REMARQUES
		Reg.	Vol. Page	No		
Lacroix, g. et h. à l'Isle de la Providence	Donation	B	1	1231		
Vinet G. F. et h. à Vinet G. F. h. h.		B	2	14486		rente
Asile de la Providence, à David J. L.	vente	B	12	22153	p. 2098	
Vinet G. F. et h.	mutation	F	4	23101		
Dames F. J. et h. R. de	Donation	B	4	44891		
" " " " " " " "	Résolution	B	8	94395		
Fab. Sault aux. à Dupont G.	vente	B	66	102953		
Berrais Eug. de	"	B	66	102954		reniere
" " à Parisseault G. ep.	"	B	66	102955		
Brunet O. de	"	B	68	103605		
" " à Brunet J. D.	"	B	88	129932	23420	18889 finale
" O. de	Declaration	F	19	130295		1/2 ind.
" J. O. à M ^{re} Horn W. ep.	vente	B	70	130535	48890	
Walker et h. succ. de	Obligation	E	46	130557	060513	
Brunet O. ep.	correction	F	25	183296		
" " et h. Corporation V. Sault aux.	cession	B	152	206973		
" Certificat du Revenu		L	1	368204		
DIVISION DE MONTREAL						
Parisseault G. A.	Declaration	F	40	0168820		
M ^{re} Horn W. ep. et h. S. Lower G.	vente	B	161	173242		
Bozman - Beckman	Privilège	E	8	233000	086185	
Com. Hydro. de Québec	Prise de Poss.			738930		
Com. Hydroelectrique Québec à Bankley L.	vente			1759943		pte
Bankley L. @ Letourneau R.	vente			1326760		pte
Letourneau R. à Dupatis G.	vente			1440326		Paié 11/1/70
Dupatis G. à Miron, V.	vente			1544524		pte Comptant
Com. Hydro. Elec. Québec à Ville M.H.	vente			2319589		pte Comptant
Ville de Montréal vs. Miron V.	Jugement	4-8-75		2623085		Expropriation. Pte
Miron V. et Ville de Montréal	Quittance	7-8-75		2624097		pte, expropriation
27/10/75 avis de vente				55879		pte 715235

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTREE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUEES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISE. [(1986) 118 G.O. II, 718]

INDEX AUX IMMEUBLES

3999

No. 216

Feuille No _____ destiné au No _____
 du cadastre de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal
 Attesté à Montréal, le _____ 19____
 Par _____ devant _____
 Dép. Régistrateur. _____ Dép. Protonotaire. _____

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT			RADIATION	REMARQUES
		Reg.	Vol. Page	No		
C. Chalut et al to Jos. O. Chalut	Obligation	B.		63.615	P17756, 013301 (22587-23261)	
	Notice	N.		8390		
Fahim Winiel from Jos. O. Chalut	Transfer	B.	201	96225	p. 0133801	
Estate Pascal Pichepelle from Fr. Chalut	Obligation	-		66.012	p. 0133801	
	Notice	N.		8402		
Estate Pascal Pichepelle from Fr. Chalut	Obligation	B.		62.539	p. 0133801	
	Notice	N.		8415		
Emile Lavard Pichepelle et al from Fr. Chalut	Will	B.G.	10	95276		
" " " " " " " "	Declaration	-	10	95277		
" " " to letters et al	Matern	B.B.	19	98278	p. 0133801	
" " " to H. Chalut et al	Main-levée	B.	210	102428	85244	
3991		217				
3993		218				
Regile Piche to M. S. W. Decker	Sale	B.		82.984	p. 16118-37088	
Lilla Klind et al from " " et al	Sale	"		24.250	37088	
	Notice	N.	8	8617		
Lilla Klind et al from S. W. Decker	Sale	B.		82.984	p. 16118-37088	
Bernardin Sarage from " " "	Obligation	B.	202	98046		
Elizabeth Sarage from " " "	Sale	B.	204	98059	p. 37188	
M. J. Piche " " "	Partitions	-		91913		
3995		219				
3998		220				
J. Lamine to J. H. Lamine	Sale	B.		82629		
4000		221				

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Paroisse de Sault-au-Récollet	Droits : 2020-08-12 09:04
Lot : 221	Radiations : 2020-08-06 09:04
Date d'établissement : 1874-04-30	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 1980-09-01						
1987-07-29	3 910 940	Servitude	Cédant Cessionnaire	VILLE DE MONTREAL COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL	SUR		
2003-04-29	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2003-05-09	À 09:00. Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 2 495 546 et 2 736 251 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).						

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTREE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUEES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISE. [(1986) 118 G.O. II, 718]

Copie de l'Index aux Immeubles pour le No 221
 du cadastre de la Paroisse de Saint-Jacques
 autorisée par ordre en conseil du 30 mai
 examinée et vidimée, et certifiée conforme à l'original.

Attesté à Montréal, le 15 mai

1938
 1520
 1939
 devant
 L. G. M.
 Dép. Registrateur.

INDEX AUX IMMEUBLES

4002

No. 221

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT			RADIATION	REMARQUES
		Reg.	Vol. Page	No		
Corbin G. vs Lovell H. Vente			24	566288	0226332	Quittance pte
Com. Hydro. de Québec	Prise de Poss.			738930		ptes de pte.
Com. Hydro. de (Hydro) à Alberto J. M. Vente				1377645		pte S.E. 11/10/70
Lafite J. M. à Miron V. Vente				1544525		pte S.E. Comptant
Com. Hydro. Est. Québec vs Ville de Montréal Vente				2319589		pte Comptant
Ville de Montréal vs Miron V.	Jugement	4-8-75		2623085		Expropriation - Pte
Miron V. vs Ville de Montréal	Quittance	7-8-75		2624097		pte, expropriation
27/10/75	avis de Vente			55879		pte 715235

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTREE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUEES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISE. [(1986) 118 G.O. II, 718]

INDEX AUX IMMEUBLES

Feuille No 1 destiné au No 221
 du cadastre de la Paroisse de Saint-Amand
 de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal
 Attesté à Montréal le 15 mai 1939
 Pa. [Signature] devant [Signature] O. Brunet
 Dép. Registrateur Dép. Protonotaire

4001 No. 221

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT			RADIATION	REMARQUES
		Reg.	Vol. Page	No		
Vinet L. F. sur Vinet L. F. fils	Donation	B	2	16636		
" L. F. sur David J. L.	Vente	N	18	30154		pt.
David J. L. sur "	"	N	28	43400	0110350	short
Fab. Sault au Recollet de David J. L.	Donation	B	4	44831		
Vinet L. F. sur Heale L. W.	Bail	N	29	45705		pt.
" sur Chopin J. N. M.	Obligation	E	30	92480	012920	
David J. L. + Fab. Sault au Recollet	Résiliation	B	8	94395		pt.
Chopin J. N. M.	Partage	N	63	96465	012920	licence
Vinet L. F. sur Vinet L. F. substit.	Garantie	E	31	96818	51073	
Chopin J. N. M.	Quittance	F	15	97679		
Laurier L. H. de "	Obligation	E	32	98527	25957	
Vinet L. F. sur "	Donation	B	9	99439		3/4 ind. titre
Fab. Sault au Recollet sur Hugon L.	Vente	N	66	102953		pt.
Hervais Eug. de "	"	N	66	102954		reniere
" sur Parisault L. H. ip.	"	N	61	102955		
Vinet L. F. sur "	Correction	F	16	103428		
Parisault L. H. ip. sur Brunet O.	Vente	N	68	103605		pt.
Brunet O. sur "	Declaration	F	19	130295		1/2 ind. de pt.
Vinet L. F.	"	F	25	185268		pt.
" sur Leger sur Presser W. S.	Vente	N	132	185889	93794	"
Crown Real Estate Co. de Presser W. S.	"	N	148	197795	93794	"
" sur Corporation de l'Est de la P. location	"	N	152	206975		passage
Vinet L. F.	Declaration	F	34	270486	93794	pt. licence
" sur ip.	Testament	G	12	273099	93794	
"	Actes	H	10	273735	93794	
Crown R. E. Co.	Declaration	F	52	352558		
"	Certificat du Revenu	L	1	368781		pt.
"	Certificat du Revenu	L	1	369201		1/2 ind. de pt.
Brunet O. et Hagenais M.	Marriage	B	12	130343		
"	Actes	H	15	380748		

DIVISION DE MONTREAL

	Sous laisic No 407-			13886		pt.
Shelf de W. à Tannen M.	Vente	N	63	28318		pt.
Brunet O.	Declaration					1/2 ind.
"	Actes	H	6	86879		"
Tannen M. sur Mont. Island Power Co.	Vente	N	146	155514		pt.
Brunet O. sur Mont. Island Power Co.	"	N	142	167547		pt.
Parisault A.	Declaration	F	40	168820		pt.
Norman + Pichham	Privilège	H	8	233000	086185	
Mont. Island Power Co. de Sect. de Montréal	Communion	N	695	327827		pt. 2.0

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTREE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUEES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISE. [(1986) 118 G.O. II, 718]

INDEX AUX IMMEUBLES

3989

No.

216

Feuille No _____ destiné au No _____
 du cadastre _____
 de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal
 Attesté à Montréal, le _____ 19____
 Par _____ devant _____

Dép. Régistrateur. _____ Dép. Protocotaire. _____

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT			RADIATION	REMARQUES
		Reg.	Vol. Page	No		
C. Chalut et al to Jos. O. Chalut	Obligation	B.		63615	p. 7752, 213121 (22387-2326)	
	Notice	M.		8390		
Fahion Villal from Jos. O. Chalut	Transfer	B.	201	96225	p. 0133801	
Estato Benhal P. Chalupelle from Jos. O. Chalut	Obligation	-		66012	p. 0133801	
	Notice	M.		8402		
Estato Benhal P. Chalupelle from Jos. O. Chalut	Obligation	B.		62539	p. 0133801	
	Notice	M.		8415		
Orville Proulx P. Chalupelle et al from Jos. O. Chalut	Will	B.G.	10	98276		
" " " " " " " " " " " "	Declaration	-	10	98277		
" " " " " " " " " " " "	to letters et al Donation	B.B.	15	98278	p. 0133801	
" " " " " " " " " " " "	to M. O. Chalut et al Main-levée	B.	210	102428	95244	
3991		217				
3993		218				
Regine Piche et al. et M. O. Deschênes	Sale	B.		82984	p. 1618-3708	
Lilla David et al from " " " " " "	Sale	"		24250	37088	
	Notice	M.	8	8617		
Lilla David et al from M. O. Deschênes	Sale	B.		82984	p. 1618-3708	
Benjamin Sarage from " " " " " "	Obligation	B.	202	98046		
Elizabeth Sarage from " " " " " "	Sale	B.	204	98059	p. 37185	
M. J. Piche " " " " " "	Notification	-		91903		
3995		219				
3998		220				
J. Lamoignon to J. C. B. Lamoignon	Sale	B.		82629		
4000		221				

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Paroisse de Sault-au-Récollet	Droits : 2020-08-12 09:04
Lot : 222	Radiations : 2020-08-06 09:04
Date d'établissement : 1874-04-30	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 1980-09-01						
2003-04-29	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2003-05-09	À 09:00. Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 2 495 546 et 2 736 251 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).						

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTREE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUEES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISE. [(1986) 118 G.O. II, 718]

INDEX AUX IMMEUBLES

Feuillet No 1 destiné au No 222
 du cadastre de la Paroisse de Saint-Jacques
 de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal
 Attesté à Montréal, le 15 mai 1939
 [Signature] Dépt. Registrateur. [Signature] Dépt. Protocole.

4004 No. 222

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT			RADIATION	REMARQUES
		Reg.	Vol. Page	No		
Vinet L. F. et ux à Vinet L. F. fils	Donation	B	2	16686		3/4 ind.
Racine E. cad. à Racine Gephur.	Contr. Vente	B	1	55196		
" " "	Contr.	B	9	55536		droits
Vinet L. F. à Laurier L. F.	Obligation	E	32	98527	25957	3/4 ind.
" " à Vinet L. F. cad.	Donation	B	9	99439		" " titre
Vinet L. F.	Déclaration	F	25	185268		1/7 des 3/4 ind.
" " cad. ux à Poussier W. L.	Vente	D	132	185889	93794	
Le Roy et al. Estate de "	"	D	148	197795	93794	
" " à Corporation de St. J. B.	cession	D	152	206975		pt passage
Vinet L. F.	Déclaration	F	34	270486	p. 93794	
" " ip.	Testament	A	12	273099	93794	brance.
" " "	Contr.	B	10	273735		"
Le Roy et al. E. Co.	Déclaration	F	52	352558		ptie.

DIVISION DE MONTREAL

		Sous Saisie No 407-13887					
Shérif Mont. p. b. de Montréal	Vente	D	119	105537			
Cité de Mont. p. Mont. Cal. Power Co.	Convention	F	55	226681			
Gorman & Peckham	Privilège	B	8	233500	086185		
Mont. Island Power Co. de Cité de Montréal	con. & cession	D	293	327627			fin N. O.
Co. de St. J. à Lavalée H. sp.	Vente		24	566388	0226332		droits
Com. Hydro. Québec	Fuse de Pos.			738930			Droits. Stie N. O.

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTREE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUEES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISE. [(1986) 118 G.O. II, 718]

Copie de l'Index aux Immeubles pour les Nos 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 225A, 226, 226A.

du cadastre de la *Paroisse de Saint-Amand*.

1520 autorisée par ordre en conseil du 30 août 1938.

examinée et vidimée, et certifiée conforme à l'original.

Attesté à Montréal, le 19 septembre 1938.

devant

L. J. Guil
Dép. Registrateur.

Alfred Lacombe
Dép. Protonotaire

INDEX AUX IMMEUBLES

4003

No. 222

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT			RADIATION	REMARQUES
		Reg.	Vol. Page	No		
<i>Calyste Parent fils héritier de Calyste Parent et al. Donation B.G.</i>				81796		
<i>... à Cal. F. Vincent</i>	<i>sale</i>	<i>B</i>		81797		<i>1/2</i>
4005 223						
4007 224						
<i>J. Lapinasse to Mrs Lapinasse</i>	<i>Obligation</i>	<i>B</i>		90929	<i>27069</i>	<i>finde</i>
<i>Edgar Meilless with Olga Jahnville</i>	<i>Marriage</i>	<i>BB</i>		49806		
	<i>Notice</i>	<i>B</i>		8131		
4009 225						
<i>F. J. Lemaire to Madame Irine J. de Lemaire</i>	<i>Obligation</i>	<i>B</i>		80412		
<i>Sinthe Lemaire to Mrs. Marie</i>	<i>Obligation</i>		195	92918		
<i>Theoph. Legendre from " " et al.</i>	<i>Donation</i>		196	92918		
<i>J. Lemaire to Alfred Fortin</i>	<i>sale</i>		197	93849		
<i>" " to G. Fortin Fortin</i>	<i>sale</i>		83	86384		<i>22275</i>
4013 225A						
<i>Mrs. J. J. Vincent to Corp. Col. St. Marie Donation</i>		<i>B.B.</i>	16	84053		
4015 226						
<i>Mrs. J. J. Vincent to Corp. Col. St. Marie Donation</i>		<i>B.B.</i>	16	84053		
4017 226A						

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Cadastre du Québec	Droits : 2020-08-12 09:04
Lot : 2 495 540	Radiations : 2020-08-06 09:04
Date d'établissement : 2003-05-09 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan : Liste des plans	
Concordance : Partie du (des) lot(s) 219 Paroisse de Sault-au-Récollet.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche							

Plan cadastral

[Liste des plans](#)

Document à afficher :

Plan global

1 de 1

Circonscription foncière :

Montréal

Cadastre :

Cadastre du Québec

Lot :

2 495 540

Type de document :

Plan global

Numéro de document :



Index des immeubles

Circonscription foncière :	Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Paroisse de Sault-au-Récollet	Droits : 2020-08-12 09:04
Lot :	219	Radiations : 2020-08-06 09:04
Date d'établissement :	1874-04-30	
Plan :	Liste des plans	
Concordance :		

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 1980-09-01						
1983-06-07	3 365 644	Hypothèque	Créancier Débiteur	CAISSE POPULAIRE DE ST PAUL DE LA CROIX LEVESQUE, MONIQUE	59 414,12 \$ à 12,000%	1 065 684	T 1 564 370
1985-03-13	3 565 345	Donation	Donateur Donataire	LEVESQUE CONSTANTINEAU, MONIQUE CONSTANTINEAU, ROBERT	1/2 INDIVISE et charges		T 1 564 370
1985-05-10	3 585 487	Hypothèque	Créancier Débiteur	CHOQUETTE, J E AIME CHOQUETTE, JEAN et al	70 000,00 \$ à 15,000%	1 092 303	T 1 448 963
1986-11-11	3 793 956	Hypothèque	Créancier Débiteur	BANQUE ROYALE DU CANADA CHOQUETTE, JEAN et al	86 000,00 \$ à 10,500%	1 066 202	T 1 564 761
1986-11-11	3 793 956	Priorité d'hypothèque	Cédant Cessionnaire	CHOQUETTE, J E AIME BANQUE ROYALE DU CANADA			T 1 448 963 T 1 564 761
1991-10-08	4 437 570	Hypothèque	Créancier Débiteur	CSSE POP ST PAUL DE LA CROIX CONSTANTINEAU, ROBERT et al	59 231,44 \$ avec intérêts	1 065 684	T 1 912 330
1991-10-17	4 440 070	Servitude	Propriétaire	CHOQUETTE, JEAN et al			
1991-10-18	4 441 231	Hypothèque	Créancier Débiteur	BANQUE NATIONALE DU CANADA TURCOTTE, JEAN ROBERT et al	319 000,00 \$ avec intérêts	1 067 310	T 1 925 273
1991-10-25	4 442 720	Vente	Vendeur	CHOQUETTE, JEAN	425 000,00 \$ comptant		

Index des immeubles - Section informatisée

			Acquéreur	et al TURCOTTE, JEAN ROBERT et al			
1997-04-30	4 925 210	Hypothèque conventionnelle	Créancier Débiteur	MFQ VIE CORPORATION D'ASSURANCE CONSTANTINEAU, ROBERT et autres	35 000,00 \$ avec intérêts	1 066 456	T 1 930 493
2001-10-25	5 296 889	Hypothèque conventionnelle	Créancier Débiteur	CSSE POP DU CENTRE D AHUNTSIC CONSTANTINEAU, ROBERT et autres	93 349,39 \$ avec intérêts	1 065 684	
2002-01-23	5 317 240	Cession	Cédant Cessionnaire	ST PIERRE, BRIGITTE TURCOTTE, JEAN ROBERT	1,00 \$ comptant		
2002-01-23	5 317 241	Hypothèque conventionnelle	Créancier Débiteur	BANQUE ROYALE DU CANADA TURCOTTE, JEAN ROBERT	275 000,00 \$ avec intérêts	1 137 956	T 15 474 990
2003-04-29	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2003-05-09	À 09:00. Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 2 495 540 , 2 495 542 et 2 736 250 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).						

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTREE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUEES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISE. [(1986) 118 G-O. II, 718]

Copie de l'Index aux Immeubles pour le No 219
 du cadastre de la Paroisse de Saint-Louis
 autorisée par ordre en conseil du 30 août 1938.
 examinée et validée, et certifiée conforme à l'original. 15-20

INDEX AUX IMMEUBLES

Attesté à Montréal, le 15 mai 1939.

3997

Devant *Alphonse Loumeau* No. 219
 Dép. Régistrateur. Dép. Protonotaire

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	REGISTREMENT			RADIATION	REMARQUES
		Reg.	Vol. Page	No		
14-10-64	Reclamation			1782960	795371	pte S & D
1-11-74 Van Hotté P. sup. à Leroux H.	Piét.			2560558		Entree simple - D. Leroux (A)
1-11-74 Leroux J. sup. à Leroux H.	Delivrance de legs			2560556		pte S & D
Van Hotté P. sup. à Leroux H.	Piét.			2560558	822172	pte S & D 795528
C. P. St-Eugene @ Lecavalier P.	Piét.	17-9-75		2634276	866255	pte S & D 820720
Loup H. @ Lecavalier P.	Piét.	1-11-75		2637898		pte S & D
Hydro-Québec @ Lecavalier P.	Vente	28-9-76		2727256		pte, compt
Lecavalier P. @ C. P. St-Eugene de Mont.	Hyp	20-12-76		2747111	824598	pte S & D 822001
Constitution R. sup. @ C. P. St-Louis de Mont.	Hyp	14-7-77		2799574		pte S & D, pte
Lecavalier P. @ Constitution R. sup.	Vente	27-07-77		2802973		pte S & D, pte compt
Chequette R.M. @ Chequette J. sup.	Vente	30-04-30		3068900		pte SE de NE compt
Chequette J. sup. @ Chequette J. EA	Hyp			3068901		pte SE de NE 81896

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTREE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUEES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISE. [(1986) 118 G.O. II, 718]

INDEX AUX IMMEUBLES

Feuille No 1 destiné au No 219
 du cadastre de la Paroisse du Saint au Rivet
 del'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal
 Attesté à Montréal, le 15 mai 1939
 Par L. J. J. [Signature] devant [Signature]
 Dép. Registrateur. Dép. Prototaire.

3996 No. 219

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT			RADIATION	REMARQUES
		Reg.	Vol. Page	No		
Vinet G. Paul à Vinet G. F. fils	Donation	B	2	16686		
Main g. ep. de " " "	vente	N	29	43842	26545	
Lehopin g. N. V ^o de " " "	Obligation	E	30	92480	012920	
" g. G. ad " " "	Partage	N	63	96465	012920	créance
" L. à Vinet G. F.	Quittance	F	15	97679	821504	
Main g. ep.	Testament	A	6	104132		
	Actes	H	6	105384		
Theriacult L.	Declaration	F	16	106728	26725	
Moore g. g. M. T. à Perkins E. L.	Obligation	E	35	106903	821504	
Wilson T. V ^o de " " "	Transport	E	35	106943	81779.020290.	
Archambault G. L. V ^o Moore g. g.	Bord. jugement	B	2	107957	059619	
" " " " " " "	Bord. Actes	B	2	107957	059619	
	Sous saisie		1394-	9658	059619	
	Sous saisie		1451-	810	059045	
Moore g. g. M. T. à Perkins E. L.	vente	N	86	123268		
" " " " " " " " " " " "	Déclaration	E	44	124155	060290	
Perkins E. L. à Wilson T. V ^o	Transport	E	44	124174	059271	6499 ancienne obligation
Myles g. g. ad " " "	Autorisation	L	6	274154		passage.
Perkins E. L. à Myles g. g.	Renonciation	F	40	295653		
Moore g. g. M. T. à Lehopin g. N. V ^o	cession	N	287	350050		dit.
	Sous saisie		No. 3350-	10313	059046	
Moore g. g. M. T. ex. p. corp. p. au Rivet	Passage	F	34	276017		sur porte.

DIVISION DE MONTREAL

Moore g. T. à Roussel G.	Obligation	E	39	43545	059269	
Lehopin g. N. V ^o à Moore g. g. M. T. ex.	cession	N	160	167505		
Percep. Re. succ. Myles G. E.	Testament	L	6	170597		
Moore g. g. T. + af. à Mont. Island. Pto.	vente	N	159	172647		
Gorman + Peckham	Privilège	N	8	233000	086185	
Com. Hydro de Québec	Prise de Poss.			738930		
Comm. Hydro. de Québec à Vincent H.	vente			765018		pte p.o.
Comm. Hydro. de Québec à Vincent R.	vente			767393		pte s.e.
Vincent H. à Vincent R.	cession			769085		pte N.E. pte N.E.
Lapointe H. à Vincent R.	Pret			769937	0342247	pte N.E. pte N.E.
Vincent H. à Cairn Nat d'Écon	Obligation			772619	646083	pte S.E. 16 FEB 1949
Vincent R. à Choquette J. E. L. ep.	vente			843611	0342247	pte S.E. pte N.E.
Vincent H. à Leroux G.	vente			852019	8646083	pte S.E. pte N.E.
Choquette J. E. L. ep. à Choquette E. V ^o	vente			1679476	0342242	pte S.E. pte N.E.
Leroux, G. à Choquette R.	vente			1466714	839939	pte S.E. pte N.E.
14-10-64, Vers. u: succ. Leroux G.	Certificat			1782957		
Leroux, G.	Testament			1782959	195371	

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTREE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUEES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISE. [(1986) 118 G.O. II, 718]

INDEX AUX IMMEUBLES

3989

No. 216

Feuillet No _____ destiné au No _____
 du cadastre _____
 de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal
 Attesté à Montréal, le 19 _____
 Par _____ devant _____
 Dép. Régistrateur. _____ Dép. Protonotaire. _____

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT			RADIATION	REMARQUES	
		Reg.	Vol. Page	No			
C. Chalut et al to J. O. Chalut	Obligation	B.		63615	p. 0133801 (22387-23261)		
	Notice	N.		8390			
Fahien Wind from J. O. Chalut	Manufa	B.	201	96225	p. 0133801		
Estate of Michel P. Duchesne from J. O. Chalut	Obligation	-		66012	p. 0133801		
	Notice	N.		8402			
Estate of Michel P. Duchesne from J. O. Chalut	Obligation	B.		62539	p. 0133801		
	Notice	N.		8415			
Emile P. Duchesne et al from J. O. Chalut	Will	B.G.	10	95276			
" " " " " "	Declaration	-	10	95277			
" " " to letters et al	Donation	B.B.	18	98278	p. 0133801		
" " " to H. L. Chalut et al	Main lease	B.	210	102428	85244		
3991		217					
3993		218					
Regis Piche to M. L. W. Lecker	Sale	B.		82984	p. 16118-37085		
Ellen Wind et al from " " et al	Sale	"		24250	37085		
	Notice	N.	8	8617			
Ellen Wind et al from L. W. Lecker	Sale	B.		82984	p. 16118-37085		
Benjamin Savage from " " "	Obligation	B.	202	98046			
Elizabeth Savage from " " "	Sales	B.	204	98059	p. 37185		
M. J. P. Piche " " "	Participation	-		91903			
3995		219					
3998		220					
J. Lamine to J. H. Lacroix	Sale	B.		82629			
4000		221					

Numéro inscription : 2 802 973

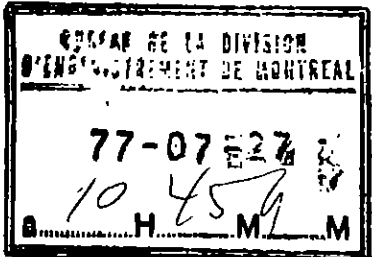
Circ. foncière : Montréal

DHM de présentation :

Registre des mentions

2802973

MS/s1



Marc Sauve

L'an mil neuf cent soixante-dix-sept
le vingt-cinq juillet.

DEVANT Me MARC SAUVE,
notaire à Montréal, Province de
Québec;

COMPARAISSENT

Monsieur PAUL LECAVALIER, gérant
de personnel, domicilié au numéro 1587A, est, Boul.
Gouin, Montréal;

Ici représenté et agissant aux pré-
sentes par Me Lévis Gagnon, notaire, en vertu d'une
procuration reçue par Me Bernard Blain, notaire, le
quatre juillet mil neuf cent soixante-dix-sept, la-
quelle procuration n'a pas été modifiée ni révoquée.

ci-après nommé : "LE VENDEUR"

LEQUEL, par les présentes, vend avec
les garanties ordinaires de droit, à :-

Dame MONIQUE LEVESQUE, épouse de
M. Robert Constantineau, domiciliée au numéro 9208-
25^e Avenue, Quartier St-Michel- à Montréal;

ci-après nommée : "L'ACQUEREUR"

ici présent et acceptant l'immeuble suivant, savoir :-

Lot 47

2802973



1005997372

DESIGNATION

A) Un emplacement de forme irrégulière ayant front au Boulevard Guoin est, à Montréal, étant la partie sud-ouest du lot originaire numéro DEUX CENT DIX-NEUF (Ptie S.O. 219), au cadastre officiel de la Paroisse du Sault-au-Récollet, mesurant quarante-six pieds et sept pouces (46'7") en front, quarante-huit pieds et neuf pouces (48'9") en arrière, par une profondeur de deux cent trente-deux pieds (232') dans sa ligne sud-ouest et deux cent quarante pieds et neuf pouces (240'9") dans sa ligne nord-est, mesure anglaise et plus ou moins; le tout tel qu'il apparaît sur un plan préparé par Léopold Moretti, arpenteur-géomètre, en date du vingt-trois septembre mil neuf cent soixante-quinze (1975), no 12690FR.

Bornée, ladite partie de lot, comme suit: en front, au sud-est, par le Boulevard Guoin; en arrière, au nord-ouest, par une autre partie du lot no 219 propriété du vendeur; d'un côté, au nord-est, par la partie nord-est du lot no 219; et de l'autre côté, au sud-ouest, par partie du lot no 220, tous du même cadastre sus-mentionné.

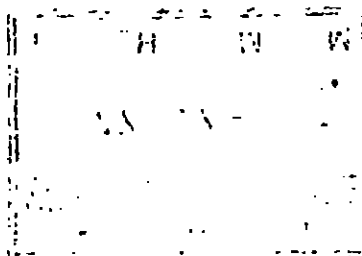
Avec la propriété y érigée, portant les numéros 1585/87/87A est, Boulevard Guoin, à Montréal, dont le mur nord-est est mitoyen.

Sujet, ledit immeuble, à une servitude en faveur de l'Hydro-Québec créée aux termes de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 765,018.

Sujet, de plus, ledit immeuble, à une servitude réciproque et perpétuelle de droit de vue, tant pour et contre l'immeuble sus-désigné que pour et contre celui sis au nord-est, telle que créée dans l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 769,085.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec tous droits et dépendances, sans réserve d'aucune sorte de la part de l'emprunteur.

B) Une certaine partie de terre sise à l'arrière de l'emplacement ci-dessus décrit, étant une partie du lot originaire numéro DEUX CENT DIX-NEUF (Ptie 219), au cadastre officiel de la Paroisse du Sault-au-Récollet, mesurant selon toute apparence quarante-huit pieds et neuf pouces (48'9") de largeur par une profondeur de soixante-cinq pieds (65'), mesure anglaise et plus ou moins, et bornée comme suit: au



-2a)-

nord-ouest, par une autre partie du lot no 219 appartenant à l'Hydro-Québec (mur de soutènement); au nord-est, par une autre partie du lot no 219 appartenant à l'Hydro-Québec; vers le sud-est, par partie sud-ouest du lot no 219 ci-dessus décrite; et vers le sud-ouest, par une partie du lot no 220, tous du susdit cadastre.

La limite nord-est de ladite étendue de terre est déterminée par le prolongement dans une direction nord-ouest de la limite nord-est de la partie dudit lot no 219 appartenant au vendeur; sujette cette partie aux droits de l'Hydro-Québec mentionnés dans l'acte d'acquisition du vendeur enregistré à Montréal sous le numéro 2727256.

Le tout, sans bâtisse.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec tous droits et dépendances, sans réserve d'aucune sorte de la part du vendeur.

T I T R E

Le vendeur déclare être devenu propriétaire dudit immeuble pour l'avoir acquis comme suit:

a) IMMEUBLE EN PREMIER LIEU DECRIT :

Acquis de Monsieur HUBERT LEROUX, suivant acte de vente reçu devant Me Lévis Gagnon, notaire, le vingt-six septembre mil neuf cent soixante-quinze, enregistré à Montréal sous le numéro 2637898.

b) IMMEUBLE EN DEUXIEME LIEU DECRIT :

Acquis de La Commission Hydroélectrique de Québec (Hydro-Québec), suivant acte de vente reçu devant Me Lévis Gagnon, notaire, le vingt-trois septembre mil neuf cent soixante-seize, enregistré à Montréal sous le numéro 2727256.

DECLARATIONS DU VENDEUR

Le vendeur déclare :

1) QUE ledit immeuble est libre de tous droits seigneuriaux, ayant été commué et le prix de commutation payé;

2) QUE ledit immeuble est libre de tous privilèges et hypothèques quelconque; à l'exception d'une première hypothèque au montant actuel de \$34,913.05 due à la Caisse Populaire St-Eugène de Rosemont, en vertu de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 2747111, laquelle sera payée et radiée à même le produit des présentes, aux frais du vendeur.

3) QUE ledit immeuble est libre de tous arriérés de taxes;

4) QUE sont compris dans la présente vente tous les meubles meublants et effets mobiliers mentionnés dans une liste contenue dans l'offre d'achat des parties dont copie demeurera annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée

par les parties, en présence du notaire soussigné.

5) QUE tous les tapis, les rideaux, les toiles, tous les meubles meublants et effets mobiliers, ainsi que tous les lutres dans le logement portant le numéro 1585 est, Boul. Gouin, Montréal, sont la propriété du locataire qui pourra les enlever lorsqu' il quittera les lieux.

6) QU'il est résident canadien au sens des lois d'impôt provinciales et fédérales, et qu'il n'a pas l'intention de devenir un "non résident" du Canada, tel que défini aux termes desdites lois.

Cette déclaration est faite expressément par le vendeur d'une façon solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, aux termes de la Loi sur la Preuve du Canada.

ETATS MATRIMONIAUX

Le vendeur déclare être marié en deuxièmes nocés à Dame CARMEN GAGNON, vivante, sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat de mariage reçu devant Me André Bourassa, notaire, le vingt-quatre janvier mil neuf cent soixante-neuf (1969), enregistré à Montréal sous le numéro 2116188.

L'acquéreur déclare être marié en premières nocés audit ROBERT CONSTANTINEAU, vivant, sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat de mariage reçu par Me Gaston Gratton, notaire, le neuf octobre mil neuf cent soixante-deux (1962), enregistré à Montréal sous le numéro 1631841.

Les parties déclarent de plus que leur état matrimonial respectif n'a pas été modifié depuis et qu'aucune procédure de divorce, séparation, annulation ou modification n'est pendante qui puisse le modifier.

POSSESSION ET CONDITIONS

Au moyen des présentes, l'acquéreur devient propriétaire absolu dudit immeuble à compter de ce jour, avec possession à compter de ce jour

-----, à la charge de:-

a) Prendre ledit immeuble dans son état actuel, déclarant l'avoir vu, visité et en être satisfait;

b) Payer à compter du premier août prochain (1977) -- toutes les taxes, tant municipales et scolaires que générales et spéciales, ainsi que tous les versements futurs de taxes spéciales et de répartitions d'église à devenir dus dans l'avenir;

c) Il'exiger du vendeur aucun titre ni certificat de recherches autres que ceux remis présentement, dont quittance;

cc) Respecter les baux existant dans la propriété présentement vendue, avec droit d'en percevoir les loyers à compter du premier août prochain (1977).

d) Payer les frais et honoraires des présentes, copies et enregistrement;

P R I X

Cette vente est consentie pour et moyennant le prix de SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS (\$75,000.00) ----- laquelle somme le vendeur reconnaît avoir reçue de l'acquéreur, partie ce jour et partie avant ce jour, DONT QUITTANCE GENERALE ET FINALE.

Aucun nouveau privilège et aucune nouvelle hypothèque n'est créé par les présentes, le vendeur y renonçant expressément.

CLAUSE INTERPRETATIVE

Selon que le contexte le requerra, le singulier pourra s'interpréter comme pluriel et le genre masculin comme féminin selon le cas.

AJUSTEMENTS

Les parties aux présentes déclarent avoir fait entre elles, à leur mutuelle satisfaction, les ajustements divers de taxes, etc... en date premier août mil neuf cent soixante-dix-sept (1977) et s'en disent contentes et satisfaites.

MENTIONS exigées en vertu de l'article 9 de la loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières:

- a) La valeur de la contrepartie: \$75,000.00;
- b) Le montant du droit de mutation est: TROIS CENTS DOLLARS (\$300.00), représentant le pourcentage prévu par la loi de la valeur de la contrepartie.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro DIX-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX (19,470) des minutes du notaire soussigné.

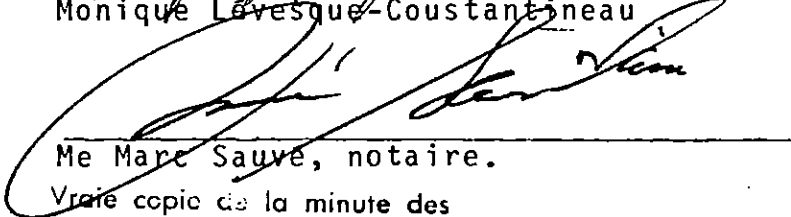
LECTURE FAITE, les parties signent avec et en présence du notaire soussigné.

PAUL LECAVALIER par



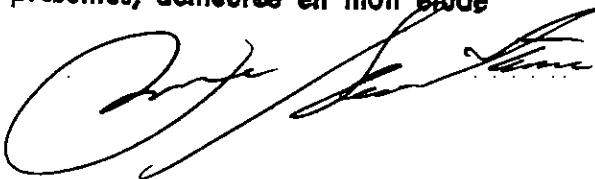
Me Lévis Gagnon, notaire et mandataire

Monique Lévesque Constantineau
Monique Lévesque-Coustantineau



Me Marc Sauvé, notaire.

Vraie copie de la minute des présentes, demeurée en mon étude



Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Cadastre du Québec	Droits : 2020-08-12 12:00
Lot : 2 495 542	Radiations : 2020-08-06 16:00
Date d'établissement : 2003-05-09 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan : Liste des plans	
Concordance : Partie du (des) lot(s) 219 Paroisse de Sault-au-Récollet.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2004-04-01	À 09:00.Modification(s) : Mode d'acquisition, numéro d'inscription du titre . Voir plan(s) et/ou document joint : 835607						
2008-07-08	15 393 866	Hypothèque	Créancier Débiteur	BANQUE ROYALE DU CANADA Turcotte, Jean-Robert	745 000,00 \$	6 000 850	

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Cadastre du Québec	Droits : 2020-08-12 12:00
Lot : 4 858 915	Radiations : 2020-08-06 16:00
Date d'établissement : 2015-11-11 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan : Liste des plans	
Concordance : Partie du (des) lot(s) 2 736 251 .	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche							

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Cadastre du Québec	Droits : 2020-08-12 12:00
Lot : 2 736 251	Radiations : 2020-08-06 16:00
Date d'établissement : 2003-05-09 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan : Liste des plans	
Concordance : Partie du (des) lot(s) 220 , 221 et 222 Paroisse de Sault-au-Récollet.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2004-04-01		À 09:00.Modification(s) : Mode d'acquisition, numéro d'inscription du titre . Voir plan(s) et/ou document joint : 835607					
2015-11-11		À 09:00.Lot inactif: voir nouveau(x) lot(s) 4 858 914 et 4 858 915 Voir plan(s) et/ou document joint : 984112					



Rapport des territoires et des droits de gestion affectés

2020-08-18

Territoire

Type : **Rénové**
 Lot rénové : **4 858 915**
 Date Dépôt : **2015-11-09**
 Statut : **Actif**
 N° de mandat de rénovation : **1225**
 Unité d'affaires : **TERRITOIRE PRODUCTION BEAUHARNOIS GATINEAU**
 Superficie (propriété HQ) : **207,2 m²**
 Réf. cartographique : **31H12-010-1127**
 Zone de repérage : **-**

Circonscription foncière : **MONTRÉAL**

Municipalité : **MONTRÉAL,VILLE**
 MRC : **HORS MRC**

Chaîne de lots : **-> 4 858 915, Actif, MONTRÉAL,VILLE**
2 736 251, Inactif, MONTRÉAL,VILLE
(050670- -220), Rénové, SAULT-AU-RECOLLET, PAROISSE DE
(050670- -221), Rénové, SAULT-AU-RECOLLET, PAROISSE DE
(050670- -222), Rénové, SAULT-AU-RECOLLET, PAROISSE DE

Droits de gestion


Territoire :

-> 4 858 915, Actif, MONTRÉAL,VILLE






Nature des droits et actes enregistrés	Date transac.	Qualificatif	N° de dossier	Plan terrier	Dossier numérisé
RÉPERTOIRE PROPRIÉTÉS HQ,AUTRE,NON EXPLOITÉE REQUIS,Sans objet	2020-03-09	A analyser	1402-009/378282		N/D
VENTE,ALIENATION,REFUSÉE PAR HQ,Droits de propriété	2019-08-13	Inactif	1402-022/325948		
BIENS ET DROITS SURPLUS,AUTRE,REFUSÉE PAR HQ,Sans objet	2019-04-19	Inactif	1402-021/370058		
ACHAT,REPORT(MORCELLEMENT),RÉALISÉE,Droits de propriété 738930, 1948-06-10, MONTRÉAL	2016-06-02	Actif	1402-044/20160331		N/D

DÉPÔT LOT RÉNOVÉ AU CADASTRE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2015-11-09	Actif	1402- 044/20160331	N/D
---	------------	-------	-----------------------	-----





Territoire :
2 736 251, Inactif, MONTRÉAL, VILLE





Nature des droits et actes enregistrés	Date transac.	Qualificatif	N° de dossier	Plan terrier	Dossier numérisé
MORCELLEMENT DU TERRITOIRE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2015-11-09	Actif	1402- 044/20160331		N/D
GESTION IMMOBILIÈRE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2007-04-17	Inactif	1402-001/315633		
ACHAT,REPORT(RENOVATION),RÉALISÉE,Droits de propriete 738930, 1948-06-10, MONTRÉAL	2005-01-26	Actif	1402-043/1225		N/D
DÉPÔT LOT RÉNOVÉ AU CADASTRE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2003-05-07	Actif	1402-043/1225		N/D

Territoire :
(050670- -220), Rénové, SAULT-AU-RECOLLET, PAROISSE DE



Nature des droits et actes enregistrés	Date transac.	Qualificatif	N° de dossier	Plan terrier	Dossier numérisé
DÉPÔT RÉNOVATION CADASTRALE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2003-05-01	Actif	1402-043/1225		N/D
SERVITUDE (1SER),ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 2319589, 1971-12-20, MONTRÉAL	1971-12-10	A analyser	611-120/850	C-6-S/19	
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete 2319589, 1971-12-20, MONTRÉAL	1971-12-10	A analyser	611-120/850	C-6-S/19	
SERVITUDE (1SER),ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 759943, 1948-11-10, MONTRÉAL	1948-11-10	A analyser	611-120/HQ2377	C-6-S/14A	
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete 759943, 1948-11-10, MONTRÉAL	1948-11-10	A analyser	611-120/HQ2377	C-6-S/14A	
TRANSFERT DE TITRES DE PROPRIÉTÉ,ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 738930, 1948-06-10, MONTRÉAL	1947-12-16	A analyser	611-104/HQ2646 (1)		N/D
ACHAT,ACQUISITION,RÉALISÉE,Droits de propriete 173242, 1928-03-24, MONTRÉAL	1928-03-23	A analyser	611-102/MIP125		

Territoire :
(050670- -221), Rénové, SAULT-AU-RECOLLET, PAROISSE DE

Nature des droits et actes enregistrés	Date transac.	Qualificatif	N° de dossier	Plan terrier	Dossier numérisé
DÉPÔT RÉNOVATION CADASTRALE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2003-05-01	Actif	1402-043/1225		N/D
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete 2319589, 1971-12-20, MONTRÉAL	1971-12-10	A analyser	611-120/850	C-6-S/19	
SERVITUDE (1SER),ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 2319589, 1971-12-20, MONTRÉAL	1971-12-10	A analyser	611-120/850	C-6-S/19	
SERVITUDE (1SER),ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 1377645, 1958-12-09, MONTRÉAL	1958-12-06	A analyser	611-120/HQ2442	C-6-S/15A	
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete 1377645, 1958-12-09, MONTRÉAL	1958-12-06	A analyser	611-120/HQ2442	C-6-S/15A	
TRANSFERT DE TITRES DE PROPRIÉTÉ,ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits	1947-12-16	A analyser	611-104/HQ2646 (1)		N/D

738930, 1948-06-10, MONTRÉAL					
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete 327627, 1933-03-02, MONTRÉAL	1933-02-09	A analyser	1402-022/306682	C-6S/11	
SERVITUDE (1SER),ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 327627, 1933-03-02, MONTRÉAL	1933-02-09	Actif	1402-022/306682	C-6S/11	
ACHAT,ACQUISITION,RÉALISÉE,Droits de propriete 167547, 1928-01-28, MONTRÉAL	1928-01-27	A analyser	611-102/MIP96		
ACHAT,ACQUISITION,RÉALISÉE,Droits de propriete 155514, 1927-09-24, MONTRÉAL	1927-09-24	A analyser	611-102/MIP77		

Territoire :
(050670- -222), Rénové, SAULT-AU-RECOLLET, PAROISSE DE

Nature des droits et actes enregistrés	Date transac.	Qualificatif	N° de dossier	Plan terrier	Dossier numérisé
DÉPÔT RÉNOVATION CADASTRALE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2003-05-01	Actif	1402-043/1225		N/D
TRANSFERT DE TITRES DE PROPRIÉTÉ,ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 738930, 1948-06-10, MONTRÉAL	1947-12-16	A analyser	611-104/HQ2646 (1)	C-6-S/	N/D
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete 327627, 1933-03-02, MONTRÉAL	1933-02-09	A analyser	1402-022/306682	C-6S/11	
SERVITUDE (1SER),ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 327627, 1933-03-02, MONTRÉAL	1933-02-09	Actif	1402-022/306682	C-6S/11	
PERMISSION EN FAVEUR HQ,ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 226681, 1929-10-17, MONTRÉAL	1929-10-03	Actif	611-102/MIP279		N/D

125

ON THIS DAY, the twenty-third of the month of March, in the year of Our Lord. One thousand nine hundred and twenty-eight.

BEFORE ME. JOSEPH WENCESLAS LEVESQUE, Notary Public duly commissioned and sworn in and for the Province of Quebec residing in the city of Westmount and practising in the city and district of Montreal, undersigned.

CAME AND APPEARED:-

Dame HARRIET WALKER, residing in the city of Montreal, wife separate as to the property of Mr. William McGoun gentleman, of the same place, hereto present to authorize his said wife for the purpose hereof;

WHO has bargained, sold, assigned, transferred and made over and by these presents doth sell, assign, transfer and make over with legal warranty unto MONTREAL ISLAND POWER COMPANY LIMITED, a body corporated having its principal place of business at the said city of Montreal, hereinafter styled the Purchaser hereto present and accepting by Mr. CARDEN STANLEY BAGG, its Secretary of the city of Montreal, duly authorized for the purpose hereof under a resolution passed at a meeting of the Board of Directors of said Company held at Montreal, on the 13th day of May last, 1927, a certified copy of which is hereto annexed after having been verified and signed *Ne Vae rietur* by the said C. Stanley Bagg, es-qualité and the undersigned Notary, the following immoveable property namely:-

A certain emplacement known and designated on the official plan and in the book of reference of the Parish of Sault au Recollet under number Two hundred and twenty (No. 220) with the buildings thereon erected.

As the said immoveable property now subsists with all the rights, members and appurtenances and riparian rights thereunto belonging, without any exception or reserve on the part of the Vendor.

The Vendor acquired the said property from J.O. Brunet as appears by deed of sale passed before Me. Eusèbe La-liberté, Notary, at Montreal on the 19th of February, 1907, whe-

reof

OFFICE OF THE
REGISTRATION DIVISION OF MONTREAL

I, the undersigned, do hereby certify that this document was registered at full length, in this Office, at seven o'clock in the evening minutes, in the year 1928 month of March day of the 23rd Volume 161 nineteen hundred and twenty eight, in Register 19 Folio 662 under the number two hundred and forty two.

W. Levesque
Deputy-Registrar

THIS DEED	
RECORDED ON TITLE RECORD PLAN	
A-1K-40 Date	E.D. R/W Dept.
ENTERED IN TAX RECORD	
Date	Tax Dept.
FILED IN	
Date	Filing Clerk



whereof copy has been registered in the registry office of the counties of Hochelaga & Jacques-Cartier the 21st of February 1907, under No. 130535 with a deed of Correction and ratification granted by Dame Malvina Dagenais widow of Ovide Brunet before Me. Henry Fry, Notary, on the 30th of December, 1910, whereof copy has been registered in the said Registry Office of Hochelaga & Jacques-Cartier on the 5th of January, 1911, under No. 183296;

The Vendor declared and covenanted as follows:-

1o. That the said property is held under the tenure of franc aleu roturier having been duly commuted;

2o. That the same is free and clear of all assessments and rates from the date hereof and of all encumbrances;

P O S S E S S I O N .

In virtue hereof the Purchaser becomes the absolute owner of the presently sold immoveable property and claims with right to take possession thereof forthwith, but subject to the right of the vendor to the occupation of the house and premises to the first september 1928, provided that the Purchaser shall have the right to do such work on the land as it may consider advisable.

C O N D I T I O N S .

The present sale is thus made subject to the following conditions:-

1st. The Purchaser agrees to pay the cost of this deed and of its registration and of one copy for the Vendor.

2nd. The Purchaser agrees to pay all assessments both general and special for which the said property may become liable from and after the date hereof.

The present SALE has been made and the undertakings herein mentioned have been entered into, by the vendor in consideration of the sum of ONE DOLLAR to him in hand paid and other good and valid consideration which the vendor acknowledges to have had and received from the Purchaser whereof quit.

WHEREOF ACT done and passed at the said city of Montreal, on the day, month and year first above written under

the

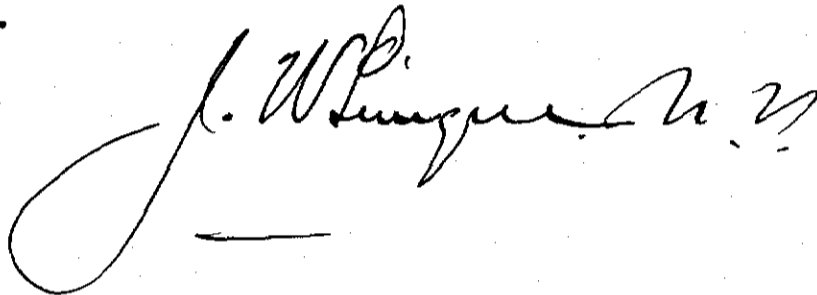
14681 x 34 07
Paw Ridge
10,000.00

the number Seven thousand and twenty-seven of the Minutes of the undersigned Notary.

AND, after due reading hereof the said parties have signed with and in the presence of the said Notary.

(Signed) Harriet Walker
" Wm. McGoun
" Montreal Island Power Company
" C.S. Bagg, Sec. Treas.
" J.W. Levesque, N.P.

TRUE COPY of the original hereof remaining of record in my Office, .

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "J.W. Levesque". The signature is written in dark ink and is positioned below the typed name in the list of signatories.

Mr. Whatley

No pas copie

EXTRACT from the Minutes of a Meeting of the Directors of MONTREAL ISLAND POWER COMPANY held at the Office of Messrs. Nesbitt, Thomson & Company, Limited, Montreal, on Friday the 13th day of May, 1927, at 5 o'clock in the afternoon.

The following resolution was adopted unanimously:-

"THAT the President, Vice-President, Treasurer and Secretary or any one of the said Officers of the Company be and they are hereby authorized to represent this Company in respect of the Purchase of properties bordering the Riviere des Prairies in the section of the said River which in their opinion or the opinion of the officer acting will be affected by the raising of the water through the construction of the proposed dam for water power development whether such properties will be directly affected by flooding or in their opinion or in the opinion of any one of them should be acquired by the Company to be used in exchange for properties affected by the flooding or for other similar purposes; and

THAT any one or more of the said Officers be and he is or they are hereby authorized to accept options in respect of such properties and to sign and execute on behalf of this Company deeds for the purchase of same; to pay the purchase price and to do such other acts as may be required in the interests of the Company in connection with such purchases and or exchanges or otherwise and the exercise by any of the said Officers of the Company of options already taken up on behalf of the Company is hereby ratified and confirmed."

CERTIFIED TRUE EXTRACT.

(Signed) G.R. Whatley

Asst. Sec. Treas.

(SEAL)

Verified and signed Ne Varietur by Mr. C.S. Bagg, Es-qualité named in the deed of sale hereto annexed and by the undersigned Notary, at Montreal, this 23rd of March, 1928.

(Signed) Montreal Island Power Company
" C.S. Bagg, Sec. Treas.
" J.W. Levesque, N.P.

TRUE COPY:-

J. W. Levesque

No. 7027

MONTREAL March 23rd, 1928.

S A L E

-by-

Dame HARRIET WALKER, wife of
Mr. William McGoun,

-to-

MONTREAL ISLAND POWER COMPANY

1st COPIE

173242

700

2161
6020

BUREAU D'ENREGISTREMENT DIVISION DE MONTREAL
ENREGISTRÉ à
le MAR 24 1928
SOUS NO H. <i>15 a</i> M.

Lancaster 7006.

J. W. LÉVESQUE, N. P.

CHAMBRE 509

83 OUEST, RUE CRAIG.

MONTREAL ISLAND POWER COMPANY

REPORT ON TITLE TO PROPERTY TO BE PURCHASED FROM
HARRIET WALKER, (MRS. WILLIAM MCGOUN.)

Description:

LOT #220, PARISH OF SAULT AU RECOLLET.

Chain of Title.

NOTE: This property is adjacent to the part of Lot 221 purchased by the Company from the Brunet heirs and the two properties were held as one parcel of land and were affected by the same Deeds of Transfer or otherwise up to and including a Transfer of the 27th October, 1903 of these properties by Dame Alice Vinet to Ovide Brunet. Consequently, it is unnecessary to repeat the Chain of Title in this Report. For the purpose of this Report, the Chain of Title will be traced from the ownership under the above Deed by Ovide Brunet.

24th November, 1906, Laliberte, Notary,
Ovide Brunet sold Lot #220 to Joseph Ovide Brunet. Balance of purchase price on this sale has been paid and discharged. I have not been furnished with the actual Deed of Sale and therefore do not know what declaration is made as to matrimonial status but it appears on the Certificate that the Vendor's wife, Malvina Dagenais, outlived him and received the balance of the purchase price. There is, therefore, no risk of complications from matrimonial rights.

Ovide Brunet, the Vendor above mentioned, died 8th December, 1906, and his wife, Malvina Dagenais, filed a Declaration to the effect that she was entitled to a half interest of Lot 220 by reason of such death. This Declaration, however, was later corrected by Deed of Correction, dated 30th December, 1910, Henry Fry, Notary, and the correction was registered 5th January, 1911, #183896.

19th February, 1907, E. Laliberte, Notary,
Joseph Ovide Brunet sold Lot #220 to Dame Harriet Walker, wife of

William McGoun. The balance of the purchase price has been paid and discharged. The Vendor declared that he was unmarried.

29th January, 1912, C. Paquet, Notary, Malvina Dagenais, widow of Ovide Brunet, granted to the Village of Sault au Recollet a right to place a drain over Lot 220. I understand that this drain is at present in existence and it could possibly serve any useful /not purpose for the Company to now demand the cancellation of this registration. It is, of course, obvious, however, that Malvina Dagenais had no right whatsoever to grant a right of passage to the Town for its drain over Lot 220, which was never her property.

It was noted in the Report on the Titles to the property purchased from the Brunet family that there was no Declaration as to matrimonial status of a previous owner, one Eugene Gervais. A Declaration as to his matrimonial status was obtained at the writer's request and registered against the Brunet property. This same Declaration was also registered against this Lot #220, 10th February, 1928, #0168820.

Opinion.

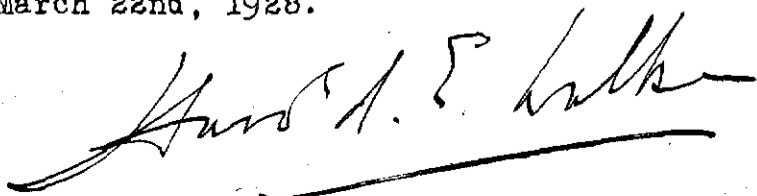
I am of opinion that Dame Harriet McGoun has a good title to the above property.

Mortgages and Encumbrances.

The property is declared to have been commuted and is free and clear of seigneurial dues.

Mrs. McGoun placed a mortgage on the property in favour of the Estate of the late William Walker for the sum of \$2,500.00. Arrangements have been made for the payment of this amount out of the purchase price to be paid by Montreal Island Power Company and the Mortgage will be discharged at the time of execution of the Deed of Sale.

MONTREAL, March 22nd, 1928.



MONTREAL ISLAND POWER COMPANY

REPORT ON TITLE

to:

PROPERTY TO BE PURCHASED FROM
HARRIET WALKER, (MRS. WM. MCGOUN).

LOT # 220, Parish of
Sault au Recollet.

H. E. Walker.

L'AN MIL NEUF CENT SEPT, le *septième* jour du mois de Février.

DEVANT M^{re} EUSEBE LALIBERTE, notaire soussigné, résidant et pratiquant en la cité et le district de Montréal.

A COMPARU:

Joseph Ovide Brunet, commis marchand du dit lieu de Montréal.

Lequel a, par ces présentes, vendu avec garantie de tous troubles à Dame Harriet Walker, résidant en la dite cité de Montréal, épouse séparée de biens de William ^{Gorn} Mc. Gorn, Gentilhomme du dit lieu de Montréal et de celui dument autorisé à ce présent et acceptant acquéreur:

DESIGNATION.

Un lot de terre situé en la Paroisse du Sault au Récollet connu et désigné sous le Numéro deux cent vingt aux plan et livre de renvoi officiels de la dite Paroisse du Sault au Récollet, avec bâtisses et dépendances dessus e construites.

Ainsi que le tout se trouve présentement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées au dit immeuble.

ETABLISSEMENT DE PROPRIETE.

Le vendeur propriétaire du terrain sus-décrit pour l'avoir acquis de son père Ovide Brunet le vingt six Novembre mil neuf cent six (26 Nov. 1906) suivant acte de Vente passé à Montréal, devant le notaire soussigné et dument enregistré le dit acte au bureau d'enregistrement des comtés d'Hochelaga et Jacques Cartier, le trente et u un janvier mil neuf cent sept (31 Janv. 1907) sous le No. 129932.

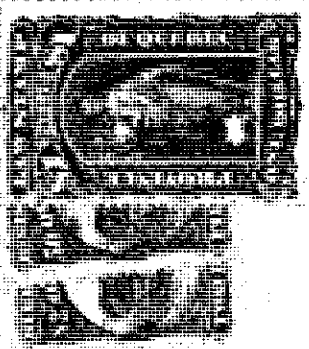
Et le dit Ovide Brunet, père pour avoir acquis le dit terrain de Dame Alice Vinet épouse de Charles Pariseault avocat, suivant acte de Vente passé devant le notaire soussigné le vingt sept Octobre mil neuf cent trois (27 Oct. 1903) et dument enregistré le dit acte au bureau d'enregistrement des comtés d'Hochelaga et Jacques Cartier



BUREAU DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DES COMTES D'HOCHELAGA ET DE JACQUES-CARTIER.

Je soussigné, certifie que le présent document a été dument enregistré au long dans et tout à a des heures vingt minutes de l'après-midi, ce, vingt heures, le jour du mois de février mil neuf cent sept, date de l'enregistrement, Vol. 90, Folio 49, et sous le numéro cent trente mille.

Eusebe Laliberte
Régistr. pour.



Cartier, le deux Novembre mil neuf cent trois sous le Numéro 103605.

Et la dite Dame Alice Vinet pour l'avoir acquis de Eugène Gervais suivante vente devant Mètre J.H.Olivier notaire, en date du treize février mil neuf cent trois et enregistré au bureau d'enregistrement des comtés d'Hochelaga et Jacques Cartier, le vingt neuf Septembre mil neuf cent trois (29 Sept. 1903) sous le No. 102955.

Et le dit Eugène Gervais pour l'avoir acquis de Albert Dufour, suivante vente devant Mètre C.Paquette notaire, en date du deux Mai mil neuf cent deux et enregistré au dit bureau d'enregistrement d'Hochelaga et Jacques Cartier, le 29 Septembre 1903, sous le No. 102954.

Et le dit Albert Dufour, pour l'avoir acquis de l'Oeuvre et Fabrique de la Paroisse du Sault au Récollet suivant acte de Vente passé le 2 Mai 1902 devant Mètre C.Paquette, notaire, et enregistré le dit acte au bureau au dit bureau d'enregistrement des comtés d'Hochelaga et Jacques Cartier le 29 Septembre 1903 sous le No. 102953

Et l'Oeuvre et Fabrique de la Paroisse du Sault au Récollet pour avoir acquis le dit terrain en vertu d'un acte de résiliation de Donation et nouvelle donation consentie en sa faveur par Joseph Louis David devant Mètre C.Paquette notaire, le 24 Février 1902 et enregistré sous le No. 94395.

Et le dit J.L.David pour avoir acquis le dit terrain par et en vertu d'un acte de vente à lui consenti par les Soeurs de l'Asile de la Providence de Montréal devant Mètre N.G.Bourbonnière, notaire, le premier Juillet 1882.

Et les Soeurs de la Providence de Montréal suivante Donation par J.C.H.Lacroix passé le 13 Mars 1878 devant Mètre F.J.Durand, N.P. et enregistré le 27 Mars 1878 sous le No. 1231.

Et le dit J.C.H.Lacroix pour l'avoir acquis de Joseph Lannièr le 19 Novembre 1874 devant Mètre ~~F.J.~~ Durand, notaire, et enregistré à Montréal le 21 Novembre 1874 sous le No. 82629.

TENURE.

L'immeuble est libre de tous droits seigneuriaux ayant été commués par les Seigneurs de Montréal, le premier Août 1887, suivant acte passé devant Mètre Joseph Bonin, notaire, à Montréal.

Etat CIVIL DU VENDEUR.

Déclare le dit Vendeur, qu'il est célibataire.

ENTREE EN JOUISSANCE ET CONDITIONS.

Au moyen des présentes l'acquereur pourra disposer comme bon lui semblera de ce que dessus vendu, et il en aura la possession à compter de ce jour à la charge:-

- 1.-De maintenir les baux existants en percevant cependant les loyers à compter de ce jour.
- 2.-De payer les frais et honoraires des présentes et — enrégistrement et Copie pour le Vendeur,
- 3.-De payer les taxes municipales et scolaires et autres impositions à compter de ce jour.

P R I X.

En outre, la présente Vente est faite moyennant la somme de deux mille cinq cent piastres, argent ayant cours du Canada sur et en déduction du dit prix de Vente il a été payé comptant au dit Vendeur par l'acquereur une somme de huit cent piastres dit cours, dont quittance pour autant.

Et quant à la balance du dit prix de Vente l'acquereur s'oblige la payer à l'acquit et décharge du dit Vendeur dans un an ou avant si l'acquereur le désire, à Dame Malvina Dagenais sa Mère, comme étant aux droits de feu Ovide Brunet son époux tant en sa qualité de commune en biens que comme héritière en usufruit de ce dernier aux termes de leur contrat de Mariage fait et passé le premier Juin mil huit cent quatre vingt deux devant Mètre Léon Sauriol, notaire, de St. Martin et enrégistré au bureau d'enrégistrement de Montréal le 4 Octobre 1882 sous le No. 107436 et due la dite somme balance de prix en vente au dit feu Ovide Brunet par et en vertu de

l'Acte

3500
ou
1700

Wach of C. 15/2/07
No 120343

l'Acte de Vente en premier lieu cité du 26 Novembre 1906
et enregistré sous le No.129932.

Et jusqu'au remboursement du fit capital balance de prix
de vente il sera chargé un intérêt de six pour cent par
an à compter de ce jour.

CLAUSE D'ASSURANCE.

Pour plus de sûreté, l'acquéreur s'oblige de faire assu-
rer les dites bâtisses contre l'incendie en faveur du dit
vendeur jusqu'à concurrence de la somme de douze cents
cinquante piastres. Faut par l'acquéreur de faire cette
assurance de suite, de transporter immédiatement la
police d'assurance au dit Vendeur, de tenir cette police
d'assurance constamment en force en la renouvelant et
faisant tenir de suite le reçu de renouvellement au dit
Vendeur, ce dernier est autorisé à faire cette assurance
aux frais de l'acquéreur et sans qu'il soit besoin d'au-
cune mise en demeure.

Le Vendeur n'est pas tenu de fournir d'autres titres
que les présents mais il sera tenu d'en donner communica-
tion à l'acquéreur en aucun temps, au besoin.

Dont acte, fait et passé en la dite cité de Montréal
les jours, mois et an en premiers lieux écrits sous le
Numéro cinq mille quatre cent *quatre vingt huit* du réperto-
ire du dit notaire soussigné.

Et après lecture faite aux parties elles ont signé avec
et en présence du dit notaire soussigné.

(Signé) " Harriet Walker. "

" " Wm Mc Gorn. "

" " J.O. Brunet. "

" " EUSEBE LALIBERTE. N.P.

Vraie copie de la minute des présentes demeurée en l'étu-
de du notaire soussigné.



No. 5438

#3

Le 19 Février 1907.

B

VENTE

par

J.O. Brunet.

30984

à

Dame Harriet Walker, épouse de
Wm Mc Gorn.

Goun

lère COPIE.

*No 130535 1090/489
Preuve à l'h
som. pull 21
sevier 1907
pour*

EUSEBE LALIBERTE. N.P.
502, Ste Catherine Est

*Harriet Walker
Wm Mc Gorn
Goun
sevier 1907*



DIVISION D'ENREGISTREMENT DES BIENS D'HOCHÉLAGA ET DE JACQUES-CARTIER

Je soussigné, certifie que le présent document a été déposé et enregistré au long dans ce Bureau à sept heures quarante cinq minutes de l'après-midi, ce vingt-neuf jour de septembre mil neuf cent vingt ans, dans le Registre de Vol. 265 Page 163 et sous le numéro de deux mille deux cent quatre vingt trois.

Registrier

Henry Fry

B E F O R E Mtre. HENRY FRY, the undersigned Notary Public for the Province of Quebec, practising in the City of Montreal,

A P P E A R E D :

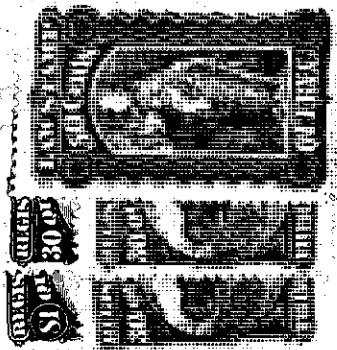
DAME MALVINA DAGENAIS, of the City of Montreal, widow of the late OVIDE BRUNET, in his lifetime of the City of Montreal, Butcher, _____

W H O D E C L A R E D that she made a Declaration before E. Laliberte, Notary, on the Ninth of February One thousand nine hundred and seven which was registered in the Registry Office for Hochelaga and Jacques Cartier on the Fourteenth of the same month under No. 130295, by which she declared that her said late husband died on the Eighth day of December previous, and that there was in his succession inter alia an undivided half in Lot Number Two hundred and Twenty on the Official Plan and Book of Reference of the Parish of Sault aux Recollets. _____

That this Declaration was incorrect inasmuch as the said Official Lot was sold by him previous to his death to Joseph Ovide Brunet, of Montreal, Commission Merchant, namely by Deed before the same Notary on the Twenty-fourth of November one thousand nine hundred and six, registered in the said Registry Office under No. 129932. _____

In consequence she hereby corrects this error and requires the Registrar of the said Registry Office to cancel the registration of the said Declaration in so far as the same Official Lot is concerned and inasmuch as the said Joseph Ovide Brunet has since sold the said property to Dame Harriet Walker, wife of William McGoun, of Montreal, Gentleman, she hereby confirms this latter sale and agrees that the said Mrs. McGoun

shall



shall be and remain the absolute owner of the said property free from any claim whatsoever on her part either as having been common as to property with her said late husband or otherwise. _____

W H E R E O F A C T E : _____

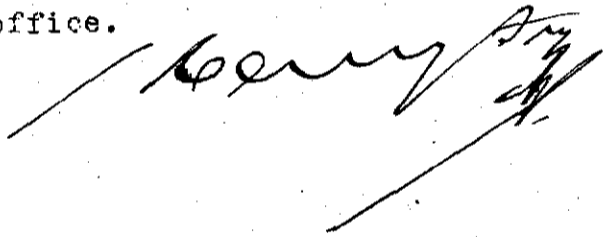
DONE AND PASSED at the City of Montreal, this Thirtieth day of December One thousand nine hundred and ten and of record in the office of the said Mtre. Fry under the Number Nine Thousand Six Hundred and Fifty-~~two~~. _____

And after due reading hereof the Parties signed in the presence of the said Notary. _____

(SIGNED) MALVINA BRUNET

" HENRY FRY N.P.

A TRUE COPY of the original hereof remaining of record in my office.



Vertical handwritten notes on the left margin, including the word 'copy' and other illegible markings.

No. 9652.

C #5

30th December, 1910. 190

CORRECTION OF ERROR

by

DAME MALVINA DAGENAIS
widow of
OVIDE BRUNET

hook
36

1st. COPY.

N^o 183296 P 25 T 63
Placette a 11 h
Adm. au l'...
Janvier 1911
pour Willhouse

Fry & Clerk,

Notaries,

Montreal.



DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES

Comtés de Hochelaga et Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

A la demande de Eus. Laliberté contre le lot no 220
aux plans & lire de renvoi officiels de la paroisse
du Sault au Récollet depuis le trente Sep-
tembre mil-neuf-cent trois à ce jour, savoir:

Q 68, 200/103605

Vente par Alice Vinet épouse de
Charles Pariseau à Ovide Brunet passée à
Montréal le 27 Octobre 1903 E. Laliberté & P. Periti autre
du lot no. 220 de la paroisse du Sault au Ré-
collet, le tout moyennant quinze cent vingt
cinq piastres comptant

Enregistrée le 2 novembre 1903 no. 103605



Q 88, 129932

Par acte déposé pour
\$48890, il appert
paiement de prix
de vente de contre.
800 Jy Jy
1908

[Handwritten notes in left margin: Ovide Brunet, 1906, 103605, 129932, 130295, etc.]
Vente par Ovide Brunet à Joseph
Montréal le 24 novembre
du lot no. 220 de la paroisse
moyennant deux mille
cinq cent cinquante
piastres comptant

Enregistrée le 3 Janvier 1907 no. 129932

F 19, 130295

Déclaration par Malvina Bagerais
veuve de Ovide Brunet passée à Montréal le 9 Février
1907 E. Laliberté & P. Periti déclarant que le dit Ovide Brunet
est décédé à Ste Anne le 8 Décembre 1906 lais-
sant pour seuls héritiers Joseph Ovide Brunet, Au-
toinette Brunet, Armand Brunet, Gabrielle Brunet
Juliette Brunet et Origène Brunet ses enfants et
laissant dans sa succession dans sa succession
entre autres la moitié indivise du lot no. 220 de
la paroisse du Sault au Récollet sujet à la jouis-
sance de la comparante sa vie durant lui re-
sultant de son contrat de mariage avec le dit
Ovide Brunet en date du six Juin 1882 L. Gauriol

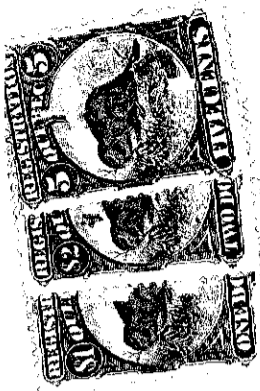
Stock 15/2/07
130243

U. P. enregistré à Montréal Ouest sous no. 107436
Enregistré le 14 Février 1907 no. 130295

Tout ce dont je donne certificat à tous intéressés

Donné sous mon seing
à Montréal ce quinze jour de Février mil
neuf cent sept à neuf heures de l'avant midi

J. Allard
Secrétaire Régulier



u
#7.
Le 15 Février 1907

DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES COMTES DE

Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

vs.
No 220

de la

Paroisse du Saulx au Pied de la

\$ 3.05

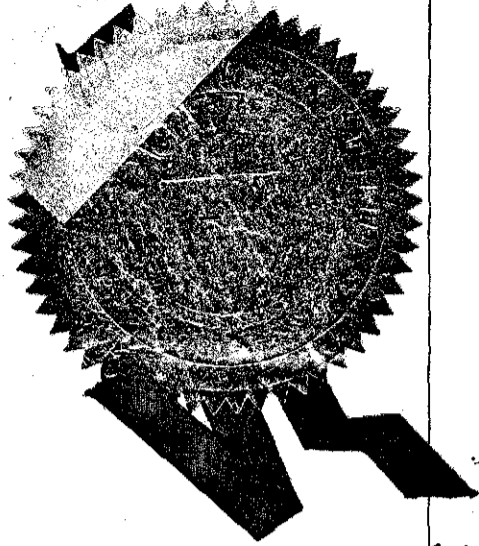
Rad...
Acquis...
1 m

HENRY FRY,
NOTARY,
167 ST. JAMES ST.
MONTREAL



DIVISION D'ENREGISTREMENT
DE
MONTREAL

CERTIFICAT DE RECHERCHE



A la demande de Chauvin & Co contre le lot no 220

aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse
du Sault-au-Récollet, depuis le quinze février
mil neuf cent sept à ce jour, savoir : —

130535 4.L.

130535
D'après le plan no 48890
d'après le plan no 48890
d'après le plan no 48890
d'après le plan no 48890

J.P. L. & R.

Vente par Joseph Ovide Brunet à
Harriet Walker, épouse de William Mc. Conn, passée
à Montréal, le 19 février 1907, c. Laliberte N.P. du
lot no 220 de la paroisse du Sault-au-Récollet
moyennant deux mille cinq cents piastres (\$2500,
dont huit cents piastres (\$800) comptant, la
balance payable à Malvina Lagerais veuve de
Ovide Brunet en son nom et comme usu-
fruitière de ce dernier aux termes de la vente
enregistrée sous no 129932 avec intérêt à 6% —
Enregistrée, le 21 février 1907, no 130535

130557 4.L.

Obligation par Harriet Walker épouse de
William Mc. Conn à James Robert Walker et Wil-
liam Edward Walker en leur qualité d'exécuteurs
testamentaires de feu William Walker passée à
Montréal le 19 février 1907, c. Laliberte N.P. affectant
le lot no 220 de la paroisse du Sault-au-Récollet
en sûreté du paiement de deux mille cinq
cents piastres (\$2500) intérêt à 6%. Hypothèque
additionnelle de cinquante piastres (\$50) en ga-
rantie des accessoires. —
Enregistrée, le 22 février 1907, no 130557

183296 4.L.

Condition d'erreur passée à Mont-
réal le 30 décembre 1910, par laquelle Malvina Lagerais é-
pouse de Ovide Brunet déclare que c'est par erreur
qu'elle a mentionnée la moitié indivise du
lot no 220 de la paroisse du Sault-au-Récollet, con-

me faisant partie de la succession de son époux le dit Ovide Brunet dans sa déclaration en date du 9 février 1907 C. Laliberté N.P. enregistrée sous no 130295.

Enregistrée, le 5 janvier 1911, no 183 296

W152, 496, 206973 E.S.

Cession, passée à Montréal, le 29 janvier 1912,

C. Paquet N.P. par laquelle Malvina Hagenais, veuve de Ovide Brunet cède à la Corporation du Village du Sault-au-Récollet, un droit de passage sur partie du lot no 220 de la Paroisse du Sault-au-Récollet aux fins d'y établir un système d'égout avec droit par ladite dame Hagenais de s'en servir.

Enregistrée, le 12 février 1912, no 206 973

L1, 233, 368204 E.S.

Certificat en date du 13 mai 1918, par

lequel Desjardins et Brassard en leur qualité de percepteurs des droits sur les successions attestent que les droits ont été payés re-succession de Malvina Hagenais concernant la moitié indivise en tête autres du lot no 220 de la paroisse du Sault-au-Récollet.

Enregistrée, le 14 novembre 1918, no 368 204

F.40, 0168820 E.S.

Déclaration, le 7 février 1928, J.W. Léves

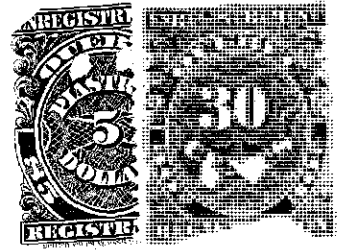
que N.P. par Charles A. Pariseau, déclarant qu'il a connu personnellement Eugène Gervais l'acquéreur nommé dans la vente à lui consentie par Albert Dufour, le 2 mai 1902 C. Paquette N.P. du lot no 22 et de partie du lot no 221 de la Paroisse du Sault-au-Récollet. Qu'à la date du dit acte le dit Gervais était marié en secondes noces avec Odile Bouli si parée de biens. Que le dit Gervais a vendu les susdits lots à Alice Vinet épouse séparée de biens du dit comparant aux termes d'une vente consentie le 13 février 1903, J.H. Olivier N.P. et qu'à la date de cette dernière vente la dite dame Odile Bouli vivait alors.

Enregistrée, le 10 février 1928, no 016882

Tout ce dont je donne certificat à tous intéressés
Donné sous mon seing

à Montréal ce vingt-et-unième jour de Février
soit neuf cent vingt-huit à trois heures
après-midi.

J. P. Lenoir
~~_____~~
Député Registrateur



No 74854



Le 21 Février 1928 *alg.*

DIVISION D'ENREGISTREMENT
DE
MONTREAL

CERTIFICAT DE RECHERCHE

No 220

Hanriot Walker
Au Cadastre
de la

Paroisse du Haut-Macdonald

Prix \$ 5.30

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Cadastre du Québec	Droits : 2020-08-12 12:00
Lot : 2 495 539	Radiations : 2020-08-06 16:00
Date d'établissement : 2003-05-09 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan : Liste des plans	
Concordance : Partie du (des) lot(s) 218 et 218-2 Paroisse de Sault-au-Récollet.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche							

Plan cadastral

[Liste des plans](#)

Document à afficher :

Plan global

1

de

1

Circonscription foncière :

Montréal

Cadastre :

Cadastre du Québec

Lot :

2 495 539

Type de document :

Plan global

Numéro de document :



Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Paroisse de Sault-au-Récollet	Droits : 2020-08-12 12:00
Lot : 218	Radiations : 2020-08-06 16:00
Date d'établissement : 1874-04-30	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 1980-09-01							
1981-10-28	61 362	Avis vente taxes	Officier public Propriétaire	Municipalité de MONTREAL RESIDENCE BERTHIAUME DU TREMBLAY	No rôle : 715239 20		I 17 461 000
1982-05-19	3 262 776	Bail	Locataire Locateur	BANQUE NATIONALE DU CANADA RESIDENCE BERTHIAUME DU TREMBLAY	(Bordereau)		
1985-07-17	3 613 158	Bail	Locataire Locateur	BANQUE NATIONALE DU CANADA RESIDENCE BERTHIAUME DU TREMBLAY	(Bordereau) UN LOCAL SUR		
1990-03-16	4 257 248	Bail	Locataire Locateur	BANQUE NATIONALE DU CANADA RESIDENCE BERTHIAUME DU TREMBLAY	(Bordereau) Réf.: 3 613 158		
1995-03-09	4 766 264	Cession	Cédant Cessionnaire	INSTITUT DES FRERES DE ST GABRIEL INSTITUT DES FRERES DE ST GABRIEL AU CANADA	DROIT DE PROPRIETE 1,00 \$ comptant		
1996-05-23	4 853 353	Cession	Cédant Cessionnaire	INSTITUT DES FRERES DE ST GABRIEL AU CANADA FRERES DE ST GABRIEL DU CANADA	1ER IMMEUBLE 1,00 \$ et charges		
1996-10-09	4 885 057	Servitude	Cédant Cessionnaire	INSTITUT DES FRERES DE SAINT GABRIEL AU CANADA VILLE DE MONTREAL	SUR		

Index des immeubles - Section informatisée

2003-04-29	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.
2003-05-09	À 09:00. Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 2 495 539 , 2 494 706 et 2 736 250 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTREE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUEES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISE. [(1986) 118 G.O. II, 718]

INDEX AUX IMMEUBLES

Feuille No 1 destinée au No 218
 du cadastre de la Paroisse du Saint-Amand
 de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal
 Attesté à Montréal, le 15 mai 1939
 devant *Alfred Gouin*
 Dép. Régistrateur. Dép. Notaire.

3994 No. 218

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT			RADIATION	REMARQUES
		Rég.	Vol. Page	No		
Savage, Elizabeth, p. Decker, Hyacinthe	vente	13	2	4091	p. 35827	
Decker W.L. à Piché, Basile	"	18	3	7833	35827	
Piché Basile à Debreccio, P. G.	Est. Bail	18	6	14517		
" " à " " " "	vente	18	9	18188	p. 35827	
Roy G. fils vs. Debreccio P. G.	jugement	18	1	29015		
" " " " " "	avis	18	2	29016	5456	
Piché P. Est. à Debreccio P. G.	quittance	7	6	38093		
Inst. Frères St. Gabriel p. " " "	vente	18	23	38094	p. 5640, p. 35827.	
" " " " à Leduc Raf.	Obligation	8	70	195163	056822.	
" " " " à Corp. D. Paulin Rivest, L. Lacroix	"	7	26	202611		pt.
" " " " à " " " "	"	7	26	206086		droit de passage sur ptie

DIVISION DE MONTREAL

Frères St. Gabriel p. Inst. St. Gab. au Can.	vente	18	62	63033	0101533 total. p. 060673.	
Frères St. Gabriel p. Mont. Isl. Power Co.	vente	18	158	174114		
Partie de ce numéro est subdivisée d'après plan + livre de renvoi officiels déposés le 5 Dec. 1928 à 9 hrs. 5 m. G. M. (218-1) Vol. 90 Page. 380. L. Brassard, D. Reg.						
Frères St. Gabriel p. Mont. Island Power Co.	vente	18	187	199799		Droit de passage sur ptie
Le numéro est subdivisé en parties suivant plan + livre de renvoi officiels déposés le 23 mars 1929 à 9 hrs. 5 m. G. M. (218-2) Vol. 90 page 426. L. Brassard, D. Reg.						
Porromanys Beckham	Privilège	8	8	233000	086185	ptie. 6 JUL 1942
Inst. Frères St. Gabriel à Baissé, P. L. Desobles	Oblig.	6	413	527326	0189224	101159 ptie
Com. Hydro. de Québec	Prise de Poss.	11/12/18		738930		ptie droits
Inst. Frères St. Gabriel Canada @ Fondation B. Tremblay	Vente			2101106		2 ptie Crystall
PARTIELLEMENT SUBDIVISÉ. 18 NOV 1970 à 0900hrs (218-3a.6 Vol 243) M. Beaudry D.R.						
Hydro Québec à Institut des Frères de St. Gabriel au Canada	Vente			2362736		ptie - comptant
Commiss. Hydroélec. Québec à Bond. Buttraine et	Vente			2511240		ptie comptant

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTREE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUEES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISE. [(1986) 118 G.O. II, 718]

INDEX AUX IMMEUBLES

Feuillet No _____ destiné au No _____
 du cadastre de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal
 Attesté à Montréal, le 19 _____
 Par _____ devant _____
 Dép. Régistrateur. _____ Dép. Protonotaire. _____

No. 3993
216

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT			RADIATION	REMARQUES
		Reg.	Vol. Page	No		
<i>C. Chalut et al to J. O. Chalut</i>	<i>Obligation</i>	<i>B.</i>		<i>63615</i>	<i>P17756.013301</i> <i>(22597-2326)</i>	
	<i>Notice</i>	<i>O.</i>		<i>8390</i>		
<i>Fabien Winiol from J. O. Chalut</i>	<i>Manu. for</i>	<i>B.</i>	<i>201</i>	<i>96225</i>	<i>p. 0133801</i>	
<i>Estate Bernhal P. Duchesne from Fr. Chalut</i>	<i>Obligation</i>	<i>B.</i>		<i>66012</i>	<i>p. 0133801</i>	
	<i>Notice</i>	<i>O.</i>		<i>8402</i>		
<i>Estate Bernhal P. Duchesne from Fr. Chalut</i>	<i>Obligation</i>	<i>B.</i>		<i>62539</i>	<i>p. 0133801</i>	
	<i>Notice</i>	<i>O.</i>		<i>8415</i>		
<i>Emilie Marchal P. Duchesne et al from Fr. Chalut</i>	<i>Will</i>	<i>B.G.</i>	<i>10</i>	<i>98276</i>		
" " " " " " " "	<i>Declaration</i>	<i>B.</i>	<i>10</i>	<i>98277</i>		
" " " " " " " "	<i>to letters " et al</i>	<i>B.B.</i>	<i>15</i>	<i>98278</i>	<i>p. 0133801</i>	
" " " " " " " "	<i>to H. L. Chalut et al</i>	<i>B.</i>	<i>210</i>	<i>102428</i>	<i>85244</i>	

3991 217

3993 218

<i>Regis Piche to M. S. W. Levesque</i>	<i>Sale</i>	<i>B.</i>		<i>82984</i>	<i>p. 16118-37085</i>	
<i>Lilla David et al from " " et al</i>	<i>Sale</i>	<i>"</i>		<i>24250</i>	<i>37085</i>	
	<i>Notice</i>	<i>O.</i>	<i>8</i>	<i>8617</i>		
<i>Lilla David et al from S. W. Levesque</i>	<i>Sale</i>	<i>B.</i>		<i>82984</i>	<i>p. 16118-37085</i>	
<i>Benjamin Sabage from " " "</i>	<i>Obligation</i>	<i>B.</i>	<i>202</i>	<i>98046</i>		
<i>Elyse Sabage from " " "</i>	<i>Sale</i>	<i>B.</i>	<i>204</i>	<i>98059</i>	<i>p. 37085</i>	
<i>M. J. Piche " " "</i>	<i>Notarisation</i>	<i>-</i>		<i>91903</i>		

3995 219

3998 220

<i>J. Lamine to J. H. Lacroix</i>	<i>Sale</i>	<i>B.</i>		<i>82629</i>		
-----------------------------------	-------------	-----------	--	--------------	--	--

4000 221

Numéro inscription :	4 766 264	Circ. foncière :	Montréal
DHM de présentation :	1995-03-09 09:00		

Registre des mentions

SOMMAIRE

DATE ET LIEU:

Le 3 mars 1995, à Québec.

DOCUMENT RÉSUMÉ

1. DATE ET LIEU

Le 28 février 1995, à Montréal.

2. IDENTIFICATION

Acte de cession.

3. DÉSIGNATION DES PARTIES

3.1 CEDANTE: L'INSTITUT DES FRERES DE SAINT-GABRIEL, corporation constituée par la Loi constituant en corporation "l'Institut des Frères de Saint-Gabriel" (52 Victoria, chapitre 67), ayant son siège au 1601 est, boulevard Gouin, Montréal, Québec, H2C 1C2, représentée par le Frère Yves Ladouceur, f.s.g., administrateur, et par le Frère Alain Gagnon, f.s.g., administrateur, dûment autorisés à cette fin aux termes d'une résolution du conseil d'administration adoptée le 28 février 1995;

3.2 CESSIONNAIRE: L'INSTITUT DES FRERES DE SAINT-GABRIEL AU CANADA, corporation constituée par la Loi constituant en corporation L'Institut des Frères de Saint-Gabriel au Canada (14-15 George V, chapitre 96) et prolongée en corporation sous la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes par lettres patentes émises le 27 février 1974, ayant son siège au 1601 est, boulevard Gouin, Montréal, Québec, H2C 1C2, représentée par le Frère Yves Ladouceur, f.s.g., administrateur, et par le Frère Alain Gagnon, f.s.g., administrateur, dûment autorisés à cette fin aux termes d'une

Certificat d'inscription
Circonscription foncière de: Montréal

Réquisition présentée le **1995 -03- 09** *09* *00*
date heure minute

No d'inscription

4766264

Certifié par

Yves Beaulieu
Officier de la publicité des droits



1013669024

Hyman & al.

→

Cess → après

✓

✓

résolution du conseil d'administration adoptée le 28 février 1995;

4. QUALIFICATION DU DROIT

Transfert du droit de propriété.

5. DÉSIGNATION DU BIEN

- 1) Un immeuble connu et désigné comme étant une Partie du lot originaire numéro DEUX CENT DIX-HUIT (P. 218) du cadastre officiel de la Paroisse de Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal.

Cet immeuble est borné vers le Sud-Est par le boulevard Guin et par la Partie du lot 218-2 ci-après décrite, vers le Sud-Ouest par des Parties du lot 219, vers l'Ouest par la Rivière des Prairies, vers le Nord-Ouest et vers l'Est par la Partie du lot 218-2 ci-après décrite et vers le Nord-Est par une autre Partie du lot 218 et par les lots 218-3, 218-5 et 218-6 et mesurant deux cent dix pieds et huit dixièmes (210.8') en front vers le Sud-Est, trois cent dix-sept pieds et deux dixièmes (317.2') vers le Sud-Ouest, cent trente-huit pieds et un dixième (138.1') et quatre-vingt-onze pieds et neuf dixièmes (91.9') le long d'une ligne brisée en arrière vers l'Ouest, quatre vingt-cinq pieds (85.0') dans une limite Nord-Est, vingt pieds (20.0') vers le Sud-Est, vingt-quatre pieds et cinquante et un centièmes (24.51') vers l'Est, quarante et un pieds et trente-neuf centièmes (41.39') vers le Nord-Ouest, cent vingt-six pieds et dix-sept centièmes (126.17') et cent soixante-dix-sept pieds (177.0') le long d'une ligne brisée dans une autre limite Nord-Est, contenant en superficie soixante-dix mille douze pieds carrés et six dixièmes (70 012.6 pi ca).

0670
6546

- 2) Un immeuble connu et désigné comme étant une Partie du lot numéro DEUX de la subdivision du lot originaire numéro DEUX CENT DIX-HUIT (P. 218-2) du cadastre officiel de la Paroisse de Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal.

Cet immeuble est borné vers le Nord-Est par le lot 218-2-1, vers le Sud-Est, l'Ouest et le Nord-Ouest par une Partie du lot 218, mesurant dix pieds et cinq centièmes (10.05') vers le Nord-Est, quarante et un pieds et trente-neuf centièmes (41.39') vers le Sud-Est, vingt-quatre pieds et cinquante et un centièmes (24.51') vers l'Ouest et vingt pieds (20.0') vers le Nord-Ouest, contenant en superficie trois cent sept pieds carrés (307 pi ca).

L'immeuble porte l'adresse 1601 est, boulevard Gouin, Montréal (Québec) H2C 1C2.

6. MODE D'ACQUISITION

Acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 38094.

7. PRIX, CONTREPARTIE, MODALITÉS DE L'OBLIGATION

Cette cession est faite pour le prix de 1,00\$ payé comptant par la Cessionnaire et pour autre bonne et valable considération, dont quittance générale et finale pour autant.

8. MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

La Cédante et la Cessionnaire établissent les mentions suivantes et déclarent ce qui suit:

- 8.1 La Cédante, L'INSTITUT DES FRERES DE SAINT-GABRIEL, a son siège au 1601 est, boulevard Guoin, Montréal, Québec, H2C 1C2;
- 8.2 La Cessionnaire, L'INSTITUT DES FRERES DE SAINT-GABRIEL AU CANADA, a son siège au 1601 est, boulevard Guoin, Montréal, Québec, H2C 1C2;
- 8.3 L'immeuble, objet du présent transfert, est situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 8.4 Selon la Cédante et la Cessionnaire, le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble est de un dollar (1,00\$) et le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation pour l'immeuble est de deux millions cent six mille quatre cents dollars (2 106 400,00 \$);
- 8.5 Le montant du droit de mutation exigible s'élève à trente mille quatre-vingt-seize dollars (30 096,00 \$);
- 8.6 Il y a exonération du paiement du droit de mutation exigible en vertu du paragraphe g) de l'article 19 de

la Loi concernant les droits sur les
mutations immobilières;

Signé à Québec, ce 3 mars 1995.


MICHEL LeBLOND,
avocat

DÉCLARATION D'ATTESTATION

Je, soussigné, MICHEL LeBLOND, avocat, atteste que:

- Le contenu du présent sommaire est exact;
- J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité des parties;
- Le document traduit la volonté exprimée par les parties;
- Le titre du constituant du droit visé est déjà valablement publié;
- Le document résumé est valide quant à sa forme.

Attesté à Québec,
le 3 mars 1995.

Nom: MICHEL LeBLOND

Qualité: avocat

Adresse: 70, rue Dalhousie, bureau 500,
Québec (Québec) G1K 7A6


MICHEL LeBLOND,
avocat

ACTE DE CESSION

PAR: L'INSTITUT DES FRERES DE SAINT-GABRIEL, corporation constituée par la Loi constituant en corporation "l'Institut des Frères de Saint-Gabriel" (52 Victoria, chapitre 67), ayant son siège au 1601 est, boulevard Gouin, Montréal, Québec, H2C 1C2, ici représentée par le Frère Yves Ladouceur, f.s.g., administrateur, et par le Frère Alain Gagnon, f.s.g., administrateur, dûment autorisés à cette fin aux termes d'une résolution du conseil d'administration adoptée le 28 février 1995, dont copie demeure annexée à la présente après avoir été reconnue véritable par lesdits mandataires;

Ci après-appelée "la Cédante"

A: L'INSTITUT DES FRERES DE SAINT-GABRIEL AU CANADA, corporation constituée par la Loi constituant en corporation L'Institut des Frères de Saint-Gabriel au Canada (14-15 George V, chapitre 96) et prolongée en corporation sous la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes par lettres patentes émises le 27 février 1974, ayant son siège au 1601 est, boulevard Gouin, Montréal, Québec, H2C 1C2, ici représentée par le Frère Yves Ladouceur, f.s.g., administrateur, et par le Frère Alain Gagnon, f.s.g., administrateur, dûment autorisés à cette fin aux termes d'une résolution du conseil d'administration adoptée le 28 février 1995, dont copie demeure annexée à la présente après avoir été reconnue véritable par lesdits mandataires;

Ci-après appelée "la Cessionnaire"

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. **OBJET**

La Cédante cède à la Cessionnaire l'immeuble suivant, savoir:

DESIGNATION:

- 1) Un immeuble connu et désigné comme étant une Partie du lot originaire numéro DEUX CENT DIX-HUIT (P. 218) du cadastre officiel de la Paroisse de Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal.

Cet immeuble est borné vers le Sud-Est par le boulevard Gouin et par la Partie du lot 218-2 ci-après décrite, vers le Sud-Ouest par des Parties du lot 219, vers l'Ouest par la Rivière des Prairies, vers le Nord-Ouest et vers l'Est par la Partie du lot 218-2 ci-après décrite et vers le Nord-Est par une autre Partie du lot 218 et par les lots 218-3, 218-5 et 218-6 et mesurant deux cent dix pieds et huit dixièmes (210.8') en front vers le Sud-Est, trois cent dix-sept pieds et deux dixièmes (317.2') vers le Sud-Ouest, cent trente-huit pieds et un dixième (138.1') et quatre-vingt-onze pieds et neuf dixièmes (91.9') le long d'une ligne brisée en arrière vers l'Ouest, quatre vingt-cinq pieds (85.0') dans une limite Nord-Est, vingt pieds (20.0') vers le Sud-Est, vingt-quatre pieds et cinquante et un centièmes (24.51') vers l'Est, quarante et un pieds et trente-neuf centièmes (41.39') vers le Nord-Ouest, cent vingt-six pieds et dix-sept centièmes (126.17') et cent soixante-dix-sept pieds (177.0') le long d'une ligne brisée dans une autre limite Nord-Est, contenant en superficie soixante-dix mille douze pieds carrés et six dixièmes (70 012.6 pi ca).

- 2) Un immeuble connu et désigné comme étant une Partie du lot numéro DEUX de la subdivision du lot originaire numéro DEUX CENT DIX-HUIT (P. 218-2) du cadastre officiel de la Paroisse de Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal.

Cet immeuble est borné vers le Nord-Est par le lot 218-2-1, vers le Sud-Est, l'Ouest et le Nord-Ouest par une Partie du lot 218, mesurant dix pieds et cinq centièmes (10.05') vers le Nord-Est, quarante et un pieds et trente-neuf centièmes (41.39') vers le Sud-Est, vingt-

quatre pieds et cinquante et un centièmes (24.51') vers l'Ouest et vingt pieds (20.0') vers le Nord-Ouest, contenant en superficie trois cent sept pieds carrés (307 pi ca).

L'immeuble porte l'adresse 1601 est, boulevard Gouin, Montréal (Québec) H2C 1C2.

Sujet ledit immeuble à toutes les servitudes d'utilité publique.

2. TITRES

La Cédante déclare que l'immeuble ci-haut mentionné lui appartient pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de vente publié à la circonscription foncière de Montréal, le 23 mai 1891, sous le numéro 38094.

3. POSSESSION

La Cessionnaire prendra possession de l'immeuble ci-avant décrit en date des présentes.

4. GARANTIE

Cette cession est faite avec la garantie légale.

5. DECLARATION DE LA CEDANTE

La Cédante déclare que l'immeuble présentement cédé est libre de toute priorité, servitude, hypothèque ou charge.

6. CHARGES ET CONDITIONS

La présente cession est faite à la charge par la Cessionnaire qui s'y oblige:

6.1: de prendre possession dudit immeuble à compter des présentes;

6.2: de payer et acquitter toutes les taxes municipales, scolaires, spéciales et toute autre contribution publique pouvant affecter le susdit immeuble à compter des présentes, quitte de tout arriéré, tout

ajustement devant être effectué en date de ce jour;

6.3: de payer les frais des présentes et de leur publication.

7. CONSIDERATION

Cette cession est faite pour le prix d'UN DOLLAR (1,00 \$) payé comptant par la Cessionnaire et pour autre bonne et valable considération, dont quittance générale et finale pour autant.

8. TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET TAXE DE VENTE DU QUEBEC (T.V.Q.)

La Cédante et la Cessionnaire déclarent que la présente transaction constitue une fourniture exonérée au sens de l'article 25, partie VI, annexe V de la Loi sur la taxe d'accise et au sens de l'article 168 de la Loi sur la taxe de vente du Québec.

9. MENTIONS EXIGEES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIERES (L.R.Q., c. D-15.1)

9.1: La Cédante, L'INSTITUT DES FRERES DE SAINT-GABRIEL, a son siège au 1601 est, boulevard Guin, Montréal, Québec, H2C 1C2;

9.2: La Cessionnaire, L'INSTITUT DES FRERES DE SAINT-GABRIEL AU CANADA, a son siège au 1601 est, boulevard Guin, Montréal, Québec, H2C 1C2;

9.3: L'immeuble, objet du présent transfert, est situé sur le territoire de la Ville de Montréal;

9.4: Le bien faisant l'objet du transfert n'est qu'un immeuble corporel et ledit transfert ne comprend pas de meubles qui sont à demeure, matériellement attachés ou réunis audit immeuble, tels que visés par l'article 1.0.1 de la Loi;

- 9.5: Selon la **Cédante** et la **Cessionnaire**, le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble est d'UN DOLLAR (1,00\$) et le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation pour l'immeuble est de DEUX MILLIONS CENT SIX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (2 106 400,00 \$);
- 9.6: Le montant du droit de mutation exigible s'élève à TRENTE MILLE QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS (30 096,00 \$);
- 9.7: Il y a exonération du paiement du droit de mutation exigible en vertu du paragraphe g) de l'article 19 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières;

SIGNE A MONTREAL,
CE *28 février* 1995

LA CEDANTE: L'INSTITUT
DES FRERES DE SAINT-
GABRIEL

Par:

Yves Ladouceur
FR. YVES LADOUCEUR,
f.s.g.

Alain Gagnon
FR. ALAIN GAGNON,
f.s.g.

LA CESSIONNAIRE: L'INS-
TITUT DES FRERES DE
SAINT-GABRIEL AU CANADA

Par:

Yves Ladouceur
FR. YVES LADOUCEUR,
f.s.g.

Alain Gagnon
FR. ALAIN GAGNON,
f.s.g.

Signatures numériques

Reproduction du nom du signataire du document numéro 4 766 264

Nom du signataire du document 4 766 264

Aucune signature

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Paroisse de Sault-au-Récollet	Droits : 2020-08-12 12:00
Lot : 218-2	Radiations : 2020-08-06 16:00
Date d'établissement : 1929-11-23	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 1980-09-01						
1995-03-09	4 766 264	Cession	Cédant Cessionnaire	INSTITUT DES FRERES DE ST GABRIEL INSTITUT DES FRERES DE ST GABRIEL AU CANADA	DROIT DE PROPRIETE 1,00 \$ comptant		
1996-05-23	4 853 353	Cession	Cédant Cessionnaire	INSTITUT DES FRERES DE ST GABRIEL AU CANADA FRERES DE ST GABRIEL DU CANADA	1ER IMMEUBLE 1,00 \$ et charges		
2003-04-29	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2003-05-09	À 09:00. Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 2 495 539 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).						

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Montréal - Paroisse de Sault-au-Récollet - 218-2

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTREE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUEES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISE. [(1986) 118 G.O. II, 718]

Index aux Immeubles

Deuxième feuille

Sault-au-Récollet,

Comté d'Hochelaga

Acte le 23 mars 1929 Partie 3964

No 218-2

NOMS des PARTIES	Titre de l'Acte	Enregistrement de l'Hypothèque				Enregistrement de l'Avis				Radiation	REMARQUES	
		Reg.	Vol.	Page	No.	Reg.	Vol.	Page	No.			
<i>G. J. St. Gabriel à Mt. Island Copper Co.</i>	<i>Vente</i>				<i>211280</i>							
<i>Loranger & Beckham</i>	<i>Privilège</i>				<i>233000</i>	<i>6</i>	<i>JUL 1942</i>			<i>080185</i>		<i>ajout.</i>
<i>Ind. Trus. Gabriel à Cassin</i>	<i>obligation</i>				<i>527326</i>					<i>0139224</i>		<i>ajout.</i>
<i>Comp. Hydro. Trébec</i>	<i>Prise de Poss.</i>				<i>738930</i>							<i>ajout.</i>
<i>Ind. Trus. St. Gabriel Canada</i>	<i> Fondation B. Trumbly</i>				<i>Vente 2101106</i>							<i>ajout.</i>
PARTIELLEMENT SUBDIVISÉ. 18 NOV 1970	<i>a 0900 lacs</i>				<i>(218-2-1 Vol 243)</i>							<i>pte l'acte</i>

As Beaudry R.

Numéro inscription : 38 094

Circ. foncière : Montréal

DHM de présentation :

Registre des mentions

GP

comportant frais d'actes et copies, enregistrement, examen de titres, dépôt d'avis d'adresse du créancier, etc., seront à la charge du débiteur. Le débiteur sera tenu de fournir au créancier dans les trente jours de son exécution, une copie enregistrée de tout acte de mutation affectant la propriété hypothéquée, sous peine de rendre la créance immédiatement exigible à l'option du créancier. Le débiteur sera tenu de payer toutes les taxes devant être imposées sur les prêts, à moins qu'il ne préfère rembourser le présent prêt en payant une indemnité de six mois d'intérêt au taux de la présente obligation. Le débiteur déclare qu'il n'est marié en premières noces avec Dame Emma Gagnebraune, sous le régime de la communauté légale de biens, laquelle est décédée en la cité de Montréal, le vingt-six novembre mil neuf cent vingt-deux, instituant le dit Hubert White, son légataire universel, aux termes de son testament passé devant J. A. Cameron, Notaire, le six décembre mil neuf cent douze. Le dit Hubert White déclare de plus que Dame Emily Selina Davis, son épouse en secondes noces, vit encore. Fait et passé en la cité de Montréal, sous le numéro quatorze cent trente-neuf de Répertoire de Notaire, susseigné. Et les dits parties ont signé avec et en présence du Notaire, susseigné, après lecture faite. (Signé) Hubert White. A. G. P. de homme. Georges Paquette, Notaire. Vraie copie de la minute des présents demeurée en mon Etude, onze mots royaux ont

L. E. D. mil. Georges Paquette, Notaire.

No. 38094
Enregistré le trois de décembre. Devant M. Joseph Louis Poussie Gachapelle, Notaire Public pour la Province de Québec, résidant et pratiquant cent vingt-quatre à en la cité de Montréal, susseigné. Le comparant : Demoiselle Alphonse Pepin, et Demoiselle Sarah Pepin, toutes deux filles de M. Alphonse Pepin, majeur et usant de leurs droits, de la Cité de Montréal. Et après appelées les "Créancières": D'une part, et M. Emery Collette, de la Cité de Montréal, susseigné, résidant au numéro 548 de la rue Plessis. Et après appelé l'"Emprunteur": D'autre part; Lesquels ont arrêté ce qui suit: Article premier. L'Emprunteur reconnaît avoir reçu à son entière satisfaction dont quittance des Créancières la somme de trois mille cinq cents dollars (\$3500.00) dans la proportion de deux mille quatre cents dollars (\$2400.00) de la dite Demoiselle Alphonse Pepin et de onze cents (\$1100.00) dollars de la dite Demoiselle Sarah Pepin pour prêt de pareille et même somme. Article deuxième. Ce prêt sera productif d'intérêts au taux de sept pour cent par an à compter de la date des présentes jusqu'au remboursement. Article troisième. L'emprunteur s'oblige de rembourser le montant du présent prêt aux créancières le premier jour de janvier mil neuf cent vingt-trois.

L'an mil neuf cent vingt-trois, le vingt-septième jour du mois de décembre. Devant M. Joseph Louis Poussie Gachapelle, Notaire Public pour la Province de Québec, résidant et pratiquant cent vingt-quatre à en la cité de Montréal, susseigné. Le comparant : Demoiselle Alphonse Pepin, et Demoiselle Sarah Pepin, toutes deux filles de M. Alphonse Pepin, majeur et usant de leurs droits, de la Cité de Montréal. Et après appelées les "Créancières": D'une part, et M. Emery Collette, de la Cité de Montréal, susseigné, résidant au numéro 548 de la rue Plessis. Et après appelé l'"Emprunteur": D'autre part; Lesquels ont arrêté ce qui suit: Article premier. L'Emprunteur reconnaît avoir reçu à son entière satisfaction dont quittance des Créancières la somme de trois mille cinq cents dollars (\$3500.00) dans la proportion de deux mille quatre cents dollars (\$2400.00) de la dite Demoiselle Alphonse Pepin et de onze cents (\$1100.00) dollars de la dite Demoiselle Sarah Pepin pour prêt de pareille et même somme. Article deuxième. Ce prêt sera productif d'intérêts au taux de sept pour cent par an à compter de la date des présentes jusqu'au remboursement. Article troisième. L'emprunteur s'oblige de rembourser le montant du présent prêt aux créancières le premier jour de janvier mil neuf cent vingt-trois.

L'hypothèque ci-dessus est radiée. (T. Guillet N.P. 4/12/46) c. d. T. No. 0215814 - 11/12/46 J. A. Gagnon D.R.

sept, et jusqu'au paiement effectif à leur en servir les intérêts payables semi-annuellement le premier jour de janvier et de juillet de chaque année et dont le premier paiement à partir de la date des présentes devra être le premier juillet 1897 et sera de cent vingt-quatre. Tout paiement ou remboursement devra être fait au bureau des créanciers. Article Quatrième. A la sûreté et garantie de la somme prêtée et des intérêts qu'elle produira et aussi des frais pour la conservation ou le recouvrement de la créance, l'emprunteur affecte et hypothèque spécialement aux profits des créanciers l'immeuble suivant savoir; Désignation: Un lot de terre ou emplacement communal désigné sous le numéro cent vingt-neuf de la subdivision officielle du lot numéro Onze cent un (1101-129) des plans et lieux de renvois officiels du Quartier Ste. Anne, en la dite Cité de Montréal, contenant trente-huit pieds de front par cent-un pieds de profondeur, mesure anglaise plus ou moins, borné au front par la rue Fleury, avec les maisons et bâtisses dessus érigées ainsi que les servitudes y établies sur tout titre à cet effet, comprenant réserve de droit de mitoyenneté dans le mur sud. C'est la dite maison en faveur du lot voisin, connu comme étant le numéro cent vingt-huit de la dite subdivision officielle, et établissant le privilège en faveur de la dite maison, de laisser des poteaux et appuyer la galerie au plat-fonds existant actuellement et sa porte cochère sur le mur sud. Ouest de la maison érigée sur le lot connu comme étant le numéro Cent trente de la subdivision officielle. Article Cinquième. Au cas de vente forcée du gage des créanciers en tout ou en partie et pour les indemnités de la perte des intérêts à compter du jour de l'adjudication jusqu'à celui du remboursement, par le Shérif, le Prototaire ou le Syndic, ou au cas de faillite du Débiteur ou s'il fait cession de ses biens en vertu de la loi des faillites ou toute autre loi, le Débiteur s'engage à payer aux créanciers une indemnité de cinq pour cent sur et en plus du montant dû lors de la vente en capital, intérêts, frais et autres accessoires, laquelle indemnité sera payable aux créanciers à titre de dommages liquidés. Article Sixième. A la sûreté et garantie des accessoires du prêt tel que primes d'assurance, intérêts des avances faites par les créanciers, indemnités pour remboursements anticipés, indemnités à cause de vente forcée, intérêts au-delà de deux années et la courante, des dommages liquidés et les frais et dépenses de voyage et aussi de toute commission ou pourcentage prélevé par le Gouvernement, Shérif ou Syndic, qui seront toujours à la charge de l'emprunteur, ce dernier affecte et hypothèque spécialement l'immeuble ci-dessus désigné, au profit des créanciers jusqu'à concurrence

rence de la somme de quatre cents dollars (\$400.00). Article septième. Tout versement de l'intérêt non payé pendant trente jours après échéance rendra la créance exigible, si bon semble aux créanciers et dans tous les cas produra de plein droit des intérêts au taux stipulé pour le dit prêt, au profit des créanciers, à partir de l'échéance, le tout sans qu'il soit besoin de mise en demeure. Il en sera de même des avances faites par les créanciers notamment pour primes payées aux compagnies d'assurance et pour frais tendant à la conservation et au recouvrement de la créance. Ces intérêts courront du jour des avances; la somme prêtée deviendra également exigible à l'option des créanciers dans le cas où l'emprunteur négligerait de payer avant le premier jour de janvier de chaque année les taxes et cotisation qui auront été imposées sur les immeubles ci-dessus décrits et si les créanciers paient elles-mêmes ces taxes ainsi qu'elles sont autorisées, elles pourront exiger le remboursement immédiat avec intérêt. Article huitième. Pour plus de sûreté et de garantie l'emprunteur s'oblige à faire assurer contre l'incendie jusqu'à concurrence de la somme de quatre mille dollars (\$4000.00) les bâtiments construits sur la dite propriété hypothéquée tant au profit qu'au nom des créanciers et à maintenir cette assurance pendant la durée du prêt. Cette assurance devra être faite par une compagnie approuvée par les créanciers. Elle devra être constatée par la remise aux créanciers d'une police et à chaque année subséquente par la remise de la quittance de la prime pour la prolongation de la police. A défaut de cette assurance par l'emprunteur, les créanciers auront droit de faire cette assurance avec telles compagnies d'assurance qu'ils leur paraîtront choisis aux frais de l'emprunteur. Dans tous les cas, soit que l'assurance ait été effectuée par l'emprunteur ou par les créanciers, la prime pour la prolongation de la police d'assurance pourra être acquittée par ces derniers et devra en conséquence être ajoutée au montant des intérêts, à moins que les créanciers ne préfèrent en exiger immédiatement le remboursement. En cas de sinistre, les créanciers profiteront de cette assurance, en conséquence elles toucheront jusqu'à concurrence de ce qui leur sera dû l'indemnité directement de la compagnie d'assurance. Les dites créanciers se réservent l'option d'imputer le montant de l'indemnité en tout ou en partie soit en déduction de ce qui leur sera dû, soit de l'employé en tout ou en partie à la reconstruction ou à la réparation des biens hypothéqués, sans que par le fait de la réception de tels deniers, les droits, privilèges et hypothèques

Sp

en faveur des créanciers soient diminués ou affectés en aucune manière. Article Neufième. Pour l'accomplissement du contrat de prêt, il est fait élection de domicile au bureau du Prototaire de la Cour Supérieure pour le district de Montréal. Cette élection de domicile sera attributive de juridiction conformément à l'article 85 du Code Civil du Bas-Canada; en conséquence toute signification, demandes ou poursuites relatives au prêt, pourront être faites au domicile convenu ou devant le Juge ou le Tribunal de ce domicile. Les créanciers pourront aussi, mais sans y être obligés, signifier une copie additionnelle de la demande au domicile réel de l'emprunteur aux frais de ce dernier, Article Dixième. Au cas où un impôt ou une taxe quelconque serait imposé par autorité municipale ou législative, sur les créances hypothécaires ou sur les revenus d'icelles, l'emprunteur s'engage et s'oblige de payer lui-même telle taxe afin que les créanciers ne soient le moins du présent prêt en capital et intérêts sans réduction ou diminution d'aucune sorte. Article Onzième. Toutes quittances ou autres documents auxquels les créanciers pourront être requis de servir partie, en rapport avec le présent prêt, devront être expédiés devant le Notaire des dites Créanciers et aux frais de l'emprunteur. Article Douzième. Le content de prêt sera résolu et le paiement de la créance deviendra dû et exigible aux choix des créanciers s'il se révélait des inscriptions ou des droits modifiant la situation déclarée et acceptée ou si le débiteur laissait détériorer sa propriété. Article Treizième. Le paiement des intérêts se fera au bureau des créanciers ou à tout autre endroit qui pourra être désigné par les Créanciers. Déclarations de l'Emprunteur. L'emprunteur déclare: 1o. - Que la propriété présentement hypothéguée est libre et claire de toutes dettes et hypothèques et qu'elle lui appartient en vertu de bons et valables titres; 2o. - Qu'il ne s'est marié qu'une fois avec Dame Etienne. Ommet qui vit encore. Dont Acte. Fait et Passé à Montréal, les jours, mois et an ci-dessus mentionnés sous le Numéro six mille deux cent seize des minutes du Notaire soussigné. Et lecture faite, les parties ont signé avec nous, Notaire. (Signé) Basal Pepin, Alphonse Pepin, Emery Collette, J. L. Narcisse LaChapelle, h. P. Vraie copie de la minute demeurée en mon étude. J. L. Narcisse LaChapelle, h. P.

mut. her. es. at

P. H. G. 21-11

2. L. B. P.
 No. 38 111
 Enregistré le trois jan. 1881
 Me. Marius Laporte, Notaire pour la province de Québec, Canadien, neuf cent de soussigné, résidant et pratiquant à Berthier, district de Rich-

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-08-12 12:00
Lot :	2 494 706	Radiations : 2020-08-06 16:00
Date d'établissement :	2003-05-09 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Lot(s) 211-1 , 211-2 , 211-3 , 211-5 , 211-6 , 211-7 , 211-8-2 , 218-2-1 , 218-3 et 218-4 Paroisse de Sault-au-Récollet et partie du (des) lot(s) 211 et 218 Paroisse de Sault-au-Récollet.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2004-04-01	À 09:00.Modification(s) : Mode d'acquisition, numéro d'inscription du titre . Voir plan(s) et/ou document joint : 835607						
2004-06-16	11 432 901	Déclaration de transfert de créances Article 36 Loi sur Immobilière SHQ	Requérant	Immobilière SHQ	Réf. : 2 292 893	6 002 931	T 17 440 235
2010-05-06	17 144 599	Hypothèque	Créancier Débiteur	First National Financial GP Corporation / Commandite Société Financière First National La Fondation Berthiaume-Du Tremblay	2 849 700,00 \$	6 284 053	T 24 196 616
2014-01-21	20 518 981	Hypothèque	Créancier Constituant	LA BANQUE TORONTO-DOMINION LA FONDATION BERTHIAUME-DU TREMBLAY	1 500 000,00 \$	6 016 922	T 24 174 723
2018-06-26	23 950 453	Hypothèque	Créancier Débiteur	CAISSE DESJARDINS DU CENTRE-NORD DE MONTRÉAL LA FONDATION BERTHIAUME DU TREMBLAY	7 000 000,00 \$	6 018 331	

Mention de radiation - Section informatisée

	Radiations	Mention
T	17 440 235	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 2 292 893 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	24 196 616	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition No 17 144 599 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	24 174 723	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 20 518 981 est supprimée.

Plan cadastral

[Liste des plans](#)

Document à afficher :

Plan global

1

de

1

Circonscription foncière :

Montréal

Cadastre :

Cadastre du Québec

Lot :

2 494 706

Type de document :

Plan global

Numéro de document :



Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Paroisse de Sault-au-Récollet	Droits : 2020-08-12 12:00
Lot : 211-1	Radiations : 2020-08-06 16:00
Date d'établissement : 1928-12-05	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 1980-09-01							
1981-10-28	61 362	Avis vente taxes	Officier public Propriétaire	Municipalité de MONTREAL RESIDENCE BERTHIAUME DU TREMBLAY	No rôle : 715239 20		I 17 461 000
1982-05-19	3 262 776	Bail	Locataire Locateur	BANQUE NATIONALE DU CANADA RESIDENCE BERTHIAUME DU TREMBLAY	(Bordereau)		
1985-07-17	3 613 158	Bail	Locataire Locateur	BANQUE NATIONALE DU CANADA RESIDENCE BERTHIAUME DU TREMBLAY	(Bordereau) UN LOCAL SUR		
1990-03-16	4 257 248	Bail	Locataire Locateur	BANQUE NATIONALE DU CANADA RESIDENCE BERTHIAUME DU TREMBLAY	(Bordereau) UN LOCAL SUR Réf.: 3 613 158		
2003-04-29	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2003-05-09	À 09:00. Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 2 494 706 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).						

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Montréal - Paroisse de Sault-au-Récollet - 211-1

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Acte au long			
2 292 893			I 17 440 235

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTRÉE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUÉES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISÉ. [(1986) 118 G.O. II, 718]

378

Index aux Immeubles

Cent quatre-vingt-neufième feuillet

Sault-au-Récollet,

Comté d'Hochelaga

Pl. Subdivisi le 5 Dec 1978 3922

No. 211-1

NOMS des PARTIES	Titre de l'Acte	Enregistrement de l'Hypothèque				Enregistrement de l'Avis				Radiation	REMARQUES
		Reg.	Vol.	Page	No.	Reg.	Vol.	Page	No.		
G. J. St-Gabriel à Mont Island Power Co.	Vente	D	187		199799						droits
Gormeau & Beckham	Privilège	G	8		233000	6	JUL 1942		086185		égouts
Inst. St-Gabriel à Caron Net. Elec.	obligation	6	413		527326	30	JUL 1942		0189224		0215946
Com. Hydro. Québec	Prise de Poss.				738930						Droits
Instit. F. St-Gabriel Canada @ Fondation B. Tremblay	Vente				2101106		20/7/71				Exp. lat.
Le Soule & Hal. de Q. à La Fondation B. du Tremblay	Pré				2292893		5/2/71				707588

Mention de radiation - Section numérisée

	Radiations	Mention
T	17 440 235	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 2 292 893 est supprimée.

Plan cadastral

[Liste des plans](#)

[Commander copie papier](#)

Document à afficher :

Plan parcellaire

1

de

2

Circonscription foncière :

Montréal

Cadastre :

Paroisse de Sault-au-Récollet

Lot :

211-1

Type de document :

Plan parcellaire et livre de renvoi

Numéro de document :



CADASTRE
M-84 9725
05-0670

Plan Showing the Subdivision of Parts of Lots 211 and 218 Parish of Sault au Recollet, County of Hochelaga Scale 50' = 1" E.M.

Note:- This Land now forms part of the City of Montreal

Prepared in Virtue of Article 2175 of the Civil Code

Actual Proprietors

*C. J. Gauthier des r. des le...
M. G. Gauthier
J. U. Gauthier*

C. J. Gauthier

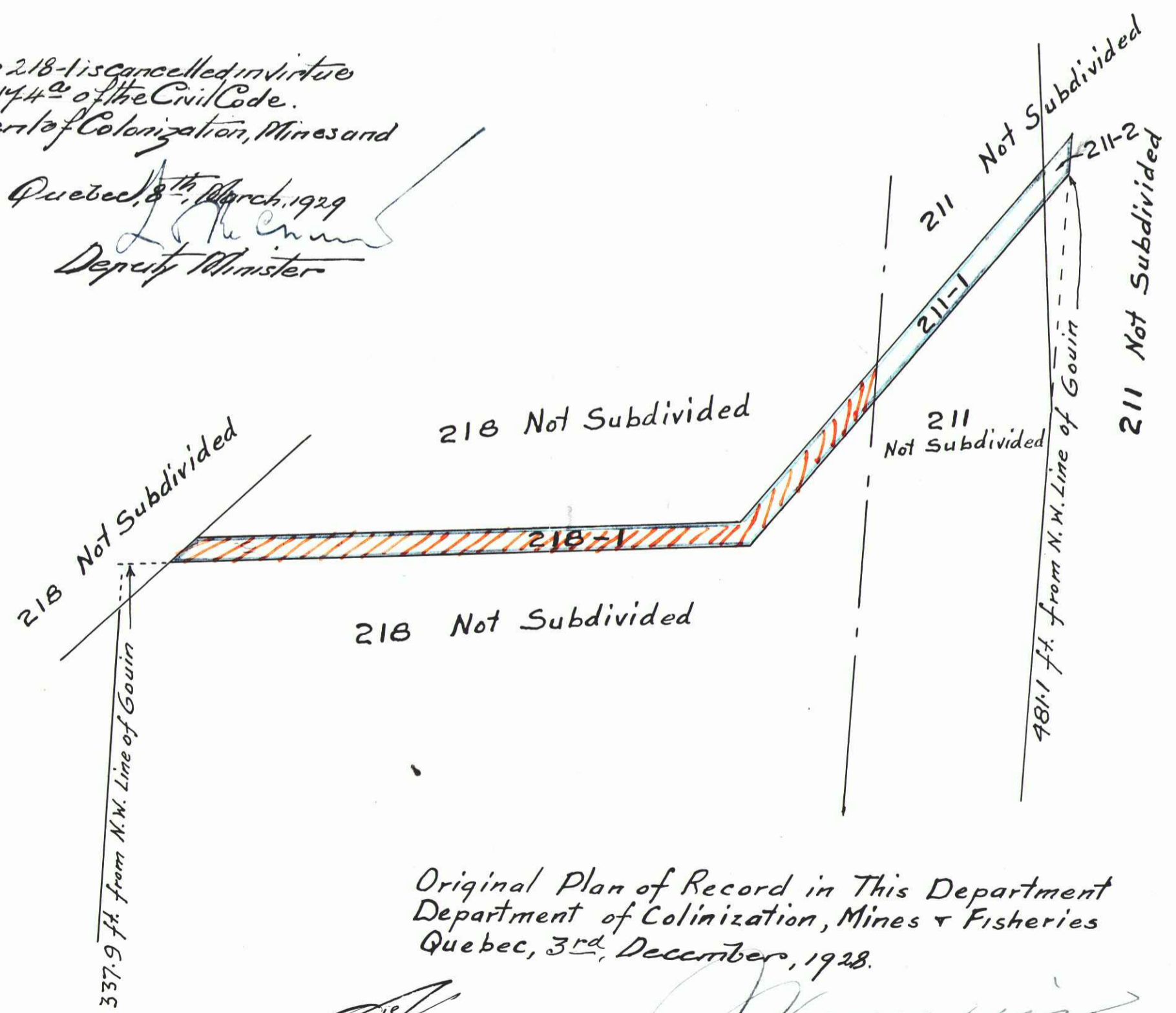
Prepared by-

*Douglas M. Fowler
Quebec Land Surveyor*

Montreal November 19th 1928

Lot number 218-1 is cancelled in virtue
of article 2144^{2o} of the Civil Code.
Department of Colonization, Mines and
Fisheries.

Quebec, 8th March, 1929
L. G. Gauthier
Deputy Minister



CITÉ DE MONTRÉAL
CITY OF MONTREAL
Approuvé
Approved
E. Gauthier
Dessinateur Géomètre en Chef
Chief Draughtsman.
H. A. Terrault
Inspecteur de la Cité
City Surveyor
27/11/28.

Original Plan of Record in This Department
Department of Colonization, Mines & Fisheries
Quebec, 3rd, December, 1928.

[Signature]
for the Deputy Minister



OFFICIAL BOOK OF REFERENCE

Parish of Sault au Recollet COUNTY OF Hochelaga

No. of lot indicated on the official plan	NAME OF PROPRIETOR	GENERAL DESCRIPTION	REMARKS
		<i>Subdivision of Parts of lots 211 and 218</i>	
	<i>211-1</i>		
211-1	L'Institut des Freres de St Gabriel au Canada. <i>fr. Elie fr. Louis fr. A. Lefebvre</i>	Bounded towards the North by lot No. 211-2 towards the South by 218-1, towards the East and West by parts of 211 Not subdivided Measuring ten feet in width, by a mean length of One hundred and five feet. Containing in area Ten hundred and fifty feet English Measure (1050)	
	<i>211-2</i>		
211-2	Montreal Island Power Co.	Bounded towards the North, East and West by lot No. 211 Unsubdivided. Towards the South by lot No. 211-1. Measuring Ten feet in width, by a mean length of Seventeen feet. Containing in area One hundred and seventy feet English Measure. (170)	
	<i>218-1</i>		
218-1	L'Institut des Freres de St. Gabriel au Canada. <i>fr. Elie fr. Louis fr. A. Lefebvre</i>	<i>Subdivision of Part of lot 218</i> Bounded at one extremity towards the North by lot No. 211-1, at the other extremity towards the South west by lot No. 218 Not subdivided. Towards the North-west, and South East, by lot No. 218 Not subdivided. Measuring Ten feet in width, by a mean length of three hundred and seven and seven tenths feet. Containing in area Three thousand and seventy-seven feet English Measure (3077)	<i>Lot number 218-1 is cancelled in virtue of article 214^a of the Civil Code. Department of Colonization, Mines and Fisheries. Quebec, 8th March, 1929. L. R. Curran Deputy Minister</i>

05-0670



OFFICIAL BOOK OF REFERENCE

Parish of Sault au Recollet COUNTY OF Hochelaga

No. of lot indicated on the official plan	NAME OF PROPRIETOR	GENERAL DESCRIPTION	REMARKS
		<p>Subdivision of Parts of Lots 211 and 218</p> <p>Note: - This land now forms part of the City of Montreal</p> <p>Prepared in virtue of Article 2175 of the Civil Code</p> <p>Prepared by - Douglas M. Lowe Quebec Land Surveyors Montreal November 19th 1928</p> <p>Actual Proprietors - L'Institut des Freres de St-Gabriel au Canada. fr. Elzéar Provincial J. A. Dupresne</p> <p>MONTREAL ISLAND POWER COMPANY <i>C. J. D. A. G.</i> Sec. Treas.</p>	
		<p>Original Book of Reference of Record in this Department Department of Colonization, Mines and Fisheries Quebec, 3rd, December, 1928</p> <p><i>[Signature]</i> For the Deputy Minister</p>	

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Paroisse de Sault-au-Récollet	Droits : 2020-08-12 12:00
Lot : 211-2	Radiations : 2020-08-06 16:00
Date d'établissement : 1928-12-05	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 1980-09-01							
1981-10-28	61 362	Avis vente taxes	Officier public Propriétaire	Municipalité de MONTREAL RESIDENCE BERTHIAUME DU TREMBLAY	No rôle : 715239 20		I 17 461 000
1982-05-19	3 262 776	Bail	Locataire Locateur	BANQUE NATIONALE DU CANADA RESIDENCE BERTHIAUME DU TREMBLAY	(Bordereau)		
1985-07-17	3 613 158	Bail	Locataire Locateur	BANQUE NATIONALE DU CANADA RESIDENCE BERTHIAUME DU TREMBLAY	(Bordereau) UN LOCAL SUR		
1990-03-16	4 257 248	Bail	Locataire Locateur	BANQUE NATIONALE DU CANADA RESIDENCE BERTHIAUME DU TREMBLAY	(Bordereau) UN LOCAL SUR Réf.: 3 613 158		
2003-04-29	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2003-05-09	À 09:00. Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 2 494 706 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).						

Mention de radiation - Section informatisée

	Radiations	Mention
T	17 461 000	L'inscription de l'avis de vente pour taxes résultant du document ou de la réquisition N° 61 362 est supprimée sur le(s) bien(s) visé(s) 211, 211-1, 211-10, 211-2, 211-3, 211-5, 211-6, 211-7, 211-8-2, 218, 218-2-1, 218-3, 218-4, 218-5, 218-6 Paroisse de Sault-au-Récollet.

Index des immeubles

Section référence : Montréal - Paroisse de Sault-au-Récollet - 211-2

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Acte au long			
2 292 893			I 17 440 235

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTREE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUEES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISE. [(1986) 118 G.O. II, 718]

379

Index aux Immeubles

Sault-au-Récollet,

Comté d'Hochelaga

Pl. Subdiv. le 5 Dec 1928 3923

No. 211-2

NOMS des PARTIES	Titre de l'Acte	Enregistrement de l'Hypothèque				Enregistrement de l'Avis				Radiation	REMARQUES	
		Reg.	Vol.	Page	No.	Reg.	Vol.	Page	No.			
<i>Monsieur Jules Piquet C/o Press. St. Gabriel Vente</i>	<i>D, 187</i>				<i>199799</i>				<i>6</i>	<i>JUL 1942</i>		
<i>Inst. Jules St. Gabriel à l'usage des. Des. oblig.</i>	<i>L 413</i>				<i>527356</i>				<i>30</i>	<i>JUL 1942</i>	<i>0189224</i>	<i>015945</i>
<i>Institut F. des St. Gabriel Canada c/ F. d'Ind. B. Taberlay.</i>	<i>Vente</i>				<i>2101106</i>				<i>20</i>	<i>JUL 1942</i>		<i>Compteur</i>
<i>La Soc. D'Hol. du Cab. Fond. Be. Tremblay - P. et</i>					<i>2292893</i>					<i>5/8/71</i>		<i>707588</i>

Mention de radiation - Section numérisée

	Radiations	Mention
T	17 440 235	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 2 292 893 est supprimée.

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Paroisse de Sault-au-Récollet	Droits : 2020-08-12 12:00
Lot : 211-3	Radiations : 2020-08-06 16:00
Date d'établissement : 1929-08-05	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 1980-09-01							
1981-10-28	61 362	Avis vente taxes	Officier public Propriétaire	Municipalité de MONTREAL RESIDENCE BERTHIAUME DU TREMBLAY	No rôle : 715239 20		I 17 461 000
1982-05-19	3 262 776	Bail	Locataire Locateur	BANQUE NATIONALE DU CANADA RESIDENCE BERTHIAUME DU TREMBLAY	(Bordereau)		
1985-07-17	3 613 158	Bail	Locataire Locateur	BANQUE NATIONALE DU CANADA RESIDENCE BERTHIAUME DU TREMBLAY	(Bordereau) UN LOCAL SUR		
1990-03-16	4 257 248	Bail	Locataire Locateur	BANQUE NATIONALE DU CANADA RESIDENCE BERTHIAUME DU TREMBLAY	(Bordereau) UN LOCAL SUR Réf.: 3 613 158		
2003-04-29	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2003-05-09	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 2 494 706 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).						

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTRÉE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUÉES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISÉ. [(1986) 118 G.O. II, 718]

147

Index aux Immeubles

Sault-au-Récollet,

Comté d'Hochelaga

Subdivisé en lots le 5 avril 1929 à 9^h. Vol. 0274 No. 211-3

NOMS des PARTIES	Titre de l'Acte	Enregistrement de l'Hypothèque				Enregistrement de l'Avis				Radiation	REMARQUES
		Reg.	Vol.	Page	No.	Reg.	Vol.	Page	No.		
<i>Gregon A.P. à Montréal L.H.P. Vente</i>	<i>D 191</i>				<i>220160</i>						
<i>Mont L. St. P. Lemo. à Mont L. St. P. Vente</i>	<i>D 279</i>				<i>320066</i>						
<i>Mt L. St. P. Lemo. à Mt L. St. P. Lemo. Lession</i>	<i>D 379</i>				<i>436727</i>						
<i>Mt L. St. P. Lemo. à Mt L. St. P. Lemo. (fiducie) Écart Need</i>	<i>V 29</i>				<i>436860</i>						
<i>Com. Hydroélectrique Québec</i>	<i>Prise de Poss.</i>				<i>727956</i>						
<i>Com. Hydroélect. Québec à Fond Beukema</i>	<i>Vente</i>				<i>2511240</i>						

*224261
liquide de transmission
part. Compt
compt*

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Cadastre du Québec	Droits : 2020-08-12 13:16
Lot : 2 736 250	Radiations : 2020-08-06 16:00
Date d'établissement : 2003-05-09 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan : Liste des plans	
Concordance : Partie du (des) lot(s) 211 , 218 et 219 Paroisse de Sault-au-Récollet.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2004-04-01		À 09:00.Modification(s) : Mode d'acquisition, numéro d'inscription du titre . Voir plan(s) et/ou document joint : 835607					

Plan cadastral

[Liste des plans](#)

Document à afficher :

Plan global

1 de 1

Circonscription foncière :

Montréal

Cadastre :

Cadastre du Québec

Lot :

2 736 250

Type de document :

Plan global

Numéro de document :



Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Paroisse de Sault-au-Récollet	Droits : 2020-08-12 13:16
Lot : 211	Radiations : 2020-08-06 16:00
Date d'établissement : 1874-04-30	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 1980-09-01							
1980-11-05	3 122 650	Vente	Vendeur Acquéreur	AUXILIAIRES DU CLERGE CATHOLIQUE (MONTREAL) CORPORATION ARCHIEPISCOPALE CATHOLIQUE ROM DE MTL	500 000,00 \$, solde 398 500,00\$		
1981-10-28	61 362	Avis vente taxes	Officier public Propriétaire	Municipalité de MONTREAL RESIDENCE BERTHIAUME DU TREMBLAY	No rôle : 715239 20		T 17 461 000
1982-05-19	3 262 776	Bail	Locataire Locateur	BANQUE NATIONALE DU CANADA RESIDENCE BERTHIAUME DU TREMBLAY	(Bordereau)		
1985-07-17	3 613 158	Bail	Locataire Locateur	BANQUE NATIONALE DU CANADA RESIDENCE BERTHIAUME DU TREMBLAY	(Bordereau) UN LOCAL SUR		
1986-08-01	À 09:00.SUBDIVISE EN PARTIE, VOIR LOT(S) 211-11						
1990-03-16	4 257 248	Bail	Locataire Locateur	BANQUE NATIONALE DU CANADA RESIDENCE BERTHIAUME DU TREMBLAY	(Bordereau) Réf.: 3 613 158		
2003-04-29	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2003-05-09	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 2 494 706 et 2 736 250 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).						

Mention de radiation - Section informatisée

	Radiations	Mention
T	17 461 000	L'inscription de l'avis de vente pour taxes résultant du document ou de la réquisition N° 61 362 est supprimée sur le(s) bien(s) visé(s) 211, 211-1, 211-10, 211-2, 211-3, 211-5, 211-6, 211-7, 211-8-2, 218, 218-2-1, 218-3, 218-4, 218-5, 218-6 Paroisse de Sault-au-Récollet.

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Montréal - Paroisse de Sault-au-Récollet - 211

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTRÉE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUÉES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISÉ. [(1986) 118 6.0. II, 718]

Copie de l'Index aux Immeubles pour le No 211
 du cadastre de la Paroisse de Saint-Jacques
 autorisée par ordre en conseil du 30 août 1958,
 examinée et validée, et certifiée conforme à l'original. 1520
 Attesté à Montréal, le 15 mai 1976
 Par *[Signature]* devant *[Signature]*
 Dép. Régistrateur. Dép. Protonotaire

INDEX AUX IMMEUBLES

3976
 No. 211

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT			RADIATION	REMARQUES
		Reg.	Vol. Page	No		
<p><i>Le numéro a été subdivisé en partie suivant plan et acte de renvoi officiels déposés au bureau le 2 décembre 1938 à 9 hrs. 5 m. c. m. (211-4) Vol. 91, fol. 767 L. B. S. P.</i></p>						
<i>Mont. Island Com. Co. de St. J. Vente</i>			11 385 446 173			
<i>Mont. St. Gabriel, Com. de St. J. Vente</i>			6 413 53/226	0189224		<i>File 015915 30 JUI 1942</i>
<i>Com. Hydro. de Québec</i>	<i>Prise de Poss.</i>		038930			<i>ptie de ptie. drats</i>
<i>Concil. de St. J.</i>	<i>Vente</i>		1361907			<i>Entrée dans l'acte</i>
<i>Institut Fr. St. Gabriel Canada & Fondation B. Tremblay</i>	<i>Vente</i>		2101106			<i>3 ptes. compt.</i>
<p>PARTIELLEMENT SUBDIVISÉ 18 NOV 1970 à 0900 pces (211-5 à 7) Vol 243</p>						
<i>7/6/73 Com. Hydro. de Québec à l'Université de Québec</i>	<i>Vente</i>		2435336			<i>ptie compt.</i>
<i>24-14-74 Com. Hydro. de Québec à la Fondation de St. J.</i>	<i>Vente</i>		2511240			<i>Part. Compt</i>
<i>Minist. des Affaires Cult. du Québec</i>	<i>Classement</i>	11-7-75	2617760			<i>ptie avec de protect.</i>
<i>St. Batt. de Québec à C. St. J. de St. J.</i>		26-9-75	2636699			<i>St.</i>
<p>PARTIELLEMENT SUBDIVISÉ 13 JAN 1976 à 0900 pces (211-8 à 10) Vol 264</p>						

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTRÉE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUÉES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISÉ. [(1986) 118 G.O. II, 718]

INDEX AUX IMMEUBLES

3975 No. 211

Feuille No 1 destinée au No 211
 du cadastre des Paroisses du Haut-S. Recollet
 de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal
 Attesté à Montréal, le 15 mai 19 39
 Par *[Signature]* devant *[Signature]*
 Dép. Régistrateur Dép. Protonotaire.

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT			RADIATION	REMARQUES
		Reg.	Vol. Page	No		
Lafelle M. autres ux qual. Frigon A.	Vente	10	96	134202	36219	
Inst. St. Gabriel de "	"	10	94	138831		pt.
Loranger J. St. V. sal. de "	Obligation	E	50	141807	132168	pt. 8254
Inst. St. Gabriel à G. Paulsen Recollet	Cession	F	26	202611		"
Inst. de St. Gabriel à "	Cession	F	26	206086		droit de passage par pt.
Frigon A. P. à Corp. Haut Recollet	"	10	166	212771		"
" " à Bergeron G.	Vente	10	167	215411	148520	pt. E.
" " de "	"	10	199	254962	p.082584	" 084272
Bertrand M. sal. à Robitaille L. sal.	Transport	F	55	375817	132168	pt.
Bouffé A. à Chaput W.	"	F	57	396495	132168	53187, 019739
Frigon A. P. à La Soc. National	Obligation	E	180	431309	060114	pt. E. pt. pt.
DIVISION DE MONTREAL						
Freres St. Gabriel, à Inst. St. Gab. pub. des	Vente	10	62	63033	0101533	pte.
Frigon A. P. vs. Renaud H.	jugement	10	4	118621		
	Cris	10	8	118622	060115	ptes.
Frigon A. P. à Banque Com. Nat.	Garantie	E	98	119056	092505	ptes 30147.362.35
Frigon A. P. à Robitaille L. sal.	Vente	10	138	131641	0113223	ptes 0147466
Frigon A. P. et al.	contre lettre	F	33	131773	p.060114	ptes.
	Cris	10	8	131774	p.060114	"
Robitaille L. G. sal. à Frigon A. P.	Vente	10	150	172225	060114	pte N.O.
Frigon A. P. à Mont. Ind. Pow. Co.	Vente	10	156	172302		pt.
Freres St. Gabriel à Mont. Ind. Pow. Co.	Vente	10	158	174114		
Robitaille L. G. sal. à Frigon A. P.	Vente	10	166	174493	0147466	ptes 050102
Partie de ce numéro est subdivisé d'après plan et lors de renvoi officiels déposés le 5 décembre 1928 à 9 hrs. 5 m. A. M. (211-1-2 Vol. 90 Page 378) L. Brassard H. Reg.						
Freres St. Gabriel à Mont. Island Power Co.	Vente	10	187	199799		ptes.
Bergeron G. à Desrosiers L.	quittance	F	42	207472	082584	pte E.
	Sous-Séance - 1414 - 285				085230	ptes.
Frigon A. P. à Freres St. Gabriel	Vente	10	200	219464		ptes.
Une partie de ce lot est subdivisé d'après plan et lors de renvoi officiels déposés le 5 avril 1929 à 9 ^h A. M. (211-3 Vol. 91 p. 147) L. Brassard H. Reg.						
Gorman & Peckham	Privilège	10	8	233000	086185	ptes.
Gagnon L. vs. Frigon A. P. et al.	jugement	10	7	245868	092509	ptes non sold.
	Cris	10	16	245869	092509	"
Frigon A. P. à Gagnon L. vs.	Garantie Coll.	E	242	269379	148542	ptes.
J. L. Brunet Co. Ltee. vs. Frigon A. P.	jugement	10	13	329664	148543	
	Cris	10	13	329665	148543	pt. Est - pt. qd. pte
Can. Enter. Paper Co. vs. Frigon A. P.	jugement	10	9	288541	148541	
	Cris	10	24	352155	148541	ptes non sold.
Mont. L. Co. & P. Cons. à Mont. L. Co. (futures)	Trust Deed	K	29	436860	24261	ptes de transmission non sold.

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTRÉE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUÉES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISÉ. [(1986) 118 G.O. II, 718]

Copie de l'Index aux Immeubles pour les Nos. 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215.
 du cadastre de la Paroisse du Haut-pas d'Isselt.
 autorisée par ordre en conseil du 30 août 1938.
 examinée et validée, et certifiée conforme à l'original.
 Attesté à Montréal, le 19 septembre 1938.
 Par *[Signature]* devant *[Signature]*
 Dép. Régistrateur. Dép. Protonotaire.

INDEX AUX IMMEUBLES

3971 No. 210

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT			RADIATION	REMARQUES
		Reg.	Vol. Page	No		
				3974	211	
				3977	212	
Fabien Vint to Lilla David et al	Sale Notice	B M 8	41699 6615			37069
				3979	213	
Clémence Laroque to M. Nigamain et al	Will	B.G.	83654			pt.
J. Bte David et al to Lilla David et al	Gift Notice	B.B M 8	10824 6614			"
Fabrique Haut-au-Pas to Lilla David et al	Sale Notice	B M 8	76219 6614			37070 pt.
Notre-Dame-de-la-Genève to Lilla David et al	Sale Notice	. M 8	74379 6616			37069 pt.
Ami. Papiereau from Lilla David et al	Sale	B.	81433			37069 pt.
				3984	214	
				3987	215	
J. Vint to Francis Jubinville	Sale	B	80425			27156

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Paroisse de Sault-au-Récollet	Droits : 2020-08-12 13:16
Lot :	219	Radiations : 2020-08-06 16:00
Date d'établissement :	1874-04-30	
Plan :	Liste des plans	
Concordance :		

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 1980-09-01						
1983-06-07	3 365 644	Hypothèque	Créancier Débiteur	CAISSE POPULAIRE DE ST PAUL DE LA CROIX LEVESQUE, MONIQUE	59 414,12 \$ à 12,000%	1 065 684	T 1 564 370
1985-03-13	3 565 345	Donation	Donateur Donataire	LEVESQUE CONSTANTINEAU, MONIQUE CONSTANTINEAU, ROBERT	1/2 INDIVISE et charges		T 1 564 370
1985-05-10	3 585 487	Hypothèque	Créancier Débiteur	CHOQUETTE, J E AIME CHOQUETTE, JEAN et al	70 000,00 \$ à 15,000%	1 092 303	T 1 448 963
1986-11-11	3 793 956	Hypothèque	Créancier Débiteur	BANQUE ROYALE DU CANADA CHOQUETTE, JEAN et al	86 000,00 \$ à 10,500%	1 066 202	T 1 564 761
1986-11-11	3 793 956	Priorité d'hypothèque	Cédant Cessionnaire	CHOQUETTE, J E AIME BANQUE ROYALE DU CANADA			T 1 448 963 T 1 564 761
1991-10-08	4 437 570	Hypothèque	Créancier Débiteur	CSSE POP ST PAUL DE LA CROIX CONSTANTINEAU, ROBERT et al	59 231,44 \$ avec intérêts	1 065 684	T 1 912 330
1991-10-17	4 440 070	Servitude	Propriétaire	CHOQUETTE, JEAN et al			
1991-10-18	4 441 231	Hypothèque	Créancier Débiteur	BANQUE NATIONALE DU CANADA TURCOTTE, JEAN ROBERT et al	319 000,00 \$ avec intérêts	1 067 310	T 1 925 273
1991-10-25	4 442 720	Vente	Vendeur	CHOQUETTE, JEAN	425 000,00 \$ comptant		

Index des immeubles - Section informatisée

			Acquéreur	et al TURCOTTE, JEAN ROBERT et al			
1997-04-30	4 925 210	Hypothèque conventionnelle	Créancier	MFQ VIE CORPORATION D'ASSURANCE	35 000,00 \$ avec intérêts	1 066 456	I 1 930 493
			Débiteur	CONSTANTINEAU, ROBERT et autres			
2001-10-25	5 296 889	Hypothèque conventionnelle	Créancier	CSSE POP DU CENTRE D AHUNTSIC	93 349,39 \$ avec intérêts	1 065 684	
			Débiteur	CONSTANTINEAU, ROBERT et autres			
2002-01-23	5 317 240	Cession	Cédant	ST PIERRE, BRIGITTE	1,00 \$ comptant		
			Cessionnaire	TURCOTTE, JEAN ROBERT			
2002-01-23	5 317 241	Hypothèque conventionnelle	Créancier	BANQUE ROYALE DU CANADA	275 000,00 \$ avec intérêts	1 137 956	I 15 474 990
			Débiteur	TURCOTTE, JEAN ROBERT			
2003-04-29	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2003-05-09	À 09:00. Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 2 495 540 , 2 495 542 et 2 736 250 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).						

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTREE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUEES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISE. [(1986) 118 G-O. II, 718]

Copie de l'Index aux Immeubles pour le No 219
 du cadastre de la Paroisse de Saint-Louis
 autorisée par ordre en conseil du 30 août 1938.
 examinée et validée, et certifiée conforme à l'original. 15-20
 Attesté à Montréal, le 15 mai 1939.

INDEX AUX IMMEUBLES

3997

Devant *Alphonse Loumeau* No. 219
 Dép. Régistrateur. Dép. Protonotaire

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	REGISTREMENT			RADIATION	REMARQUES
		Reg.	Vol. Page	No		
14-10-64	Reclamation			1782960	795371	pte S & D
1-11-74 Van Hotté P. sup. à Leroux H.	Piét.			2560558		Entree simple - D. Leroux (A)
1-11-74 Leroux J. sup. à Leroux H.	Delivrance de legs			2560556		pte S & D
Van Hotté P. sup. à Leroux H.	Piét.			2560558	822172	pte S & D 795528
C. P. St-Eugene @ Lecavalier P.	Piét.	17-9-75		2634276	866255	pte S & D 820720
Loup H. @ Lecavalier P.	Piét.	1-11-75		2637898		pte S & D
Hydro-Québec @ Lecavalier P.	Vente	28-9-76		2727256		pte, compt
Lecavalier P. @ C. P. St-Eugene de Mont.	Hyp	20-12-76		2747111	824598	pte S & D 822001
Contertineau R. sup. @ C. P. St-Louis de Mont.	Hyp	14-7-77		2799574		pte S & D, pte
Lecavalier P. @ Contertineau R. sup.	Vente	27-07-77		2802973		pte S & D pte compt
Chequette R.M. @ Chequette J. sup.	Vente	30-04-30		3068900		pte SE de NE compt
Chequette J. sup. @ Chequette J. EA	Hyp			3068901		pte SE de NE 81896

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTREE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUEES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISE. [(1986) 118 G.O. II, 718]

INDEX AUX IMMEUBLES

3996 No. 219

Feuille No 1 destiné au No 219 du cadastre de la Paroisse du Saint au Rivet del'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'Enregistrement de Montreal Attesté à Montréal, le 15 mai 1939 Par [Signature] devant [Signature] Dép. Registrateur. Dép. Prototaire.

Table with columns: NOMS DES PARTIES, Titre de l'Acte, ENREGISTREMENT (Reg., Vol. Page, No), RADIATION, REMARQUES. Entries include Vinet G. Paul, Main G. ep. de, Lehopin G. N. V. de, Theriault L., Moore G. J. M. T. et Perkins E. L., Wilson J. V. de, Archambault G. H. V. Moore G. J., Moore G. J. M. T. et Perkins E. L., Perkins E. L. et Wilson J. V. de, Myler G. J. et Perkins E. L., Moore G. J. M. T. et Lehopin G. N. V. de, Moore G. J. M. T. et G. J. B. de Rivet.

DIVISION DE MONTREAL

Table with columns: NOMS DES PARTIES, Titre de l'Acte, ENREGISTREMENT (Reg., Vol. Page, No), RADIATION, REMARQUES. Entries include Moore J. et Roussel G., Lehopin G. N. V. de Moore G. J. M. T. et Perkins E. L., Percip. Revenu Myler G. J., Moore G. J. M. T. et al. à Mont. Island, P. de, Cormier et Peckham, Com. Hydro de Québec, Comm. Hydro. de Québec à Vincent R., Vincent R. et Vincent R., Lapointe R. à Vincent R., Vincent R. à Cairn Nat d'Écon, Vincent R. à Choquette J. E. et al., Vincent R. à Leroux G., Choquette J. E. et al. à Choquette E. V., Carvin, A. et al. à Choquette R., 14-10-64, Vers. n. de succ. Leroux G., Leroux G.

15 DEC 1948

16 FEB 1949

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTREE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUEES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISE. [(1986) 118 G.O. II, 718]

INDEX AUX IMMEUBLES

3989

No. 216

Feuillet No _____ destiné au No _____
 du cadastre _____
 de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal
 Attesté à Montréal, le 19 _____
 Par _____ devant _____
 Dép. Régistrateur. _____ Dép. Protonotaire. _____

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT			RADIATION	REMARQUES	
		Reg.	Vol. Page	No			
C. Chalut et al to J. O. Chalut	Obligation	B.		63615	p. 0133801 (22387-23261)		
	Notice	O.		8390			
Fahien Wind from J. O. Chalut	Manufa	B.	201	96225	p. 0133801		
Estate of Michel P. Duchesne from J. O. Chalut	Obligation	-		66012	p. 0133801		
	Notice	O.		8402			
Estate of Michel P. Duchesne from J. O. Chalut	Obligation	B.		62539	p. 0133801		
	Notice	O.		8415			
Emile P. Duchesne et al from J. O. Chalut	Will	B.G.	10	95276			
" " " " " "	Declaration	-	10	95277			
" " " to letters et al	Donation	B.B.	18	98278	p. 0133801		
" " " to H. L. Chalut et al	Main lease	B.	210	102428	85244		
3991		217					
3993		218					
Regis Piche to J. W. Levesque	Sale	B.		82984	p. 16118-37085		
Ellen Wind et al from " " et al	Sale	"		24250	37085		
	Notice	O.	8	8617			
Ellen Wind et al from J. W. Levesque	Sale	B.		82984	p. 16118-37085		
Benjamin Savage from " " "	Obligation	B.	202	98046			
Elizabeth Savage from " " "	Sales	B.	204	98059	p. 37185		
M. J. P. Piche " " "	Participation	-		91903			
3995		219					
3998		220					
J. Lamoignon to J. H. Lacroix	Sale	B.		82629			
4000		221					

COMMISSION HYDROÉLECTRIQUE DE QUÉBEC

EXTRAIT du procès-verbal de la séance de
la Commission hydroélectrique de Québec
tenue à Montréal le lundi 15 octobre 1973

AA-917/73

APPROVISIONNEMENT - VENTE DE TERRAINS À
LA FONDATION BERTHIAUME DUTREMBLAY

611-120/1668

RÉSOLU:

DE vendre à La Fondation Berthiaume DuTremblay (1635, boulevard Gouin Est, Montréal) - ses représentants, successeurs ou ayants droit - le lot numéro 211-3 et parties des lots numéros 211 et 218 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal, d'une superficie approximative de 66,515 pieds carrés, pour la somme de \$16,500 payable comptant lors de la signature de l'acte de vente et aux conditions libellées à l'offre d'achat de l'acquéreur en date du 26 septembre 1973 dont copie - paraphée par un cosecrétaire - est versée au dossier du présent procès-verbal;

D'autoriser, par les présentes, M. Bernard Lacasse ou M. William E. Johnson, cosecrétaires, ou M. Ernest W. Aumand, secrétaire adjoint, à signer, pour et au nom de l'Hydro-Québec, tous actes donnant effet à la présente résolution.

POUR COPIE CONFORME

Le cosecrétaire,

POUR VOIRE INFORMATION
ORIGINAL SIGNÉ PAR
BERNARD LACASSE

1/1 extraits au Contentieux (avec documents)

Copie à M. R.A. Labrie (Lemay, Liouel)

aux documents: 2646 (16)
2646
2017 (1)
1652
M.I.P. no 119
M.I.P. no 126
Cons. 1538-56

COMMISSION HYDROELECTRIQUE DE QUEBEC

EXTRAIT du procès-verbal de la séance de
la Commission hydroélectrique de Québec
tenue à Montréal le lundi 26 février 1973

AA-204/73

APPROVISIONNEMENT - VENTE DE TERRAIN A
"LES AUXILIAIRES DU CLERGE CATHOLIQUE"

611-120/1549

RESOLU:

DE vendre à "Les Auxiliaires du Clergé catholique" (12350 Port Lorette, Montréal) - leurs représentants, successeurs ou ayants droit - une partie du lot numéro 711 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal, d'une superficie approximative de 24,200 pieds carrés, pour la somme de \$9,800 payable comptant lors de la signature de l'acte de vente et aux conditions libellées à l'offre d'achat des acquéreurs en date du 2 novembre 1972 dont copie - paraphée par un co-secrétaire - est versée au dossier du présent procès-verbal;

D'autoriser, par les présentes, M. Bernard Lacasse ou M. William E. Johnson, co-secrétaire, ou M. Ernest W. Aumand, secrétaire adjoint, à signer, pour et au nom de l'Hydro-Québec, tous actes et documents donnant effet à la présente résolution.

POUR COPIE CONFORME

Le co-secrétaire,

POUR VOTRE INFORMATION
ORIGINAL SIGNÉ PAR
BERNARD LACASSE

1/1 extraits au Contentieux (avec documents)

Copie à M. R.A. Labrie (Lemay, Lionel)

aux documents: 2646 (16)

M.I.P. 119 ✓

3 formules "Rapport d'encaissement"
remises à M. G. Lafond

11019

ON THIS DAY, the thirteenth of the month of March in the year of Our Lord, One thousand nine hundred and twenty eight.

BEFORE ME .JOSEPH WENCZSLAS LEVESQUE, the undersigned Notary Public duly admitted and sworn in and for the Province of Quebec, residing in the city of Westmount and practising in the city and district of Montreal.

CAME AND APPEARED:-

Mr. ALBERT PIERRE FRIGON, residing at No. 93 Sherbrooke Street, East, in the city of Montreal, financial agent;

WHO has bargained, sold, assigned, transferred and made over and by these presents does sell, assign, transfer and make over with legal warranty unto MONTREAL ISLAND POWER COMPANY a body corporate having its principal place of business at the said city of Montreal, hereinafter styled the Purchaser hereto present and accepting by Mr. GARDEN STANLEY BAGG, its Secretary, of the city of Montreal, duly authorized for the purpose hereof under a resolution passed at a meeting of the Board of Directors of said Company held at Montreal, on the 13th day of May last, 1927, a certified copy of which is hereto annexed after having been verified and signed Ne Varietur by the said G. Stanley Bagg, es-qualité and the undersigned Notary, the following immovable property namely:-

A Plot or parcel of land forming part of lot (Pt. 211) Two hundred and eleven of the official Plan and Book of reference of the Parish of Sault au Recollet, county of Hochelaga and being the north-westerly part of that portion of said lot Two hundred and eleven belonging to the vendor, bounded towards the north-east by Fort Lorette Street, towards the south-west by a part of 211 belonging to the Brothers of St. Gabriel, towards the north-west by the Riviere des Prairies and towards the south-east by a part of said lot No. 211 remaining to the vendor. The part presently sold being more fully described as follows:-

Commencing at a point on the south-westerly line of

Fort

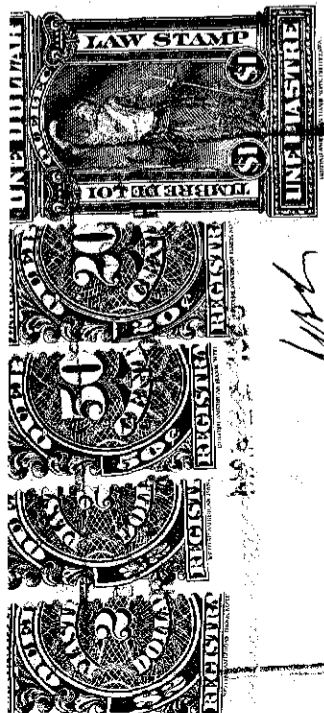
REGISTRATION DIVISION OF MONTREAL

I, the undersigned, do hereby certify that this document was registered at full length, in this Office, at two o'clock twenty minutes, in the afternoon, on the thirteenth day of the month of March, Volume 126 Folio 130 under the number one hundred thirty two thousand and two

Deputy-Registrar

McGillivray

*lot 211
\$4000.00*



Wick

THIS DEED RECORDED ON TITLE RECORD PLAN 6-15-30 Date R/W Dept. ENTERED IN TAX RECORD Date Tax Dept. FILED IN Filing Clerk

Fort Lorette Street distant three hundred and seventy-eight (378) feet from the north-westerly line of Guin Boulevard measured north-westerly along the said south-westerly line of Fort Lorette Street; thence at an angle of 90° with said Fort Lorette Street and running south-westerly a distance of Five hundred and eighty (580) feet more or less to the line separating the property of the vendor from that of the Brothers of St. Gabriel; thence north-westerly following said line between the property of the vendor and that of the Brothers of St. Gabriel to the Riviere des Prairies; thence north-easterly along the south-easterly shore of the Riviere des Prairies as it winds and turns to the south-westerly line of Fort Lorette Street; thence south-easterly along said south-westerly line of Fort Lorette Street to the place of beginning.

Containing in area 85,000 feet more or less.

All measurements are in English feet.

The property hereby sold is shown coloured in red on a copy of a plan prepared by D.M. Towle, Q.L.S. dated the 27th January, 1928, which copy is attached to the present Deed and has been signed by the parties hereto and the undersigned Notary for identification.

The Vendor acquired said property with greater extent from Napoléon Labelle & al as appears by deed of sale by licitation executed before Me. C. Paquet, Notary, on the 27th of May 1907, whereof copy has been registered in the registry office of Hochelaga & Jacques-Cartier under No. 134202;

VENDOR'S DECLARATIONS.

The Vendor declared and covenanted as follows:-

1st. That the said property is held under the tenure of franc aleu roturier having been duly commuted.

2nd. That the same is free and clear of all assessments and rates from the date hereof, and of all encumbrances.

3rd. That he was married with his present wife Dame Malvina Perreault when he acquired the said property and that both are married separate as to the property according to the terms of their marriage contract passed before Me. Victor

Morin, on the 10th of April, 1898.;

P O S S E S S I O N .

In virtue hereof, the Purchaser becomes the absolute owner of the presently sold immoveable and claims with right to take possession thereof forthwith.

C O N D I T I O N S .

The Present Sale is thus made subject to the following conditions.

1st. The Purchaser agrees to pay the cost of this deed and of its registration and of one copy for the Vendor;

2nd. The Purchaser agrees to pay all assessments, both general and special for which the said property may become liable from and after the date hereof.

3rd. The property hereby offered to the Company will according to the surveys of the Company be required and used for a dam and works which the Company proposes to construct upon the said River for the development of water power or for any other purpose and the price above mentioned shall cover the value of the aforesaid property with all its rights, members and appurtenances and any and all damages which may be caused to the remaining property of the vendor as a result of the said development.

4th. The Vendor reserves the small cottage (wood house) shown on plan, situated on the easterly end of property and will, without expense to the Company have the same removed from the property within six months from signing of the deed.

5th. The Vendor reserves the right of passage at his own risk over the property presently sold to the river, said passage to be at the continuation of a street or streets that may be laid out by the Vendor on the balance of said Lot 211 remaining to him; conversely the Company will have the right of passage at its own risk over the street or streets that may be laid out by the vendor on the remaining portion of lot 211 in order to permit the Company to reach Gouin Boulevard.

6th. The title deeds and Certificates of search of the property presently sold being only a part of a larger pro-

perty

property belonging to the vendor, shall be returned to the latter after the execution of the present deed of sale, a continuation of said certificate of search from the 27th of October 1921, being however previously produced and deposited at the office of the Purchaser showing that the actual mortgages and hypothecs affecting the property presently sold are fully radiated.

The present SALE has been made and the undertakings herein mentioned have been entered into, by the vendor in consideration of the sum of ONE DOLLAR to him in hand paid and other good and valid consideration, which the vendor acknowledges to have had and received from the Purchaser whereof quit.

The Vendor declares moreover:-

1st. That the property presently sold is not affected by nor subject to a certain right of usufruct in favour of Isaie Bergeron and his wife, which said right of usufruct affects only another part of said lot No. 211 not comprised in the present sale;

2nd. That the property presently sold is not affected by that right of servitudes granted by the said Vendor to the Village of Sault au Recollet for the purpose of placing a drain across his property, as appears by deed of cession registered at Hochelaga & Jacques-Cartier under No. 212771, which said Deed has been passed before Me. C. Paquet, Notary, on the 10th of April, 1912;

To these presents has intervened LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE, a politic body duly incorporated and having its principal place of business in the city of Montreal, herein acting and represented by Mr. Ernest Guimont, of the city of Outremont, Secretary and Assistant Manager of said Bank, duly authorized for the purposes hereof under a resolution passed at a Meeting of the Board of Directors of said Bank, held at Montreal, on the 13th March, 1928, whereof a certified copy is hereto annexed and signed for identification by said Ernest Guimont and the undersigned Notary;

WHICH said Bank has hereby renounced to the hypothec

to it

401.000.26

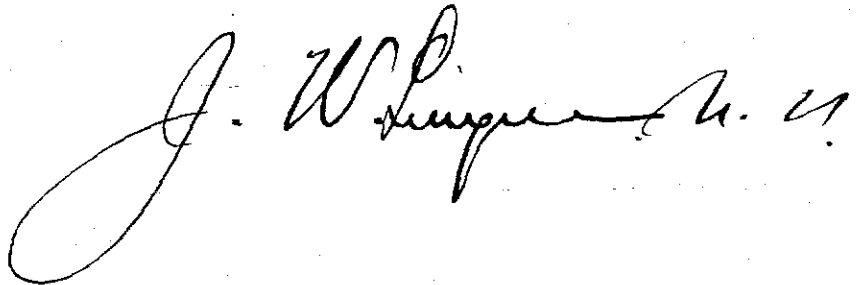
to it granted by said Albert Pierre Frigon, by virtue of a certain deed of hypothecary collateral guarantee passed before Me. R. Leroux, Notary, on the 12th of July, 1926, whereof copy has been registered in the registry office of Montreal, under No. 119056, and given main levée of the inscription of the said hypothec, made in its favor in the said registry office, but only inasmuch as it effects the immoveable property above described as being a part of said lot number Two hundred and eleven (Pt. No. 211) of the cadastre of the Parish of Saultau Recollet and presently sold, the effects of the registration of said deed of Hypothec in favour of the said Bank being expressly limited to the other properties hypothecated by the said deed of Hypothecary collateral guarantee.

WHEREOF ACTE done and passed at the said city of Montreal, on the day, month and year first above written under the number Seven thousand and nineteen of the Minutes of the undersigned Notary.

AND, after due reading the said parties have signed with and in the presence of the said Notary.

(Signed) Montreal Island Power Company
" C.S. Bagg, Sec. & Treas.
" A.P. Frigon
" Banque Canadienne Nationale
" Ernest Guimont,
" Assistant Gérant Général.
" J.W. Levesque, N.P.

TRUE COPY of the original hereof remaining of record in my Office.



Ne pas copier

BANQUE CANADIENNE NATIONALE.

SIEGE SOCIAL MONTREAL.

Extrait du procès-verbal d'une réunion des administrateurs de la Banque Canadienne Nationale, tenue le March 13th, 1928.

IT WAS UNANIMOUSLY RESOLVED: - THAT

Mr. Ernest Guimont, Assistant General Manager of Banque Canadienne Nationale, be authorized to intervene, in the name and on behalf of the Bank, in a deed of sale by Albert P. Frigon, in favour of MONTREAL ISLAND POWER COMPANY, of a parcel of land forming part of lot No. 211 of the official plan and Book of reference of the parish of Sault au Recollet, containing an area of eighty-five thousand feet (85 000 ft), more or less and to grant a discharge and give mainlevée of the hypothecary rights granted by said A.P. Frigon to the Bank, in virtue of a deed of hypothecary collateral guarantee passed before R. Leroux, Notary, on the 12th day of July, 1926, but only in as much as the said discharge and mainlevée shall affect the parcel of land to be sold to Montreal Island Power Company, and under reserve of all the other hypothecary rights of the Bank in the balance of said lot No. 211 and without prejudice to all its other recourses and privileges.

TRUE EXTRACT:

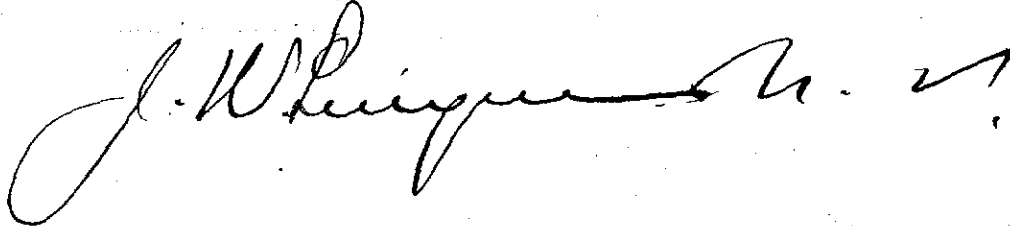
(Signed) Ernest Guimont

Secretary and Assistant General Manager.

VERIFIED AND SIGNED Ne Varietur by Mr. Ernest Guimont es-qualité, named in the deed of sale hereto annexed and the undersigned Notary at Montreal on the 13th of March, 1928.

(Signed) Banque Canadienne Nationale
" Ernest Guimont
" Assistant Gérant Général.
" A.P. Frigon,
" J.W. Levesque, N.P.

VRAIE COPIE:-



EXTRACT from the Minutes of a Meeting of the Directors of Montreal Island Power Company held at the offices of Messrs. Nesbitt, Thomson & Company, Limited, Montreal, on Friday the 13th day of May 1927 at 5 o'clock in the afternoon.

"The following resolution was adopted unanimously:-

"That the President, Vice-President, Treasurer and Secretary or any one of the said officers of the Company be and they are hereby authorized to represent this Company in respect of the purchase of properties bordering the Riviere des Prairies in the section of the said River which in their opinion or the opinion of the officer acting will be affected by the raising of the water through the construction of the proposed Dam for water power development, whether such properties will be directly affected by flooding or in their opinion or in the opinion of any one of them should be acquired by the Company to be used in exchange for properties affected by the flooding of for other similar purposes; and

"That any one or more of the said officers be and he or they are hereby authorized to accept options in respect of such properties and to sign and execute on behalf of this Company deeds for the purchase of same; to pay the purchase price and to do such other acts as may be required in the interests of the Company in connection with such purchases and / or exchanges or otherwise and the exercise by any of the said officers of the Company of options already taken up on behalf of the Company is hereby ratified and confirmed."

CERTIFIED TRUE EXTRACT.

(Signed) G.R. Whatley

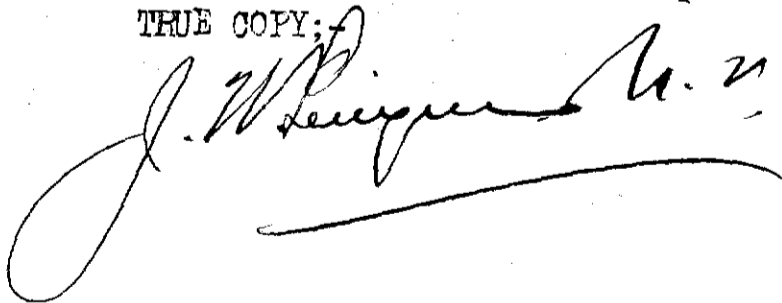
Asst. Sec. Treas.

Verified and signed Ne Varietur by Mr. C.S. Bagg, es-qualité named in the deed of Sale hereto annexed and by the undersigned Notary, at Montreal, this 13th of March, 1928.

(Signed) Montreal Island Power Company

" C.S. Bagg, Sec. Treas.
" J.W. LEVESQUE, N.P.

TRUE COPY:



No. 7019

MONTREAL 13th March 1928.

S A L E

-by-

Mr. ALBERT PIERRE FRIGON

-to-

MONTREAL ISLAND POWER COMPANY

1st COPIE

156
230
172302

1550

156
230

BURO D'ENREGISTREMENT DIVISION DE MONTREAL
ENREGISTRE à
le <i>MAR 14 1928</i>
ASOUS N° <i>20 P</i>

Lancaster 7006.

J. W. LÉVESQUE, N. P.

CHAMBRE 509

83 OUEST, RUE CRAIG.

Le 29 mars 1961.

Monsieur E. A. Lemieux,
Contrôleur.

Re: Servitude Hydro-Québec en faveur
de la Ville du Duvernay, cté de
Laval

Monsieur,

Hydro-Québec consent à la Ville de Duvernay, comté de Laval, une servitude lui accordant la permission d'installer, d'exploiter, de réparer et d'entretenir un système d'égouts sur le lot Ptie 74 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Vincent de Paul, sur paiement d'une indemnité de \$1.00.

Je vous fais parvenir, sous pli, chèque de la Ville, pour \$1.00.

Je demeure,

Votre tout dévoué,

EL/nv

Bernard Lacasse,
co-secrétaire.

VILLE DE DUVERNAY

2795 BOUL. LÉVESQUE. DUVERNAY • TÉL. MO. 9-7171



Extrait du Livre des Délibérations de la Ville de Duvernay,
assemblée du 9 février 1961, tenue au 2795 Blvd Lévesque.

Résolution 61-43

Proposé par M. l'Échevin André Bastien
Secondé par M. l'Échevin Léo J. Robinson

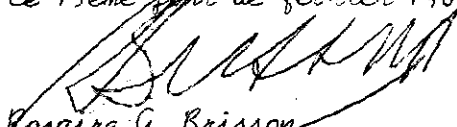
Que demande soit faite à Hydro-Québec d'un droit de servitude
sur le lot 74 aux fins d'y installer un émissaire à la Rivière des
Prairies.

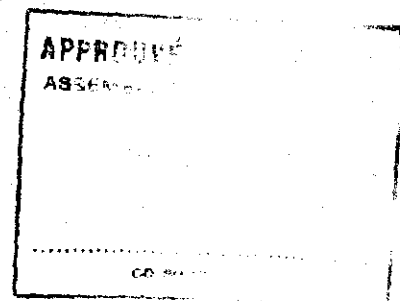
Que M. le Maire Charles E. Thérien ainsi que le greffier Ro-
saire G. Brisson soient autorisés à signer toute entente ou tout
contrat à ce sujet pour et au nom de la dite corporation.

Adopté à l'unanimité.

Copie conforme

Donnée à Duvernay, Que,
sous mon serment d'office,
ce 13ème jour de février 1961.


Rosaire G. Brisson,
greffier.



PROJET DE SORTIE À LA RIVIÈRE
ÉCH. 1/250
DATE: 5/5/1960

PROJET DE SORTIE À LA RIVIÈRE
ÉCH. 1/250
DATE: 5/5/1960

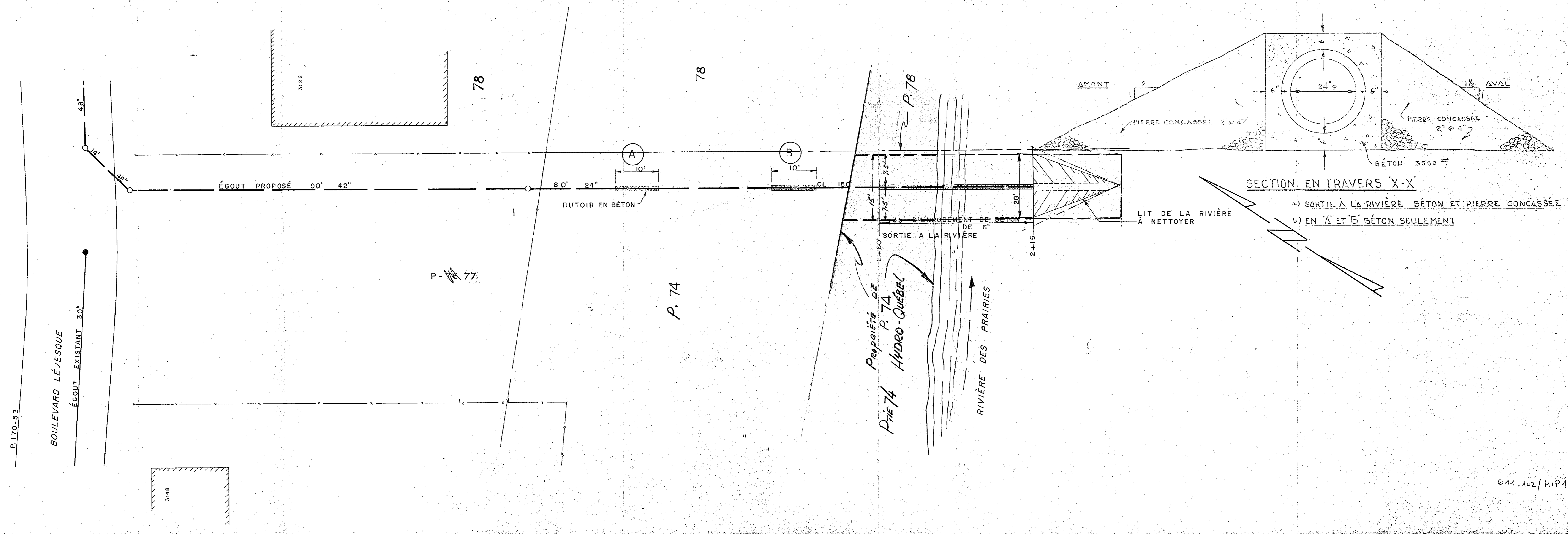
PROJET DE SORTIE À LA RIVIÈRE
ÉCH. 1/250
DATE: 5/5/1960



VILLE DE DUVERNAY
J. LAJONDE - L. GIROUARD - L. LETENDRE
INGÉNIEURS - CONSEIL
PLAN & PROFIL

DÉSIGNÉ PAR	DATE	MA 1960
VÉRIFIÉ PAR	ÉCHELLE	HOR. 1" = 10'
APPROUVÉ PAR	VER.	1" = 10'
	N°	70-139

SORTIE DE L'ÉGOUT À LA RIVIÈRE
SUR LOT P-76





Rapport des territoires et des droits de gestion affectés

2020-08-18

Territoire

Type : **Rénové**
 Lot rénové : **2 736 250**
 Date Dépôt : **2003-05-07**
 Statut : **Actif**
 N° de mandat de rénovation : **1225**
 Unité d'affaires : **TERRITOIRE PRODUCTION BEAUHARNOIS GATINEAU**
 Superficie (propriété HQ) : **2832,3 m²**
 Réf. cartographique : **31H12-010-1127**
 Zone de repérage : **A-1**



Circonscription foncière : **MONTRÉAL**

Municipalité : **MONTRÉAL, VILLE**
 MRC : **HORS MRC**

Chaîne de lots : **-> 2 736 250, Actif, MONTRÉAL, VILLE**
(050670- -218), Rénové, SAULT-AU-RECOLLET, PAROISSE DE
(050670- -219), Rénové, SAULT-AU-RECOLLET, PAROISSE DE
(050670- -211), Rénové, SAULT-AU-RECOLLET, PAROISSE DE








Droits de gestion

Territoire :
-> 2 736 250, Actif, MONTRÉAL, VILLE






<u>Nature des droits et actes enregistrés</u>	<u>Date transac.</u>	<u>Qualificatif</u>	<u>N° de dossier</u>	<u>Plan terrier</u>	<u>Dossier numérisé</u>
RÉPERTOIRE PROPRIÉTÉS HQ,AUTRE,NON EXPLOITÉE REQUIS,Sans objet	2020-03-09	A analyser	1402-009/356431		N/D
BIENS ET DROITS SURPLUS,AUTRE,REFUSÉE PAR HQ,Sans objet	2019-04-19	Inactif	1402-021/370058		
RÉCLAMATION ET PLAINTÉ PAR UN TIERS,AUTRE,À L'ÉTUDE,Sans objet	2017-08-28	A analyser	1104-001/359531		N/D
PERMISSION EN FAVEUR HQ,ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits BORDURE DE COURS D'EAU, STABILISATION DES BERGES	2016-10-28	Actif	1402-013/346669		

GESTION IMMOBILIÈRE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2007-04-17	Inactif	1402-001/315633		
RÉCLAMATION ET PLAINTÉ PAR UN TIERS,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2005-05-05	Inactif	1104-001/310913		
ACHAT,REPORT(RENOVATION),RÉALISÉE,Droits de propriete 738930, 1948-06-10, MONTRÉAL	2005-01-26	Actif	1402-043/1225		N/D
DÉPÔT LOT RÉNOVÉ AU CADASTRE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2003-05-07	Actif	1402-043/1225		N/D

Territoire :
(050670- -218), Rénové, SAULT-AU-RECOLLET, PARISSÉ DE













Nature des droits et actes enregistrés	Date transac.	Qualificatif	N° de dossier	Plan terrier	Dossier numérisé
DÉPÔT RÉNOVATION CADASTRALE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2003-05-01	Actif	1402-043/1225		N/D
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete 2511240, 1974-04-24, MONTRÉAL	1974-04-22	A analyser	611-120/1666	C-6-S/22	
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete 2511240, 1974-04-24, MONTRÉAL	1974-04-22	A analyser	611-120/1666		
SERVITUDE (1SER),ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 2511240, 1974-04-24, MONTRÉAL	1974-04-22	A analyser	611-120/1666	C-6-S/22	
SERVITUDE (1SER),ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 2362736, 1972-07-11, MONTRÉAL	1972-06-27	A analyser	611-120/1386	C-6-S/20	
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete 2362736, 1972-07-11, MONTRÉAL	1972-06-27	A analyser	611-120/1386	C-6-S/20	
TRANSFERT DE TITRES DE PROPRIÉTÉ,ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 738930, 1948-06-10, MONTRÉAL	1947-12-16	A analyser	611-104/HQ2646 (1)		N/D
PERMISSION DONNÉE PAR HQ,CESSION,RÉALISÉE,Autres droits 174114, 1928-04-03, MONTRÉAL	1928-04-02	Inactif	611-102/MIP126		
ACHAT,ACQUISITION,RÉALISÉE,Droits de propriete 174114, 1928-04-03, MONTRÉAL	1928-04-02	A analyser	611-102/MIP126		

Territoire :
(050670- -219), Rénové, SAULT-AU-RECOLLET, PARISSÉ DE

Nature des droits et actes enregistrés	Date transac.	Qualificatif	N° de dossier	Plan terrier	Dossier numérisé
RÉCLAMATION ET PLAINTÉ PAR UN TIERS,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2004-09-07	Inactif	1104-001/308958		N/D
DÉPÔT RÉNOVATION CADASTRALE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2003-05-01	Actif	1402-043/1225		N/D
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete 2727256, 1976-09-28, MONTRÉAL	1976-09-23	A analyser	611-120/1985	C-6-S/23	
SERVITUDE (1SER),ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 2727256, 1976-09-28, MONTRÉAL	1976-09-23	A analyser	611-120/1985	C-6-S/23	
SERVITUDE (1SER),ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 767393, 1949-01-04, MONTRÉAL	1948-12-31	A analyser	611-120/HQ2689	C-6-S/17A	
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete 767393, 1949-01-04, MONTRÉAL	1948-12-31	A analyser	611-120/HQ2689	C-6-S/17A	
SERVITUDE (1SER),ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits	1948-12-13	A analyser	611-120/HQ2688	C-6-S/16A	

7650182, 1948-12-15, MONTRÉAL					
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete 7650182, 1948-12-15, MONTRÉAL	1948-12-13	A analyser	611-120/HQ2688	C-6-S/16A	
TRANSFERT DE TITRES DE PROPRIÉTÉ,ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 738930, 1948-06-10, MONTRÉAL	1947-12-16	A analyser	611-104/HQ2646 (1)		N/D
ACHAT,ACQUISITION,RÉALISÉE,Droits de propriete 172647, 1928-03-17, MONTRÉAL	1928-03-16	A analyser	611-102/MIP129		

Territoire :
(050670- -211), Rénové, SAULT-AU-RECOLLET, PAROISSE DE

Nature des droits et actes enregistrés	Date transac.	Qualificatif	N° de dossier	Plan terrier	Dossier numérisé
DÉPÔT RÉNOVATION CADASTRALE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2003-05-01	Actif	1402-043/1225		N/D
PERMISSION DONNÉE PAR HQ,CESSION,RÉALISÉE,Autres droits	1986-10-24	A analyser	303-02-4/117-009	C-6-S/25	
SERVITUDE (1SER),ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 2511240, 1974-04-24, MONTRÉAL	1974-04-22	A analyser	611-120/1666	C-6-S/22	
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete 2511240, 1974-04-24, MONTRÉAL	1974-04-22	A analyser	611-120/1666		
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete 2511240, 1974-04-24, MONTRÉAL	1974-04-22	A analyser	611-120/1666	C-6-S/22	
SERVITUDE (1SER),ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 2435336, 1973-06-07, MONTRÉAL	1973-06-05	A analyser	611-120/1549	C-6-S/21	
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete 2435336, 1973-06-07, MONTRÉAL	1973-06-05	A analyser	611-120/1549	C-6-S/21	
TRANSFERT DE TITRES DE PROPRIÉTÉ,ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 738930, 1948-06-10, MONTRÉAL	1947-12-16	A analyser	611-104/HQ2646 (1)		N/D
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete 446173, 1939-01-05, MONTRÉAL	1938-12-31	A analyser	611-120/MIP933		
SERVITUDE (1SER),ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 446173, 1939-01-05, MONTRÉAL	1938-12-31	Actif	611-120/MIP933		
PERMISSION DONNÉE PAR HQ,CESSION,RÉALISÉE,Autres droits 174114, 1928-04-03, MONTRÉAL	1928-04-02	Inactif	611-102/MIP126		
ACHAT,ACQUISITION,RÉALISÉE,Droits de propriete 174114, 1928-04-03, MONTRÉAL	1928-04-02	A analyser	611-102/MIP126		
ACHAT,ACQUISITION,RÉALISÉE,Droits de propriete 172302, 1928-03-14, MONTRÉAL	1928-03-13	A analyser	611-102/MIP119		
CESSION DE SERVITUDE,CESSION,RÉALISÉE,Autres droits 172302, 1928-03-14, MONTRÉAL	1928-03-13	Actif	611-102/MIP119		

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Cadastre du Québec	Droits : 2020-08-12 13:16
Lot : 2 736 254	Radiations : 2020-08-06 16:00
Date d'établissement : 2003-05-09 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan : Liste des plans	
Concordance : Lot(s) 211-10 Paroisse de Sault-au-Récollet.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2004-04-01	À 09:00.Modification(s) : Mode d'acquisition, numéro d'inscription du titre . Voir plan(s) et/ou document joint : 835607						
2010-05-06	17 144 599	Hypothèque	Créancier Débiteur	First National Financial GP Corporation / Commandite Société Financière First National La Fondation Berthiaume-Du Tremblay	2 849 700,00 \$	6 284 053	I 24 196 616
2014-01-21	20 518 981	Hypothèque	Créancier Constituant	LA BANQUE TORONTO-DOMINION LA FONDATION BERTHIAUME-DU TREMBLAY	1 500 000,00 \$	6 016 922	I 24 174 723
2018-06-26	23 950 453	Hypothèque	Créancier Débiteur	CAISSE DESJARDINS DU CENTRE-NORD DE MONTRÉAL LA FONDATION BERTHIAUME DU TREMBLAY	7 000 000,00 \$	6 018 331	

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Paroisse de Sault-au-Récollet	Droits : 2020-08-12 13:16
Lot : 211-10	Radiations : 2020-08-06 16:00
Date d'établissement : 1976-01-13	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 1980-09-01							
1981-10-28	61 362	Avis vente taxes	Officier public Propriétaire	Municipalité de MONTREAL RESIDENCE BERTHIAUME DU TREMBLAY	No rôle : 715239 20		I 17 461 000
1982-05-19	3 262 776	Bail	Locataire Locateur	BANQUE NATIONALE DU CANADA RESIDENCE BERTHIAUME DU TREMBLAY	(Bordereau)		
1985-07-17	3 613 158	Bail	Locataire Locateur	BANQUE NATIONALE DU CANADA RESIDENCE BERTHIAUME DU TREMBLAY	(Bordereau) UN LOCAL SUR		
1990-03-16	4 257 248	Bail	Locataire Locateur	BANQUE NATIONALE DU CANADA RESIDENCE BERTHIAUME DU TREMBLAY	(Bordereau) UN LOCAL SUR Réf.: 3 613 158		
2003-04-29	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2003-05-09	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 2 736 254 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).						

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Montréal - Paroisse de Sault-au-Récollet - 211-10

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Cadastre du Québec	Droits : 2020-08-12 13:16
Lot : 2 494 709	Radiations : 2020-08-06 16:00
Date d'établissement : 2003-05-09 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan : Liste des plans	
Concordance : Lot(s) 211-11 Paroisse de Sault-au-Récollet.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2004-04-01		À 09:00.Modification(s) : Mode d'acquisition, numéro d'inscription du titre . Voir plan(s) et/ou document joint : 835607					

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Paroisse de Sault-au-Récollet	Droits : 2020-08-12 13:16
Lot : 211-11	Radiations : 2020-08-06 16:00
Date d'établissement : 1986-08-01	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
1986-08-01					À 09:00.DEPOSE, VOIR LOT(S) REMPLACE(S) UNE PARTIE DES LOTS 211-4-2, 211-4, CONCORDANCE, UNE PARTIE DU LOT 211-11 REMPLACE LESDITS LOTS, L'AUTRE PARTIE DU 211-11 PROVIENT DE LA SUBD. D'UNE PARTIE DU LOT 211		
2003-04-29					À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.		
2003-05-09					À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 2 494 709 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).		

Plan cadastral

[Liste des plans](#)

[Commander copie papier](#)

Document à afficher :

Plan parcellaire

1 de 1

Circonscription foncière : Montréal

Cadastre : Paroisse de Sault-au-Récollet

Lot : 211-11

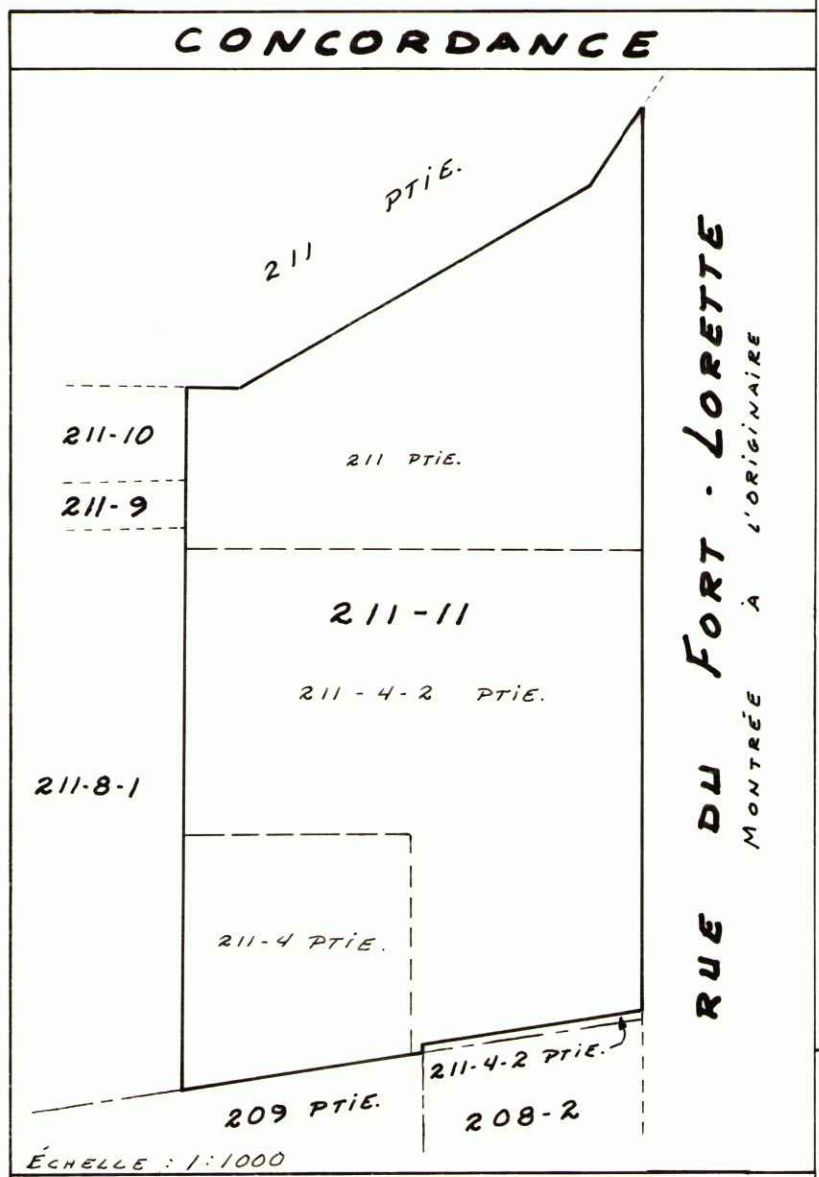
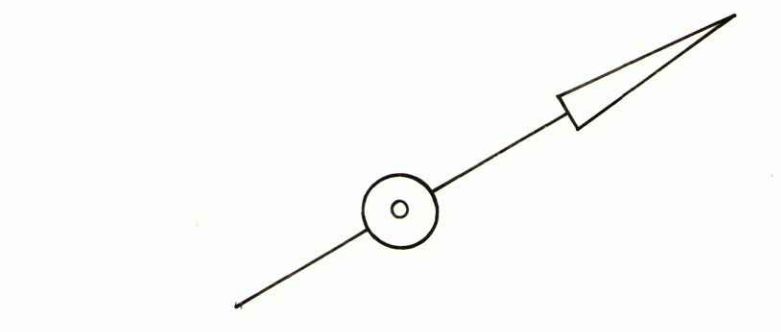
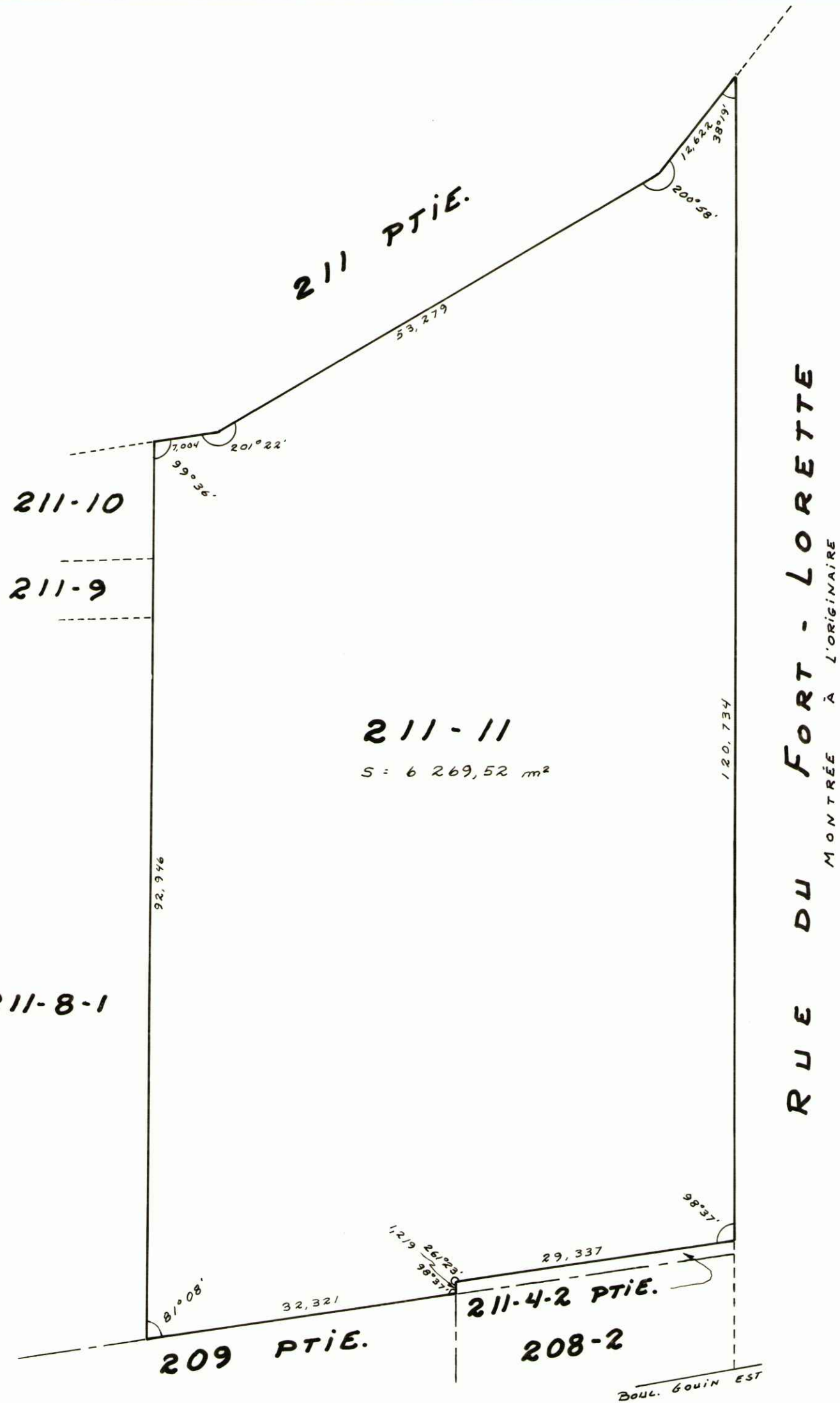
Type de document : Plan parcellaire

Numéro de document : 608455



608455

05-0670



NOUVEAU LOT	ANCIENS LOTS
UNE PARTIE DU LOT 211-11	UNE PARTIE DES LOTS 211-4-2 ET 211-4

CADASTRE
 No 05-0620
 Fo. 0 38399

N.B. Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (S I)
ÉCHELLE: 1 : 500

LOT	PROPRIÉTAIRE
211-11	CORPORATION ARCHIEPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE DE MONTRÉAL
	PAR: Mgr. Ivanhoe Poirier J.C.M. M ^{re} IVANHOE POIRIER, VICAIRES GÉNÉRAL

SUBDIVISION: D'UNE PARTIE DU LOT 211

REPLACEMENT: D'UNE PARTIE DES LOTS 211-4-2 (ENR. 3122 650) ET 211-4

LOT CRÉÉ: 211-11

CADASTRE: PAROISSE DE SAULT-AU-RÉCOLLET

DIVISION D'ENREGISTREMENT: MONTRÉAL

MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL

Fait conformément aux dispositions des ARTICLES 2174b ET 2175, C.C.B.-C.

Signé à MONTRÉAL le 6 MARS 1986

Par René Beauparlant
RENÉ BEAUPARLANT
ARPEUTEUR-GÉOMETRE PLAN: A-2025

MINUTE: 6706

Cet original a été déposé aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec le 21 juillet 1986

Beauparlant
Pour le SOUS-MINISTRE

Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Espace réservé à l'usage exclusif du ministère.

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Cadastre du Québec	Droits : 2020-08-12 13:16
Lot : 2 736 249	Radiations : 2020-08-06 16:00
Date d'établissement : 2003-05-09 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan : Liste des plans	
Concordance : Partie du (des) lot(s) 206 Paroisse de Sault-au-Récollet.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2004-04-01		À 09:00.Modification(s) : Mode d'acquisition, numéro d'inscription du titre . Voir plan(s) et/ou document joint : 835607					

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Paroisse de Sault-au-Récollet	Droits : 2020-08-12 13:16
Lot : 206	Radiations : 2020-08-06 16:00
Date d'établissement : 1874-04-30	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 1980-09-01						
1982-03-08	À 09:00.SUBDIVISE EN PARTIE, VOIR LOT(S) 206-2 A 3						
1983-02-22	À 09:00.SUBDIVISE EN PARTIE, VOIR LOT(S) 206-4 A 22						
1984-11-07	3 529 846	Vente	Vendeur Acquéreur	SOEURS DE LA MISERICORDE DE MONTREAL AMANN, JEAN PIERRE et al	1 801,92 \$ comptant		
1984-11-07	3 529 847	Vente	Vendeur Acquéreur	SOEURS DE LA MISERICORDE DE MONTREAL TELLIER, ROBERT et al	2 047,36 \$ comptant		
1990-05-16	4 279 271	Partage	Cédant Cessionnaire	SOEURS DE MISERICORDE DE MONTREAL HYDRO QUEBEC			
1990-05-16	4 279 271	Partage	Cédant Cessionnaire	HYDRO QUEBEC SOEURS DE MISERICORDE DE MONTREAL			
1990-05-16	4 279 271	Servitude	Cédant Cessionnaire	SOEURS DE MISERICORDE DE MONTREAL HYDRO QUEBEC	SUR ET EN FAVEUR		
1991-05-07	4 383 694	Échange	Cédant Cessionnaire	HYDRO QUEBEC FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA VISITATION DE LA ...			
1991-05-07	4 383 694	Servitude	Cédant	FABRIQUE DE LA PAROISSE	SUR		

Index des immeubles - Section informatisée

			Cessionnaire	DE LA VISITATION DE LA ... HYDRO QUEBEC			
1991-05-07	4 383 694	Servitude	Cédant Cessionnaire	HYDRO QUEBEC FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA VISITATION DE LA ...	SUR		
1991-05-07	4 383 694	Servitude	Cédant Cessionnaire	HYDRO QUEBEC FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA VISITATION DE LA ...	EN FAVEUR		
1991-05-09	4 384 667	Ratification SERVITUDE	Requérant	HYDRO QUEBEC et al			
1992-01-30	4 469 842	Priviège	Fournisseur Débiteur et al	VITRERIE LEVIS INC CONSTRUCTION ILARIO GINGOVAZ INC	114 500,00 \$		T 11 849 760
1992-03-27	72 102	Bref d'assignation (poursuite)	Demandeur Défendeur	VITRERIE LEVIS INC CONSTRUCTIONS ILARIO GIUGOVAZ INC et al	Réf.: 4 469 842 Numéro de cause: 20005001060925		T 11 849 760
Correction: Entrée ajoutée le 1992-03-30							
1995-06-05	4 785 334	Hypothèque conventionnelle	Créancier Débiteur	BANQUE HONGKONG DU CANADA COURSOL, DANIELLE	100 000,00 \$ avec intérêts	1 140 053	T 10 336 084
1995-06-05	4 785 334	Hypothèque sur les loyers et assurances	Créancier Débiteur	BANQUE HONGKONG DU CANADA COURSOL, DANIELLE	100 000,00 \$ avec intérêts	1 140 053	T 10 336 084
1995-06-05	4 785 334	Hypothèque conventionnelle additionnelle	Créancier Débiteur	BANQUE HONGKONG DU CANADA COURSOL, DANIELLE	20 000,00 \$ avec intérêts	1 140 053	T 10 336 084
1995-06-08	4 786 846	Vente	Vendeur Acquéreur	TELLIER, ROBERT COURSOL, DANIELLE	DROIT DE PROPRIETE 92 500,00 \$ comptant		
2000-07-28	5 194 456	Hypothèque conventionnelle	Créancier Débiteur	CSSE POP DOMAINE ST SULPICE BERNARD, LOUISE	178 500,00 \$ avec intérêts	1 065 670	T 17 407 844
2000-08-02	5 195 031	Vente	Vendeur Acquéreur	AMANN, JEAN PIERRE et autres BERNARD, LOUISE	238 000,00 \$ comptant		
2003-04-29	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2003-05-09	À 09:00. Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 2 494 682 , 2 494 474 , 2 494 684 , 2 494 475 et 2 736 249 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).						

Mention de radiation - Section informatisée

	Radiations	Mention
T	11 849 760	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 4 469 842 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	11 849 760	L'inscription du bref d'assignation (poursuite) résultant du document ou de la réquisition N° 72 102 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	10 336 084	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 4 785 334 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	10 336 084	L'inscription de l'hypothèque sur les loyers et assurances résultant du document ou de la réquisition N° 4 785 334 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	10 336 084	L'inscription de l'hypothèque conventionnelle additionnelle résultant du document ou de la réquisition N° 4 785 334 est supprimée.

	Radiations	Mention
T	17 407 844	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 5 194 456 est supprimée.

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Montréal - Paroisse de Sault-au-Récollet - 206

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTREE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUEES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISE. [(1986) 118 G.O. II, 718]

INDEX AUX IMMEUBLES

Feuillet No 1 destiné au No 206
 du cadastre de la Paroisse de St-Jacques au Recueil
 de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal
 Attesté à Montréal, le 15 mai 1939
 Par *L. H. G. G.* Dép. Régistrateur
A. H. L. L. Dép. Protonotaire

3964 No. 206

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT			RADIATION	REMARQUES
		Reg.	Vol. Page	No		
<i>Éricke de Mont. à Sœurs M. Miséricorde</i>	<i>Bail</i>	<i>N</i>	<i>83</i>	<i>124074</i>		<i>pt.</i>
.....	<i>cession</i>	<i>N</i>	<i>117</i>	<i>160995</i>		
<i>Rodrigue M.</i>	<i>Privilège</i>	<i>L</i>	<i>4</i>	<i>201148</i>	<i>060982</i>	
<i>Corp. Village S. P. de Sœurs Miséricorde</i>	<i>cession</i>	<i>F</i>	<i>26</i>	<i>204168</i>		<i>passage</i>
DIVISION DE MONTRÉAL						
<i>Sœurs M. de Mt. à Mt. St. Paul. Co.</i>	<i>Vente</i>	<i>N</i>	<i>167</i>	<i>174524</i>		<i>pt. N. O.</i>
<i>Partie de ce numéro est subdivisée d'après plan et livre de renseignements déposés le 5 déc. 1928 à 9 hrs. 5. m. L. M. (206-1 Vol. 90 Page 381) L. Brassard R. Reg.</i>						
<i>Srs de la Miséricorde à Mont. St. Paul Co.</i>	<i>Vente</i>	<i>N</i>	<i>187</i>	<i>199800</i>		<i>passage.</i>
<i>Romanus Peckham</i>	<i>Privilège</i>	<i>N</i>	<i>8</i>	<i>233000</i>	<i>086185</i>	<i>pt. N. O.</i>
<i>Mont. L. St. P. Co. à Mont. St. Paul. Co.</i>	<i>Privilège</i>	<i>N</i>	<i>29</i>	<i>436860</i>	<i>224261</i>	<i>signes de transmission</i>
<i>Com. Hydro. de Québec</i>	<i>Prise de Poss. Change</i>			<i>738930</i>		<i>ptie</i>
<i>Les Sœurs de la Miséricorde de Mt. à Fabrique Perross</i>	<i>Vente</i>			<i>2334040</i>		<i>ptie</i>
<i>Pépinière à Bernard J. M. L'Église</i>	<i>avis de classement</i>			<i>2388707</i>		<i>Entrée nullifiée</i>
<i>Ministère des Affaires Cult. du Québec</i>	<i>avis de classement</i>			<i>2617735</i>		<i>ptie avis de protect.</i>
<i>Ministère des Affaires Cult. du Québec</i>	<i>avis de classement</i>			<i>2617758</i>		<i>ptie avis de protect.</i>
<i>Ministère des Affaires Cult. du Québec</i>	<i>avis de classement</i>			<i>2617761</i>		<i>ptie avis de protect.</i>

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTRÉE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUÉES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISÉ. [(1986) 118 G.O. II, 718]

INDEX AUX IMMEUBLES

3950
No. 200

Feuillet No _____ destiné au No _____
du cadastre
de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal
Attesté à Montréal, le 19 _____
Par _____ devant _____
Dép. Régistrateur. Dép. Protonotaire.

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT			RADIATION	REMARQUES
		Reg.	Vol. Page	No		
<i>Mathieu Malta - vicier Laurent - forme sup. Judgment</i>	<i>B.C.</i>	<i>8</i>	<i>95067</i>			
<i>" " - to Alfred Martineau</i>	<i>Vol. Acte</i>	<i>13</i>	<i>57251</i>	<i>8404</i>		
<u>3952</u>	<u>201</u>					
<u>3954</u>	<u>202</u>					
<u>3956</u>	<u>203</u>					
<u>3958</u>	<u>204</u>					
<u>3961</u>	<u>205</u>					
<u>3963</u>	<u>206</u>					
<u>3965</u>	<u>207</u>					
<u>3967</u>	<u>208</u>					
<u>3969</u>	<u>209</u>					
<i>Charles Pigeon - to Victoria Lemire</i>	<i>Ed. Marriage</i>	<i>B.B.</i>	<i>88157</i>			

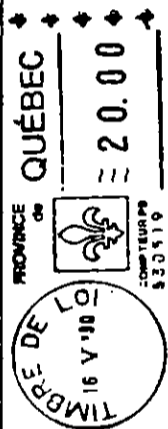
Numéro inscription :	4 279 271	Circ. foncière :	Montréal
DHM de présentation :	1990-05-16 13:27		

Registre des mentions

No. 1 3 1 3 5

ECHANGE &
SERVITUDES

(NL-0568)



1 - Echange
2 - Echange
3 - Servitude

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX, le
quinze mai;

Devant Me REMI LAMARCHE, Notaire pour la
Province de Québec, Canada, soussigné, exer-
çant en la ville de Montréal et celle de La-
val où il demeure, en le district de Mont-
réal,

O N T C O M P A R U :

LES SOEURS DE MISERICORDE DE MONTREAL, une
corporation légalement constituée ayant le siège
principal de ses affaires au numéro 12,435 avenue de
la Miséricorde, en la ville de Montréal, H4J 2G3, a-
gissant et représentée aux présentes par Monsieur
FERNAND GERVAIS, Responsable des immeubles - - - -

à ce dûment autorisées par et en vertu d'une résolu-
tion du Conseil d'administration de la dite corpora-
tion adoptée à son assemblée dûment convoquée et te-
nue à Montréal, le vingt mars _____
mil neuf cent quatre-vingt-neuf et dont une copie cer-
tifiée demeure annexée à l'original des présentes,
après avoir été reconnue véritable et signée Ne Varie-
tur par les Religieuses prénommées, avec et en présen-
ce du notaire soussigné,

D'UNE PART:

ET

HYDRO-QUEBEC, corporation légalement cons-
tituée en vertu de la "Loi sur l'Hydro-Québec" (L.R.Q.
1977, chapitre H-5 et amendements), ayant son siège

Division d'Enregistrement - MONTRÉAL
Je certifie que ce document a été enregistré
Ce 1990-05-16 - 13:27
année mois jour heure minute
sous le numéro 4279271

Registreur-adj.

2000 10 01 11 15
 1990-05-16
 1990-05-16
 1990-05-16
 1990-05-16
 1990-05-16
 1990-05-16

social en la ville de Montréal, au numéro 75 ouest boulevard René Lévesque, ici agissant et représentée par Mme. DIANE LACHAPELLE, Chargée de Propriétés immobilières

dûment autorisé(s) aux fins des présentes en vertu d'une résolution de la dite Société adoptée à son assemblée tenue à Montréal, le vingt-neuf juin mil neuf cent quatre-vingt-huit

et représenté(s) par Monsieur DENIS ST-CYR,

mandataire nommé aux termes d'une autorisation et procuration consentie sous l'autorité de la dite résolution le quatorze février mil neuf cent quatre-vingt-dix, en brevet, devant Me. Charles A. Hamelin, notaire : copie certifiée conforme de la dite résolution et la dite autorisation et procuration demeurant annexée à l'original des présentes, après avoir été reconnues véritables et signées pour identification par le représentant ci-haut mentionné avec et en présence du notaire soussigné; Hydro-Québec étant dûment autorisée aux fins des présentes, ainsi qu'elle le déclare,

D'AUTRE PART:

LESQUELS font les déclarations et les conventions suivantes:

OBJET DU CONTRAT

1o. - A titre d'échange, les Soeurs de Miséricorde de Montréal cèdent à Hydro-Québec, présent et acceptant,

ST-CYR
 DENIS
 1990-05-16
 1990-05-16
 1990-05-16
 1990-05-16
 1990-05-16
 1990-05-16

Handwritten initials in a box.

Handwritten signatures and initials.

avec les garanties ordinaires de droit et de franc et quitte de toutes dettes, charges, privilèges, hypothèques et liens quelconques, l'immeuble savoir:

DESIGNATION

Ce certain emplacement vacant de forme irrégulière étant composé des parties ci-après décrites du lot originaire DEUX CENT SIX (206) et de la subdivision UN du dit lot originaire DEUX CENT SIX (206-1) des dits plan et livre de renvoi officiels de Paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal et dont la description technique se lit comme suit:

*Plu
1989*

DESIGNATION TECHNIQUE

<u>LOT</u>	: Parties du lot <u>DEUX CENT (206) ET PARTIE DE LA subdivision UN du lot DEUX CENT SIX (206-1)</u>
<u>CADASTRE</u>	: <u>PAROISSE DE SAULT-AU-RECOLLET</u>
<u>DIVISION D'ENREGISTREMENT</u>	: <u>Montréal</u>
	<u>PARCELLE 2</u>

De figure irrégulière,

Tenants et aboutissants:

Vers le sud-est : Deux cent six (206) autre partie
 Vers le sud-ouest : Deux cent six (206) autres parties et subdivision Un du lot Deux cent six, autre partie (206-1)
 Vers le sud : Deux cent six (206) autre partie



Handwritten mark

Vers l'ouest : Deux cent six (206) autre partie
 Vers le nord : Deux cent un (201) partie
 Vers le nord-est : Deux cent un (201) partie

PARTIE 206

Tenants et aboutissants:

Vers le sud-est : Deux cent six (206) autre partie
 Vers le sud-ouest : Deux cent six (206), autre partie
 Vers l'ouest : Subdivision Un du lot 206 (206-1)
 Vers le nord-est : Deux cent un (201, Partie

Partie 206-1

Tenants et aboutissants

Vers l'est : Deux cent six (206) partie
 Vers le sud-ouest : Subdivison Un du lot Deux cent
 six (206-1) autre partie
 Vers l'ouest : Deux cent six (206) partie
 Vers le nord-est : Deux cent un (201) partie

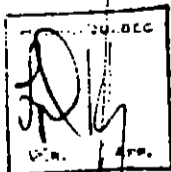
Partie 206

Tenants et aboutissants

Vers l'est : Subdivision Un du lot Deux cent
 six (206-1)
 Vers le sud-ouest ; Deux cent six (206) autre partie
 Vers le sud : Deux cent six (206) autre partie
 Vers l'ouest : Deux cent six (206) autre partie
 Vers le nord : Deux cent un (201) partie
 Vers le nord-est : Deux cent un (201) partie

Le point de départ "48" se localise comme suit:

Partant du point 46, lequel point se situe à l'inter-
 section de la ligne séparative des lots 201 et 206



Handwritten signature and initials, possibly 'J. P. B.' with a circled 'B'.

avec la limite ouest de l'emprise du boulevard Gouin (montré à l'originnaire); de là suivant un gisement de 296° 02', une distance de 92,66 mètres jusqu'au point de départ 48;

<u>LIGNE</u>	<u>GISEMENT</u>	<u>LONGUEUR</u> (mètres)	<u>LIMITE</u>
48- 47	205°40'	15,49	Sud-est
47- 77	295°52'	31,55	Sud-ouest
77-152	266°09'	26,31	Sud
152- 38	8°01'	25,37	Ouest
38- 70	110°09'	44,53	Nord
70- 48	116°02'	17,81	Nord-est

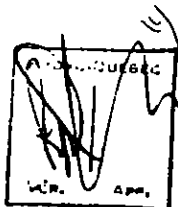
Superficie: 1024m²

Les gisements dans ce document se réfèrent au méridien central 73°30'.

Le tout tel que montré sur la copie du plan minute D-1162.

2o. Encore à titre d'échange, Hydro-Québec cède à Les Soeurs de Miséricorde de Montréal, présentes et acceptant, avec les garanties ordinaires de droit et franc et quitte de toutes dettes, charges, privilèges, hypothèques et liens quelconques l'immeuble suivant, savoir:

Ce certain emplacement vacant de forme irrégulière étant la partie ci-après décrite du lot originnaire DEUX CENT SIX (Ptie 206) au dit plan et livre de renvoi officiels de Paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal, et dont la description technique se lit comme suit, savoir:



DESCRIPTION TECHNIQUE

LOT : Partie du lot DEUX CENT SIX
(206)

CADASTRE : Paroisse de Sault-au-Récol-
let

DIVISION D'ENREGISTREMENT: Montréal

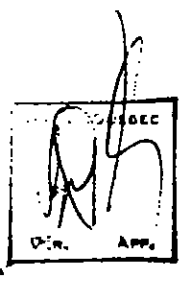
PARCELLE I

De figure irrégulière,

Tenants et aboutissants:

- Vers le sud-ouest : Rue du Fort Lorette (montrée à l'originnaire)
- Vers l'ouest : Deux cent six (206) autre partie (partie inondée)
- Vers le nord : Deux cent six (206) autre partie
- Vers l'est : Deux cent six (206) autre partie propriété de Les Soeurs de la Miséricorde;
- Vers le sud-est : Deux cent six (206) autre partie propriété de Les Soeurs de la Miséricorde;

Le point de départ "36" se localise comme suit:
 Partant du point 1999, lequel point se situe à l'intersection de la limite nord-est de l'emprise de la rue du Fort-Lorette (montrée à l'originnaire) avec la limite ouest de l'emprise du boulevard Gouin (montré à l'originnaire); de là, suivant un gisement de 301o01', une distance de 176,23 mètres jusqu'au point de départ 36.



[Handwritten mark]

[Handwritten signature and initials]

<u>LIGNE</u>	<u>GISEMENT</u>	<u>LONGUEUR</u> (mètres)	<u>LIMITE</u>
36-35	301o01'	5,4	Sud-ouest
35-39	9o35'	53,39	Ouest
39-76	356o09'	8,03	Ouest
76-152	86o09'	16,3	Nord
152-37	188o01'	39,67	Est
37-36	209o46'	29,08	Sud-est

Superficie: 829m2.

Les gisements dans ce document se réfèrent au méridien central 73o30'.

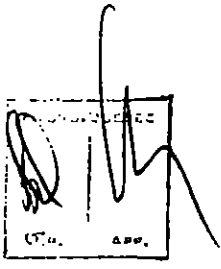
le tout tel que montré sur la copie du plan minute D-1162.

3o. CREATION D'UNE SERVITUDE DE DROIT DE PASSAGE.

En considération des présentes, Hydro-Québec se réserve et les Soeurs de Miséricorde de Montréal, consentent à Hydro-Québec, présent et acceptant et créent et établissent sur la parcelle du lot DEUX CENT SIX (206) ci-dessus décrite au paragraphe 2o. au bénéfice du fond dominant tel qu'établi ci-après des droits réels et perpétuels de servitude consistant en un droit de passage pour l'entretien et/ou la réparation et/ou la rénovation du mur de soutènement que Hydro-Québec a érigé ou pourra ériger le long de la limite ouest de la dite parcelle du lot Deux cent six (206) ci-dessus décrite au paragraphe 2o.

L'entretien du mur de soutènement demeure la responsabilité d'Hydro-Québec et tout dommage causé au terrain de Les Soeurs de Miséricorde de Montréal sera

(es)
(ca)
su



aussi la responsabilité d'Hydro-Québec.

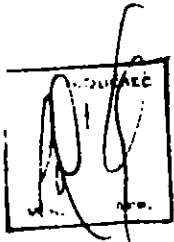
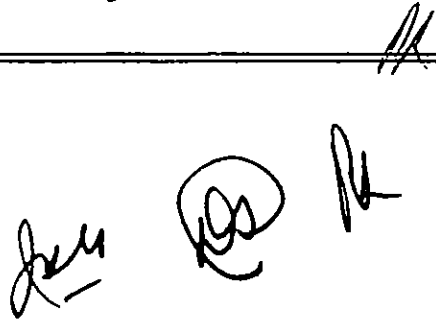
4o. CREATION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE LI-
GNE ELECTRIQUE:

Hydro-Québec se réserve et Les Soeurs de Mi-
séricorde de Montréal, consentent à Hydro-Québec , à
ce présent et acceptant, et créent et établissent sur
le fonds servant au bénéfice du fonds dominant, le
tout tel qu'ils se trouvent ci-après décrits, des
droits réels et perpétuels de servitude consistant en:

1.- le droit de placer, remplacer, construire, inspec-
ter, maintenir, entretenir, réparer, ajouter et exploi-
ter, sur, au-dessus et en dessous du fonds servant ci-
après décrit, des lignes de distribution d'énergie é-
lectrique et des lignes de communication, soit aé-
riennes, soit souterraines, soit à la fois aériennes
et souterraines, y compris poteaux, haubans, câbles,
fils, ancrs, supports, conduits, bornes, kiosques,
puits d'accès, contrepoids et tous autres appareils et
accessoires nécessaires ou utiles à leur bon fonction-
nement;

2.- le droit de permettre à d'autre personnes, compa-
gnies, services publics ou corporations municipales de
placer, remplacer, maintenir, entretenir, réparer, a-
jouter et exploiter sur le dit fonds servant, des
fils, câbles, conduits et autres appareils et acces-
soires nécessaires ou utiles au bon fonctionnement de
leurs installations;

3.- le droit de transformer successivement et en tout
temps et en tout ou en partie les lignes aériennes en

lignes souterraines et les lignes souterraines en lignes aériennes;

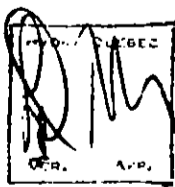
4.- le droit de couper, émonder, enlever et détruire, de quelque manière que ce soit et en tout temps, sur le dit fonds servant, tous arbres, arbustes, branches, buissons et racines et d'enlever tous objets, constructions ou structures qui pourraient nuire au fonctionnement, à la construction, au remplacement et à l'entretien des dites lignes;

5.- un droit de circuler à pied ou en véhicule sur le dit fonds servant et, si nécessaire, en dehors dudit fonds servant, pour exercer tout droit accordé par les présentes et notamment un droit d'accès pour communiquer du chemin public audit fonds servant;

6.- un droit comportant l'interdiction pour toute personne d'ériger quelque construction ou structure sur, au dessus et en dessous dudit fonds servant, sauf l'érection des clôtures de division et leurs barrières et des haies décoratives ainsi que les revêtements d'asphalte, de béton ou autres et l'interdiction de modifier l'élévation actuelle de ce fonds servant, sauf avec le consentement écrit de Hydro-québec.

DESCRIPTION DU FONDS DOMINANT

Le fonds dominant au bénéfice duquel les droits ci-dessus mentionnés ont ainsi été réservés et établis comme servitude réelle et perpétuelle, est constitué de l'ensemble des immeubles appartenant à Hydro-Québec et à ses filiales, notamment leurs centrales, leurs postes de transformation, leurs lignes



de transmission et de distribution d'énergie électrique et accessoires et plus particulièrement, en conformité avec l'article 19 de la Loi du régime des eaux (L.R.Q., c.R-13) des lignes de transport d'énergie électrique et des lignes de communication érigées ou placées ou à être érigées ou placées sur et en dessous dudit fonds servant.

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT

Le fonds servant sur lequel les droits ci-dessus mentionnés ont ainsi été réservés et établis comme servitude réelle et perpétuelle, est constitué de l'immeuble suivant;

Cette lisière de terrain vacant étant de forme irrégulière et étant la partie ci-après décrite du lot originaire numéro DEUX CENT SIX (Ptie 206) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse du Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal et dont la description technique se lit comme suit, savoir:

LOT : Partie du lot DEUX CENT SIX (206)

Cadastre : PAROISSE DE SAULT-AU-RECOLLET

Division d'enregistrement: MONTREAL

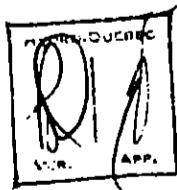
UNE(1) PARCELLE DE TERRAIN REQUISE PAR HYDRO-QUEBEC POUR LE PASSAGE D'UNE LIGNE D'ENERGIE ELECTRIQUE

De figure irrégulière,

Tenants et aboutissants:

Vers le Sud-Ouest : rue du Fort-Lorette (montrée à

Handwritten mark



Handwritten signatures and initials

l'originnaire)

Vers l'Ouest : Deux cent six (206) autre partie
(partie inondée)

Vers le Nord : Deux cent six (206) autre partie

Vers l'Est : Deux cent six (206) autre partie

Le point de départ "73" se localise comme suit:

Partant du point "1999" lequel point se situe à l'intersection de la limite nord-est de l'emprise de la rue du Fort-Lorette (montrée à l'originnaire) avec la limite ouest de l'emprise du boulevard Gouin (montré à l'originnaire) de là:suivant un gisement de 301o 01', une distance de 178,38 m jusqu'au point de départ "73".

<u>LIGNE</u>	<u>GISEMENT</u>	<u>LONGUEUR</u> (mètres)	<u>LIMITE</u>
73- 35	301o 01'	3,2	Sud-ouest
35- 39	9o 35'	53,39	Ouest
39- 76	356o 09'	8,03	Ouest
76-151	86o 09'	2,8	Nord
151- 74	177o 59'	4,59	Est
74- 73	188o 26'	58,56	Est

Superficie: 154 m2.

Les gisements dans ce document se réfèrent au méridien central 73o 30'.

Le tout tel que montré sur la copie du plan minute D-1163.



TITRE:- Les Soeurs de Miséricorde déclarent qu'elles sont devenues propriétaires de l'immeuble ci-dessus cédé par elles., pour l'avoir acquis de

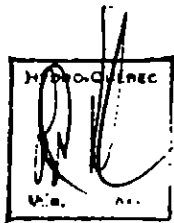
- 12 -

l'Evêque Catholique Romain de Montréal, aux termes de cet acte de cession reçu devant Me J. W. Lévesque, notaire, le vingt-deux juillet mil neuf cent neuf, enregistré à Hochelaga et Jacques-Cartier sous le numéro 160995.

De son côté Hydro-Québec déclare qu'elle est devenue propriétaire de l'immeuble ci-dessus cédé par elle, pour l'avoir acquis aux termes de cet acte reçu devant Me J.L.P. Lacasse, Notaire, le seize décembre mil neuf cent quarante-sept, enregistré à Montréal sous le numéro 738930.

DECLARATIONS DES PARTIES:- Chacune des parties a déclaré que:

1. l'immeuble par elle présentement cédé est libre de tous droits seigneuriaux, ayant été dûment commués;
2. le même immeuble est libre de tous privilèges et de toutes hypothèques;
3. toutes les taxes grevant chacun des immeubles ont été acquittés jusqu'à la date des présentes et ce sans subrogation;
4. leur immeuble respectif est affecté par la loi sur les biens culturels, étant dans l'aire de protection de l'Eglise de la Visitation aux termes des actes enregistrés à Montréal sous les numéro 2617761 quant à Les Soeurs de Miséricorde de Montréal et 2617735 quant à Hydro-Québec.



per Os RA

POSSESSION:- Chacune des parties aux présentes aura immédiatement possession, occupation et jouissance de tout ce qui lui est présentement cédé à titre d'échange et elle pourra en faire et disposer en toute propriété et comme bon lui semblera à compter de ce jour.

CHARGES ET CONDITIONS:- Le présent échange a été ainsi fait à la charge par chacune des parties, savoir:

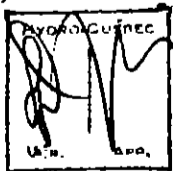
Par les Soeurs de Miséricorde de Montréal;

De prendre et accepter l'immeuble qui lui est ci-dessus cédé dans l'état où le tout se trouve actuellement.

Par Hydro-Québec:

1. de prendre et accepter l'immeuble qui lui est ci-dessus cédé dans l'état où le tout se trouve actuellement;

2. d'installer à ses frais et dans un délai de un (1) an de la signature des présentes, une clôture d'au moins six pieds (6') de hauteur de type "Frost" le long de la limite nord de la parcelle No. 1 décrite en 2o. et le long des limites sud et sud-ouest de la parcelle no. 2 décrite en 1o. Cette limite est montrée par les points 47, 77, 152 et 76 sur le plan minute D-1162; aussi d'installer sur le terrain des dites Soeurs de Miséricorde, une haie de cèdre afin de cacher la clôture ou d'accepter l'aménagement proposé par l'architecte paysagiste d'Hydro-Québec; aussi d'installer une barrière vis-à-vis le lot partie 206-1



au niveau du trottoir;

3. de payer le coût des présentes, copies requises et enregistrement.

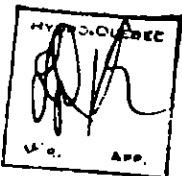
Le trottoir existant sur le lot Ptie 206 et 206-1, propriété de Les Soeurs de la Miséricorde de Montréal sera refait en pavé uni.

CONSIDERATION:- Le présent échange a été ainsi fait en considération de l'égalité reconnue par les parties de la valeur de chacun des immeubles échangés, sans soulte ni retour et chacune des parties aux présentes renonce à tous privilèges de co-partageant et au droit de répéter l'immeuble cédé en cas d'éviction de l'immeuble reçu, que la cause de cette éviction soit antérieure ou postérieure aux présentes.

CLAUSE DE RESIDENCE: Chacune des parties a déclaré être résidente du Canada et du Québec au sens des lois fiscales.

MENTIONS EXIGEES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI AUTORISANT LES MUNICIPALITES A PERCEVOIR UN DROIT SUR LES MUTATIONS IMMOBILIERES:

- a). le cédant: Les Soeurs de Miséricorde de Montréal, 12,435 avenue de la Miséricorde, Montréal, Que.H4J 2G3;
- b). le cessionnaire: Hydro-Québec, 75 ouest boulevard René Lévesque, Montréal, H2Z 1A4;
- c). l'immeuble est situé en la ville de Montréal;
- d). le cédant et le cessionnaire déclarent et établissent la valeur de la contrepartie à la somme de CINQUANTE NEUF MILLE TROIS CENT UN DOLLARS (\$59,301.00);



Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page.

→

- e). le montant du droit de mutation, s'il s'en trouve est de DEUX CENT CINQ DOLLARS ET QUATRE VINGT UN CENTS (\$205.81);
- f). le cessionnaire bénéficie de l'exonération du paiement de tel droit de mutation en conséquence de l'article 40 de la Loi sur Hydro-Québec (L.R.Q. 1977, c. H-5 et amendements).
- aa). le cédant: Hydro-Québec , 75 ouest boulevard René Lévesque, Montréal, H2Z 1A4;
- bb). le cessionnaire: Les Soeurs de Miséricorde de Montréal,, 12,435 avenue de la Miséricorde, Montréal, H4J 2G3;
- cc). l'immeuble est situé en la ville de Montréal;
- dd). le cédant et le cessionnaire déclarent et établissent la valeur de la contrepartie à la somme de QUARANTE-HUIT MILLE HUIT DOLLARS (\$48,008.00);
- ee). le montant du droit de mutation, s'il s'en trouve est de Cent quarante-quatre dollars et deux cents (\$144.02).

D O N T A C T E :

FAIT ET PASSE en la ville de Montréal, les jour, mois et an ci-dessus en premier lieu mentionnés sous le numéro TREIZE MILLE CENT TRENTE-CINQ des minutes du notaire soussigné.

Et après lecture faite, les parties ont signé en présence du notaire.

(SIGNE) LES SOEURS DE MISERICORDE DE MONTREAL

Par: F. GERVAIS



(SIGNE) HYDRO QUEBEC

Par: DENIS ST. CYR

(") REMI LAMARCHE, Notaire.

VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée en mon étude.

Remi Lamarche Notaire



Rapport des territoires et des droits de gestion affectés

2020-08-18

Territoire

Type : **Rénové**
 Lot rénové : **2 736 249**
 Date Dépôt : **2003-05-07**
 Statut : **Actif**
 N° de mandat de rénovation : **1225**
 Unité d'affaires : **TERRITOIRE PRODUCTION BEAUHARNOIS GATINEAU**
 Superficie (propriété HQ) : **378,7 m²**
 Réf. cartographique : **31H12-010-1228**
 Zone de repérage : **A-1**




Circonscription foncière : **MONTRÉAL**

Municipalité : **MONTRÉAL, VILLE**
 MRC : **HORS MRC**

Chaîne de lots : **-> 2 736 249, Actif, MONTRÉAL, VILLE
 (050670- -206), Rénové, SAULT-AU-RECOLLET, PAROISSE DE**

Droits de gestion

Territoire :
-> 2 736 249, Actif, MONTRÉAL, VILLE

Nature des droits et actes enregistrés	Date transac.	Qualificatif	N° de dossier	Plan terrier	Dossier numérisé
RÉPERTOIRE PROPRIÉTÉS HQ,AUTRE,NON EXPLOITÉE REQUIS,Sans objet	2020-03-09	A analyser	1402-009/378285		N/D
BIENS ET DROITS SURPLUS,AUTRE,REFUSÉE PAR HQ,Sans objet	2019-04-19	Inactif	1402-021/370058		
PERMISSION EN FAVEUR HQ,ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits BORDURE DE COURS D'EAU, STABILISATION DES BERGES	2016-10-28	Actif	1402-013/346669		
GESTION IMMOBILIÈRE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2007-04-17	Inactif	1402-001/315633		
ACHAT,REPORT(RENOVATION),RÉALISÉE,Droits de propriété 738930, 1948-06-10, MONTRÉAL	2005-01-26	Actif	1402-043/1225		N/D

DÉPÔT LOT RÉNOVÉ AU
CADASTRE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet












2003-05-07

Actif

1402-043/1225

N/D

Territoire :
(050670- -206), Rénové, SAULT-AU-RECOLLET, PAROISSE DE

Nature des droits et actes enregistrés	Date transac.	Qualificatif	N° de dossier	Plan terrier	Dossier numérisé
DÉPÔT RÉNOVATION CADASTRALE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2003-05-01	Actif	1402-043/1225		N/D
CESSION DE SERVITUDE,CESSION,RÉALISÉE,Autres droits BÂTIMENT, DROIT DE VUE 4384667, 1991-05-09, MONTRÉAL	1991-05-07	Actif	303-02-2/117-040	C-6S/27	
SERVITUDE DE DISTRIBUTION,ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 4383694, 1991-05-07, MONTRÉAL	1991-01-14	A analyser	303-02-2/117-040	C-6S/27	
CESSION DE SERVITUDE,CESSION,RÉALISÉE,Autres droits 4383694, 1991-05-07, MONTRÉAL	1991-01-14	A analyser	303-02-2/117-040	C-6S/27	
SERVITUDE (1SER),ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 4383694, 1991-05-07, MONTRÉAL	1991-01-14	A analyser	303-02-2/117-040	C-6S/27	
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete 4383694, 1991-05-07, MONTRÉAL	1991-01-14	A analyser	303-02-2/117-040	C-6S/27	
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete 4297271, 1990-05-16, MONTRÉAL	1990-05-15	A analyser	303-02-2/117-039	C-6S/26	
SERVITUDE DE DISTRIBUTION,ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 4297271, 1990-05-16, MONTRÉAL	1990-05-15	A analyser	303-02-2/117-039	C-6S/26	
ACHAT,ACQUISITION,RÉALISÉE,Droits de propriete 4297271, 1990-05-16, MONTRÉAL	1990-05-15	A analyser	303-02-2/117-039	C-6S/26	
SERVITUDE (1SER),ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 4297271, 1990-05-16, MONTRÉAL	1990-05-15	A analyser	303-02-2/117-039	C-6S/26	
TRANSFERT DE TITRES DE PROPRIÉTÉ,ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 738930, 1948-06-10, MONTRÉAL	1947-12-16	A analyser	611-104/HQ2646 (1)	17-1	N/D
ACHAT,ACQUISITION,RÉALISÉE,Droits de propriete 174524, 1928-04-10, MONTRÉAL	1928-04-07	Actif	611-102/MIP127		
CESSION DE SERVITUDE,CESSION,RÉALISÉE,Autres droits 174524, 1928-04-10, MONTRÉAL	1928-04-07	Actif	611-102/MIP127		

1200127

ON THIS DAY, the seventh of the month of April, in the year of Our Lord, One thousand nine hundred and twenty-eight.

BEFORE ME, JOSEPH VINCESIAS LEVESQUE, the undersigned Notary Public duly admitted and sworn in and for the Province of Quebec, residing in the city of Westmount and practicing in the city and district of Montreal.

CAME AND APPEARED:-

LES SOEURS DE MISERICORDE DE MONTREAL, a body politic duly corporate having its Head Office in the city of Montreal, herein acting and represented by Reverend Superior General, Sister St. Aimé, née Albina Joly and Reverend General Bursar, Sister Ste. Beatrice, née Marie Agnès Smith, of Montreal, duly authorized for the purpose hereof by a resolution passed at a meeting of the Board of Administration of the said Corporation held at Montreal on the 12th of March, 1928, whereof a duly certified copy has been hereto annexed after having been duly verified and signed Ne Varietur by said Reverend Sister St. Aimé and Reverend Sister Ste. Beatrice and the undersigned Notary;

WHICH said Vendor has bargained, sold, assigned, transferred and made over and by these presents doth sell, assign, transfer and make over with legal warranty unto MONTREAL ISLAND POWER COMPANY a body corporate having its principal place of business at the said city of Montreal, hereinafter styled the Purchaser hereto present and accepting by Mr. CARDEN STANLEY BAGG, its Secretary, of the city of Montreal, duly authorized for the purpose hereof under a resolution passed at a meeting of the Board of Directors of said Company held at Montreal, on the 13th day of May last, 1927, a certified copy of which is hereto annexed after having been verified and signed Ne Varietur by the said C. Stanley Bagg es-qualité and the undersigned Notary the following immoveable property, namely:-

OFFICE OF THE REGISTRATION DIVISION OF MONTREAL

I, the undersigned, do hereby certify that this document was registered at full length, in the Office, at seven o'clock morning minutes, in the seventh day of the month of April, Volume 667 Folio 44 under the number one hundred and twenty seven.

Deputy Registrar

THIS DEED RECORDED ON TITLE RECORD PLAN Date 4-10-28 E.O. R/W. Dept. ENTERED IN TAX RECORD Date Tax Dept. FILED IN Filing Clerk



pp Lab
206

A plot or parcel of land forming the North-westerly part of lot number two hundred and six of the Parish of Sault au Recollet, county of Hochelaga, and more fully described as follows:-

Commencing at a point on the line of division between lots 201 and 206 at a distance of 501 $\frac{4}{10}$ feet from the North Westerly line of Gouin Boulevard, measured north-westerly along said line of division between lots 201 and 206. Thence deflecting to the left $102^{\circ} 34'$ a distance of 213 $\frac{4}{10}$ feet. Thence deflecting to the right $21^{\circ} 45'$ a distance of 95 $\frac{4}{10}$ feet more or less to a point on the North-Easterly line of Fort Lorette Street, said point being at a distance of 579 $\frac{7}{10}$ feet from the North-Westerly line of Gouin Boulevard, measured North-Westerly along said North Easterly line of Fort Lorette Street

Thence at an included angle with the last line of $88^{\circ} 45'$ and running North-Westerly along said North-Easterly line of Fort Lorette Street a distance of 27 feet more or less to the shore of the River des Prairies. Thence North-Easterly along the South Easterly shore of the River des Prairies to the line of division between lots Nos. 201 and 206. Thence south-easterly along said line of division between lot 201 and 206 a distance of 104 feet, more or less to the place of beginning.

The presently sold part of lot Two hundred and six being bounded towards the north-east by lot No. 201, towards the south-west by Fort Lorette Street, towards the North-west by the River des Prairies and towards the South-west by that part of lot No. 206 remaining to the vendors. Containing in area Twenty-one thousand three hundred and twelve feet (21,312 ft.) more or less, all measurements being in English feet.

The whole as shown outlined in red on a blue print copy of a plan prepared by Douglas M. Towle, Q.L.S. dated Montreal, March 9th, 1928, hereto attached as forming part hereof and signed by the parties hereto for identification.

As the said immoveable property now subsists with all the rights, members and appurtenances and riparian rights thereunto belonging, without any exception or reserve on the part of the Vendor.

The Vendor acquired the said property with greater extent from La Corporation de l'Evêque Catholique Romain de Montréal, as appears by deed of cession passed before the undersigned Notary, on the 22nd of July, 1909, whereof copy has been registered in the registry office of the counties of Hochelaga and Jacques-Cartier on the 24th of August 1909, under No. 160995;

VENDOR'S DECLARATIONS.

The Vendor declared and covenanted as follows:-

- 1o. That the said property is held under the tenure of franc alevu roturier having been duly commuted;
- 2o. That the same is free and clear of all assessments and rates from the date hereof and of all encumbrances.

P O S S E S S I O N .

In virtue hereof, the Purchaser becomes the absolute owner of the presently sold immoveables, and claims with right to take possession thereof forthwith.

C O N D I T I O N S .

The present Sale is thus made subject to the following conditions:-

- 1o. The Purchaser agrees to pay the cost of this Deed and of its registration and of one copy for the Vendor.
- 2o. The Purchaser agrees to pay all assessments, both general and special for which the said property may become liable from and after the date hereof.
- 3o. Whereas the Purchaser contemplates the construction of a hydro electric development in the Riviere des Prairies and expects to raise the water opposite the property of the vendor to a height not exceeding 58 feet above sea level; the property presently sold has, therefore, been purchased by the said Company for the purpose of erecting thereon a wall or embankment to approximately a level of 60 feet above sea

level

level in order to retain the waters of the said River and prevent the flooding of the property of the vendor and adjacent properties, and the price presently paid by the Purchaser covers damage or depreciation to the remaining property and buildings of the vendor which may be caused by reason of the raising of the water, as aforesaid, and by the construction of the said wall or embankment, as well as the price of the property actually included in the present sale, subject always to the obligation which the Purchaser hereby undertakes to provide drains and such other drainage works or grading as may be necessary in the rear of the said wall or embankment so as to permit the surface water from the property of the vendor; which under natural conditions would flow into the River; to escape by such drain the vendors shall have the right to connect the escape pipe for the steam from their boiler house to the said drain to be constructed by the purchaser.

40. The Purchaser guarantees that the top of the said wall, i. e., approximately 60 feet above sea level, is not higher than the highest part of the land remaining to the vendor, as it presently exists.

50. In case the water opposite the property of the vendor should be continuously raised to a level higher than 58 feet above sea level and in case the Purchaser should raise the said wall to a level higher than the guaranteed level above mentioned, and if such increased level of water and such increase in the height of the wall or embankment should cause additional flooding or damage to the property or buildings of the vendor, or its assigns, the Purchaser shall be responsible for such additional damage and in case the parties cannot agree on the amount hereof, each party shall appoint an arbitrator to assess the same and if such arbitrators cannot agree they shall appoint a third arbitrator and the decision of the majority of such arbitrators shall be final and shall be binding upon the parties hereto and their successors or assigns.

60. The vendor shall have the right within a delay of two months from the date hereof to remove at its own risk

and

and expense any constructions, plants and trees that may be situated or growing on the property hereby sold.

70. The Purchaser in connection with the carrying out of its work on the construction of the proposed wall and other works, binds and obliges itself as follows:-

(a) To place a fence along the whole length of the wall facing the property of the vendor, the posts of which will be of iron embedded in the said wall and such fence shall be constructed of heavy woven wire with fenings of not more than four inches diamond shaped and five feet high with a twelve (12) foot gate in the same, giving access to the River;

(b) To leave a space or passage-way 12 feet in width between the boiler house of the vendor and the said wall or embankment, which space shall be left at the present level of the ground; and further not to interfere with the free access by the vendor to its charnel house as it stands at present.

(c) To remove all machinery and materials after the construction of the said Wall or embankment and to grade the ground after such work;

80. Subject to the right of the Purchaser to build the said wall and other works and to repair and maintain the same, the Vendor, its successors and assigns, shall at all times have free access and a right of view to the River over the property sold and may use the said property in any way it may desire, by laying out lawns, levelling the same, planting gardens and trees, provided however that any trees must be at a distance of not less than 15 feet from the said wall and embankment and such right to the vendor shall be an exclusive right in that the Vendor shall be entitled to prevent any other persons from trespassing upon the said property, subject always to the right of the Purchaser and its employees to enter thereon for the purpose of performing its said works and repairing and maintaining the same; and further provided that the right of access over and use by the vendor of the property hereby sold shall be at its own risk and peril.

90. The Purchaser undertakes not to place any erection

on the property hereby sold with the exception of the said wall or embankment above mentioned and also provided that the Purchaser shall be entitled to place a transmission line across the property hereby sold which, however, must have a minimum height of 25 feet above the land on the boundary between the property hereby purchased and the property retained by the Vendor.

The present SALE has been made and the undertakings herein mentioned have been entered into, by the Vendor in consideration of the sum of ONE DOLLAR to him in hand paid and other good and valid consideration which the Vendor acknowledges to have had and received from the Purchaser whereof quit.

WHEREOF ACT done and passed at the said city of Montreal, on the day, month and year first above written under the number Seven thousand and forty-one of the Minutes of the undersigned Notary.

AND, after due reading hereof the said parties have signed with and in the presence of the said Notary.

(Signed) Les Soeurs de Misericorde de
Montreal.
" Soeur Saint-Aimé, Supre génle.
" Sr Sainte-Béatrice, Dép.gén.
" Montreal Island Power Company
" C.S.Bagg, Sec.Treas.
" J.W.Levesque, N.P.

TRUE COPY of the original hereof remaining of record in my Office.

J. W. Levesque

*plus dommages - 35.00
total - 8100.00
7459.20
649.80*

No Key

EXTRAIT DU LIVRE DES MINUTES de Les Soeurs de Misericorde de
Montréal;

Assemblée du Conseil Général, tenue le douze mars 1928,;

Résolu unanimement:-

Que la communauté vende à la Compagnie The Montreal
Island Power Company, partie de la propriété du Sault au Ré-
collet, laquelle partie est décrite comme suit:-

A plot or parcel of land forming the North Westerly
part of lot number two hundred and six of the Parish of Sault
au Recollet, County of Hochelaga, and more fully described as
folws:

Commencing at a point on the line of division between
lots 201 and 206 at a distance of 501 $\frac{4}{10}$ feet from the North
Westerly line of Gouin Boulevard, measured north westerly along
said line of division between lots 201 and 206. Thence deflec-
ting to the left 102° 34' a distance of 213 $\frac{4}{10}$ feet. Thence
deflecting to the right 21° 45' a distance of 95 $\frac{4}{10}$ feet mo-
re or less to a point on the north-easterly line of Fort Lo-
rette Street.

Thence at an included angle with the last line of 88°
45' and running North-westerly along said north-easterly line
of Fort Lorette Street a distance of 27 feet more or less to
the shore of the River des Prairies. Thence north-easterly along
the south-easterly shore of the River des Prairies to the line
of division between lots Nos. 201 and 206. Thence south-easterly
along said line of division between lots 201 and 206 a distance
of 104 feet, more or less to the place of beginning.

The presently sold part of lot two hundred and six
being bounded towards the North-east by lot No. 201, toward the
south-west by fort Lorette Street, towards the north-west by the
River des Prairies and towards the south-east by that part of
lot No. 206 remaining to the vendors. Containing in area twenty-
one thousand three hundred and twelve feet (21,312 ft.) more
or less, all measurements being in English feet.

The

The whole as shown outlined in red on a blue print copy of a plan prepared by Douglas M. Towle, Q.L.S. dated Montreal March 9th, 1928, hereto attached as forming part hereof and signed by the parties hereto for identification.

As the said immoveable property now subsists with all the rights, members and appurtenances and riparian rights thereunto belonging, without any exception or reserve on the part of the vendor.

Le tout suivant les charges, clauses conditions et restrictions mentionnées au projet d'acte de vente préparé par J.W. Levesque, Notaire, et soumis présentement au conseil.

Que la Révérende Mère Générale, Soeur St. Aimé, et la dépositaire Générale, Soeur Ste. Béatrice soient autorisées à signer tous documents pour donner effet à la présente résolution.

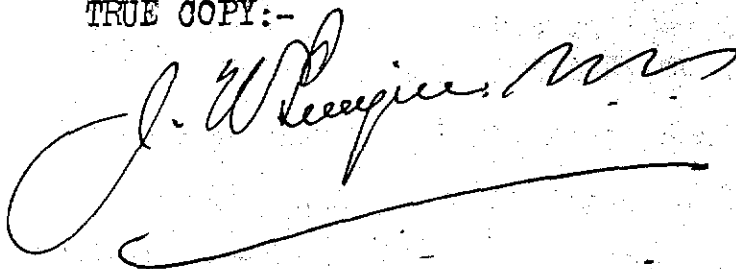
VRAIE COPIE;

(Signé) Soeur Sainte-Jeanne de
Chantal
Secrétaire.

Verified and signed Ne Varietur by said Sister St. Aimé and Sister Ste-Béatrice named in the deed of sale hereto annexed and the undersigned Notary, at Montreal, this seventh day of April, One thousand nine hundred and twenty-eight.

(Signed) Soeur Saint Aimé, Supr. génl.
" Sr. Sainte-Béatrice, dép. gén.
" J.W. Levesque, N.P.

TRUE COPY:-



See Ref

No fees charged

EXTRACT from the minutes of a Meeting of the Directors of MONTREAL ISLAND POWER COMPANY held at the Offices of Messrs. Nesbitt, Thomson & Company, Limited, Montréal, on Friday the 13th day of May, 1927, at 5 o'clock in the afternoon.

The following resolution was adopted unanimously:-

THAT the president, vice-president, treasurer and Secretary or any one of the said officers of the Company be and they are hereby authorized to represent this Company in respect of the purchase of properties bordering the Riviere des Prairies in the section of the said River which in their opinion or the opinion of the officers acting will be affected by the raising of the water through the construction of the proposed dam for water power development whether such properties will be directly affected by flooding or in their opinion or in the opinion of any one of them should be acquired by the Company to be used in exchange for properties affected by the flooding of for other similar purposes; and

THAT any one or more of the said officers be and he is or they are hereby authorized to accept options in respect of such properties and to sign and execute on behalf of this Company deeds for the purchase of same; to pay the purchase price and to do such other acts as may be required in the interests of the Company in connection with such purchases and or exchanges or otherwise and the exercise by any of the said Officers of the Company of options already taken up on behalf of the Company is hereby ratified and confirmed."

CERTIFIED TRUE COPY.

(Signed) G.R. Whatley
Asst. Sec. Treas.

Verified and signed Ne Varietur by said Bagg named in the deed of sale hereto annexed and the undersigned Notary at Montreal this seventh day of April, One thousand nine hundred and twenty-eight.

(Signed) Montreal Island Power Company
" C.S. Bagg, Sec. Treas.
" J.W. Levesque, N.P.

TRUE COPY+

J. W. Levesque, N.P.

No fees charged

No. 7041

MONTREAL 7th April, 1928

S A E

-by-

LES SOEURS DE MISERICORD DE
MONTREAL,

-to-

MONTREAL ISLAND POWER COMPANY

9167
40

1st COPIE

174524

1800

BUREAU D'ENREGISTREMENT DIVISION DE MONTREAL
ENREGISTRÉ à le AVR 10 1928
SOUS NO. H <i>20 M a</i>

Lancaster 7006.

J. W. LÉVESQUE, N. P.

CHAMBRE 509

83 OUEST, RUE CRAIG.

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2020-08-12 13:16
Lot :	2 494 474	Radiations : 2020-08-06 16:00
Date d'établissement :	2003-05-09 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 206 et 206-1 Paroisse de Sault-au-Récollet.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2017-03-30	22 978 359	Vente	Vendeur Acquéreur	LES SOEURS DE MISÉRICORDE DE MONTRÉAL 9354-5309 QUÉBEC INC.	2 000 000,00 \$		
2017-04-25	23 022 881	Hypothèque	Créancier Débiteur	HOLDING MACH INC. 9354-5309 QUÉBEC INC.	2 000 000,00 \$	6 755 924	I 23 900 110
2017-06-22	23 183 375	Avis d'intention de procéder au classement	Ministre	Fortin, Luc			
2017-11-01	23 471 160	Avis de réserve pour fins publiques	Expropriant Exproprié	VILLE DE MONTRÉAL 9354-5309 QUÉBEC INC.			
2018-06-08	23 900 101	Vente	Vendeur Acquéreur	9354-5309 QUÉBEC INC. VILLE DE MONTRÉAL	4 950 000,00 \$		
2018-06-19	23 930 580	Avis de classement	Ministre	Montpetit, Marie			

Plan cadastral

[Liste des plans](#)

Document à afficher :

Plan global

1 de 1

Circonscription foncière :

Montréal

Cadastre :

Cadastre du Québec

Lot :

2 494 474

Type de document :

Plan global

Numéro de document :

RIVIÈRE DES PRAIRIES
TERRITOIRE NON CADASTRÉ

TERRITOIRE NON RÉNOVÉ



Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Paroisse de Sault-au-Récollet	Droits : 2020-08-12 13:16
Lot : 206-1	Radiations : 2020-08-06 16:00
Date d'établissement : 1928-12-05	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 1980-09-01						
1990-05-16	4 279 271	Partage	Cédant Cessionnaire	SOEURS DE MISERICORDE DE MONTREAL HYDRO QUEBEC			
1991-05-07	4 383 694	Échange	Cédant Cessionnaire	HYDRO QUEBEC FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA VISITATION DE LA ...			
2003-04-29	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2003-05-09	À 09:00. Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 2 494 474 et 2 494 475 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s).						

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Montréal - Paroisse de Sault-au-Récollet - 206-1

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTRÉE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUÉES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISÉ. [(1986) 118 G.O. II, 718]

381

Index aux Immeubles

Sault-au-Récollet,

Comté d'Hochelaga

Pt. Sub. 1928 3925 No. 206-1

NOMS des PARTIES	Titre de l'Acte	Enregistrement de l'Hypothèque				Enregistrement de l'Avis				Radiation	REMARQUES
		Reg.	Vol.	Page	No.	Reg.	Vol.	Page	No.		
<i>Sgt. de la Mission de Mont. de la P. Co. Secte</i>	<i>D 187</i>				<i>199800</i>						<i>Droit acquit. Egout Droits protection aux de</i>
<i>Gorman & Peckham</i>	<i>Privilège L. 8</i>				<i>273000</i>				<i>086185</i>		
<i>Com. Hydro. Québec</i>	<i>Prise de Poss.</i>				<i>738930</i>						
<i>Minist. des Affaires Culturelles</i>	<i>Act. de C. 11-7-75</i>				<i>2617760</i>						

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Cadastre du Québec	Droits : 2020-08-12 13:16
Lot : 2 494 475	Radiations : 2020-08-06 16:00
Date d'établissement : 2003-05-09 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan : Liste des plans	
Concordance : Partie du (des) lot(s) 206 et 206-1 Paroisse de Sault-au-Récollet.	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2004-04-01	À 09:00.Modification(s) : Mode d'acquisition, numéro d'inscription du titre . Voir plan(s) et/ou document joint : 835607						
2017-06-22	23 183 375	Avis d'intention de procéder au classement	Ministre	Fortin, Luc			
2018-06-19	23 930 580	Avis de classement	Ministre	Montpetit, Marie			

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Cadastre du Québec	Droits : 2020-08-12 13:16
Lot : 1 741 341	Radiations : 2020-08-06 16:00
Date d'établissement : 2000-11-06 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2000-11-06		À 09:00.DEPOSE, CF.LOT (S) REMPLACE (S), (RENOVATION) PTIE 201 PAROISSE DE SAULT-AU-RECOLLET					

Plan cadastral

[Liste des plans](#)

Document à afficher :

Plan global

1

de

1

Circonscription foncière :

Montréal

Cadastre :

Cadastre du Québec

Lot :

1 741 341

Type de document :

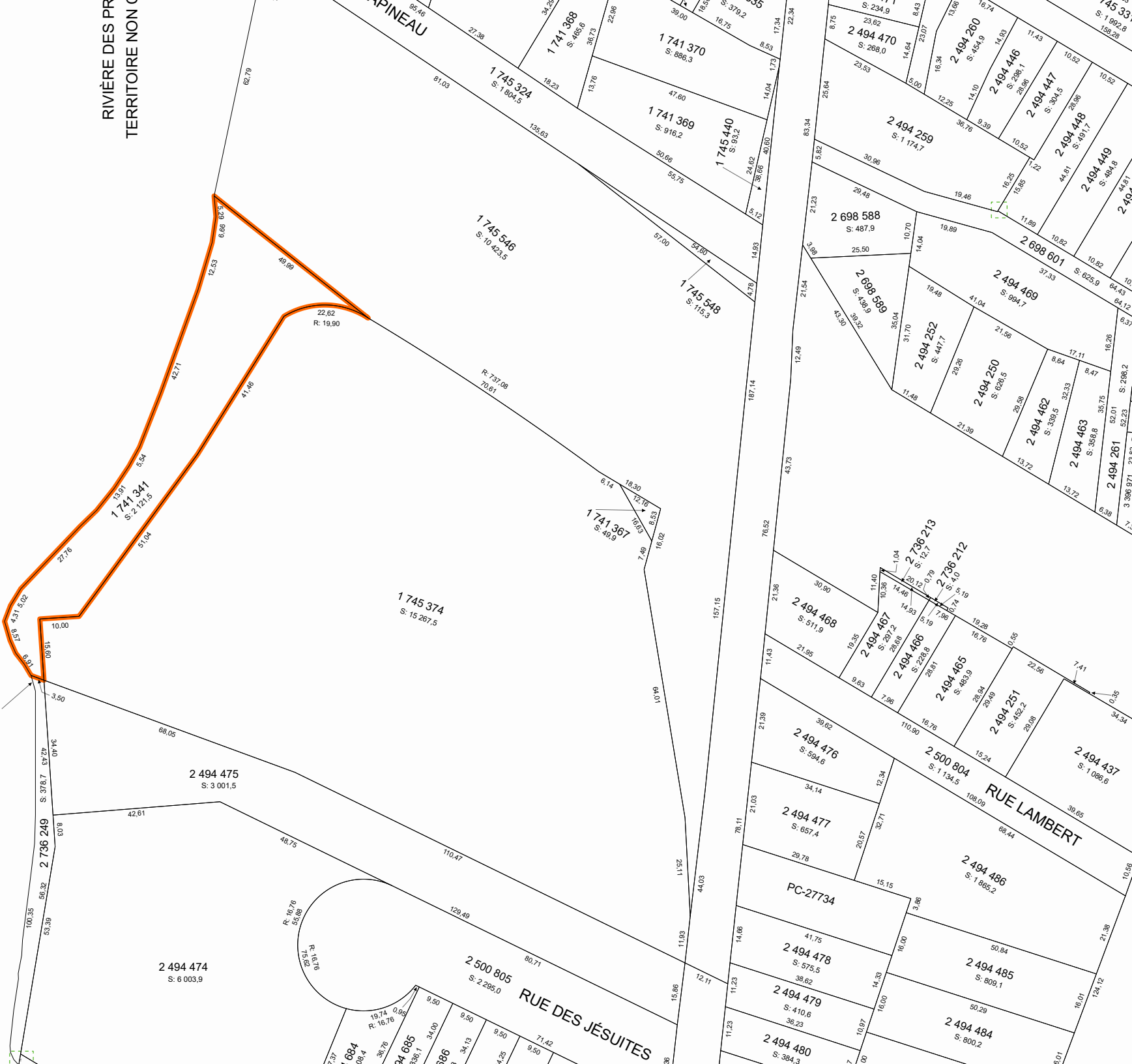
Plan global

Numéro de document :

DES PRAIRIES
NON CADASTRÉ

TERRITOIRE NON RÉNOVÉ

RIVIÈRE DES PR
TERRITOIRE NON C



Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Paroisse de Sault-au-Récollet	Droits : 2020-08-14 11:46
Lot : 201	Radiations : 2020-08-10 13:35
Date d'établissement : 1874-04-30	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 1980-09-01						
1991-05-07	4 383 694	Échange	Cédant Cessionnaire	HYDRO QUEBEC FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA VISITATION DE LA ...			
1991-05-07	4 383 694	Échange	Cédant Cessionnaire	FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA VISITATION DE LA ... HYDRO QUEBEC			
1991-05-07	4 383 694	Servitude	Cédant Cessionnaire	FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA VISITATION DE LA ... HYDRO QUEBEC	SUR		
1991-05-07	4 383 694	Servitude	Cédant Cessionnaire	HYDRO QUEBEC FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA VISITATION DE LA ...	SUR		
1991-05-09	4 384 667	Ratification SERVITUDE	Requérant	HYDRO QUEBEC et al			
1992-01-30	4 469 842	Privilège	Fournisseur Débiteur et al	VITRERIE LEVIS INC CONSTRUCTION ILARIO GINGOVAZ INC	114 500,00 \$		I 11 849 760
1992-03-27	72 102	Bref d'assignation (poursuite)	Demandeur Défendeur	VITRERIE LEVIS INC CONSTRUCTIONS ILARIO GIUGOVAZ INC et al	Réf.: 4 469 842 Numéro de cause: 20005001060925		I 11 849 760
2000-10-24	À 09:00.DEBUT PERIODE D'INTERDICTION: REFORME CADASTRALE						
2000-11-06	À 09:00.REMPLECE EN TOTALITE, (RENOVATION) CF.LOT (S) 1 741 341 , 1 741 367 , 1 745 374 , 1 745 546						

1 745 548

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Montréal - Paroisse de Sault-au-Récollet - 201

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTRÉE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUÉES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISÉ. [(1986) 118 G.O. II, 718]

INDEX AUX IMMEUBLES

3953 No. 201

Feuille No 1 destiné au No 201
 du cadastre de la Paroisse du Faubourg Recollet
 de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal
 Attesté à Montréal, le 15 mai 1939
 [Signature] Dép. Régistrateur. [Signature] Dép. Protonotaire.

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT			RADIATION	REMARQUES
		Reg.	Vol. Page	No		
Fabrique St Paul, au Recollet, a l'p. de l'ancien Recollet, berrim	I	26		202613		pt.
DIVISION DE MONTREAL						
Fabrique du Faubourg St. Michel, au Mt. Orléans, berrim	Vente	D	172	193507		ptie.
Norman + Peckham	Privilège	R	8	233000	086185	ptie.
Mont. L. H. + C. L. Co. à Montréal (b. d'indus) Trust Wood	Trust Wood	K	29	436860	224261	liquor de transmission
Com. Hydro. de Québec	Prise de Poss.			239930		ptie.
Cité de Montréal à Québec - Fab. Bar. Vieilles - B. V. - Union Berrim				1109545		ptie
15/12/67 Ville de Montréal	PRISE DE POSSESSION			2032768		ptie
Municipal Town	Serv			2125262		ptie
27/9/68	Dépôt de Plan			2125261		ptie
	Dépôt de Plan			2092768		ptie,
	Dépôt de Plan			2/28261		ptie,
	Ministère de la Voirie			2/28262		ptie,
9/12/70	Fabr. Paroisse Visitation Faubourg St. Pie à Montréal			2246044		ptie
Ministère des Affaires Cult. du Québec	avis de Classement	11-7-75		2617733		ptie avis de protect.
Ministère des Affaires Cult. du Québec	avis de Classement			2617735		ptie avis de protect.
Ministère des Affaires Cult. du Québec	avis de Classement			2617739		ptie avis de protect.
Ministère des Affaires Cult. du Québec	avis de Classement			2617758		ptie avis de protect.

TOUTES MENTIONS RELATIVES A UNE ENTREE SUR CE LOT ET/OU TOUTES INFORMATIONS RECONSTITUEES APPARAISSENT AU REGISTRE INFORMATISE. [(1986) 118 G.O. II, 718]

Feuille No _____ destiné au No _____
 du cadastre de l'index des immeubles pour le Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal
 Attesté à Montréal, le 19 _____
 Par _____ devant _____
 Dép. Régistrateur. Dép. Protonotaire.

INDEX AUX IMMEUBLES

3950
 No. 200

NOMS DES PARTIES	Titre de l'Acte	ENREGISTREMENT			RADIATION	REMARQUES
		Reg.	Vol. Page	No		
<i>Méthuki Walter & saint Laurent de son conj. Judement</i>	<i>B.C.</i>	<i>8</i>	<i>95067</i>			
<i>" " " to Alfred Martineau</i>	<i>Vol. Sale</i>	<i>B</i>	<i>570351</i>	<i>8404</i>		
<u>3952</u>	<u>201</u>					
<u>3954</u>	<u>202</u>					
<u>3956</u>	<u>203</u>					
<u>3958</u>	<u>204</u>					
<u>3961</u>	<u>205</u>					
<u>3963</u>	<u>206</u>					
<u>3965</u>	<u>207</u>					
<u>3967</u>	<u>208</u>					
<u>3969</u>	<u>209</u>					
<i>Charles Régim to Victorie Rembrand</i>	<i>Co. Marriage</i>	<i>B.B.</i>	<i>88157</i>			

Plan cadastral

[Liste des plans](#)

[Commander copie papier](#)

Document à afficher :

Plan originaire

1

de

2

Circonscription foncière : Montréal

Cadastre : Paroisse de Sault-au-Récollet

Lot : 201

Type de document : Plan originaire et livre de renvoi

Numéro de document :

LIVRE DE RENVOI

OFFICIEL



De la Paroisse du Sault au Recollet

DIVISION
D'ENREGISTREMENT DE Comté d'Hochelega.

No du lot indiqué sur le plan officiel	NOM DU PROPRIÉTAIRE	DESCRIPTION GÉNÉRALE	REMARQUES						
200	Augustin Pagenais	<p><u>Côté du Sault au Recollet.</u></p> <p>De figure irrégulière, contenant quinze-vingt-neuf cents pieds en superficie. Borné en front par le Chemin public, en profondeur par le no. 172, d'un côté par le no. 199, et de l'autre côté par une Rue.</p>							
201	La Fabrique de la Paroisse du Sault au Recollet.	<p>De figure irrégulière, contenant deux-cent-vingt-cinq pieds en superficie. Borné en front par le Chemin public, en profondeur par la Rivière des Prairies, d'un côté par une Rue, et de l'autre côté par le no. 206.</p>							
202	Jaques Jamier Vinet	<p>Formant deux arpents en front (22), deux arpents cinq perches (2a. 5p.) dans la ligne Nord-Est, quatorze perches et cinq pieds (14p. 5p.) dans la ligne Sud-E, un arpent, huit perches, deux pieds (1a. 8p. 2p.) dans la ligne Sud-ouest; Superficie de trois arpents, cinquante-quatre perches et deux-cent-dix-huit pieds carrés (m. f.) (3 a. 54p. 218 pds)</p> <p>Borné en front par le Chemin public, en profondeur par le no. 203, d'un côté par une Rue et le no. 186, et de l'autre côté par le no. 205.</p>	<p>une partie de ce numéro est maintenant comprise dans le Chemin de fer: "Montreal Park & Island" décrit au présent Cadastre sous le no. 505. Pte Subd. 18 Oct. 1919 (1 à 15)</p> <p>P.S. 27-5-68 (16 à 19)</p> <p>P.S. 28-10-69 (20 à 21)</p> <p>(323)</p> <table border="1"> <tr> <td>OPÉRATION(S) CADASTRALE(S)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>VOIR LOT(S)</td> <td>2467</td> </tr> <tr> <td>D.</td> <td>746744</td> </tr> </table>	OPÉRATION(S) CADASTRALE(S)		VOIR LOT(S)	2467	D.	746744
OPÉRATION(S) CADASTRALE(S)									
VOIR LOT(S)	2467								
D.	746744								

05-0670



LIVRE DE RENVOI

OFFICIEL

DIVISION

De la Paroisse de Sault au Recollet. D'ENREGISTREMENT DE Comté d'Hochelega.

No du lot indiqué sur le plan officiel	NOM DU PROPRIÉTAIRE	DESCRIPTION GÉNÉRALE	REMARQUES
--	---------------------	----------------------	-----------

Côte du Sault au Recollet.

203 La Corporation du
Collège Ste. Marie, à Montréal.

Partant du coin Sud-Est du lot 202, puis dans une direction Sud-Est en suivant la limite sud-ouest du lot 186 une distance de quatre arpents (4-a), de là tournant à angle droit vers le sud-ouest une distance de deux arpents trois perches (2a 3p)* de là tournant à angle droit vers le nord-Est une distance de huit perches seize pieds (8 p. 16 pds) de là tournant vers le nord-ouest dans le prolongement, de la ligne sud-ouest, du lot 205 une distance, de sept perches, quatorze pieds (7 p. 14 pds), de là tournant à angle droit vers le nord-Est le long du lot 205 une distance de deux perches (2p.), de là tournant à angle droit vers le nord-ouest une distance de trente-huit pieds, six dixièmes (38.6'), de là vers le nord-Est le long du lot 202 une distance de quatorze perches, et cinq pieds (14 p. 5 pds); formant une superficie de huit arpents, vingt-trois perches, et cent-quatre-vingt-dix-huit pieds carrés, 8arp. 23p. 198pds. Borné à un bout par les nos. 202 et 204, à l'autre bout par les nos. 204 et 205, d'un côté par le no. 186, et de l'autre côté par les nos. 204 et 205.

26 Oct 1902

* de là tournant à angle droit vers le Nord-Ouest, une distance de huit perches seize pieds (8p-16 pds)

125 Une partie du lot 204 est remplacé en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil. N.B. (remplacement, voir lots 204-158, etc.) Ministère de l'Énergie et des Ressources Québec, le 18 Février 1983 M.H.D. 94 886

Benoît Brinard a.s. pour le sous-ministre

204 Jacques Janier Linet

126 La partie remplacée de lot est indiquée sur le plan par des tirets rouges. Voir certificat au lot

Contenant trois arpents, deux perches de largeur, vingt-six arpents de profondeur dans une ligne, vingt-cinq arpents, trois perches dans l'autre dont il faut distraire la superficie des lots nos. 202, 203, et 205, formant soixante-dix arpents, douze perches, et deux-cent quatre-vingt-cinq pieds (70a. 12 p. 285 pds) en superficie. Borné en front par le chemin public, et par le no. 203, en profondeur par les tenes de la Côte St. Michel, Côte nord et par une partie du lot 203, d'un côté par les nos. 186, 203 et 205, et de l'autre côté par les nos. 212, et 213.

une partie de ce lot, est actuellement comprise dans le chemin de fer "Montreal Park & Island" décrit au présent cadastre sous le no. 605. Pte Subd. 18 Oct 1919 = 1085 - Pte Subd. 7 Août, 1957 = 192 à 117 Pte Subd. 7 mai 1962 = 12 à 21 Pte Subd. 2 Juin 1962 = 22 à 43 Pte Subd. 15 Janvier 1963 (44 à 75) Pte. Subd. 16 Janier 1953 = 76-77 - " " 29 Juin 1953 = 78 à 91 - " " 22 août 1958 = 92 à 132 - " " 23 Oct. 1958 = 133 - " " 4 Nov. 1958 = 134, 135 - " " 29 Juin 1959 = 136 - P. Subd. 13 Juin 1960 = 137 à 141 - (voir 186-83-1) " " 19 Oct 1962 = 142 - " " 16 Oct 63 (143) Redde 22-11-63 = 144, 145 - Red. 15-5-68 (146)

red. 26-2-71 (147 à 148)
P.S. 29-8-74 (149 à 154)
Red. 1-8-75 (155 à 157)
Rempl. 83-02-18 (158 à 180)
Rempl. 83-06-22 (181 à 190)
Rempl. 83-10-28 (191 à 194)
P.S. 84-12-18 (195)

126 Deux parties des lots 204 (enr. 360786), 213 (enr. 360786) et trois parties du lot 332 (enr. 360786) sont remplacés en vertu des dispositions de l'article 2174b C.c. B.C. N.B. (remplacement voir lots 876 etc.) Ministère de l'Énergie et des Ressources Québec, le 1 Octobre 1985 M.H.D. 603430

Roger Plante a.g. pour le sous-ministre
126 La partie remplacée de lot est indiquée sur le plan par des tirets rouges. Voir certificat au lot



Rapport des territoires et des droits de gestion affectés

2020-08-18

Territoire

Type : **Rénové**
 Lot rénové : **1 741 341**
 Date Dépôt : **2000-11-01**
 Statut : **Actif**
 N° de mandat de rénovation : **1189**
 Unité d'affaires : **TERRITOIRE PRODUCTION BEAUHARNOIS GATINEAU**
 Superficie (propriété HQ) : **2121,5 m²**
 Réf. cartographique : **31H12-010-1228**
 Zone de repérage : **A-1**

Circonscription foncière : **MONTRÉAL**

Municipalité : **MONTRÉAL, VILLE**
 MRC : **HORS MRC**

Chaîne de lots : **-> 1 741 341, Actif, MONTRÉAL, VILLE
 (050670- -201), Rénové, SAULT-AU-RECOLLET, PAROISSE DE**










Droits de gestion

Territoire :
-> 1 741 341, Actif, MONTRÉAL, VILLE

Nature des droits et actes enregistrés	Date transac.	Qualificatif	N° de dossier	Plan terrier	Dossier numérisé
RÉPERTOIRE PROPRIÉTÉS HQ,AUTRE,NON EXPLOITÉE REQUIS,Sans objet	2020-03-09	A analyser	1402-009/356432		N/D
BIENS ET DROITS SURPLUS,AUTRE,REFUSÉE PAR HQ,Sans objet	2019-04-19	Inactif	1402-021/370058		
RECHERCHE, ANALYSE ET AVIS JURIDIQUE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet CONSTRUCTION / MAINTENANCE, N/A	2017-11-01	Inactif	1402-002/360692		
GESTION IMMOBILIÈRE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2017-08-16	Inactif	1402-001/359340		N/D
GESTION IMMOBILIÈRE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2016-01-28	Inactif	1402-001/332636		
BAIL HQ BAILLEUR (LOCATEUR),CESSION,À L'ÉTUDE,Autres droits PARC, À USAGE COLLECTIF	2011-10-31	A analyser	1402-033/330736		N/D

GESTION IMMOBILIÈRE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2009-02-26	Inactif	1402-001/319834		N/D
PLAN DE GESTION IMMOBILIÈRE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2008-11-12	Inactif	1402-008/319181		N/D
BAIL HQ BAILLEUR (LOCATEUR),REPORT (RENOVATION),RÉALISÉE,Autres droits	2002-05-08	Actif	1402-033/115302		N/D
ACHAT,REPORT(RENOVATION),RÉALISÉE,Droits de propriete 4383694, 1991-05-07, MONTRÉAL 738930, 1948-06-10, MONTRÉAL	2002-03-06	Actif	1402-043/1189		N/D
DÉPÔT LOT RÉNOVÉ AU CADASTRE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2000-11-01	Actif	1402-043/1189		N/D

Territoire :
(050670- -201), Rénové, SAULT-AU-RECOLLET, PAROISSE DE

Nature des droits et actes enregistrés	Date transac.	Qualificatif	N° de dossier	Plan terrier	Dossier numérisé
DÉPÔT RÉNOVATION CADASTRALE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2000-11-01	Actif	1402-043/1189		N/D
BAIL HQ BAILLEUR (LOCATEUR),CESSION,RÉALISÉE,Autres droits	1999-09-20	Inactif	1402-033/120225	C-5S	
CESSION DE SERVITUDE,CESSION,RÉALISÉE,Autres droits BÂTIMENT, DROIT DE VUE 4384667, 1991-05-09, MONTRÉAL	1991-05-07	Actif	303-02-2/117-040	C-6S/27	
ACHAT,ACQUISITION,RÉALISÉE,Droits de propriete 4383694, 1991-05-07, MONTRÉAL	1991-01-14	A analyser	303-02-2/117-040	C-6S/27	
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete 4383694, 1991-05-07, MONTRÉAL	1991-01-14	A analyser	303-02-2/117-040	C-6S/27	
CESSION DE SERVITUDE,CESSION,RÉALISÉE,Autres droits 4383694, 1991-05-07, MONTRÉAL	1991-01-14	A analyser	303-02-2/117-040	C-6S/27	
SERVITUDE DE DISTRIBUTION,ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 4383694, 1991-05-07, MONTRÉAL	1991-01-14	A analyser	303-02-2/117-040	C-6S/27	
SERVITUDE (1SER),ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 4383694, 1991-05-07, MONTRÉAL	1991-01-14	A analyser	303-02-2/117-040	C-6S/27	
TRANSFERT DE TITRES DE PROPRIÉTÉ,ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 738930, 1948-06-10, MONTRÉAL	1947-12-16	A analyser	611-104/HQ2646 (1)	C-6S	N/D
CESSION DE SERVITUDE,CESSION,RÉALISÉE,Autres droits 193507, 1928-10-22, MONTRÉAL	1928-10-19	Actif	611-102/MIP190		
ACHAT,ACQUISITION,RÉALISÉE,Droits de propriete 193507, 1928-10-22, MONTRÉAL	1928-10-19	A analyser	611-102/MIP190		

OFFICE OF THE
REGISTRATION DIVISION OF MONTREAL

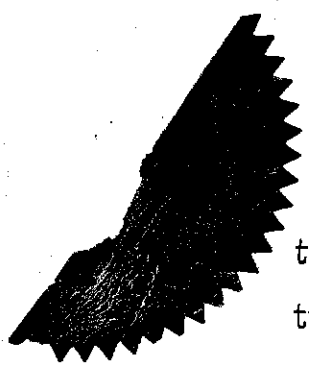
I, the undersigned, do hereby certify that this document was registered at full length, in this Office, at 11 o'clock AM minutes, in the

1st noon, on the 13th day of the month of October

1928 hundred and 13th day of the month of October

Folio 534 under the number One hundred and thirty four

Registrar



ON THIS DAY, the nineteenth of the month of October, in the year of Our Lord, One thousand nine hundred and twenty-eight;

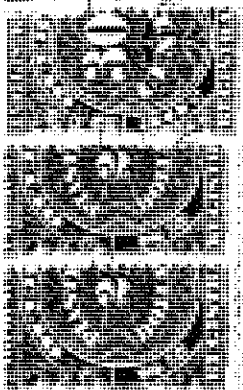
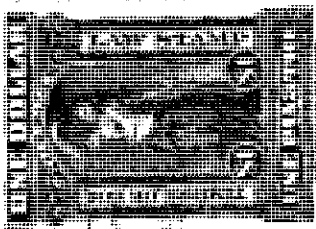
BEFORE ME. JOSEPH WENCESLAS LEVESQUE, Notary Public duly admitted and sworn in and for the Province of Quebec, residing in the city of Westmount and practising in the city and district of Montreal, undersigned;

CAME AND APPEARED:-

"LES CURE ET MARGUILLERS DE L'OEUVRE ET FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA VISITATION DU SAULT AU RECOLLET", a body politic having its principal place of business formerly in the Parish of Sault au Recollet and now in the city of Montreal, herein acting and represented by Reverend HENRI LONGPRE, Parish Priest, and Mr. SYLVA BELAIR, the accountant churchwarden, both of the said Parish of Sault au Recollet, in virtue of a resolution passed at a Special Meeting of the "Francs Tenanciers & Marguilliers Anciens et Nouveaux" of the said Parish, held at the Sacristy or Office of the Church of the said Parish, at Montreal, on the 23rd day of September, last, 1928, which said resolution has been approved by "La Corporation de l'Evêque Catholique Romain de Montréal" and whereof a copy duly certified has been annexed to these presents after having been verified and signed Ne Varietur by the said Reverend H. Longpré, and Sylva Belair and the undersigned Notary;

WHICH said Appearer has bargained, sold, assigned, transferred and made over and by these presents doth sell, assign, transfer and make over with legal warranty unto MONTREAL ISLAND POWER COMPANY, a body corporate having its principal place of business at the said city of Montreal, hereinafter styled the Purchaser hereto present and accepting by Mr. CAROLAN STANLEY BAGG, its Secretary of the city of Montreal, duly authorized for the purpose hereof under a resolution passed at a meeting of the Board of Directors of said Company held at Montreal, on the 13th day of May 1927, a certified copy of which is hereto annexed after having been verified and signed Ne Varietur by the said C. Stanley Bagg es-qualité and the undersigned

gred



undersigned Notary, the following immoveable property, namely:-

" A plot or parcel of land forming part of Cadastral lot number Two hundred and One (Pt. No. 201) of the Parish of Sault au Recollet, County of Hochelaga and more fully described as follows:-

Commencing at a point on the line of division between lots Nos. 201 & 206 at a distance of 501 $\frac{4}{10}$ feet measured north-westerly along said line of division from the north-westerly line of Gouin Boulevard. Thence deflecting to the right 54°39' a distance of 160 feet more or less to the southerly shore of the River des Prairies. Thence westerly following said southerly shore of the River des Prairies to the north-westerly extremity of said line of division between lots 201 & 206. Thence south-easterly following said line of division a distance of ninety-five (95ft) feet more or less to the place of beginning.

Containing in area eight thousand two hundred and twenty-six (8226ft) feet, English measure.

All measurements are in English feet.

Bounded towards the north-west by the River des Prairies. Towards the south-east by another part of lot 201 remaining to the vendors. And towards the south-west by lot 206.

The whole as shown outlined in red on a blue print copy of a plan prepared by Douglas M. Towle, Québec, Land Surveyor, dated Montreal July-14-28, hereto attached as forming part hereof and signed by the parties hereto for identification.

As the said immoveable property now subsists with all the rights, members and appurtenances and riparian rights thereunto belonging.

VENDOR'S DECLARATIONS.

The Vendor declared and covenanted as follows:-

10. That the said property is held under the tenure of franc aleu roturier having been duly commuted;
20. That the same is free and clear of all assessments

ments

pt hoh
201

8226
@ No 1

assessments, and rates from the date hereof and of all encumbrances.

30. That the said Vendor is proprietor of the said immoveable property in virtue of good and valuable titles and whereof it has been in possession with peacefull enjoyment over one hundred years as having acquired the same with greater extent by a deed of Concession granted to it by "Messieurs les Seigneurs de l'Île de Montréal", before Me. Jos. Papineau, Notary, the 18th May 1792.

P O S S E S S I O N .

In virtue hereof the Purchaser becomes the absolute owner of the presently sold immoveables and claims with right to take possession thereof forthwith.

C O N D I T I O N S .

The present Sale is thus made subject to the following conditions:-

10. The purchaser agrees to pay the cost of this deed and of its registration and of one copy for the Vendor;

20. The Purchaser agrees to pay all assessments, both general and special for which the said property may become liable from and after the date hereof.

30. The property hereby sold to the Company will according to the surveys of the Company be flooded in whole or in part as a result of the raising of the water of the Riviere des Prairies by the dam and works which the Company proposes to construct upon the said river for the development of water power and the price presently paid to the vendor shall cover the value of the aforesaid property with all its rights, members and appurtenances.

40. It is understood that the vendor and his heirs shall have the perpetual right of view and passage on the presently sold property. Any protection wall to be constructed or erected by the Purchaser will not exceed elevation (60) of the sea level and the Company will not have the right to erect any building nor other construction whatsoever, excepting a protection wall if the Company deems it necessary. However the purchaser shall have the right to install an electric transmission

line

THIS DEED	
RECORDED ON TITLE RECORD PLAN	
29-VIII-40	E.D.
Date	R/W. Dept.
ENTERED IN TAX RECORD	
Date	Tax Dept.
FILED IN	
Filing Clerk	
Date	

line above the said property with all the necessary protection to the vendor and its heirs and successors and to the minimum height of twenty-five feet (25ft) above the level of the ground so as not to interfere with the vendor's rights of view and passage.

5e. It is also understood and agreed that the vendor and its heirs and successors shall have the exclusive enjoyment of any portion of the presently sold property not flooded together with the absolute right for the vendor to forbid whoever it may be, excepting the purchaser's employees, while on service, to pass, remain on or make use of the non-flooded part for whatever use it may be, subject always to the right of the purchaser and its employees, as above provided, to enter thereon for the purpose of performing its said works and repairing and maintaining the same; and further provided that the right of access over and use by the vendor of the property hereby sold shall be at its own risk and peril.

X
6e. In further consideration of the sum presently paid the vendor by the purchaser, the Vendor hereby grants to the purchaser the right to construct and maintain a sewer, at the purchaser's own cost and expense, in and upon the remaining part of cadastral lot No. 201, of the Parish of Sault au Recollet belonging to the vendor, such sewer to be located in a general way as indicated upon the blue print plan hereinabove referred to and hereto attached. The purchaser agrees to employ the surplus earth and material made available in the construction of the said sewer in filling to such an extent as may be possible with such available material, a certain hollow or piece of low ground situated to the north-east of the property hereby purchased and immediately in the rear of the Church.

7e. In regard to the protective wall or embankment which the purchaser proposes to construct on the property hereby purchased, the purchaser agrees to raise the ground between the wall and the property remaining to the vendor approximately to the level of the vendor's property contiguous to that presently sold, provided, however, that the filling shall not be continued

continued higher than the top of the said wall or embankment.

The present Sale has been made and the undertakings herein mentioned have been entered into by the vendor in consideration of the price or sum of SEVEN THOUSAND DOLLARS (\$7000.00) to it paid and which the Vendor acknowledges to have had and received from the Purchaser whereof quit.

The Vendor declared that he has no title to give the purchaser, save a certificate of search which has been remitted to the latter.

WHEREOF ACT done and passed at the said city of Montreal, on the day, month and year first above written, under the number Seven thousand two hundred and twenty-two of the minutes of the undersigned Notary.

AND, after due reading hereof the said parties have signed with and in the presence of the said Notary.

(Signed) Les Curé et Maguilliers de l'Oeuvre
et Fabrique de la Paroisse de la Vi-
sitation du Sault au Récollet

" H. Longpré, Ptre-Curé.

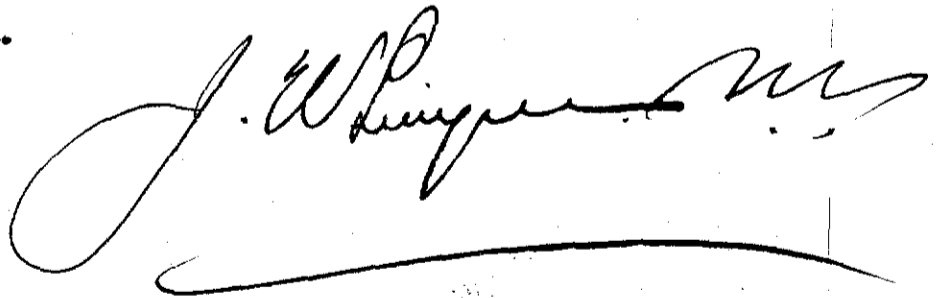
" S. P. Bélair

Montreal Island Power Company

" C. S. Bagg, Sec. Treas.

" J. W. Levesque, N.P.

TRUE COPY of the original hereof remaining of record
in my office.



reparé / **Ne pas copier**

EXTRAIT du registre des Actes de la Fabrique de la Paroisse de la Visitation du Sault au Récollet, pour l'année Mil neuf cent vingt-huit.

"Le dimanche du vingt-trois septembre, mil neuf cent vingt huit, à une assemblée des francs-tenanciers de cette paroisse, et de MM. les Marguilliers anciens et nouveaux en la sacristie de la dite paroisse, convoquée régulièrement pendant deux dimanches consécutifs, aujourd'hui et dimanche passé, et tenue sous la présidence du curé, l'abbé H. Longpré, a été adoptée la résolution suivante:

Proposé par Albert Chevalier

Appuyé par Joseph-Henri Lapointe:

"ATTENDU que la Paroisse a été dans l'obligation de céder à la Montreal Island Power Company huit mille deux cent vingt-six pieds de la grève du terrain de la Fabrique, à la ligne des Soeurs de Miséricorde, qu'il soit décidé, avec l'approbation de l'Ordinaire, que, la dite Fabrique accepte la somme de SEPT MILLE DOLLARS en indemnité pour la portion de terre en question et le droit de passage d'un canal à côté de la Salle Paroissiale, le tout conformément aux engagements contenus dans la promesse de vente signée par MM. les Curé et Marguilliers anciens et nouveaux, le onze août dernier, et à la lettre de la dite compagnie relative à l'acceptation d'icelle; et que M. le Curé et M. le Marguillier-Comptable, Sylva Bélair, soient désignés et choisis pour en signer le contrat de vente.;

ACCORDE à l'unanimité: Fait et passé au jour et au que dessus et au lieu que dit est et ont signé avec nous ceux dont les noms suivant. Lecture faite.

- (Signé) A. Chevalier,
- " J. H. Lapointe
- " O. P. Bélair
- " Am. Gélinas
- " Edgar A. Morin
- " A. J. Brousseau
- " H. A. Prieur
- " Noé Thémens.
- " H. Longpré, Ptre-Curé.

VU et approuvé.

Montréal, 27 septembre, 1928.

(Signé) Chan. A. Harbour, V.G.

(SOBAU)

Certifié comme étant en tout conforme à l'original tel qu'en notre possession ce vingt-septième jour du mois de

septembre

septembre, de l'année mil neuf cent vingt-huit.

(Signé) H. Longpré, Ptre. Curé

Verifié et signé Ne Varietur par les parties nommées
à l'acte de vente ci-contre et par le Notaire soussigné à
Montréal, ce 19ième jour du mois d'Octobre, 1928.

(Signé) H. Longpré, Ptre. Curé.

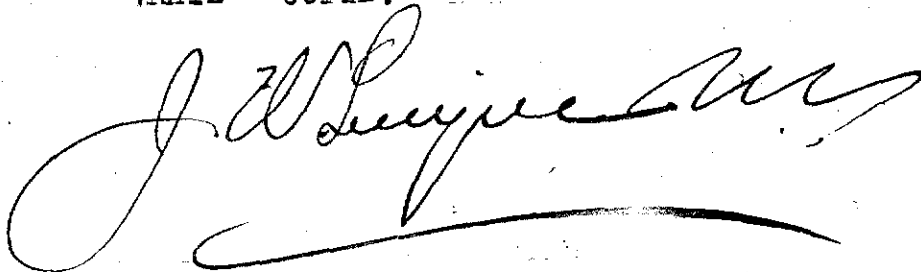
" S.P. Bélair

Montreal Island Power Company

" C.S. Bagg, Sec. Treas,

" J.W. Levesque, N.P.

VRAIE COPIE:-

A large, elegant handwritten signature in cursive script, likely belonging to H. Longpré, the priest mentioned in the text above. The signature is written in dark ink and spans across the width of the page.

No. 7 2 2 2

MONTREAL 19th October 1928

S A L E

-by-

LES CURE ET MARQUILLERS DE
L'OEUVRE ET FABRIQUE DE LA PA-
ROISSE DE LA VISITATION DU SAUL
AU RECOLLET,

-to-

MONTREAL ISLAND POWER COMPANY.

0172
534

1st COPIE

193507 1500

BUREAU D'ENREGISTREMENT DIVISION DE MONTREAL
ENREGISTRE le 22 1928
le 10 H. 20 M. a
sous No

Lancaster 7006.

J. W. LÉVESQUE, N. P.

CHAMBRE 509

83 OUEST, RUE CRAIG.

MONTREAL ISLAND POWER COMPANY

REPORT ON TITLE

of:

- THE FABRIQUE PARISH CHURCH, SAULT AU RECOLLET. -

D e s c r i p t i o n :

Part Lot 201, Parish of Sault au Recollet.

Chain of Title.

I have been furnished with a number of very old deeds and documents of various sorts which apparently have been held by the Church as relating to its property at Sault au Recollet. I have examined these papers carefully: they include a Cession by the Seigneurs of Montreal to the Church of a property at Sault au Recollet, dated the 13th August, 1749, but while this property seems to have been granted for the uses of the Church, it is impossible to identify the property mentioned in the Grant with the lot in which we are now interested. In fact, it is evident that the Church originally owned very much more property than they own now and the property now occupied by the Soeurs Misericorde was originally Church property and was transferred to the Sisters. From the description it would appear that it was rather the property owned by the Sisters that was conceded in 1749 than the property now occupied for the Church.

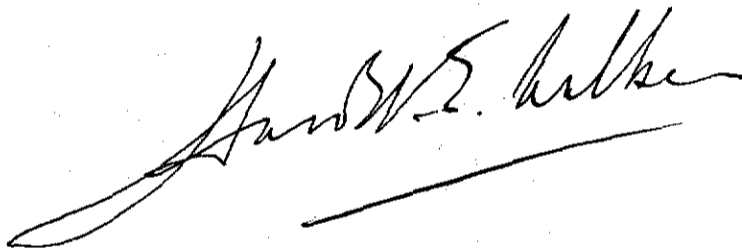
Similar remarks may ~~have been~~ made in regard to the other documents included in the papers furnished by the Church. They are very old and it is impossible to identify the land referred to in these old deeds with the present description of the property of the Church.

We have been furnished with a Certificate of Search against Lot 201 from the opening of the cadastre but there are no entries in it except a Cession to the Town to permit the construction of a sewer across the property.

The situation in this case is that from general information it appears that the Church at Sault au Recollet has occupied the property which it now occupies since the earliest days of French settlement in Canada. It is supposed to have been the first Church on the Island of Montreal. Consequently, having held the property for over 200 years there is no record of title. The ownership of the Church antedates all the records which are now or have been in force concerning the registration of property. Under the circumstances, it is impossible for the Church to produce any title deeds but on the other hand I am of opinion that ~~this~~ right of property in the land is unassailable after such a long occupation.

The only thing we would have to guard against would be the possibility of the Church having disposed of any of the property in which we are interested and as to this the Certificate of Search against Lot 201 contains no entries.

MONTREAL - October 18th, 1928.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "G. W. E. Walker", with a long horizontal flourish underneath.

MONTREAL ISLAND POWER COMPANY

REPORT ON TITLE

of:

THE FABRIQUE PARISH CHURCH,
SAULT AU RECOLLET.

Part Lot 201, Parish of Sault au
Recollet.

H.E.Walker.

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Cadastre du Québec	Droits : 2020-08-12 13:16
Lot : 1 745 374	Radiations : 2020-08-06 16:00
Date d'établissement : 2000-11-06 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan : Liste des plans	
Concordance :	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2000-11-06	À 09:00.DEPOSE, CF.LOT (S) REMPLACE (S), (RENOVATION) PTIE 201 PAROISSE DE SAULT-AU-RECOLLET						
2017-06-22	23 183 375	Avis d'intention de procéder au classement	Ministre	Fortin, Luc			
2018-06-19	23 930 580	Avis de classement	Ministre	Montpetit, Marie			

Plan cadastral

[Liste des plans](#)

Document à afficher :

Plan global

1 de 1

Circonscription foncière :

Montréal

Cadastre :

Cadastre du Québec

Lot :

1 745 374

Type de document :

Plan global

Numéro de document :

RIVIÈRE DES PRAIRIES
TERRITOIRE NON CADASTRÉ

RIVIÈRE DES PRAIRIES
TERRITOIRE NON CADASTRÉ

RIVIÈRE DES PRAIRIES
TERRITOIRE NON CADASTRÉ

TERRITOIRE NON RÔLEVÉ



Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Cadastre du Québec	Droits : 2020-08-14 11:46
Lot : 4 858 914	Radiations : 2020-08-10 13:35
Date d'établissement : 2015-11-11 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan : Liste des plans	
Concordance : Partie du (des) lot(s) 2 736 251 .	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche							



Rapport des territoires et des droits de gestion affectés

2020-08-18

Territoire

Type : **Rénové**
 Lot rénové : **4 858 914**
 Date Dépôt : **2015-11-09**
 Statut : **Actif**
 N° de mandat de rénovation : **1225**
 Unité d'affaires : **TERRITOIRE PRODUCTION BEAUHARNOIS GATINEAU**
 Superficie (propriété HQ) : **2669 m²**
 Réf. cartographique : **31H12-010-1127**
 Zone de repérage : **A-1**

Circonscription foncière : **MONTRÉAL**


Municipalité : **MONTRÉAL,VILLE**
 MRC : **HORS MRC**

Chaîne de lots : **-> 4 858 914, Actif, MONTRÉAL,VILLE**
2 736 251, Inactif, MONTRÉAL,VILLE
(050670- -220), Rénové, SAULT-AU-RECOLLET, PAROISSE DE
(050670- -221), Rénové, SAULT-AU-RECOLLET, PAROISSE DE
(050670- -222), Rénové, SAULT-AU-RECOLLET, PAROISSE DE


Droits de gestion

Territoire :






-> 4 858 914, Actif, MONTRÉAL,VILLE

Nature des droits et actes enregistrés	Date transac.	Qualificatif	N° de dossier	Plan terrier	Dossier numérisé
RÉPERTOIRE PROPRIÉTÉS HQ,AUTRE,NON EXPLOITÉE REQUIS,Sans objet	2020-03-09	A analyser	1402-009/356430		N/D
BIENS ET DROITS SURPLUS,AUTRE,REFUSÉE PAR HQ,Sans objet	2019-04-19	Inactif	1402-021/370058		
ACHAT,REPORT(MORCELLEMENT),RÉALISÉE,Droits de propriete 738930, 1948-06-10, MONTRÉAL	2016-06-02	Actif	1402-044/20160331		N/D
DÉPÔT LOT RÉNOVÉ AU CADASTRE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2015-11-09	Actif	1402-044/20160331		N/D





Territoire :**2 736 251, Inactif, MONTRÉAL, VILLE**





Nature des droits et actes enregistrés	Date transac.	Qualificatif	N° de dossier	Plan terrier	Dossier numérisé
MORCELLEMENT DU TERRITOIRE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2015-11-09	Actif	1402-044/20160331		N/D
GESTION IMMOBILIÈRE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2007-04-17	Inactif	1402-001/315633		
ACHAT,REPORT(RENOVATION),RÉALISÉE,Droits de propriete 738930, 1948-06-10, MONTRÉAL	2005-01-26	Actif	1402-043/1225		N/D
DÉPÔT LOT RÉNOVÉ AU CADASTRE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2003-05-07	Actif	1402-043/1225		N/D

Territoire :**(050670- -220), Rénové, SAULT-AU-RECOLLET, PAROISSE DE**



Nature des droits et actes enregistrés	Date transac.	Qualificatif	N° de dossier	Plan terrier	Dossier numérisé
DÉPÔT RÉNOVATION CADASTRALE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2003-05-01	Actif	1402-043/1225		N/D
SERVITUDE (1SER),ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 2319589, 1971-12-20, MONTRÉAL	1971-12-10	A analyser	611-120/850	C-6-S/19	
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete 2319589, 1971-12-20, MONTRÉAL	1971-12-10	A analyser	611-120/850	C-6-S/19	
SERVITUDE (1SER),ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 759943, 1948-11-10, MONTRÉAL	1948-11-10	A analyser	611-120/HQ2377	C-6-S/14A	
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete 759943, 1948-11-10, MONTRÉAL	1948-11-10	A analyser	611-120/HQ2377	C-6-S/14A	
TRANSFERT DE TITRES DE PROPRIÉTÉ,ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 738930, 1948-06-10, MONTRÉAL	1947-12-16	A analyser	611-104/HQ2646 (1)		N/D
ACHAT,ACQUISITION,RÉALISÉE,Droits de propriete 173242, 1928-03-24, MONTRÉAL	1928-03-23	A analyser	611-102/MIP125		

Territoire :**(050670- -221), Rénové, SAULT-AU-RECOLLET, PAROISSE DE**

Nature des droits et actes enregistrés	Date transac.	Qualificatif	N° de dossier	Plan terrier	Dossier numérisé
DÉPÔT RÉNOVATION CADASTRALE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2003-05-01	Actif	1402-043/1225		N/D
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete 2319589, 1971-12-20, MONTRÉAL	1971-12-10	A analyser	611-120/850	C-6-S/19	
SERVITUDE (1SER),ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 2319589, 1971-12-20, MONTRÉAL	1971-12-10	A analyser	611-120/850	C-6-S/19	
SERVITUDE (1SER),ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 1377645, 1958-12-09, MONTRÉAL	1958-12-06	A analyser	611-120/HQ2442	C-6-S/15A	
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete 1377645, 1958-12-09, MONTRÉAL	1958-12-06	A analyser	611-120/HQ2442	C-6-S/15A	
TRANSFERT DE TITRES DE PROPRIÉTÉ,ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 738930, 1948-06-10, MONTRÉAL	1947-12-16	A analyser	611-104/HQ2646 (1)		N/D
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete	1933-02-09	A analyser	1402-022/306682	C-6S/11	

327627, 1933-03-02, MONTRÉAL					
SERVITUDE (1SER),ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 327627, 1933-03-02, MONTRÉAL	1933-02-09	Actif	1402-022/306682	C-6S/11	
ACHAT,ACQUISITION,RÉALISÉE,Droits de propriete 167547, 1928-01-28, MONTRÉAL	1928-01-27	A analyser	611-102/MIP96		
ACHAT,ACQUISITION,RÉALISÉE,Droits de propriete 155514, 1927-09-24, MONTRÉAL	1927-09-24	A analyser	611-102/MIP77		

Territoire :
(050670- -222), Rénové, SAULT-AU-RECOLLET, PAROISSE DE

Nature des droits et actes enregistrés	Date transac.	Qualificatif	N° de dossier	Plan terrier	Dossier numérisé
DÉPÔT RÉNOVATION CADASTRALE,AUTRE,RÉALISÉE,Sans objet	2003-05-01	Actif	1402-043/1225		N/D
TRANSFERT DE TITRES DE PROPRIÉTÉ,ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 738930, 1948-06-10, MONTRÉAL	1947-12-16	A analyser	611-104/HQ2646 (1)	C-6-S/	N/D
VENTE,ALIENATION,RÉALISÉE,Droits de propriete 327627, 1933-03-02, MONTRÉAL	1933-02-09	A analyser	1402-022/306682	C-6S/11	
SERVITUDE (1SER),ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 327627, 1933-03-02, MONTRÉAL	1933-02-09	Actif	1402-022/306682	C-6S/11	
PERMISSION EN FAVEUR HQ,ACQUISITION,RÉALISÉE,Autres droits 226681, 1929-10-17, MONTRÉAL	1929-10-03	Actif	611-102/MIP279		N/D

125

ON THIS DAY, the twenty-third of the month of March, in the year of Our Lord. One thousand nine hundred and twenty-eight.

BEFORE ME. JOSEPH WENCESLAS LEVESQUE, Notary Public duly commissioned and sworn in and for the Province of Quebec residing in the city of Westmount and practising in the city and district of Montreal, undersigned.

CAME AND APPEARED:-

Dame HARRIET WALKER, residing in the city of Montreal, wife separate as to the property of Mr. William McGoun gentleman, of the same place, hereto present to authorize his said wife for the purpose hereof;

WHO has bargained, sold, assigned, transferred and made over and by these presents doth sell, assign, transfer and make over with legal warranty unto MONTREAL ISLAND POWER COMPANY LIMITED, a body incorporated having its principal place of business at the said city of Montreal, hereinafter styled the Purchaser hereto present and accepting by Mr. CARDEN STANLEY BAGG, its Secretary of the city of Montreal, duly authorized for the purpose hereof under a resolution passed at a meeting of the Board of Directors of said Company held at Montreal, on the 13th day of May last, 1927, a certified copy of which is hereto annexed after having been verified and signed *Ne Vae rietur* by the said C. Stanley Bagg, es-qualité and the undersigned Notary, the following immoveable property namely:-

A certain emplacement known and designated on the official plan and in the book of reference of the Parish of Sault au Recollet under number Two hundred and twenty (No. 220) with the buildings thereon erected.

As the said immoveable property now subsists with all the rights, members and appurtenances and riparian rights thereunto belonging, without any exception or reserve on the part of the Vendor.

The Vendor acquired the said property from J.O. Brunet as appears by deed of sale passed before Me. Eusèbe La-liberté, Notary, at Montreal on the 19th of February, 1907, whe-

reof

OFFICE OF THE
REGISTRATION DIVISION OF MONTREAL

I, the undersigned, do hereby certify that this document was registered at full length, in this Office, at seven o'clock in the evening minutes, in the 19th day of the month of March 1928 at seven and thirty two minutes past seven o'clock, on the 19th day of the month of March 1928 at seven and thirty two minutes past seven o'clock, in Register 19 Volume 161 Folio 662 under the number Two hundred and twenty-two.

Deputy-Registrar

THIS DEED

RECORDED ON
TITLE RECORD PLAN

A-1K-40 E.D.
Date R/W Dept.

ENTERED IN
TAX RECORD

Date Tax Dept.

FILED IN

Filing Clerk

Date



whereof copy has been registered in the registry office of the counties of Hochelaga & Jacques-Cartier the 21st of February 1907, under No. 130535 with a deed of Correction and ratification granted by Dame Malvina Dagenais widow of Ovide Brunet before Me. Henry Fry, Notary, on the 30th of December, 1910, whereof copy has been registered in the said Registry Office of Hochelaga & Jacques-Cartier on the 5th of January, 1911, under No. 183296;

The Vendor declared and covenanted as follows:-

1o. That the said property is held under the tenure of franc aleu roturier having been duly commuted;

2o. That the same is free and clear of all assessments and rates from the date hereof and of all encumbrances;

P O S S E S S I O N .

In virtue hereof the Purchaser becomes the absolute owner of the presently sold immoveable property and claims with right to take possession thereof forthwith, but subject to the right of the vendor to the occupation of the house and premises to the first september 1928, provided that the Purchaser shall have the right to do such work on the land as it may consider advisable.

C O N D I T I O N S .

The present sale is thus made subject to the following conditions:-

1st. The Purchaser agrees to pay the cost of this deed and of its registration and of one copy for the Vendor.

2nd. The Purchaser agrees to pay all assessments both general and special for which the said property may become liable from and after the date hereof.

The present SALE has been made and the undertakings herein mentioned have been entered into, by the vendor in consideration of the sum of ONE DOLLAR to him in hand paid and other good and valid consideration which the vendor acknowledges to have had and received from the Purchaser whereof quit.

WHEREOF ACT done and passed at the said city of Montreal, on the day, month and year first above written under

the

14681 x 34 07
P. L. W. R. D. G. O.

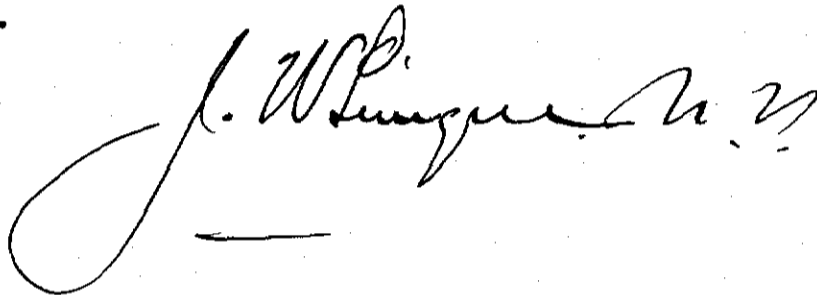
10,000.00

the number Seven thousand and twenty-seven of the Minutes of the undersigned Notary.

AND, after due reading hereof the said parties have signed with and in the presence of the said Notary.

(Signed) Harriet Walker
" Wm. McGoun
" Montreal Island Power Company
" C.S. Bagg, Sec. Treas.
" J.W. Levesque, N.P.

TRUE COPY of the original hereof remaining of record in my Office, .

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "J.W. Levesque", with a horizontal line underneath it.

Mr. Whatley

No pas copie

EXTRACT from the Minutes of a Meeting of the Directors of MONTREAL ISLAND POWER COMPANY held at the Office of Messrs. Nesbitt, Thomson & Company, Limited, Montreal, on Friday the 13th day of May, 1927, at 5 o'clock in the afternoon.

The following resolution was adopted unanimously:-

"THAT the President, Vice-President, Treasurer and Secretary or any one of the said Officers of the Company be and they are hereby authorized to represent this Company in respect of the Purchase of properties bordering the Riviere des Prairies in the section of the said River which in their opinion or the opinion of the officer acting will be affected by the raising of the water through the construction of the proposed dam for water power development whether such properties will be directly affected by flooding or in their opinion or in the opinion of any one of them should be acquired by the Company to be used in exchange for properties affected by the flooding or for other similar purposes; and

THAT any one or more of the said Officers be and he is or they are hereby authorized to accept options in respect of such properties and to sign and execute on behalf of this Company deeds for the purchase of same; to pay the purchase price and to do such other acts as may be required in the interests of the Company in connection with such purchases and or exchanges or otherwise and the exercise by any of the said Officers of the Company of options already taken up on behalf of the Company is hereby ratified and confirmed."

CERTIFIED TRUE EXTRACT.

(Signed) G.R. Whatley

Asst. Sec. Treas.

(SEAL)

Verified and signed Ne Varietur by Mr. C.S. Bagg, Es-qualité named in the deed of sale hereto annexed and by the undersigned Notary, at Montreal, this 23rd of March, 1928.

(Signed) Montreal Island Power Company
" C.S. Bagg, Sec. Treas.
" J.W. Levesque, N.P.

TRUE COPY:-

J. W. Levesque

No. 7027

MONTREAL March 23rd, 1928.

S A L E

-by-

Dame HARRIET WALKER, wife of
Mr. William McGoun,

-to-

MONTREAL ISLAND POWER COMPANY

1st COPIE

173242

700

Dit
602

BUREAU D'ENREGISTREMENT DIVISION DE MONTREAL
ENREGISTRÉ à
le MAR 24 1928
SOUS NO H. 15 a M.

Lancaster 7006.

J. W. LÉVESQUE, N. P.

CHAMBRE 509

83 OUEST, RUE CRAIG.

MONTREAL ISLAND POWER COMPANY

REPORT ON TITLE TO PROPERTY TO BE PURCHASED FROM
HARRIET WALKER, (MRS. WILLIAM MCGOUN.)

Description:

LOT #220, PARISH OF SAULT AU RECOLLET.

Chain of Title.

NOTE: This property is adjacent to the part of Lot 221 purchased by the Company from the Brunet heirs and the two properties were held as one parcel of land and were affected by the same Deeds of Transfer or otherwise up to and including a Transfer of the 27th October, 1903 of these properties by Dame Alice Vinet to Ovide Brunet. Consequently, it is unnecessary to repeat the Chain of Title in this Report. For the purpose of this Report, the Chain of Title will be traced from the ownership under the above Deed by Ovide Brunet.

24th November, 1906, Laliberte, Notary,
Ovide Brunet sold Lot #220 to Joseph Ovide Brunet. Balance of purchase price on this sale has been paid and discharged. I have not been furnished with the actual Deed of Sale and therefore do not know what declaration is made as to matrimonial status but it appears on the Certificate that the Vendor's wife, Malvina Dagenais, outlived him and received the balance of the purchase price. There is, therefore, no risk of complications from matrimonial rights.

Ovide Brunet, the Vendor above mentioned, died 8th December, 1906, and his wife, Malvina Dagenais, filed a Declaration to the effect that she was entitled to a half interest of Lot 220 by reason of such death. This Declaration, however, was later corrected by Deed of Correction, dated 30th December, 1910, Henry Fry, Notary, and the correction was registered 5th January, 1911, #183896.

19th February, 1907, E. Laliberte, Notary,
Joseph Ovide Brunet sold Lot #220 to Dame Harriet Walker, wife of

William McGoun. The balance of the purchase price has been paid and discharged. The Vendor declared that he was unmarried.

29th January, 1912, C. Paquet, Notary, Malvina Dagenais, widow of Ovide Brunet, granted to the Village of Sault au Recollet a right to place a drain over Lot 220. I understand that this drain is at present in existence and it could possibly serve any useful /not purpose for the Company to now demand the cancellation of this registration. It is, of course, obvious, however, that Malvina Dagenais had no right whatsoever to grant a right of passage to the Town for its drain over Lot 220, which was never her property.

It was noted in the Report on the Titles to the property purchased from the Brunet family that there was no Declaration as to matrimonial status of a previous owner, one Eugene Gervais. A Declaration as to his matrimonial status was obtained at the writer's request and registered against the Brunet property. This same Declaration was also registered against this Lot #220, 10th February, 1928, #0168820.

Opinion.

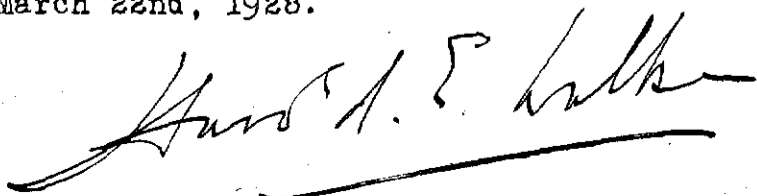
I am of opinion that Dame Harriet McGoun has a good title to the above property.

Mortgages and Encumbrances.

The property is declared to have been commuted and is free and clear of seigneurial dues.

Mrs. McGoun placed a mortgage on the property in favour of the Estate of the late William Walker for the sum of \$2,500.00. Arrangements have been made for the payment of this amount out of the purchase price to be paid by Montreal Island Power Company and the Mortgage will be discharged at the time of execution of the Deed of Sale.

MONTREAL, March 22nd, 1928.



MONTREAL ISLAND POWER COMPANY

REPORT ON TITLE

to:

PROPERTY TO BE PURCHASED FROM
HARRIET WALKER, (MRS. WM. MCGOUN).

LOT # 220, Parish of
Sault au Recollet.

H. E. Walker.

L'AN MIL NEUF CENT SEPT, le *septième* jour du mois de Février.

DEVANT M^{re} EUSEBE LALIBERTE, notaire soussigné, résidant et pratiquant en la cité et le district de Montréal.

A COMPARU:

Joseph Ovide Brunet, commis marchand du dit lieu de Montréal.

Lequel a, par ces présentes, vendu avec garantie de tous troubles à Dame Harriet Walker, résidant en la dite cité de Montréal, épouse séparée de biens de William ^{Gour} Mc. Gorn, Gentilhomme du dit lieu de Montréal et de celui dument autorisé à ce présent et acceptant acquéreur:

DESIGNATION.

Un lot de terre situé en la Paroisse du Sault au Récollet connu et désigné sous le Numéro deux cent vingt aux plan et livre de renvoi officiels de la dite Paroisse du Sault au Récollet, avec bâtisses et dépendances dessus e construites.

Ainsi que le tout se trouve présentement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées au dit immeuble.

ETABLISSEMENT DE PROPRIETE.

Le vendeur propriétaire du terrain sus-décrit pour l'avoir acquis de son père Ovide Brunet le vingt six Novembre mil neuf cent six (26 Nov. 1906) suivant acte de Vente passé à Montréal, devant le notaire soussigné et dument enregistré le dit acte au bureau d'enregistrement des comtés d'Hochelaga et Jacques Cartier, le trente et u un janvier mil neuf cent sept (31 Janv. 1907) sous le No. 129932.

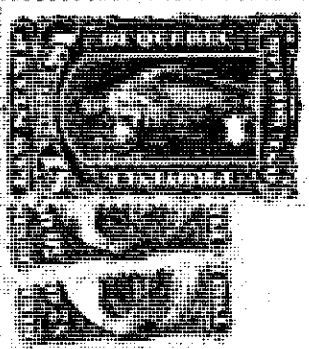
Et le dit Ovide Brunet, père pour avoir acquis le dit terrain de Dame Alice Vinet épouse de Charles Pariseault avocat, suivant acte de Vente passé devant le notaire soussigné le vingt sept Octobre mil neuf cent trois (27 Oct. 1903) et dument enregistré le dit acte au bureau d'enregistrement des comtés d'Hochelaga et Jacques Cartier



BUREAU DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DES COMTES D'HOCHELAGA ET DE JACQUES-CARTIER.

Je soussigné, certifie que le présent document a été dument enregistré au long dans et tout à a des heures vingt minutes de l'après-midi, ce, vingt heures, jour du mois de février, mil neuf cent sept, date de l'enregistrement, Vol. 90, Folio 49, et sous le numéro cent trente mille.

[Signature]
Régistr. Jour.



Cartier, le deux Novembre mil neuf cent trois sous le Numéro 103605.

Et la dite Dame Alice Vinet pour l'avoir acquis de Eugène Gervais suivante vente devant Mètre J.H.Olivier notaire, en date du treize février mil neuf cent trois et enregistré au bureau d'enregistrement des comtés d'Hochelaga et Jacques Cartier, le vingt neuf Septembre mil neuf cent trois (29 Sept. 1903) sous le No. 102955.

Et le dit Eugène Gervais pour l'avoir acquis de Albert Dufour, suivante vente devant Mètre C.Paquette notaire, en date du deux Mai mil neuf cent deux et enregistré au dit bureau d'enregistrement d'Hochelaga et Jacques Cartier, le 29 Septembre 1903, sous le No. 102954.

Et le dit Albert Dufour, pour l'avoir acquis de l'Oeuvre et Fabrique de la Paroisse du Sault au Récollet suivant acte de Vente passé le 2 Mai 1902 devant Mètre C.Paquette, notaire, et enregistré le dit acte au bureau au dit bureau d'enregistrement des comtés d'Hochelaga et Jacques Cartier le 29 Septembre 1903 sous le No. 102953

Et l'Oeuvre et Fabrique de la Paroisse du Sault au Récollet pour avoir acquis le dit terrain en vertu d'un acte de résiliation de Donation et nouvelle donation consentie en sa faveur par Joseph Louis David devant Mètre C.Paquette notaire, le 24 Février 1902 et enregistré sous le No. 94395.

Et le dit J.L.David pour avoir acquis le dit terrain par et en vertu d'un acte de vente à lui consenti par les Soeurs de l'Asile de la Providence de Montréal devant Mètre N.G.Bourbonnière, notaire, le premier Juillet 1882.

Et les Soeurs de la Providence de Montréal suivante Donation par J.C.H.Lacroix passé le 13 Mars 1878 devant Mètre F.J.Durand, N.P. et enregistré le 27 Mars 1878 sous le No. 1231.

Et le dit J.C.H.Lacroix pour l'avoir acquis de Joseph Lannièrre le 19 Novembre 1874 devant Mètre ~~F.J.~~ Durand, notaire, et enregistré à Montréal le 21 Novembre 1874 sous le No. 82629.

TENURE.

L'immeuble est libre de tous droits seigneuriaux ayant été commués par les Seigneurs de Montréal, le premier Août 1887, suivant acte passé devant Mètre Joseph Bonin, notaire, à Montréal.

Etat CIVIL DU VENDEUR.

Déclare le dit Vendeur, qu'il est célibataire.

ENTREE EN JOUISSANCE ET CONDITIONS.

Au moyen des présentes l'acquereur pourra disposer comme bon lui semblera de ce que dessus vendu, et il en aura la possession à compter de ce jour à la charge:-

- 1.-De maintenir les baux existants en percevant cependant les loyers à compter de ce jour,
- 2.-De payer les frais et honoraires des présentes et — enrégistrement et Copie pour le Vendeur,
- 3.-De payer les taxes municipales et scolaires et autres impositions à compter de ce jour.

P R I X.

En outre, la présente Vente est faite moyennant la somme de deux mille cinq cent piastres, argent ayant cours du Canada sur et en déduction du dit prix de Vente il a été payé comptant au dit Vendeur par l'acquereur une somme de huit cent piastres dit cours, dont quittance pour autant.

Et quant à la balance du dit prix de Vente l'acquereur s'oblige la payer à l'acquit et décharge du dit Vendeur dans un an ou avant si l'acquereur le désire, à Dame Malvina Dagenais sa Mère, comme étant aux droits de feu Ovide Brunet son époux tant en sa qualité de commune en biens que comme héritière en usufruit de ce dernier aux termes de leur contrat de Mariage fait et passé le premier Juin mil huit cent quatre vingt deux devant Mètre Léon Sauriol, notaire, de St. Martin et enrégistré au bureau d'enrégistrement de Montréal le 4 Octobre 1882 sous le No. 107436 et due la dite somme balance de prix en vente au dit feu Ovide Brunet par et en vertu de

l'Acte

3500
ou
1700

Wach of C. 15/2/07
No 120343

l'Acte de Vente en premier lieu cité du 26 Novembre 1906
et enregistré sous le No.129932.

Et jusqu'au remboursement du fit capital balance de prix
de vente il sera chargé un intérêt de six pour cent par
an à compter de ce jour.

CLAUSE D'ASSURANCE.

Pour plus de sûreté, l'acquéreur s'oblige de faire assu-
rer les dites bâtisses contre l'incendie en faveur du dit
vendeur jusqu'à concurrence de la somme de douze cents
cinquante piastres. Faut par l'acquéreur de faire cette
assurance de suite, de transporter immédiatement la
police d'assurance au dit Vendeur, de tenir cette police
d'assurance constamment en force en la renouvelant et
faisant tenir de suite le reçu de renouvellement au dit
Vendeur, ce dernier est autorisé à faire cette assurance
aux frais de l'acquéreur et sans qu'il soit besoin d'au-
cune mise en demeure.

Le Vendeur n'est pas tenu de fournir d'autres titres
que les présents mais il sera tenu d'en donner communi-
cation à l'acquéreur en aucun temps, au besoin.

Dont acte, fait et passé en la dite cité de Montréal
les jours, mois et an en premiers lieux écrits sous le
Numéro cinq mille quatre cent *vingt huit* du réperto-
ire du dit notaire soussigné.

Et après lecture faite aux parties elles ont signé avec
et en présence du dit notaire soussigné.

(Signé) " Harriet Walker. "

" " Wm Mc Gorn. "

" " J.O. Brunet. "

" " EUSEBE LALIBERTE. N.P.

Vraie copie de la minute des présentes demeurée en l'étu-
de du notaire soussigné.



No. 5438

#3

Le 19 Février 1907.

B

VENTE

par

J.O. Brunet.

30984

à

Dame Harriet Walker, épouse de
Wm Mc Gorn.

Goun

lère COPIE.

*No 130535 1090/489
Preuve à l'h
som. pull 21
sevier 1907
pour*

EUSEBE LALIBERTE. N.P.
502, Ste Catherine Est

*Harriet Walker
Wm Mc Gorn
Goun
sevier 1907*

shall be and remain the absolute owner of the said property free from any claim whatsoever on her part either as having been common as to property with her said late husband or otherwise. _____

WHEREOF ACTE : _____

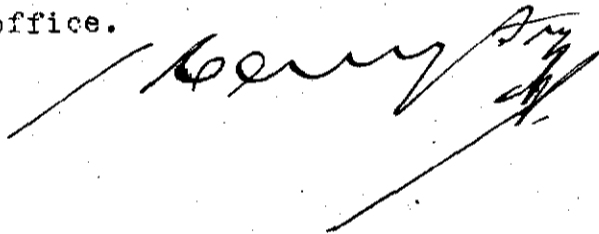
DONE AND PASSED at the City of Montreal, this Thirtieth day of December One thousand nine hundred and ten and of record in the office of the said Mtre. Fry under the Number Nine Thousand Six Hundred and Fifty-~~two~~. _____

And after due reading hereof the Parties signed in the presence of the said Notary. _____

(SIGNED) MALVINA BRUNET

" HENRY FRY N.P.

A TRUE COPY of the original hereof remaining of record in my office.



Vertical text on the left margin, possibly a stamp or recording information, including the number 1771.

No. 9652.

C #5

30th December, 1910. ~~190~~

CORRECTION OF ERROR

by

DAME MALVINA DAGENAIS
widow of
OVIDE BRUNET

hook
36

1st. COPY.

N^o 183296 P²⁵ T⁶³
Placé à 11 h
Adm. civile
Janvier 1911
pour Willhouse

Fry & Clerk,

Notaries,

Montreal.



DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES

Comtés de Hochelaga et Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE

A la demande de Eus. Laliberté contre le lot no 220
aux plans & livre de renvoi officiels de la paroisse
du Sault au Récollet depuis le trente Sep-
tembre mil-neuf-cent trois à ce jour, savoir:

Q 68, 200/103605

Vente par Alice Vinet épouse de
Charles Pariseau à Ovide Brunet passée à
Montréal le 27 Octobre 1903 E. Laliberté & P. Periti autre
du lot no. 220 de la paroisse du Sault au Ré-
collet, le tout moyennant quinze cent vingt
cinq piastres comptant

Enregistrée le 2 novembre 1903 no. 103605



Q 88, 129932

Par acte déposé pour
\$48890, il appert
paiement de prix
de vente de contre.
800 Jy Jy
1908

[Handwritten notes in vertical columns]
Vente par Ovide Brunet à Joseph
Montréal le 24 novembre
du lot no. 220 de la paroisse
moyennant deux mille
cinq cent
de fonds

Enregistrée le 3 Janvier 1907 no. 129932

F 19, 130295

Déclaration par Malvina Bagerais
veuve de Ovide Brunet passée à Montréal le 9 Février
1907 E. Laliberté & P. Periti déclarant que le dit Ovide Brunet
est décédé à Ste Anne le 8 Décembre 1906 lais-
sant pour seuls héritiers Joseph Ovide Brunet, Au-
toinette Brunet, Armand Brunet, Gabrielle Brunet
Juliette Brunet et Origène Brunet ses enfants et
laissant dans sa succession dans sa succession
entre autres la moitié indivise du lot no. 220 de
la paroisse du Sault au Récollet sujet à la jouis-
sance de la comparante sa vie durant lui re-
sultant de son contrat de mariage avec le dit
Ovide Brunet en date du six Juin 1882 L. Gauriol

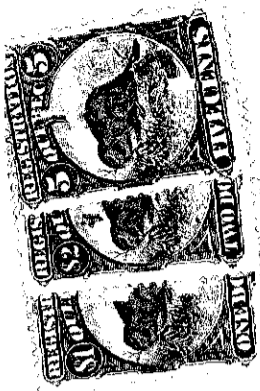
Stock 15/2/07
130243

U. P. enregistré à Montréal Ouest sous no. 107436
Enregistré le 14 Février 1907 no. 130295

Tout ce dont je donne certificat à tous intéressés

Donné sous mon seing
à Montréal ce quinze jour de Février mil
neuf cent sept à neuf heures de l'avant midi

J. Allard
Secrétaire Représentant



u
#7.
Le 15 Février 1907

DIVISION D'ENREGISTREMENT
DES COMTES DE
Hochelaga et de Jacques-Cartier

CERTIFICAT DE RECHERCHE
vs.
No 220

de la

Paroisse du Saul au Pied de

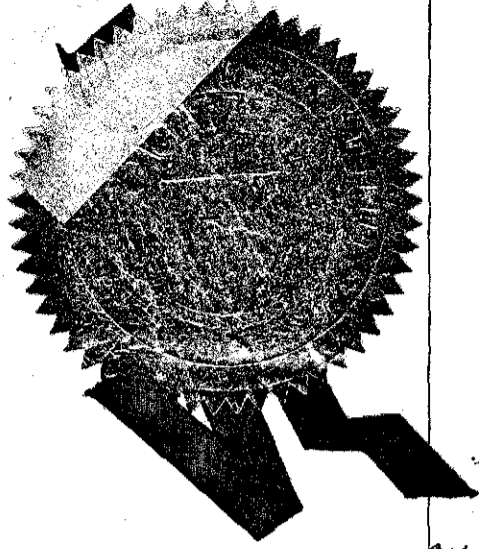
\$ 3.05 / m

Rad...
Acquis...
HENRY FRY,
NOTARY,
167 ST. JAMES ST.
MONTREAL



DIVISION D'ENREGISTREMENT
DE
MONTREAL

CERTIFICAT DE RECHERCHE



A la demande de Chauvan & Co contre le lot no 220

aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse
du Sault-au-Récollet, depuis le quinze février
mil neuf cent sept à ce jour, savoir : —

130535 4.L.
D'acte de pas sans no 48890
d'après paiement de la
balance de pas de la
vente vente.
J.P. Gué. R.

Vente par Joseph Ovide Brunet à
Harriet Walker, épouse de William Mc. Conn, passée
à Montréal, le 19 février 1907, c. Laliberte N.P. du
lot no 220 de la paroisse du Sault-au-Récollet
moyennant deux mille cinq cents piastres (\$2500)
dont huit cents piastres (\$800) comptant, la
balance payable à Malvina Stagenais veuve de
Ovide Brunet en son nom et comme usu-
fruitière de ce dernier aux termes de la vente
enregistrée sous no 129932 avec intérêt à 6% —

Enregistrée, le 21 février 1907, no 130535

130557 4.L.

Obligation par Harriet Walker épouse de
William Mc. Conn à James Robert Walker et Wil-
liam Edward Walker en leur qualité d'exécuteurs
testamentaires de feu William Walker passée à
Montréal le 19 février 1907, c. Laliberte N.P. affectant
le lot no 220 de la paroisse du Sault-au-Récollet
en sûreté du paiement de deux mille cinq
cents piastres (\$2500) intérêt à 6%. Hypothèque
additionnelle de cinquante piastres (\$50) en ga-
rantie des accessoires. —

Enregistrée, le 22 février 1907, no 130557

183296 4.L.

Condition d'erreur passée à Mont-
real le 30 décembre 1910, par laquelle Malvina Stagenais é-
pouse de Ovide Brunet déclare que c'est par erreur
qu'elle a mentionnée la moitié indivise du
lot no 220 de la paroisse du Sault-au-Récollet, con-

me faisant partie de la succession de son époux le
dit Ovide Brunet dans sa déclaration en date du 9
février 1907 c. Laliberté N.P. enregistrée sous no 130295.

Enregistrée, le 5 janvier 1911, no 183 296

W152, 496, 206973 c.s.

Cession, passée à Montréal, le 29 janvier 1912,

C. Paquet N.P. par laquelle Malvina Hagenais,
veuve de Ovide Brunet cède à la Corporation
du Village du Sault-au-Récollet, un droit de
passage sur partie du lot no 220 de la Paroisse
du Sault-au-Récollet aux fins d'y établir un
système d'égout avec droit par ladite dame
Hagenais de s'en servir.

Enregistrée, le 12 février 1912, no 206 973

L1, 233, 368204 c.s.

Certificat en date du 13 mai 1918, par

lequel Desjardins et Brassard en leur qualité de
Recepteurs des droits sur les successions attestent
que les droits ont été payés re-succession de Mal-
vina Hagenais concernant la moitié indivise en-
te autres du lot no 220 de la paroisse du Sault-au-
Récollet.

Enregistrée, le 14 novembre 1918, no 368 204

F.40, 0168820 c.s.

Déclaration le 7 février 1928, J.W. Léves

que N.P. par Charles A. Pariseau, déclarant qu'il
connaît personnellement Eugène Gervais l'acqui-
reur nommé dans la vente à lui consentie par
Albert Dufour, le 2 mai 1902 c. Paquette N.P. du lot no 22
et de partie du lot no 221 de la Paroisse du Sault
au-Récollet. Qu'à la date du dit acte le dit Gervais
était marié en secondes noces avec Odile Bouli si-
parée de biens. Que le dit Gervais a vendu les susdits
lots à Alice Vinet épouse séparée de biens du dit
comparant aux termes d'une vente consentie le 13
février 1903, J.H. Olivier N.P. et qu'à la date de cette der-
nière vente la dite dame Odile Bouli vivait alors.

Enregistrée, le 10 février 1928, no 016882

Tout ce dont je donne certificat à tous intéressés
Donné sous mon seing

à Montréal ce vingt-et-unième jour de Février
soit neuf cent vingt-huit à trois heures
après-midi.

J. P. Lenoir
~~_____~~
Député Registrateur

